



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 16 octobre 2019**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil municipal.
Il sera traité à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil
d'agglomération. Il sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Commission des services électriques, Division de l'administration des ressources humaines et financières - 1196483002

Accorder un contrat à la firme Desjardins Assurances, pour une période de cinq (5) ans, à partir du 1er décembre 2019, pour la couverture d'assurance collective des employés actifs de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), pour une somme maximale de 3 275 746,80 \$ (taxes incluses) - Appel d'offres public numéro 1700 - (1 soumissionnaire)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'eau, Direction de l'épuration des eaux usées - 1193438022

Accorder un contrat de douze mois avec deux options de renouvellement d'une année chacune à Kemira Water Solutions Canada inc. pour la fourniture et la livraison de coagulants à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines de production d'eau potable, pour une somme maximale de 11 554 987,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17594 (1 soumissionnaire, Alternative B, Option 1)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de l'environnement, Direction de la gestion des matières résiduelles - 1196717002

Autoriser les options de prolongation (12 mois + 12 mois) prévues aux contrats de collecte et de transport des matières résiduelles pour neuf (9) arrondissements, pour une période maximale de 24 mois, d'un montant total maximal de 29 544 084 \$ taxes incluses (montant de prolongation total d'une valeur de 29 241 247 \$ plus un montant de contingences totalisant 302 837 \$), majorant le montant total des contrats à 68 562 979 \$ - Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2020, comme indiqué dans les aspects financiers du dossier pour un montant total de 2 467 990 \$ (taxes nettes)

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles - 1196717003

Autoriser les options de prolongation (12 mois + 12 mois) prévues aux contrats de collecte, transport et élimination pour quatre (4) arrondissements, et aux contrats d'élimination pour six (6) arrondissements et cinq (5) villes liées, pour une période maximale de 24 mois, d'un montant total maximal de 34 074 478 \$ taxes incluses (montant de prolongation total d'une valeur de 33 864 496 \$ plus un montant de contingences totalisant 209 982 \$), majorant le montant total des contrats à 116 351 265 \$ - Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2020, comme indiqué dans les aspects financiers du dossier pour un montant total de 2 617 945 \$ (taxes nettes).

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service du matériel roulant et des ateliers - 1194922015

Accorder deux contrats aux firmes « Grenier Chevrolet Buick GMC Itée » (item 2 : 168 691,75 \$, taxes incluses) et « Tradition Ford (ventes) Itée » (item 3 : 278 403,04 \$, taxes incluses) pour la fourniture de 9 véhicules légers - Dépense totale de 447 094,79, taxes incluses. Appel d'offres public 19-17675 (item 2 : 1 soum. et item 3 : 2 soum.).

20.007 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique - 1193815001

Octroyer un contrat à Productions double effet Inc. pour l'acquisition de composantes scénographiques pour l'exposition Les plantes étranges de MZ au prix de la soumission, soit pour une somme maximale de 182 902,23 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme (appel d'offre publique 19-17 682 / 6 soumissionnaires)

20.008 Contrat de construction

CM Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics - 1187936012

Modifier l'intervention financière associée au contrat accordé à Techniparc (9032-2454 Qc inc.) pour la réfection du terrain de balle au parc des Roseraies, dans l'arrondissement d'Anjou (CM19 0335), afin de préciser la répartition des dépenses afférentes aux travaux qui seront assumées par la ville centre et l'arrondissement d'Anjou.

20.009 Contrat de construction

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1198183004

Accorder un contrat à la compagnie 2862-5622 Québec Inc. FASRS Le Groupe St-Lambert , pour l'exécution des travaux de rénovation de la bibliothèque Mercier (0811) - située au 8105, rue Hochelaga dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 1 236 852,62 \$ taxes incluses - Appel d'offres public (IMM-18383) - (6 soumissionnaires)

20.010 Contrat de construction

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1198183003

Accorder un contrat à la compagnie Construction CPB Inc. pour l'exécution des travaux de rénovation de la bibliothèque de Frontenac (8662), située au 2550, rue Ontario Est dans l'arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 1 013 626,64 \$ taxes incluses - Appel d'offres public (IMM-18399) - (3 soumissionnaires)

20.011 Contrat de construction

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1198183001

Accorder un contrat à la compagnie Construction CPB Inc. pour l'exécution des travaux de rénovation de la bibliothèque de Parc-Extension (8742), située au 421 Rue Saint-Roch, Montréal, dans l'arrondissement de Villeray, Saint-Michel et Parc-Extension - Dépense totale de 1 372 400,78 \$ taxes incluses - Appel d'offres public (IMM-18400) - (5 soumissionnaires)

20.012 Contrat de construction

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1191029005

Accorder un contrat à la firme Procova inc. pour la réfection des toitures et le remplacement des unités de ventilation / réfrigération du Complexe sportif Marie-Victorin (2621) - Dépense totale de 7 046 403,84 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15487- un seul soumissionnaire

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.013 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.014 Contrat de services professionnels

CE Service de l'Espace pour la vie , Biodôme - 1197754001

Accorder un contrat à La bande à Paul pour les services professionnels de design, de plans et devis et de suivi de fabrication pour l'exposition permanente Zone Nature du Biodôme, pour un montant de 160 965,00\$ taxes incluses + 24 144,75\$ de contingences (15%), soit un total incluant les taxes de 185 109,75\$. Appel d'offres public #19-17641 (3 soumissionnaires)

20.015 Contrat de services professionnels

CM Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels - 1198421002

Accorder deux (2) contrats de services professionnels à CGA architectes INC. (Lot 1) et à SBTA INC. (Lot 2) pour la réalisation de deux études de potentiel de reconversion en lien avec les acquisitions potentielles de l'Hôpital de la Miséricorde et de l'Institut des Sourdes-muettes. Dépense totale pour le Lot 1 de 110 865,80 \$, taxes incluses (Contrat: 100 787,09 \$, taxes incluses + contingences: 10 078,71 \$, taxes incluses) et pour le Lot 2 de 177 061,50 \$, taxes incluses (Contrat: 160 965 \$, taxes incluses + contingences: 16 096,50 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 19-17820 (1 seul soumissionnaire conforme pour chacun des lots)

20.016 Contrat de services professionnels

CM Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale - 1198405001

Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet d'entente de recherche de gré à gré par lequel L'Institution royale pour l'avancement des sciences s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'un projet de recherche concernant la mise en oeuvre des cinq axes d'intervention de la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence » pour une somme maximale de 117 441,20 \$, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cette fin

20.017 Contrat de services professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1190805005

Conclure une entente cadre avec Groupe Marchand Architecture et Design et Les services EXP inc. d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour divers projets dans la Division de la Sécurité publique et d'Espace pour la vie (lot #1 - Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)) de la Direction de la gestion des projets immobiliers. Dépense totale de 5 215 855,35 \$ (contrat: 4 535 526,39 \$ + contingences : 680 328,95 \$), taxes incluses. Appel d'offres public #19-17253 - 1 soumissionnaire.

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.018 Contrat de services professionnels

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1195364001

Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Groupe Marchand Architecture & Design inc. (GMAD) et FNX-INNOV inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture et génie du bâtiment pour le réaménagement de la cour de services Dickson lot 2, située au 2150 rue Dickson dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (MHM) pour une somme maximale de 2 139 000,66 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17566 - (2 soumissionnaires)

Mention spéciale : Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés publics

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.019 Contrat de services professionnels

CM Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission - 1190649010

Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de 3 ans, avec la firme Groupe Geninov inc, pour des services de surveillance de travaux pour la somme maximale de 1 586 042,38 \$ (taxes incluses) Appel d'offres public 1689 (3 soumissionnaires). Approuver un projet de convention à cette fin

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.020 Contrat de services professionnels

CG Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1193438023

Accorder un contrat de trente-six (36) mois à Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour les services d'experts conseils avec le logiciel Maximo au Service de l'eau, pour une somme maximale de 1 089 963 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17664 - (2 soumissions conformes)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.021 Contrat de services professionnels

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1187251001

Autoriser une dépense additionnelle de 1 024 793.41 \$, taxes incluses, pour des services d'ingénierie relatifs à la mise en place d'un écran d'étanchéité, d'un réseau de captage et d'un procédé de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles/ Approuver un addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme SNC-Lavalin Inc., CM16 0940 majorant ainsi le montant total du contrat de 3 996 385,09 \$ à 5 021 178.50 \$, taxes incluses.

20.022 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.023 Immeuble - Location

CM Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement - 1195372001

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Les Immeubles Mitelman inc., pour un terme de cinq (5) ans, soit du 1er mars 2020 au 28 février 2025, des locaux au 4e étage, situés au 4115, rue Ontario Est, d'une superficie approximative de 13 661 pi² à des fins de bibliothèque temporaire et de bureaux administratifs, pour une dépense totale de 2 395 959,98 \$, incluant les taxes. Bâtiment 8786-001

20.024 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de l'habitation - 1190498003

Accorder une contribution financière maximale à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) de 1 198 786 \$ en 2020, 1 242 875 \$ en 2021 et 1 288 650 \$ en 2022 pour la poursuite des activités du Service de référence pour les personnes sans logis et l'accompagnement des ménages vulnérables à la préparation de leur logement avant une intervention d'extermination / Autoriser une dépense annuelle maximale de 385 000 \$ pour le remboursement à l'OMHM des frais d'hébergement temporaire et des autres mesures d'urgence / Approuver une convention à cet effet

20.025 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale - 1197608004

(AJOUT) Accorder un soutien financier de 78 715 \$ à Foyer pour femmes autochtones de Montréal afin de réaliser le projet « Centre de jour Résilience Montréal », pour l'année 2019, dans le cadre du Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020 du Service de la diversité et de l'inclusion sociale et des objectifs de réconciliation avec les peuples autochtones portés par le Bureau des relations gouvernementales et municipales / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.026 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.027 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1190843009

Ratifier la dépense de 1 597,02 \$ relative au déplacement de Mme Valérie Plante, mairesse de Montréal, les 22 et 23 septembre 2019, à New York City (États-Unis), dans le cadre du Sommet des Nations Unies pour le climat

30.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.003 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique - 1191114003

Accepter une contribution de 10 000 \$ en provenance des Amis du Jardin botanique de Montréal pour permettre l'envoi de deux bonsaïs du Jardin botanique de Montréal au US National Arboretum à Washington dans le cadre d'une exposition des oeuvres de Nick Lenz ; autoriser un budget additionnel équivalent de dépenses de 10 000 \$

30.004 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications - 1186157004

Accepter un bon d'achat valide pour 5 billets d'avion de Aeromexico dans le cadre du concours Suivez le monarque!; autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 5 000 \$

30.005 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.006 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.007 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une réponse du comité exécutif à un rapport de la Commission sur l'inspecteur général. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40 – Réglementation

40.001 Toponymie

CM Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme - 1194521015

Nommer « Auditorium de Verdun » le bâtiment situé au 4110, boulevard LaSalle, dans l'arrondissement de Verdun.

50 – Ressources humaines

50.001 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	12
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	19
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	9

CE : 10.002
2019/10/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.003
2019/10/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.001
2019/10/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1196483002

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Desjardins Assurances, pour une période de cinq (5) ans, à partir du 1er décembre 2019, pour la couverture d'assurance collective des employés actifs de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), pour une somme maximale de 3 275 746,80 \$ (taxes incluses) - Appel d'offres public numéro 1700 - (1 soumissionnaire)

Il est recommandé:

1. d'octroyer un contrat de cinq (5) ans d'un montant total de 3 275 746,80 \$ (taxes incluses) à la firme Desjardins Assurances qui s'engage à offrir une couverture d'assurances collectives conformément à l'appel d'offre numéro 1700, à partir du 1er décembre 2019.
2. d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer les documents requis pour et au nom de la Ville
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2019-09-04 09:27

Signataire :

Serge A BOILEAU

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

IDENTIFICATION

Dossier # :1196483002

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Desjardins Assurances, pour une période de cinq (5) ans, à partir du 1er décembre 2019, pour la couverture d'assurance collective des employés actifs de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), pour une somme maximale de 3 275 746,80 \$ (taxes incluses) - Appel d'offres public numéro 1700 - (1 soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

Selon les conventions collectives et la politique de rémunération des cadres, la CSEM doit offrir une couverture d'assurance collective à tous ses employés actifs. Le contrat avec l'assureur Desjardins Assurances se terminant le 30 novembre 2019, un processus d'appel d'offres devait être effectué pour octroyer un nouveau contrat d'assurance.

Le lancement de l'appel d'offres a été effectué le 19 juillet sur SEAO pour une durée de 29 jours calendriers puisque l'ouverture des soumissions a été reportée d'une semaine à la suite de la publication du deuxième addenda. Deux addenda ont été émis. Le premier addenda a été émis le 29 juillet 2019 et apportait des réponses à des questions de deux preneurs du cahier des charges : le nom du conseiller en assurance collective de la CSEM, le montant mutualisé en assurance médicament et des renseignements supplémentaires sur les employés absents. Le deuxième addenda a été publié le 5 août 2019 et indiquait les données d'expérience de l'assurance salaire de longue durée à la demande d'un preneur de cahier des charges et nous avons également apporté des ajustements aux données d'expérience des garanties d'assurance maladie complémentaire, soins dentaires et d'assurance salaire de courte durée. L'ouverture des soumissions s'est faite le 16 août 2019.

Quatre (4) entreprises ont commandé le cahier des charges. Trois (3) se sont désistées. Un seul assureur a déposé une soumission. La soumission conforme a été présentée au comité de sélection afin de déterminer si elle répondait aux exigences du cahier de charge et si les taux proposés étaient avantageux pour la CSEM. Le comité de sélection a complété son analyse le 26 août 2019. Selon les règles applicables, l'adjudicataire est Desjardins assurance.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1110 du 24 novembre 2014 - Accorder un contrat de 5 ans à Desjardins Assurances pour la couverture d'assurances collectives à compter du 1er décembre 2014, pour la somme de 2 046 360 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 2014-RH01

DESCRIPTION

À partir du 1^{er} décembre 2019, Desjardins Assurance fournira à la Commission des services électriques de Montréal les services requis dans l'appel d'offres ce qui signifie plus précisément le traitement des réclamations et le versement des prestations payables aux employés admissibles au régime d'assurance collective, le tout conformément au contrat. Les garanties souscrites sont l'assurance-vie, l'invalidité de courte et de longue durée, les soins médicaux incluant l'assurance voyage et les soins dentaires.

Le nouveau contrat doit commencer le 1^{er} décembre 2019 pour assurer une couverture continue des employés.

JUSTIFICATION

Selon l'appel d'offres, le contrat doit être adjugé au soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage. Puisqu'une seule soumission a été reçue, l'analyse a plutôt été faite en fonction de la conformité au cahier des charges et des taux proposés par le soumissionnaire unique. Le comité a statué que la soumission répondait aux exigences du cahier des charges et que les taux soumissionnés sont très avantageux puisqu'ils sont inférieurs aux taux actuels et seront fixes pour au moins les deux prochaines années. Le comité a également discuté de la possibilité de publier un nouvel appel d'offres. Une validation a été effectuée auprès des firmes qui se sont procuré le cahier des charges pour mieux comprendre leur désistement. La raison principale étant l'historique de la CSEM qui a eu recours à des prestations importantes au cours des dernières années, le comité de sélection a conclu qu'un nouvel appel d'offres n'attirera pas plus de soumissionnaires. De plus, la soumission déposée par Desjardins Assurances démontre leur volonté de maintenir leur relation avec la CSEM. Cette firme nous offre un bon service et rencontre nos besoins en assurance collective.

Assureur	Coût 5 ans incluant taxes
Desjardins Assurances	3 275 746,80 \$

Notre estimation de coûts pour les cinq (5) années du contrat était de 4 070 104,91 \$.

Sur les quatre preneurs du cahier des charges, trois firmes n'ont pas soumissionné pour les raisons suivantes : l'historique des données d'expérience ne permettait pas de présenter une soumission compétitive, le cahier des charges allait au-delà des critères à respecter pour la taille du groupe.

L'écart de -19,50 % de la soumission de l'adjudicataire par rapport à l'estimation est principalement dû à la volonté de l'assureur actuel de conserver notre groupe comme client. Nous recommandons d'octroyer le contrat à Desjardins Assurances à compter du 1^{er} décembre 2019, car cette firme offre le régime d'assurance collective requis à un coût avantageux. Le conseil d'administration de la CSEM a approuvé cette recommandation le 29 août 2019.

L'adjudicataire recommandé, Desjardins Assurances, détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 11 avril 2018. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

En vertu du Règlement sur la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats (CM11 0170), le dossier doit être soumis pour examen par ladite commission puisque le prix du contrat est supérieur à 2 M\$ et qu'une seule soumission a été reçue suite à l'appel d'offres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût global du contrat pour la période de 5 ans se chiffre à 3 275 746,80 \$, taxes incluses. Les taux sont garantis les deux premières années et ils seront indexés pour les trois années suivantes selon l'inflation du marché et l'expérience des prestations payées. Sur ce coût, les employés déboursent, par déduction sur la paye, une partie des primes, soit 791 240,92 \$ pour les cinq (5) années contractuelles. Le budget 2019 et celui demandé pour 2020 couvrent le contrat pour la première année. Cette dépense n'a pas d'impact pour la Ville de Montréal puisque la CSEM s'autofinance par ses revenus de redevances.

La dépense se répartit ainsi :

	2019 (1 mois)	2020	2021	2022	2023	2024 (11 mois)
Dépenses par année	54 595,78 \$	655 149,34 \$	655 149,34 \$	655 149,34 \$	655 149,34 \$	600 553,58 \$
Récupération	13 187,35 \$	158 248,20 \$	158 248,20 \$	158 248,20 \$	158 248,20 \$	145 060,85 \$
Net	41 408,43 \$	496 901,14 \$	496 901,14 \$	496 901,14 \$	496 901,14 \$	455 492,73 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Puisque les taux soumis ne sont garantis que pour une période de quatre mois, si l'octroi du contrat est reporté, un nouveau lancement d'appel d'offres devra être réalisé ce qui risque d'éliminer le seul soumissionnaire et de faire augmenter les taux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conséquemment à l'approbation des instances décisionnelles de la Ville, la mise en place du contrat avec Desjardins débutera le 1er décembre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le processus d'appel d'offres et d'analyse des soumissions a été réalisé en conformité avec les politiques, règlements et encadrements administratifs concernés. Le dossier respecte les politiques de gestion contractuelle et d'approvisionnement.

Le cahier des charges contenait des articles liés au règlement de gestion contractuelle et ce dernier était inclus dans le cahier

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et
financières (Candy Yu WU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martine SIMARD, Ahuntsic-Cartierville

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Susanne - Ext BEISERT
Chef de division - Ressources humaines

Tél : (514) 384-6840, POSTE 248
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-04

Serge A BOILEAU
Président

Tél : 514 384-6840
Télécop. : 514 384-7298

Le 11 avril 2018

DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE, COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE
A/S MONSIEUR FRANÇOIS CHOLETTE
200, RUE DES COMMANDEURS
LÉVIS (QC) G6V 6R2

N° de décision : 2018-CPSM-1024530

N° de client : 2000379948

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- DESJARDINS ASSURANCES
- DESJARDINS ASSURANCES VIE SANTÉ RETRAITE
- DESJARDINS FINANCIAL SECURITY
- DESJARDINS FINANCIAL SECURITY, FINANCIAL SERVICES FIRM
- DESJARDINS INSURANCE
- DESJARDINS INSURANCE LIFE HEALTH RETIREMENT
- DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE
- DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE, CABINET DE SERVICES FINANCIERS

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE, COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **21 août 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Québec

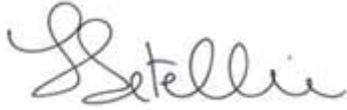
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Letellier', with a stylized, cursive script.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires



Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 1700

Numéro de référence : 1289948

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Régime d'assurance collective des employés actifs de la Commission des services électriques de Montréal

<input type="checkbox"/> Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
<input type="checkbox"/> Croix Bleue Medavie 550 Sherbrooke Ouest Suite L-15 Montréal, QC, H3A 6T6 http://www.medavie.croixbleue.ca NEQ : 1161249645	Monsieur Charles St-Laurent Téléphone : 514 286-7647 Télécopieur :	Commande : (1622107) 2019-07-25 15 h 25 Transmission : 2019-07-25 15 h 25	3163005 - Appel d'offres 1700 - Addenda No.1 2019-07-29 11 h 44 - Courriel 3165717 - Appel d'offres 1700 - Addenda No.2 2019-08-05 13 h 35 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Desjardins 2, Complexe Desjardins bur.2301 23e tour Est Montréal, QC, h5b1e2 NEQ : 1160506722	Madame Leslie Nzangela Téléphone : 514 397-4789 Télécopieur :	Commande : (1620827) 2019-07-22 10 h 15 Transmission : 2019-07-22 10 h 15	3163005 - Appel d'offres 1700 - Addenda No.1 2019-07-29 11 h 44 - Courriel 3165717 - Appel d'offres 1700 - Addenda No.2 2019-08-05 13 h 35 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> La Capitale assureur de l'administration publique inc. 625, rue Jacques-Parizeau C.P.1500 Québec, QC, G1K8X9 NEQ : 1173318354	Madame Paré Patricia Téléphone : 418 644-5236 Télécopieur : 418 644-4352	Commande : (1620589) 2019-07-19 13 h 49 Transmission : 2019-07-19 13 h 49	3163005 - Appel d'offres 1700 - Addenda No.1 2019-07-29 11 h 44 - Courriel 3165717 - Appel d'offres 1700 - Addenda No.2 2019-08-05 13 h 35 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> SSQ, Société d'assurance-vie inc. 1225, rue St-Charles ouest Bureau 200 Longueuil, QC, J4K 0B9 http://www.ssq.ca NEQ : 1144532687	Madame Roxane Ouimet Téléphone : 514 521-9097 Télécopieur : 514 521-1106	Commande : (1620795) 2019-07-22 9 h 36 Transmission : 2019-07-22 9 h 36	3163005 - Appel d'offres 1700 - Addenda No.1 2019-07-29 11 h 44 - Courriel 3165717 - Appel d'offres 1700 - Addenda No.2 2019-08-05 13 h 35 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

Organisme public.

Dossier # : 1196483002

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières
Objet :	Accorder un contrat à la firme Desjardins Assurances, pour une période de cinq (5) ans, à partir du 1er décembre 2019, pour la couverture d'assurance collective des employés actifs de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), pour une somme maximale de 3 275 746,80 \$ (taxes incluses) - Appel d'offres public numéro 1700 - (1 soumissionnaire)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Certificat de fonds et de conformité GDD 1196483002 Assurance collective Desjardins.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Candy Yu WU
Chef comptable
Tél : 514 384-7298

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-05

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514 384-7298
Division :

Dossier # : 1196483002

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières
Objet :	Accorder un contrat à la firme Desjardins Assurances, pour une période de cinq (5) ans, à partir du 1er décembre 2019, pour la couverture d'assurance collective des employés actifs de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), pour une somme maximale de 3 275 746,80 \$ (taxes incluses) - Appel d'offres public numéro 1700 - (1 soumissionnaire)



Rapport - mandat SMCE196483002.pdf

Dossier # :1196483002

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Le 21 octobre 2019

Présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE196483002**

Vice-président

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce*

Accorder un contrat à la firme Desjardins Assurances, pour une période de cinq (5) ans, à partir du 1er décembre 2019, pour la couverture d'assurance collective des employés actifs de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), pour une somme maximale de 3 275 746,80 \$ (taxes incluses) - Appel d'offres public numéro 1700 - (1 soumissionnaire).

Membres

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève*

*M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE196483002

Accorder un contrat à la firme Desjardins Assurances, pour une période de cinq (5) ans, à partir du 1er décembre 2019, pour la couverture d'assurance collective des employés actifs de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), pour une somme maximale de 3 275 746,80 \$ (taxes incluses) - Appel d'offres public numéro 1700 - (1 soumissionnaire).

À sa séance du 2 octobre 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 2 M\$, pour lequel ;*
 - une seule soumission conforme a été reçue.

Le 9 octobre 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les commissaires ont bien compris les explications des responsables du dossier, en ce qui a trait à l'évaluation de l'expérience de la CSEM en matière de prestations d'assurances collectives, qui a fait en sorte que les autres firmes se sont désistées de l'appel d'offres, d'une part. D'autre part, la continuité avec le même fournisseur, malgré l'expérience, permet d'éviter les coûts d'implantation d'un nouveau contrat avec une nouvelle firme. Finalement, les commissaires apprécient qu'une garantie de taux ait pu être négociée dans ce dossier.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de plus de 2 M\$, pour lequel ;*
 - *une seule soumission conforme a été reçue.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie faite par la Commission des différents aspects de ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE196483002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1193438022

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de douze mois avec deux options de renouvellement d'une année chacune à Kemira Water Solutions Canada inc. pour la fourniture et la livraison de coagulants à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines de production d'eau potable, pour une somme maximale de 11 554 987,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17594 (1 soumissionnaire, Alternative B, Option 1)

Il est recommandé :

1. d'accorder à la firme Kemira Water Solutions Canada inc., seul soumissionnaire, le contrat pour la fourniture et la livraison de coagulants à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines de production d'eau potable, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 554 987,50 \$, taxes incluses, conformément au document de l'appel d'offres public 19-17594;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-09-25 23:10

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1193438022

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de douze mois avec deux options de renouvellement d'une année chacune à Kemira Water Solutions Canada inc. pour la fourniture et la livraison de coagulants à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines de production d'eau potable, pour une somme maximale de 11 554 987,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17594 (1 soumissionnaire, Alternative B, Option 1)

CONTENU

CONTEXTE

La station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) utilise un procédé de traitement de type physico-chimique pour l'épuration des eaux usées de la Ville de Montréal avant leur rejet au fleuve Saint-Laurent. Ce traitement requiert l'approvisionnement continu de coagulants soit le sulfate d'aluminium (alun) et le chlorure ferrique utilisé pour le contrôle des odeurs de mai à octobre. Le chlorure ferrique et le sulfate d'aluminium sont des coagulants efficaces et reconnus pour l'épuration des eaux usées. Ces produits servent à coaguler les matières en suspension, afin de rencontrer les exigences de traitement du Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) À la Direction de l'eau potable, les filières de traitement des usines sont équipées de procédés de décantation. Ce procédé requiert l'approvisionnement en continu d'un coagulant. Le sulfate d'aluminium sert à coaguler les fines particules contenues dans l'eau brute et assure le fonctionnement optimal de la décantation, afin de rencontrer les normes édictées par le Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP).

Le présent contrat assurera l'approvisionnement en coagulants de la Station et des usines de production d'eau potable suivantes: Pointe-Claire, Dorval, Lachine, Pierrefonds pour les prochains douze mois. Le regroupement d'achat au Service de l'eau permet, en raison des grandes quantités de coagulants consommés à la Station, de faire profiter les usines de production d'eau potable d'un prix unitaire plus compétitif.

En vertu des différentes alternatives décrites aux documents d'appel d'offres, la Ville

pouvait octroyer un contrat pour la fourniture de 44 700 tonnes métriques (tm) d'alun et 5 300 tm de chlorure ferrique selon l'alternative A, 25 000 tm d'alun et 25 000 tm de chlorure ferrique selon l'alternative B ou deux contrats séparés pour la fourniture de 44 700 tm d'alun et 5 300 tm de chlorure ferrique pour les alternatives C et D. Chacune de ces alternatives incluait des options pour une durée du contrat d'une, deux, trois ou quatre années.

Un appel d'offres public a été publié le 15 mai 2019 sur le site SEAO et le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions s'est effectuée le 18 juin 2019. La période de validité des soumissions est de 180 jours.

Deux addenda ont été émis:

- Addenda no. 1 - 23 mai 2019: Questions / réponses
- Addenda no. 2 - 28 mai 2019: Modification mineure au devis et questions/réponses

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0628 - 2 novembre 2015 - Accorder à Kemira Water Solutions inc., plus bas soumissionnaire conforme selon l'alternative et l'option la plus avantageuse pour la Ville, le contrat pour la fourniture et la livraison de coagulants à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines de production d'eau potable, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 35 371 002,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14604.

CG09 0229 - 18 juin 2009 - Accorder à Kemira Water Solutions inc., seul soumissionnaire ayant présenté une soumission conforme pour l'option 3 retenue par la Ville, le contrat pour la fourniture et la livraison de coagulants à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte ainsi qu'aux usines de production d'eau potable de Dorval, Lachine, Pierrefonds, Pointe-Claire et Sainte-Anne-de-Bellevue, pour une durée de quatre ans débutant le 19 juin 2009, au prix révisé de sa soumission, soit au prix total approximatif de 39 128 683 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1820-AE;

DESCRIPTION

Fourniture et livraison de sulfate d'aluminium (alun) et de chlorure ferrique à compter du 16 novembre 2019 pour la Station et d'alun seulement pour les usines de production d'eau potable de Dorval, Lachine, Pierrefonds, Pointe-Claire pour une période de douze mois. Le contrat peut être renouvelé pour deux (2) périodes additionnelles de (12) douze mois chacune aux mêmes termes et conditions.

La quantité de coagulants est estimée à 50 000 tonnes métriques liquides par année.

JUSTIFICATION

Quatre (4) firmes se sont procuré les documents d'appel d'offres et une seule d'entre elles a déposé une soumission. La liste des preneurs du cahier des charges est incluse dans l'intervention du Service de l'approvisionnement ainsi que les motifs de désistements des entreprises n'ayant pas soumissionné.

Tel que prévu dans la loi sur les cités et villes à l'article 573.3.3, lorsqu'il y a un seul soumissionnaire conforme et que le prix soumis présente un écart important avec l'estimé fait par la municipalité, les deux parties peuvent s'entendre et conclure le contrat à un prix moindre. Le prix a donc été négocié avec le fournisseur qui a offert à la Ville une très faible réduction de 2%, uniquement pour l'alternative B - option 3 ans. Considérant que cette proposition ne représentait pas un avantage significatif, la DEEU a privilégié l'alternative B option 1 an, afin de minimiser l'impact de la hausse des prix à court terme et intéresser un ou d'autres fournisseurs à soumissionner dans un an. Au cours des douze prochains mois,

différentes options de réduction de coûts seront évaluées dont entre autres: l'utilisation de coagulants alternatifs, une augmentation des quantités par livraison aux usines d'eau potable.

Les firmes n'étaient pas tenues de détenir une attestation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour soumissionner dans le cadre de cet appel d'offres et Kemira water solutions inc. n'a pas présenté une telle attestation.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (référence 1110573002) et de la résolution numéro CG11 0131, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude pour les raisons suivantes :

- le montant du contrat est de plus de 10 M \$;
- une seule soumission a été reçue suite à l'appel d'offres public;
- l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Kemira water solutions Canada inc.	11 554 987,50 \$	--	11 554 987,50 \$
Dernière estimation réalisée	9 945 337,50 \$	--	9 945 337,50 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			1 609 650 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			16,18 %

L'écart entre la seule soumission reçue et la dernière estimation est de 16,18 %. Il s'explique par une anticipation de l'augmentation du coût des coagulants pour 2019-2020 inférieure au prix soumis par Kemira. De 2015 à 2019, l'indice d'évolution des prix de l'alumine (principal ingrédient composant l'alun) a augmenté de 16 % et le prix du carburant diesel de 15% pour la même période.

Les coûts de transport par camion citerne limitent la concurrence à des fournisseurs situés à proximité des usines du Service de l'eau. Il en résulte que seulement deux compagnies au Québec sont en mesure de produire le volume requis pour approvisionner le Service de l'eau en alun et de soumissionner sur ce contrat.

Par rapport au prix actuel du contrat octroyé en 2015, le prix soumis par Kemira représente une augmentation de 51.8 % qu'ils attribuent à la hausse du coût des matières premières, des transports et de leurs coûts de production.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises du RENA ont été faites. La firme Kemira water solutions Canada inc. n'est pas inscrite au registre des personnes inadmissibles en vertu du règlement de gestion contractuelle ni dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la ville de Montréal.

Considérant que le contrat actuel vient à échéance le 14 novembre 2019 et que les coagulants sont essentiels aux opérations des usines d'eau potable et au traitement des eaux usées, il est recommandé d'octroyer un contrat à Kemira water solutions Canada inc. au prix de sa soumission pour l'alternative B option 1 an, soit 11 554 987,50 \$ taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis pour l'octroi de ce contrat sont de 11 554 987.50\$, taxes incluses. Les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement 2019 de la Direction de l'épuration des eaux usées et de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau et seront priorisés lors du budget de 2020.

Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 10 551 243,75 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale (502 500 \$) et provinciale (501 243,75 \$)

Cette dépense sera imputée comme suit :

Division : Opération pour la DEEU et les usines de Pointe-Claire, Dorval, Lachine, Pierrefonds pour la DEP

Objet de dépenses : Produits chimiques et autres matières / Chlorure ferrique - Alun

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne l'assainissement des eaux et la production d'eau potable qui sont des compétences d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est impératif pour les besoins opérationnels de la Station et des usines de production d'eau potable d'assurer la continuité des approvisionnements de coagulants afin de satisfaire aux obligations réglementaires de traitement des eaux usées et de production d'eau potable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: 24 octobre 2019

Début des livraisons: 14 novembre 2019

Fin du contrat: 13 novembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Zoulikha SEGHIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Conseiller analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 280-6559
Télécop. : 514 280-6779

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-16

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

Tél : 514-280-4364
Télécop. : 514-280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Patrice LANGEVIN
Surintendant - ingenierie d'usine & procedes
(service eau)

Tél : 514 280-6642
Approuvé le : 2019-09-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-09-25

Dossier # : 1193438022

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat de douze mois avec deux options de renouvellement d'une année chacune à Kemira Water Solutions Canada inc. pour la fourniture et la livraison de coagulants à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines de production d'eau potable, pour une somme maximale de 11 554 987,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17594 (1 soumissionnaire, Alternative B, Option 1)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[19-17594 PV.pdf](#)[19-17594 DetCah.pdf](#)[19-17594 TCP.pdf](#)[19-17594 Intervention.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Zoulikha SEGHIR
Agent d'approvisionnement 2
Tél : 514-872-4313

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-17

Denis LECLERC
C/S
Tél : 514-872-5241
Division : Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.	11 554 987,50	<input checked="" type="checkbox"/>	B-1

Information additionnelle

Les raisons de non-participation des firmes n'ayant pas déposées de soumissions sont : Manque de capacité liée à d'autres engagements, volume trop important pour la firme.
Tel que prévu dans la loi sur les cités et villes à l'article 573.3.3, lorsqu'il y a un seul soumissionnaire conforme et que le prix soumis présente un écart important avec l'estimé fait par la municipalité, les deux parties peuvent s'entendre et conclure le contrat à un prix moindre. Le prix a donc été négocié avec le fournisseur qui a offert à la Ville une très faible réduction de 2%, uniquement pour l'alternative B - option 3 ans. Considérant que cette proposition ne représentait pas un avantage significatif, la DEEU a privilégié l'alternative B option 1 an.

Préparé par : Le - -

No de l'appel d'offres

19-17594

Agent d'approvisionnement

Zoulikha Seghir

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
A-1	Alternative A- option 1 (1 an)	KEMIRA WATER SOLUTION	1	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	44700	Tonne	1	205,00 \$	9 163 500,00 \$	10 535 734,13 \$
			2	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	5300	Tonne	1	205,00 \$	1 086 500,00 \$	1 249 203,38 \$
Total (KEMIRA WATER SOLUTION)									10 250 000,00 \$	11 784 937,50 \$
A-2	Alternative A- option 2 (2 ans)	KEMIRA WATER SOLUTION	3	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	44700	Tonne	1	205,00 \$	9 163 500,00 \$	10 535 734,13 \$
			4	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	44700	Tonne	1	210,00 \$	9 387 000,00 \$	10 792 703,25 \$
			5	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	5300	Tonne	1	205,00 \$	1 086 500,00 \$	1 249 203,38 \$
			6	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	5300	Tonne	1	210,00 \$	1 113 000,00 \$	1 279 671,75 \$
Total (KEMIRA WATER SOLUTION)									20 750 000,00 \$	23 857 312,50 \$
A-3	Alternative A- option 3 (3 ans)	KEMIRA WATER SOLUTION	7	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	44700	Tonne	1	205,00 \$	9 163 500,00 \$	10 535 734,13 \$
			8	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	44700	Tonne	1	210,00 \$	9 387 000,00 \$	10 792 703,25 \$
			9	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	44700	Tonne	1	215,00 \$	9 610 500,00 \$	11 049 672,38 \$
			10	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	5300	Tonne	1	205,00 \$	1 086 500,00 \$	1 249 203,38 \$
			11	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	5300	Tonne	1	210,00 \$	1 113 000,00 \$	1 279 671,75 \$
			12	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	5300	Tonne	1	215,00 \$	1 139 500,00 \$	1 310 140,13 \$
Total (KEMIRA WATER SOLUTION)									31 500 000,00 \$	36 217 125,00 \$
A-4	Alternative A- option 4 (4 ans)	KEMIRA WATER SOLUTION	13	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	44700	Tonne	1	205,00 \$	9 163 500,00 \$	10 535 734,13 \$
			14	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	44700	Tonne	1	210,00 \$	9 387 000,00 \$	10 792 703,25 \$
			15	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	44700	Tonne	1	215,00 \$	9 610 500,00 \$	11 049 672,38 \$

No de l'appel d'offres

19-17594

Agent d'approvisionnement

Zoulikha Seghir

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
A-4	Alternative A- option 4 (4 ans)	KEMIRA WATER SOLUTION	16	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	44700	Tonne	1	228,00 \$	10 191 600,00 \$	11 717 792,10 \$
			17	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	5300	Tonne	1	205,00 \$	1 086 500,00 \$	1 249 203,38 \$
			18	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	5300	Tonne	1	210,00 \$	1 113 000,00 \$	1 279 671,75 \$
			19	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	5300	Tonne	1	215,00 \$	1 139 500,00 \$	1 310 140,13 \$
			20	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	5300	Tonne	1	228,00 \$	1 208 400,00 \$	1 389 357,90 \$
		Total (KEMIRA WATER SOLUTION)							42 900 000,00 \$	49 324 275,00 \$
B-1	Alternative B- option 1 (1 an)	KEMIRA WATER SOLUTION	21	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	25000	Tonne	1	201,00 \$	5 025 000,00 \$	5 777 493,75 \$
			22	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	25000	Tonne	1	201,00 \$	5 025 000,00 \$	5 777 493,75 \$
		Total (KEMIRA WATER SOLUTION)							10 050 000,00 \$	11 554 987,50 \$
B-2	Alternative B- option 2 (2 ans)	KEMIRA WATER SOLUTION	23	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	25000	Tonne	1	201,00 \$	5 025 000,00 \$	5 777 493,75 \$
			24	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	25000	Tonne	1	206,00 \$	5 150 000,00 \$	5 921 212,50 \$
			25	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	25000	Tonne	1	201,00 \$	5 025 000,00 \$	5 777 493,75 \$
			26	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	25000	Tonne	1	206,00 \$	5 150 000,00 \$	5 921 212,50 \$
		Total (KEMIRA WATER SOLUTION)							20 350 000,00 \$	23 397 412,50 \$
B-3	Alternative B- option 3 (3 ans)	KEMIRA WATER SOLUTION	27	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	25000	Tonne	1	199,00 \$	4 975 000,00 \$	5 720 006,25 \$
			28	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	25000	Tonne	1	204,00 \$	5 100 000,00 \$	5 863 725,00 \$
			29	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	25000	Tonne	1	209,00 \$	5 225 000,00 \$	6 007 443,75 \$
			30	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	25000	Tonne	1	199,00 \$	4 975 000,00 \$	5 720 006,25 \$

No de l'appel d'offres

19-17594

Agent d'approvisionnement

Zoulikha Seghir

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
B-3	Alternative B- option 3 (3 ans)	KEMIRA WATER SOLUTION	31	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	25000	Tonne	1	204,00 \$	5 100 000,00 \$	5 863 725,00 \$
			32	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	25000	Tonne	1	209,00 \$	5 225 000,00 \$	6 007 443,75 \$
Total (KEMIRA WATER SOLUTION)									30 600 000,00 \$	35 182 350,00 \$
B-4	Alternative B- option 4 (4 ans)	KEMIRA WATER SOLUTION	33	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	25000	Tonne	1	200,00 \$	5 000 000,00 \$	5 748 750,00 \$
			34	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	25000	Tonne	1	205,00 \$	5 125 000,00 \$	5 892 468,75 \$
			35	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	25000	Tonne	1	210,00 \$	5 250 000,00 \$	6 036 187,50 \$
			36	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	25000	Tonne	1	225,00 \$	5 625 000,00 \$	6 467 343,75 \$
			37	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	25000	Tonne	1	200,00 \$	5 000 000,00 \$	5 748 750,00 \$
			38	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	25000	Tonne	1	205,00 \$	5 125 000,00 \$	5 892 468,75 \$
			39	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	25000	Tonne	1	210,00 \$	5 250 000,00 \$	6 036 187,50 \$
			40	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	25000	Tonne	1	225,00 \$	5 625 000,00 \$	6 467 343,75 \$
Total (KEMIRA WATER SOLUTION)									42 000 000,00 \$	48 289 500,00 \$
C-1	Alternative C- option 1 (1 an)	KEMIRA WATER SOLUTION	41	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	44700	Tonne	1	205,00 \$	9 163 500,00 \$	10 535 734,13 \$
Total (KEMIRA WATER SOLUTION)									9 163 500,00 \$	10 535 734,13 \$
C-2	Alternative C- option 2 (2 ans)	KEMIRA WATER SOLUTION	42	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	44700	Tonne	1	205,00 \$	9 163 500,00 \$	10 535 734,13 \$
			43	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	44700	Tonne	1	210,00 \$	9 387 000,00 \$	10 792 703,25 \$
Total (KEMIRA WATER SOLUTION)									18 550 500,00 \$	21 328 437,38 \$
C-3	Alternative C- option 3 (3 ans)	KEMIRA WATER SOLUTION	44	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	44700	Tonne	1	205,00 \$	9 163 500,00 \$	10 535 734,13 \$

No de l'appel d'offres

19-17594

Agent d'approvisionnement

Zoulikha Seghir

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
C-3	Alternative C- option 3 (3 ans)	KEMIRA WATER SOLUTION	45	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	44700	Tonne	1	210,00 \$	9 387 000,00 \$	10 792 703,25 \$
			46	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	44700	Tonne	1	215,00 \$	9 610 500,00 \$	11 049 672,38 \$
Total (KEMIRA WATER SOLUTION)									28 161 000,00 \$	32 378 109,75 \$
C-4	Alternative C- option 4 (4 ans)	KEMIRA WATER SOLUTION	47	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	44700	Tonne	1	205,00 \$	9 163 500,00 \$	10 535 734,13 \$
			48	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	44700	Tonne	1	210,00 \$	9 387 000,00 \$	10 792 703,25 \$
			49	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	44700	Tonne	1	215,00 \$	9 610 500,00 \$	11 049 672,38 \$
			50	Fourniture et livraison du sulfate d'aluminium	44700	Tonne	1	228,00 \$	10 191 600,00 \$	11 717 792,10 \$
Total (KEMIRA WATER SOLUTION)									38 352 600,00 \$	44 095 901,85 \$
D-1	Alternative D- option 1 (1 an)	KEMIRA WATER SOLUTION	51	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	5300	Tonne	1	240,00 \$	1 272 000,00 \$	1 462 482,00 \$
Total (KEMIRA WATER SOLUTION)									1 272 000,00 \$	1 462 482,00 \$
D-2	Alternative D- option 2 (2 ans)	KEMIRA WATER SOLUTION	52	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	5300	Tonne	1	240,00 \$	1 272 000,00 \$	1 462 482,00 \$
			53	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	5300	Tonne	1	255,00 \$	1 351 500,00 \$	1 553 887,13 \$
Total (KEMIRA WATER SOLUTION)									2 623 500,00 \$	3 016 369,13 \$
D-3	Alternative D- option 3 (3 ans)	KEMIRA WATER SOLUTION	54	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	5300	Tonne	1	240,00 \$	1 272 000,00 \$	1 462 482,00 \$
			55	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	5300	Tonne	1	255,00 \$	1 351 500,00 \$	1 553 887,13 \$
			56	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	5300	Tonne	1	275,00 \$	1 457 500,00 \$	1 675 760,63 \$
Total (KEMIRA WATER SOLUTION)									4 081 000,00 \$	4 692 129,75 \$
D-4	Alternative D- option 4 (4 ans)	KEMIRA WATER SOLUTION	57	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	5300	Tonne	1	240,00 \$	1 272 000,00 \$	1 462 482,00 \$
			58	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	5300	Tonne	1	255,00 \$	1 351 500,00 \$	1 553 887,13 \$

No de l'appel d'offres

19-17594

Agent d'approvisionnement

Zoulikha Seghir

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
D-4	Alternative D- option 4 (4 ans)	KEMIRA WATER SOLUTION	59	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	5300	Tonne	1	275,00 \$	1 457 500,00 \$	1 675 760,63 \$
			60	Fourniture et livraison du chlorure ferrique	5300	Tonne	1	310,00 \$	1 643 000,00 \$	1 889 039,25 \$
Total (KEMIRA WATER SOLUTION)									5 724 000,00 \$	6 581 169,00 \$



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17594

Numéro de référence : 1267579

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Fourniture et livraison de coagulants à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.Marcotte et aux usines de production d'eau potable

<input type="checkbox"/> <u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
<input type="checkbox"/> Brenntag Canada 2900 J.B. Deschamps Montréal, QC, H8T 1C8 NEQ : 1143917384	Madame Nicole Rawlings Téléphone : 514 636-9230 Télécopieur : 514 636-8229	Commande : (1595284) 2019-05-16 8 h 52 Transmission : 2019-05-16 8 h 52	3131930 - 19-17594 Addenda N°1 (Question/Réponse) 2019-05-23 9 h 55 - Courriel 3134787 - 19-17594 Addenda N°2 (Modifications, Question/Réponse) 2019-05-28 14 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Chemtrade 90 East Halsey Road Parsippany, NJ, 07054 http://www.chemtradelogistics.com NEQ : 1148461271	Madame Lisa Brownlee Téléphone : 973 515-1840 Télécopieur : 973 515-4461	Commande : (1594912) 2019-05-15 13 h 58 Transmission : 2019-05-15 13 h 58	3131930 - 19-17594 Addenda N°1 (Question/Réponse) 2019-05-23 9 h 55 - Courriel 3134787 - 19-17594 Addenda N°2 (Modifications, Question/Réponse) 2019-05-28 14 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Kemira Water Solutions Canada Inc. 3405, boul. Marie-Victorin Varenes, QC, J3X 1T6 NEQ : 1148982177	Madame Claudine Ouellet Téléphone : 450 652-0665 Télécopieur : 450 652-2048	Commande : (1595061) 2019-05-15 15 h 55 Transmission : 2019-05-15 15 h 55	3131930 - 19-17594 Addenda N°1 (Question/Réponse) 2019-05-23 9 h 55 - Courriel 3134787 - 19-17594 Addenda N°2 (Modifications, Question/Réponse) 2019-05-28 14 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Les Produits Chimiques Erpac inc 2099, boulevard Fernand-Lafontaine Longueuil, QC, J4G2J4 http://erpac.ca NEQ : 1147628508	Monsieur Jean-Guy Cadorette Téléphone : 450 646-0902 Télécopieur :	Commande : (1595369) 2019-05-16 9 h 55 Transmission : 2019-05-16 9 h 55	3131930 - 19-17594 Addenda N°1 (Question/Réponse) 2019-05-23 9 h 55 - Courriel 3134787 - 19-17594 Addenda N°2 (Modifications, Question/Réponse) 2019-05-28 14 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes. <input type="checkbox"/> Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes. <input type="checkbox"/> Organisme public.			

Dossier # : 1193438022

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat de douze mois avec deux options de renouvellement d'une année chacune à Kemira Water Solutions Canada inc. pour la fourniture et la livraison de coagulants à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines de production d'eau potable, pour une somme maximale de 11 554 987,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17594 (1 soumissionnaire, Alternative B, Option 1)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Information comptable DEEU DEP 1193438022.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-24

Iva STOILOVA-DINEVA
Conseillère budgétaire
Tél : 514 280-4195
Division : Service des finances

Dossier # : 1193438022

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat de douze mois avec deux options de renouvellement d'une année chacune à Kemira Water Solutions Canada inc. pour la fourniture et la livraison de coagulants à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines de production d'eau potable, pour une somme maximale de 11 554 987,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17594 (1 soumissionnaire, Alternative B, Option 1)



Rapport - mandat SMCE193438022.pdf

Dossier # :1193438022

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidences

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève*

*M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 24 octobre 2019

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE193438022**

Accorder un contrat de douze mois avec deux options de renouvellement d'une année chacune à Kemira Water Solutions Canada inc. pour la fourniture et la livraison de coagulants à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines de production d'eau potable, pour une somme maximale de 11 554 987,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17594 (1 soumissionnaire, Alternative B, Option 1).

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE193438022

Accorder un contrat de douze mois avec deux options de renouvellement d'une année chacune à Kemira Water Solutions Canada inc. pour la fourniture et la livraison de coagulants à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines de production d'eau potable, pour une somme maximale de 11 554 987,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17594 (1 soumissionnaire, Alternative B, Option 1).

À sa séance du 2 octobre 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de plus de 10 M \$;*
- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$, pour lequel :*
 - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres;*
 - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 9 octobre 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'eau ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les commissaires retiennent que le marché des coagulants compte très peu de fournisseurs et que deux firmes n'ont pas déposé de soumission en raison d'un manque de capacité de production dans un cas et, dans l'autre cas, d'un carnet de commandes rempli à pleine capacité. Les membres de la Commission ont également pu obtenir toutes les réponses à leurs questions relatives aux coagulants, une matière nécessaire en grande quantité et essentielle au fonctionnement des usines d'épuration des eaux usées ainsi qu'aux usines de production de l'eau potable de toutes les villes et pour laquelle plusieurs villes du Québec regroupent leurs achats au sein de l'UMQ. La Commission retient également que la réalité contractuelle de Montréal, apparemment saturée, est comparable à celle ayant cours à Toronto, par exemple.

Ainsi, en ce qui concerne le prix, il s'avère que la firme Kemira Water Solutions Canada inc. a soumis des prix très élevés, de l'ordre de 52% plus élevés que ceux obtenus dans le cadre d'octrois précédents à cette même firme. De l'avis du Service de l'eau, étude de marché à l'appui, cette pratique de prix à la hausse n'est pas justifiée, et ce, en raison de la tendance à la baisse, de l'ordre de 10%, des prix des matières et des carburants diesel nécessaires au transport des matières par camions-citernes. De plus, le Service a expliqué ses démarches de négociation avec le fournisseur, qui ont malheureusement été vaines. Par conséquent, la stratégie de repli a consisté à octroyer le contrat selon l'Alternative B - Option A, ce qui lui permet de limiter sa durée à une seule année, dans l'objectif de relancer un nouvel appel d'offres pour recevoir de nouvelles soumissions dans un contexte plus favorable en vue d'obtenir un meilleur prix futur.

Finalement, la Commission est satisfaite de la qualité des explications obtenues de la part du Service de l'eau et surtout rassurée d'apprendre que, d'une part, des travaux sont en cours en collaboration avec le Service de l'approvisionnement en vue d'élaborer une nouvelle stratégie d'appel d'offres pour les coagulants et, d'autre part, des tests sont continuellement effectués pour évaluer d'autres produits d'une efficacité comparable aux coagulants actuellement utilisés.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M \$;*
- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$, pour lequel :*
 - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres ;*
 - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie faite par la Commission des nombreux aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE193438022 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1196717002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser les options de prolongation (12 mois + 12 mois) prévues aux contrats de collecte et de transport des matières résiduelles pour neuf (9) arrondissements, pour une période maximale de 24 mois, d'un montant total maximal de 29 544 084 \$ taxes incluses (montant de prolongation total d'une valeur de 29 241 247 \$ plus un montant de contingences totalisant 302 837 \$), majorant le montant total des contrats à 68 562 979 \$ - Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2020, comme indiqué dans les aspects financiers du dossier pour un montant total de 2 467 990 \$ (taxes nettes)

Il est recommandé :

1. d'autoriser les deux années d'options de prolongation couvrant la période du 1^{er} novembre 2020 au 31 octobre 2022 (pour un total de 24 mois) prévues aux contrats de collecte et de transport des matières résiduelles de neuf (9) arrondissements aux firmes et montants ci-après désignés ainsi que les montants de contingences :

Fournisseurs	Territoires	Numéro d'appel d'offres	Contingences (\$)	Prolongation (\$)	Montant - Prolongation et contingences (\$)	Total - Contrats (\$)
JR Services Sanitaires (JR Services Sanitaires 9064-3032 Québec inc.)	Anjou	17-16255	10 385	1 038 462	1 048 847	2 293 732
JR Services Sanitaires (JR Services Sanitaires 9064-3032 Québec inc.)	Montréal-Nord	17-15818	13 899	347 478	361 377	923 433

Services Matrec	Lachine		38 624	3 862 438	3 901 062	12 576 402
Services Matrec	Montréal-Nord	15- 14213	21 138	2 113 807	2 134 945	7 016 713
Services Matrec	Outremont		20 832	2 083 208	2 104 040	6 906 567
JR Services Sanitaires (JR Services Sanitaires 9064-3032 Québec inc.)	Le Sud-Ouest	18- 16854	37 238	3 723 835	3 761 073	7 323 491
Derichebourg Env. (Derichebourg Canada Environment inc.)	L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	16- 15252	6 728	672 791	679 519	1 745 318
Derichebourg Env. (Derichebourg Canada Environment inc.)	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve		16 578	1 657 755	1 674 333	3 227 745
Services Matrec	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve		38 581	3 858 059	3 896 640	7 573 979
RCI Environnement (RCI Environnement Division WM Québec inc.)	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	18- 16439	25 431	2 543 072	2 568 503	4 582 356
Services Matrec	Verdun		49 076	4 907 635	4 956 711	9 611 147
Environn. Routier NRJ (Environnement Routier NRJ inc.)	Verdun		24 327	2 432 708	2 457 035	4 782 096
Total - C&T			302 837	29 241 247	29 544 084	68 562 979

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centrale pour un montant de 29 544 084 \$;

3. d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement à compter de l'année 2020 comme suit : de 142 046 \$ en 2020, de 1 007 429 \$ en 2021 et de 1 318 516 \$ en 2022.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-10-07 14:33

Signataire :

Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1196717002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser les options de prolongation (12 mois + 12 mois) prévues aux contrats de collecte et de transport des matières résiduelles pour neuf (9) arrondissements, pour une période maximale de 24 mois, d'un montant total maximal de 29 544 084 \$ taxes incluses (montant de prolongation total d'une valeur de 29 241 247 \$ plus un montant de contingences totalisant 302 837 \$), majorant le montant total des contrats à 68 562 979 \$ - Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2020, comme indiqué dans les aspects financiers du dossier pour un montant total de 2 467 990 \$ (taxes nettes)

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil municipal a prolongé au 31 décembre 2019 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM14 1126 concernant les compétences à l'égard de l'enlèvement, du transport et du dépôt des matières résiduelles provenant des arrondissements (CM18 1525). Ainsi, le Service de l'environnement est responsable de planifier les services et contrats de collecte et de transport des matières résiduelles auprès des citoyens dans les arrondissements de la Ville de Montréal.

C'est dans ce cadre de gouvernance que les contrats de collecte et de transport des matières résiduelles de dix-sept (17) arrondissements¹, qui viennent tous à échéance le 31 octobre 2020, doivent être renouvelés ou prolongés. Cela représente au total trente-et-un (31) contrats exclusivement de collecte et de transport de matières résiduelles, issus de six (6) appels d'offres, et octroyés auprès de sept (7) entreprises². Ces contrats contiennent tous une option pour prolonger la durée des services avec l'acceptation des entrepreneurs (12 + 12 mois).

La stratégie de renouvellement des contrats et de sollicitation du marché préconisée au cours des prochaines années par le Service de l'environnement s'appuie sur les principes d'harmonisation des services, de cohérence des interventions et d'optimisation des ressources. Elle vise à :

1. doter la Ville d'un cadre contractuel permettant d'opérer de manière stratégique dans un marché en constante évolution tout en maîtrisant les opérations;
2. ne pas déstabiliser le marché actuel;

3. gérer efficacement dans une perspective de transition écologique, de réduction des gaz à effet de serre (GES), et ce en cohérence avec les priorités organisationnelles de la Ville.

À cet effet, ce cadre de planification permettra, notamment au cours des prochaines années, le déploiement de la collecte des résidus alimentaires sur l'ensemble des unités d'occupation et l'intégration de mesures visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre ou d'éco-efficacité liées au transport.

Ainsi, considérant le marché actuel dans le secteur d'activité des matières résiduelles défavorable et le nombre important de contrats à renouveler, cette conjoncture représente un risque pouvant nuire à la performance du processus de sollicitation (prix, nombre de soumissionnaires, etc.). Pour créer et maintenir une synergie positive et synchronisée entre la Ville et le marché, ainsi que pour favoriser un accroissement du nombre de fournisseurs potentiels, il apparaît stratégiquement favorable de solliciter le marché plus régulièrement, soit aux deux (2) ans, de façon équilibrée.

C'est pourquoi le Service de l'environnement recommande de prolonger douze (12) contrats sur les trente et un (31) pour lesquels :

- les arrondissements et le Service de l'environnement sont satisfaits des services rendus;
- les entreprises ont signifié leur intention à prolonger;
- les entreprises ne figurent pas sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant;
- les coûts sont compétitifs;
 - la planification à court, moyen et long termes des activités en gestion des matières résiduelles se voit bonifiée.

Le montant total associé aux prolongations s'élève à 29 544 084 \$ taxes incluses (incluant des contingences d'un montant total de 302 837 \$).

Les clauses contractuelles stipulent qu'une entente écrite entre la Ville et les adjudicataires visés doit être conclue, dans un délai spécifique, afin que les contrats puissent être prolongés. Cette entente doit être signée et retournée à la Ville pour confirmer l'acceptation de l'option de prolongation. Ces confirmations d'acceptation ont toutes été reçues dans le respect des délais.

Mentionnons que pour consolider son approche et assurer la concertation et la cohérence dans sa démarche, le Service de l'environnement a demandé aux arrondissements de se prononcer sur leur niveau de satisfaction des services offerts par leur(s) entrepreneur(s) ainsi que sur l'approche faisant l'objet du présent sommaire décisionnel.

Enfin, en ce qui concerne les dix-neuf (19) contrats de collecte et de transport qui ne sont pas visés par le présent sommaire (non prolongés), un appel d'offres sera conduit d'ici la fin de l'année 2019 ou début 2020 pour assurer le renouvellement des services dans les arrondissements visés. Les arrondissements seront rencontrés afin de réviser et bonifier le devis technique normalisé à partir de leurs commentaires et des meilleures pratiques en vigueur.

Précisons que cinq (5) contrats de collecte et de transport supplémentaires visant quatre (4) arrondissements³ arrivent également à échéance le 31 octobre 2020. Ces derniers ont été octroyés par le conseil d'agglomération en raison du fait qu'ils regroupent dans un même contrat le volet « collecte et transport des matières résiduelles » et le volet « élimination des ordures ménagères », une compétence d'agglomération. Cette orientation découle d'une approche novatrice de sollicitation du marché mise de l'avant en 2015. Ces

contrats sont traités dans un sommaire décisionnel distinct à l'intention du conseil d'agglomération .

-
1. Anjou, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, LaSalle, Le Plateau-Mont-Royal, L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Le Sud-Ouest, Montréal-Nord, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Outremont, Pierrefonds-Roxboro, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Rosemont–La Petite-Patrie, Saint-Léonard, Verdun, Ville-Marie, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.
 2. Col Sel Transit inc., Derichebourg Canada Environnement inc., Environnement Routier NRJ inc., JR Services Sanitaires, RCI Environnement inc., Services Matrec inc., Services Ricova inc. Mentionnons que l'entreprise Service Ricova inc. ont été placées sur la liste des entreprises à rendement insatisfaisant le 28 novembre 2018.
 3. Anjou, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Ville-Marie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1525 18 déc. 2018 Prolonger, jusqu'au 31 décembre 2019, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM14 1126 concernant les objets suivants : ... - l'enlèvement, le transport et le dépôt des matières résiduelles.

CM18 0998 21 août 2018 Accorder un contrat à 9064-3032 Québec inc. JR Services Sanitaires, pour une durée d'un peu plus de 24 mois, pour la collecte et le transport des matières résiduelles, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 3 562 418 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16854 (8 soum.) / Autoriser un budget additionnel de 499 294 \$, pour 2019 et de 471 325 \$, pour 2020.

CM18 0826 19 juin 2018 Accorder des contrats d'élimination, de collecte / transport et de collecte / transport / élimination de matières résiduelles aux firmes : Recyclage Notre-Dame inc., Services MATREC inc., Environnement Routier NRJ inc., Derichebourg Canada Environnement inc., Col Sel Transit inc., RCI Environ. Div. WM Québec inc., Enviro Connexions F.A. et Entreprise Multi PM inc., pour des durées de 20, 22, 24½, 59 et 60 mois - Dépense totale de 44 730 784 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16439 (12 soum.).

CM17 1212 25 sep. 2017 Accorder 2 contrats de collecte et transport des matières recyclables à 9064-3032 Québec inc. (JR Services Sanitaires) et Environnement Routier NRJ inc. pour une durée de 31 mois - Dépense totale de 3 220 111 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16255 (9 soum.).

CM17 0281 28 mars 2017 Accorder un contrat à 9064-3032 Québec inc. (JR Services Sanitaires), pour une durée de 43 mois, pour la collecte et le transport de résidus de construction, rénovation, démolition et encombrants (CRD et encombrants), pour l'arrondissement de Montréal-Nord, pour une somme maximale de 562 055,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15818 (4 soum.).

CM16 1447 20 déc. 2016 Accorder 7 contrats de collecte et transport des matières résiduelles aux firmes suivantes : Derichebourg Canada Environnement, RCI Environnement Division WM Québec inc., Services environnementaux Richelieu et Services Ricova inc. pour des durées de 35 ou 43 mois - Dépense totale de 21 349 964 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15252 (7 soum.).

CM16 1455 20 déc. 2016 Prolonger au 31 décembre 2018 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM14 1126 concernant les objets suivants : ... - l'enlèvement, le transport et le dépôt des matières résiduelles.

CM15 1098 21 sep. 2015 Accorder des contrats d'élimination, de collecte, de transport et de collecte ainsi que de transport, d'élimination de matières résiduelles à diverses firmes pour des durées de 56, 58 ou 59 mois - Dépense totale de 76 145 764 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14213 (14 soum.).

CM14 1126 25 nov. 2014 Déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*, le conseil de la ville compétent à l'égard des objets suivants jusqu'au 31 décembre 2016 et à compter du 1^{er} janvier 2015 : ... 2 - l'enlèvement, le transport et le dépôt des matières résiduelles.

DESCRIPTION

Le Service de l'environnement recommande d'utiliser les options de prolongation de 12 mois + 12 mois, d'une durée totale de vingt-quatre (24) mois (jusqu'au 31 octobre 2022), pour douze (12) des trente-et-un (31) contrats de collecte et de transport et visant les neuf (9) arrondissements suivants : Anjou, Lachine, Le Sud-Ouest, L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Outremont, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et Verdun.

Les entreprises (5) visées par ces prolongations sont les suivantes : Derichebourg Canada Environnement inc., Environnement Routier NRJ inc., 9064-3032 Québec inc. (JR Services Sanitaires), RCI Environnement Division WM Québec inc., Services Matrec inc. Le détail et les spécificités des contrats pour lesquels il est recommandé de prolonger sont les suivants :

Appel d'offres 15-14213

Compte tenu de l'article 6 des clauses administratives particulières du contrat 15-14213, il est possible de prolonger le contrat pour deux (2) périodes additionnelles de douze (12) mois chacune, soit jusqu'au 31 octobre 2022. Les contrats visés sont les suivants :

	Territoires visés	Type de contrat	Matières*	Adjudicataire contrat
1	Lachine	Collecte/transport	OM, CRD, RV, RM, SAP	Matrec
2	Montréal-Nord	Collecte/transport	MR	Matrec
3	Outremont	Collecte/transport	OM, CRD, RV, RA, SAP	Matrec

* Matières : OM (ordures ménagères), CRD (résidus de construction, rénovation et démolition et encombrants), RV (résidus verts), RA (résidus alimentaires), RM (résidus mélangés), MR (matières recyclables), SAP (sapins de Noël)

Appel d'offres 16-15252

Compte tenu de l'article 6 des clauses administratives particulières du contrat 16-15252, il est possible de prolonger le contrat pour deux (2) périodes additionnelles de douze (12) mois chacune, soit jusqu'au 31 octobre 2022. Le contrat visé est le suivant :

	Territoires visés	Type de contrat	Matières*	Adjudicataire contrat
1	L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	Collecte/transport	MR	Derichebourg

* Matières : MR (matières recyclables)

Appel d'offres 17-15818

Compte tenu de l'article 6 des clauses administratives particulières du contrat 17-15818, il est possible de prolonger le contrat pour deux (2) périodes additionnelles de douze (12)

mois chacune, soit jusqu'au 31 octobre 2022. Le contrat visé est le suivant :

	Territoires visés	Type de contrat	Matières*	Adjudicataire contrat
1	Montréal-Nord	Collecte/transport	CRD	JR Serv. Sanitaires
* Matières : CRD (résidus de construction, rénovation et démolition et encombrants)				

Appel d'offres 17-16255

Compte tenu de l'article 4 des clauses administratives particulières du contrat 17-16255, il est possible de prolonger le contrat pour deux (2) périodes additionnelles de douze (12) mois chacune, soit jusqu'au 31 octobre 2022. Le contrat visé est le suivant :

	Territoires visés	Type de contrat	Matières*	Adjudicataire contrat
1	Anjou	Collecte/transport	MR	JR Serv. sanitaires
* Matières : MR (matières recyclables)				

Appel d'offres 18-16439

Compte tenu de l'article 15.02 du cahier " Contrat " du contrat 18-16439, il est possible de prolonger le contrat pour deux (2) périodes additionnelles de douze (12) mois chacune, soit jusqu'au 31 octobre 2022. Les contrats visés sont les suivants :

	Territoires visés	Type de contrat	Matières*	Adjudicataire contrat
1	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Collecte/transport	RA	Derichebourg
2			MR	Matrec
3	Rivières-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Collecte/transport	MR	RCI Environnement
4	Verdun	Collecte/transport	OM, CRD, RV, RA	Matrec
5			MR	Envir. Routier NRJ
* Matières : OM (ordures ménagères), CRD (résidus de construction, rénovation et démolition et encombr.), RV (résidus verts), RA (résidus aliment.), MR (matières recycl.)				

Appel d'offres 18-16854

Compte tenu de l'article 15.02 du cahier " Contrat " du contrat 18-16854, il est possible de prolonger le contrat pour deux (2) périodes additionnelles de douze (12) mois chacune, soit jusqu'au 31 octobre 2022. Le contrat visé est le suivant :

	Territoires visés	Type de contrat	Matières*	Adjudicataire contrat
1	Le Sud-Ouest	Collecte/transport	OM, CRD, RV, RA	JR Serv. sanitaires
* Matières : OM (ordures ménagères), CRD (résidus de construction, rénovation et démolition et encombr.), RV (résidus verts), RA (résidus aliment.), MR (matières recycl.)				

En somme, sous la compétence du conseil municipal de la Ville de Montréal, douze (12) contrats de collecte et transport de matières résiduelles (matières recyclables, ordures ménagères, résidus de construction, rénovation et démolition et encombrants, résidus alimentaires et verts et arbres de Noël) de neuf (9) arrondissements doivent être prolongés étant donné leurs échéances au 31 octobre 2020.

JUSTIFICATION

Les prolongations de ces douze (12) contrats sont nécessaires afin de poursuivre les services de collecte des matières résiduelles dans les territoires concernés. En accordant les deux années de prolongation possibles des contrats concernés simultanément, la Ville se dotera d'un cadre de planification nécessaire pour procéder, de manière stratégique et dans un marché en constante évolution, à l'étalement (la régularisation) des renouvellements ou

prolongations de contrats dans le temps (environ aux deux ans) selon une optique de constituer trois blocs de territoires équivalents.

Cette orientation s'appuie sur les considérations suivantes :

1. Le degré de satisfaction du Service de l'environnement et des arrondissements à l'égard des services rendus par les entrepreneurs et la volonté de ces derniers à vouloir prolonger (entente écrite obligatoire);
2. Le marché actuel de la collecte et du transport des matières résiduelles et de l'élimination des ordures ménagères est limité (oligopole). Les entreprises connues ont des carnets de commandes chargés et elles éprouvent dernièrement des difficultés au niveau du recrutement de la main-d'oeuvre et dans les délais de livraison pour l'acquisition de nouveaux camions;
3. Le nombre important de contrats (trente-et-un contrats de collecte-transport ainsi que cinq contrats de collecte-transport-traitement) venant à une échéance commune présente un risque relativement à la capacité du marché à répondre, ce qui pourrait affecter négativement l'exercice de sollicitation de marché;
4. Les prix jugés compétitifs de certains des contrats;
5. L'équité des services et la rationalisation des coûts;
6. Le Service de l'environnement, en accord avec le Service de l'approvisionnement, vise à maintenir une synergie positive avec le marché et une sollicitation synchronisée du marché cohérent (volet collecte, transport et élimination au sein d'un même appel d'offres) et ainsi permettre aux entreprises d'offrir de meilleurs prix, par rapport au fractionnement traditionnel des services de collecte et de transport, et de ceux d'élimination;
7. Le besoin de doter la Ville d'une plus grande souplesse dans la planification et la gestion contractuelle afin d'être en meilleure position pour répondre aux besoins d'amélioration continue, aux changements nécessaires ou aux opportunités qui peuvent se présenter dans le temps.

En ce qui concerne les dix-neuf (19) contrats de collecte et de transport qui ne sont pas visés par le présent sommaire (prolongation), les justificatifs sont les suivants :

1. refus de l'entreprise à prolonger la durée du contrat;
2. entreprise figurant sur la liste des entreprises ayant fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant (Service Ricova inc.);
3. prix jugés non compétitifs;
4. maintenir la démarche entamée de synchronisation de la sollicitation des marchés entre la collecte/transport et l'élimination. Cette approche permet de favoriser la concurrence en diversifiant les options de soumission;
5. équilibrer la démarche de sollicitation du marché aux deux ans.

Conformité des adjudicataires

- Toutes les entreprises disposent de l'attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP).
- Aucune des entreprises concernées ne se retrouve au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).
- Aucune des entreprises concernées ne se retrouve sur la liste des entreprise à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La période de prolongation des douze contrats concernés par le présent sommaire est d'une durée de vingt-quatre (24) mois et touche trois (3) années financières. Le coût de ces

prolongations s'élève à 29 544 084 \$ toutes taxes incluses, soit 43 % de la valeur totale des contrats octroyés et prolongés; incluant des contingences d'environ 1 % pour un montant total de 302 837 \$. La répartition du coût annuel des contrats est présentée comme suit :

Contrats de collecte et transport						
Fournisseurs	Territoires	2020 (\$)	2021 (\$)	2022 (\$)	Total - Prolongation (\$)	Total - Contrats (\$)
JR Services Sanitaires (JR Services Sanitaires 9064-3032 Québec inc.)	Anjou	83 793	514 071	440 597	1 038 462	2 283 347
Services Matrec	Lachine	314 130	1 918 898	1 629 409	3 862 437	12 537 777
JR Services Sanitaires (JR Services Sanitaires 9064-3032 Québec inc.)	Montréal-Nord	35 700	170 272	141 506	347 478	909 534
Services Matrec	Montréal-Nord	171 547	1 049 870	892 389	2 113 807	6 995 575
Services Matrec	Outremont	171 606	1 033 785	877 816	2 083 208	6 885 735
JR Services Sanitaires (JR Services Sanitaires 9064-3032 Québec inc.)	Le Sud-Ouest	304 189	1 843 527	1 576 119	3 723 835	7 286 253
Derichebourg Env. (Derichebourg Canada Environment inc.)	L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	54 287	333 053	285 451	672 791	1 738 590
Derichebourg Env. (Derichebourg Canada Environment inc.)	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	135 965	820 707	701 083	1 657 756	3 211 167
Services Matrec	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	316 429	1 910 015	1 631 615	3 858 060	7 535 398
RCI Environnement (RCI Environnement Division WM Québec inc.)	Rivières-des-Pairies-Pointe-aux-Trembles	204 642	1 258 884	1 079 546	2 543 072	4 556 925
Services Matrec	Verdun	410 732	2 429 876	2 067 027	4 907 635	9 562 071
Env. Routier NRJ (Environnement Routier NRJ inc.)	Verdun	199 490	1 204 363	1 028 854	2 432 708	4 757 769
Contingences		25 096	149 981	127 759	302 837	302 837
Total - C&T		2 427 607	14 637 303	12 479 173	29 544 084	68 562 979

Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement du Service de l'environnement à la Division collecte, transport et élimination des matières résiduelles, au poste budgétaire services techniques. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centrale. Pour plus de détails, voir la pièce jointe « Aspect financier ».

Un ajustement récurrent à la base budgétaire sera requis à partir de l'année 2020 afin de financer (voir tableau ci-dessous) :

- un ajustement du prix annuel, tel que spécifié aux contrats, selon la variation de l'indice de prix à la consommation (IPC) ainsi que selon l'évolution du prix du carburant, ou prix moyen à la pompe échantillonné (PMPE);

- des contingences des contrats de collecte et de transport.

Budgets additionnels requis :

Contrats	Compétences	2020 (\$)	2021 (\$)	2022 (\$)	Total (\$)
Contrats C & T					
Anjou	Locale	4 198	35 623	49 846	89 668
Lachine	Locale	13 807	116 944	142 929	273 679
Montréal-Nord	Locale	10 149	82 126	101 050	193 324
Outremont	Locale	9 705	68 279	87 348	165 331
Rivières-des-Pairies- Pointe-aux-Trembles	Locale	8 170	77 641	111 370	197 181
Le Sud-Ouest	Locale	19 369	127 062	169 815	316 246
L'Île-Bizard-Sainte- Geneviève	Locale	3 406	27 193	36 408	67 007
Mercier-Hochelaga- Maisonnette	Locale	31 297	202 866	266 055	500 218
Verdun	Locale	41 945	269 696	353 695	665 335
Grand total - Contrats C&T		142 046	1 007 429	1 318 516	2 467 990

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre du Plan de développement durable 2016-2020, le présent dossier contribue à l'atteinte de la cible suivante : *atteindre les objectifs gouvernementaux de valorisation des matières recyclables (70 %) et des matières organiques (60 %) d'ici 2020* .

De plus, la gestion responsable des matières résiduelles et l'optimisation des pratiques en collecte et transport s'inscrivent dans une démarche collective qui s'appuie sur les orientations et les objectifs prescrits dans le Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de la collectivité montréalaise 2013-2020.

Ces prolongations permettront finalement de poursuivre les efforts de la Ville dans l'atteinte des objectifs fixés dans son Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération montréalaise et dans la promotion des saines habitudes de vie dans la collectivité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces prolongations de contrats permettront d'assurer la poursuite des services de collecte et de transport de matières résiduelles pour neuf (9) arrondissements. Tous les services liés à ces prolongations de contrats sont nécessaires pour permettre à la Ville de poursuivre et s'acquitter de ses obligations de salubrité et d'atteintes des objectifs de détournement de l'enfouissement des matières résiduelles, édictées par le gouvernement par l'entremise de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Ne pas prolonger ces contrats impliquerait de renouveler trente-et-un (31) contrats en même temps alors que les conditions de sollicitation du marché présentent des signes défavorables. Cette situation représenterait un risque pour la Ville compte tenu des montants qui en découlent. Parmi les risques identifiés, notons une hausse des coûts par une réduction de la concurrence.

Finalement, sans la prolongation des contrats identifiés pour une période de deux (2) ans, la Ville ne disposera pas de la flexibilité et du cadre de planification nécessaire dans un contexte évolutif (marché, clientèles, infrastructures, technologies) pour planifier stratégiquement la gestion des matières résiduelles sur son territoire. Cela pourrait avoir comme conséquences de limiter la capacité de la Ville à :

- optimiser la performance et harmoniser les activités d'enlèvement, de transport et de dépôt des matières résiduelles;
- favoriser une saine concurrence et minimiser les risques de collusion;
- optimiser et harmoniser les opérations liées au déchargement aux divers centres de dépôts de matières résiduelles;
- optimiser et harmoniser les flux de matières vers les futurs centres de traitement;
- assurer le développement et l'encadrement technologique visant à assurer le suivi et le contrôle des quantités et de la qualité des matières résiduelles ainsi que des opérations;
- assurer la performance dans la mise en oeuvre du *Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal* adopté par le Conseil d'agglomération et l'atteinte des objectifs gouvernementaux de réduction et de récupération des matières résiduelles à des fins de réemploi, de recyclage ou de valorisation.

De plus, ne pas autoriser les deux années d'option de prolongation simultanément pourrait mener à perdre la possibilité, après un an, de prolonger certains contrats dont le prix est jugé compétitif et de les arrimer avec les blocs de renouvellement planifiés stratégiquement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

Les arrondissements concernés réaliseront des communications de proximité, le cas échéant.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation des prolongations de contrat :

- CE du 16 octobre 2019;
- CM du 22 octobre 2019.

Début des prolongations de contrat : 1^{er} novembre 2020.

Fin des contrats : 31 octobre 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Cherifa HELLAL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Josée M GIRARD, Lachine

Luc PERREAULT, Lachine

Alexandre FORTIN CAILLAULD, Lachine

Nicolas MALATESTA, Lachine

Claude BÉDARD, Service des finances

Éric THIFAUULT, Montréal-Nord

Yves EKILA, Montréal-Nord

Marie-Claude LEBLANC, Outremont

Bruno PAQUET, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Sophie LABERGE, Outremont

Pierre Yves MORIN, L'Île-Bizard - Sainte-Genève

Serge WALLEND, Verdun

Robert DENIS, Anjou

Marc-Pierre LAFRAMBOISE, Anjou

Pierre MORISSETTE, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Richard C GAGNON, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Corina-Isabela NETEDU, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Francis CARON, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Louis LAPOINTE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Alain CHAREST, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Martin ROBERGE, Verdun

Martin THIFFEAULT, Verdun

Claude DUBOIS, Le Sud-Ouest

Ruy Paulo FERREIRA, Le Sud-Ouest

Stéphane-Sophie CARDINAL, Le Sud-Ouest

Marc DUSSAULT, Anjou

Lecture :

Alain CHAREST, 2 octobre 2019
Francis CARON, 9 septembre 2019
Pierre MORISSETTE, 3 septembre 2019
Marc DUSSAULT, 3 septembre 2019
Marie-Claude LEBLANC, 2 septembre 2019
Claude DUBOIS, 28 août 2019
Louis LAPOINTE, 28 août 2019
Martin ROBERGE, 28 août 2019
Marc-Pierre LAFRAMBOISE, 28 août 2019
Luc PERREAULT, 27 août 2019
Corina-Isabela NETEDU, 27 août 2019
Yves EKILA, 27 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jason LAFRAMBOISE
Conseiller

Tél : 514 872-2056
Télécop. : 514 872-8146

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-19

Frédéric SAINT-MLEUX
Chef de section - planification et
développement gmr

Tél : 514-868-8763
Télécop. : 514 872-8146

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Arnaud BUDKA
Directeur de la gestion des matières résiduelles
Tél : 514 868-8765
Approuvé le : 2019-10-02

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Roger LACHANCE
Directeur
Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2019-10-02

(taxes incluses)

Contrats collecte et transport

Fournisseurs	Territoires	No d'appel d'offres	Contingences	Montant - Prolongation & contingences	Total - contrats
JR Sanitaire	Anjou	17-16255	10 385	1 048 847	2 293 732
JR Sanitaire	Mtl Nord	17-15818	13 899	361 377	923 433
Matrec	Lachine	15-14213	38 624	3 901 062	12 576 402
Matrec	Mtl Nord		21 138	2 134 945	7 016 713
Matrec	Outremont		20 832	2 104 040	6 906 567
JR Sanitaire	Sud-Ouest	18-16854	37 238	3 761 073	7 323 491
Derichebourg	IBSG	16-15252	6 728	679 519	1 745 318
Derichebourg	MHM	18-16439	16 578	1 674 333	3 227 745
Matrec	MHM		38 581	3 896 640	7 573 979
RCI env.	RDP		25 431	2 568 503	4 582 356
Matrec	Verdun		49 076	4 956 711	9 611 147
Env. R. NRJ	Verdun		24 327	2 457 035	4 782 096
Total - C&T			302 837	29 544 084	68 562 979

43%

(taxes incluses)

Contrats collecte et transport

Fournisseurs	Territoires	2020	2021	2022	Total - Prolongation	Total - contrats
JR Sanitaire	Anjou	83 793	514 071	440 597	1 038 462	2 283 347
Matrec	Lachine	314 130	1 918 898	1 629 409	3 862 437	12 537 777
JR Sanitaire	Mtl Nord	35 700	170 272	141 506	347 478	909 534
Matrec	Mtl Nord	171 547	1 049 870	892 389	2 113 807	6 995 575
Matrec	Outremont	171 606	1 033 785	877 816	2 083 208	6 885 735
JR Sanitaire	Sud-Ouest	304 189	1 843 527	1 576 119	3 723 835	7 286 253
Derichebourg	IBSG	54 287	333 053	285 451	672 791	1 738 590
Derichebourg	MHM	135 965	820 707	701 083	1 657 756	3 211 167
Matrec	MHM	316 429	1 910 015	1 631 615	3 858 060	7 535 398
RCI env.	RDP	204 642	1 258 884	1 079 546	2 543 072	4 556 925
Matrec	Verdun	410 732	2 429 876	2 067 027	4 907 635	9 562 071
Env. R. NRJ	Verdun	199 490	1 204 363	1 028 854	2 432 708	4 757 769
Contingences		25 096	149 981	127 759	302 837	302 837
Total - C&T		2 427 607	14 637 303	12 479 173	29 544 084	68 562 979

Dépenses locales
Collecte et transport déchets
Montant - taxe nette

Fournisseurs	Service de collecte	Territoires	2020	2021	2022	Total
JR Sanitaire	CS	Anjou	77 280	474 110	406 347	957 737
Matrec	OM-CRD-RV-MO-Sapins	Lachine	289 711	1 769 732	1 502 746	3 562 189
JR Sanitaire	CRD suppl.	Montréal Nord	33 903	161 700	134 383	329 986
Matrec	CS	Mtl Nord rec	158 212	968 258	823 019	1 949 489
Matrec	OM-CRD-RV-RA-Sapins	Outremont	158 267	953 424	809 579	1 921 269
JR Sanitaire	OM-RA-CRD-RV	Sud-Ouest	280 543	1 700 220	1 453 599	3 434 361
Derichebourg	CS	IBSG	50 067	307 163	263 261	620 491
Derichebourg	RA	MHM	125 396	756 909	646 584	1 528 889
Matrec	CS	MHM	291 832	1 761 539	1 504 781	3 558 152
RCI env.	CS	RDP	188 734	1 161 024	995 627	2 345 385
Matrec	OM-CRD-RA-RV	Verdun	378 803	2 240 989	1 906 346	4 526 138
Env. R. NRJ	CS	Verdun	183 983	1 110 741	948 876	2 243 600
Total Contrats - local			2 216 729	13 365 809	11 395 148	26 977 686

Budget additionnel	Compétences	2020	2021	2022	Total
Contrats C & T					
Anjou	Locale	4 198	35 623	49 846	89 668
Lachine	Locale	13 807	116 944	142 929	273 679
Montréal Nord	Locale	10 149	82 126	101 050	193 324
Outremont	Locale	9 705	68 279	87 348	165 331
RDP	Locale	8 170	77 641	111 370	197 181
Sud-Ouest	Locale	19 369	127 062	169 815	316 246
IBSG	Locale	3 406	27 193	36 408	67 007
MHM	Locale	31 297	202 866	266 055	500 218
Verdun	Locale	41 945	269 696	353 695	665 335
Sous-total Contrats C&T		142 046	1 007 429	1 318 516	2 467 990

**Prolongation de 24 mois (17-16255)
2020 - 2022**

		IPC	1.03000000	1.06090000	1.09272700		
Collecte et transport des matières recyclables	Nbr portes /collectes	Prix estimé 2019	mois en 2020	mois en 2021	mois en 2022	Total prol.	Total contrat
JR Services sanitaires			2	12	10	24	
Anjou	19 479	21.79 \$	72 880 \$	447 116 \$	383 211 \$	903 207 \$	1 985 951 \$
TPS		5%	3 644 \$	22 356 \$	19 161 \$	45 160 \$	99 298 \$
TVQ		9.975%	7 270 \$	44 600 \$	38 225 \$	90 095 \$	198 099 \$
Total - taxes incluses			83 793 \$	514 071 \$	440 597 \$	1 038 462 \$	2 283 347 \$
Total - taxe nette			76 514 \$	469 416 \$	402 324 \$	948 254 \$	2 085 000 \$
Contingences		1%	729 \$	4 471 \$	3 832 \$	9 032 \$	9 032 \$
TPS		5%	36 \$	224 \$	192 \$	452 \$	452 \$
TVQ		9.975%	73 \$	446 \$	382 \$	901 \$	901 \$
Total avec taxes			838 \$	5 141 \$	4 406 \$	10 385 \$	10 385 \$
Dépense nette			765 \$	4 694 \$	4 023 \$	9 483 \$	9 483 \$
Grand total avant taxe			73 608 \$	451 587 \$	387 044 \$	912 239 \$	1 994 983 \$
5%			3 680 \$	22 579 \$	19 352 \$	45 612 \$	99 749 \$
9.975%			7 342 \$	45 046 \$	38 608 \$	90 996 \$	199 000 \$
Total avec taxes			84 631 \$	519 212 \$	445 003 \$	1 048 847 \$	2 293 732 \$
Dépense nette			77 280 \$	474 110 \$	406 347 \$	957 737 \$	2 094 483 \$
Budget collecte et transports 2019			73 081 \$	438 487 \$			
Budget additionel			4 198 \$	35 623 \$	49 846 \$	89 668 \$	

L'ajustement annuel est estimé à 3% à la date anniversaire des contrats
Le budget additionnel de l'année 2022 est demandé pour 12 mois

Imputation comptable: 2101.0010000.103314.04321.54503.014401

Prolongation de 24 mois (15-14213)

		IPC	1.02000000	1.04040000	1.06120800								
Lachine	Matrec nombre de portes	Prix unitaire 2019	mois en 2020	mois en 2021	mois en 2022	Total prol.	Total contrat	Entité	Source	centre de responsabilité	activité	objet	sous-objet
Ordures ménagères	21 529	58.75	215 021	1 315 928	1 118 539	2 649 487	8 768 089						
5%			10 751	65 796	55 927	132 474	438 404						
9.975%			21 448	131 264	111 574	264 286	874 617						
Total avec taxes			247 220	1 512 988	1 286 040	3 046 248	10 081 110						
Ristourne TPS 100%			10 751	65 796	55 927	132 474	438 404						
50%			10 724	65 632	55 787	132 143	437 308						
Dépense nette			225 745	1 381 580	1 174 326	2 781 631	9 205 397	2101	0010000	103314	04311	54503	014400
	collecte		4	17	13								
	Prix unitaire		5 100	5 100	5 100								
Résidus mélangés			20 400	86 700	66 300	173 400	486 661	2101	0010000	103314	04381	54503	014479
5%			1 020	4 335	3 315	8 670	24 376						
9.975%			2 035	8 648	6 613	17 297	48 544						
Total avec taxes			23 455	99 683	76 228	199 367	559 581						
Ristourne TPS 100%			1 020	4 335	3 315	8 670	24 376						
50%			1 017	4 324	3 307	8 648	24 272						
Dépense nette			21 417	91 024	69 607	182 048	510 933	2101	0010000	103314	04381	54503	014479
CRD	12	5 067.21	10 337	63 263	53 774	127 374	421 535						
5%			517	3 163	2 689	6 369	21 264						
9.975%			1 031	6 310	5 364	12 706	42 048						
Total avec taxes			11 885	72 737	61 826	146 448	484 847						
Ristourne TPS 100%			517	3 163	2 689	6 369	21 264						
50%			516	3 155	2 682	6 353	21 024						
Dépense nette			10 853	66 418	56 456	133 727	442 559	2101	0010000	103314	04381	54503	014483
Résidus verts	35	5 383.91	27 458	196 050	171 403	394 911	1 180 996						
5%			1 373	9 802	8 570	19 746	59 050						
9.975%			2 739	19 556	17 097	39 392	117 804						
Total avec taxes			31 570	225 408	197 071	454 049	1 357 850						
Ristourne TPS 100%			1 373	9 802	8 570	19 746	59 050						
50%			1 369	9 778	8 549	19 696	58 902						
Dépense nette			28 827	205 828	179 952	414 607	1 239 898	2101	0010000	103314	04331	54503	014492
Arbres de noel	4	1 689.07	0	7 029	7 170	14 199	47 505						
5%			0	351	358	710	2 375						
9.975%			0	701	715	1 416	4 739						
Total avec taxes			0	8 082	8 243	16 325	54 619						
Ristourne TPS 100%			0	351	358	710	2 375						
50%			0	351	358	708	2 369						
Dépense nette			0	7 380	7 527	14 907	49 874	2101	0010000	103314	04331	54503	014490
Contingences	1%		2 732	16 690	14 172	33 594	33 594						
5%			137	834	709	1 680	1 680						
9.975%			273	1 665	1 414	3 351	3 351						
Total avec taxes			3 141	19 189	16 294	38 624	38 624						
Ristourne TPS 100%			137	834	709	1 680	1 680						
50%			136	832	707	1 675	1 675						
Dépense nette			2 868	17 522	14 879	35 269	35 269	2101	0010000	103314	04311	54503	014400
Total de collecte et transport Matrec			275 948	1 685 660	1 431 357	3 392 965	10 938 379						
5%			13 797	84 283	71 568	169 648	546 919						
9.975%			27 526	168 145	142 778	338 448	1 091 103						
Total avec taxes			317 271	1 938 087	1 645 703	3 901 062	12 576 402						
Ristourne TPS 100%			13 797	84 283	71 568	169 648	546 919						
50%			13 763	84 072	71 389	169 224	545 552						
Dépense nette			289 711	1 769 732	1 502 746	3 562 189	11 483 931						
Budget collecte et transports 2019			216 147	1 296 883									
Ordures ménagères			21 417	91 024									
Résidus mélangés			10 486	62 916									
CRD			27 853	194 974									
Résidus verts			0	6 991									
Arbres de noel													
Total - taxe nette			275 904	1 652 788									
Budget additionnel			13 807	116 944	142 929	273 679							

Le budget additionnel de l'année 2022 est demandé pour 12 mois

Prolongation de 24 mois (17-15818)

IPC 1.03000000 1.06090000

MTL Nord recyclage	Jr Sanitaire	mois en 2020	mois en 2021	mois en 2022	Total prol.	Total contrat	Entité	Source	centre de responsabilité	activité	objet	sous-objet
Collectes CRD	Prix collectes	3 900	4 017	4 262								
Nombre de collectes		7	35	28	70							
Contrat de base		27 300	140 595	119 326	287 221	753 571						
	Prix de collectes / option	3 750	3 750	3 750								
		1	2	1								
Collecte optionnelle		3 750	7 500	3 750	15 000	37 500						
Total avant taxes		31 050	148 095	123 076	302 221	791 071						
5%		1 552.50	7 404.75	6 153.79	15 111.04	39 553.54						
9.975%		3 097.24	14 772.48	12 276.81	30 146.52	78 909.31						
Total avec taxes		35 699.74	170 272.23	141 506.39	347 478.35	909 533.64						
Ristourne TPS 100%		1 552.50	7 404.75	6 153.79	15 111.04	39 553.54						
50%		1 548.62	7 386.24	6 138.40	15 073.26	39 454.66						
Dépense nette		32 598.62	155 481.24	129 214.19	317 294.05	830 525.44	2101	0010000	103314	04381	54503	014483
Contingences	4%	1 242	5 924	4 923	12 089	12 089						
5%		62	296	246	604	604						
9.975%		124	591	491	1 206	1 206						
Total avec taxes		1 428	6 811	5 660	13 899	13 899						
Ristourne TPS 100%		62	296	246	604	604						
50%		62	295	246	603	603						
Dépense nette		1 304	6 219	5 169	12 692	12 692						
Total de collecte et transport Jr Sanitaire		32 292	154 019	127 999	314 310	803 160						
5%		1 615	7 701	6 400	15 715	40 158						
9.975%		3 221	15 363	12 768	31 352	80 115						
Total avec taxes		37 128	177 083	147 167	361 377	923 433						
Ristourne TPS 100%		1 615	7 701	6 400	15 715	40 158						
50%		1 611	7 682	6 384	15 676	40 058						
Dépense nette		33 903	161 700	134 383	329 986	843 217						

Budget collecte et transports

2019	31 973	147 875		
Budget additionnel	1 930	13 825	13 384	29 139

Le budget additionnel de l'année 2022 est demandé pour 12 mois

Prolongation de 24 mois (15-14213)

IPC 1.02000000 1.04040000 1.06120800

MTL Nord recyclage	Matrec nombre de portes	Prix unitaire 2019	mois en 2020	mois en 2021	mois en 2022	Total prol.	Total contrat	Entité	Source	centre de responsabilité	activité	objet	sous-objet
	36 433	24.09	2	12	10	24	83						
Matières recyclables			149 204	913 129	776 160	1 838 492	6 084 431						
5%			7 460.20	45 656.44	38 807.98	91 924.62	304 221.56						
9.975%			14 883.11	91 084.61	77 421.91	183 389.63	606 922.01						
Total avec taxes			171 547.37	1 049 869.93	892 389.44	2 113 806.74	6 995 574.78						
Ristourne TPS 100%			7 460.20	45 656.44	38 807.98	91 924.62	304 221.56						
50%			7 441.55	45 542.30	38 710.96	91 694.81	303 461.01						
Dépense nette			156 645.62	958 671.18	814 870.50	1 930 187.30	6 387 892.21	2101	0010000	103314	04321	54503	014401
Contingences		1%	1 492	9 131	7 762	18 385	18 385						
5%			75	457	388	919	919						
9.975%			149	911	774	1 834	1 834						
Total avec taxes			1 715	10 499	8 924	21 138	21 138						
Ristourne TPS 100%			75	457	388	919	919						
50%			74	455	387	917	917						
Dépense nette			1 566	9 587	8 149	19 302	19 302						
Total de collecte et transport Matrec			150 696	922 260	783 921	1 856 877	6 102 816						
5%			7 535	46 113	39 196	92 844	305 141						
9.975%			15 032	91 995	78 196	185 224	608 756						
Total avec taxes			173 263	1 060 369	901 313	2 134 945	7 016 713						
Ristourne TPS 100%			7 535	46 113	39 196	92 844	305 141						
50%			7 516	45 998	39 098	92 612	304 378						
Dépense nette			158 212	968 258	823 019	1 949 489	6 407 194						
Budget collecte et transports 2019			149 993	899 958									
Budget additionnel			8 219	68 300	87 665	164 184							

Le budget additionnel de l'année 2022 est demandé pour 12 mois

Prolongation de 24 mois (15-14213)

1.02000000 1.04040000 1.06120800

		mois en 2020	mois en 2021	mois en 2022	Total prol.	Total contrat	Entité	Source	centre de responsabilité	activité	objet	sous-objet
Outremont	Matrec nombre de PRIX unitaire portes 2019											
		2	12	10	24	83						
Ordures ménagères	9 807	81.60	136 043	832 581	707 694	1 676 318						
5%			6 802	41 629	35 385	83 816						
9.975%			13 570	83 050	70 592	167 213						
Total avec taxes			156 415	957 260	813 671	1 927 347						
Ristourne TPS 100%			6 802	41 629	35 385	83 816						
50%			6 785	41 525	35 296	83 606						
Dépense nette			142 828	874 106	742 990	1 759 925	2101	0010000	103314	04311	54503	014400
	collecte											
CRD	12	1 900.20	3 876	23 724	20 165	47 765						
5%			194	1 186	1 008	2 388						
9.975%			387	2 366	2 011	4 765						
Total avec taxes			4 457	27 276	23 185	54 918						
Ristourne TPS 100%			194	1 186	1 008	2 388						
50%			193	1 183	1 006	2 382						
Dépense nette			4 070	24 907	21 171	50 147	2101	0010000	103314	04381	54503	014483
Résidus verts	20	1 900.20	7 753	39 539	32 264	79 556						
5%			388	1 977	1 613	3 978						
9.975%			773	3 944	3 218	7 936						
Total avec taxes			8 914	45 460	37 096	91 470						
Ristourne TPS 100%			388	1 977	1 613	3 978						
50%			387	1 972	1 609	3 968						
Dépense nette			8 139	41 511	33 873	83 524	2101	0010000	103314	04331	54503	014492
Arbres de noel	2	1 583.50	1 584	3 295	3 361	8 239						
5%			79	165	168	412						
9.975%			158	329	335	822						
Total avec taxes			1 821	3 788	3 864	9 473						
Ristourne TPS 100%			79	165	168	412						
50%			79	164	168	411						
Dépense nette			1 662	3 459	3 528	8 650	2101	0010000	103314	04331	54503	014490
Contingences	1%		1 493	8 991	7 635	18 119						
5%			74.63	449.57	381.74	905.94						
9.975%			148.88	896.89	761.58	1 807.35						
Total avec taxes			1 716.06	10 337.85	8 778.16	20 832.08						
Ristourne TPS 100%			74.63	449.57	381.74	905.94						
50%			74.44	448.45	380.79	903.67						
Dépense nette			1 567.00	9 439.84	8 015.63	19 022.46	2101	0010000	103314	04311	54503	014400
Total de collecte et transport Matrec			150 748	908 131	771 119	1 829 998						
5%			7 537	45 407	38 556	91 500						
9.975%			15 037	90 586	76 919	182 542						
Total avec taxes			173 322	1 044 123	886 594	2 104 040						
Ristourne TPS 100%			7 537	45 407	38 556	91 500						
50%			7 519	45 293	38 460	91 271						
Dépense nette			158 267	953 424	809 579	1 921 269						
Budget collecte et transports 2019												
Ordures ménagères			136 765	820 592								
CRD			3 932	23 593								
Résidus verts			7 864	39 322								
Arbres de noel			0	1 638								
Total - taxe nette			148 562	885 145								
Budget additionnel			9 705	68 279	87 348	165 331						

Le budget additionnel de l'année 2022 est demandé pour 12 mois

Prolongation de 24 mois (18-16854)

			IPC	1.03000000	1.06090000	1.09272700							
Sud-Ouest	Jr Services sanitaires nombre de portes	Prix estimé 2019	mois en 2020	mois en 2021	mois en 2022	Total prol.	Total contrat	Entité	Source	centre de responsabilité	activité	objet	sous-objet
			2	12	10	24							
Ordures mén	28 473	39.61	193 627	1 169 003	998 654	2 361 284	4 620 154						
5%			9 681	58 450	49 933	118 064	231 008						
9.975%			19 314	116 608	99 616	235 538	460 860						
Total avec taxes			222 623	1 344 061	1 148 202	2 714 886	5 312 022						
Ristourne TPS 100%			9 681	58 450	49 933	118 064	231 008						
50%			9 657	58 304	49 808	117 769	230 430						
Dépense nette			203 284	1 227 307	1 048 462	2 479 053	4 850 584	2101	0010000	103314	04311	54503	014400
CRD	28 473	5.11	24 971	150 761	128 792	304 523	595 839						
5%			1 249	7 538	6 440	15 226	29 792						
9.975%			2 491	15 038	12 847	30 376	59 435						
Total avec taxes			28 711	173 337	148 078	350 126	685 066						
Ristourne TPS 100%			1 249	7 538	6 440	15 226	29 792						
50%			1 245	7 519	6 423	15 188	29 717						
Dépense nette			26 217	158 280	135 215	319 711	625 556	2101	0010000	103314	04381	54503	014483
Résidus alimentaires (8 logement et moins)	25 775	8.71	38 556	232 778	198 857	470 191	919 990						
5%			1 928	11 639	9 943	23 510	45 999						
9.975%			3 846	23 220	19 836	46 902	91 769						
Total avec taxes			44 330	267 637	228 636	540 603	1 057 758						
Ristourne TPS 100%			1 928	11 639	9 943	23 510	45 999						
50%			1 923	11 610	9 918	23 451	45 884						
Dépense nette			40 479	244 388	208 775	493 642	965 874	2101	0010000	103314	04331	54503	014481
Résidus collectes	16	3 073.52	7 415	50 874	44 533	102 823	201 267						
5%			371	2 544	2 227	5 141	10 063						
9.975%			740	5 075	4 442	10 257	20 076						
Total avec taxes			8 526	58 492	51 202	118 220	231 407						
Ristourne TPS 100%			371	2 544	2 227	5 141	10 063						
50%			370	2 537	2 221	5 128	10 038						
Dépense nette			7 785	53 411	46 754	107 951	211 305	2101	0010000	103314	04331	54503	014492
Contingences	1%		2 646	16 034	13 708	32 388	32 388						
5%			132	802	685	1 619	1 619						
9.975%			264	1 599	1 367	3 231	3 231						
Total avec taxes			3 042	18 435	15 761	37 238	37 238						
Ristourne TPS 100%			132	802	685	1 619	1 619						
50%			132	800	684	1 615	1 615						
Dépense nette			2 778	16 834	14 392	34 004	34 004	2101	0010000	103314	04311	54503	014400
Total de collecte et transport JR Service			267 215	1 619 450	1 384 545	3 271 209	6 369 638						
5%			13 361	80 972	69 227	163 560	318 482						
9.975%			26 655	161 540	138 108	326 303	635 371						
Total avec taxes			307 231	1 861 962	1 591 880	3 761 073	7 323 491						
Ristourne TPS 100%			13 361	80 972	69 227	163 560	318 482						
50%			13 327	80 770	69 054	163 152	317 686						
Dépense nette			280 543	1 700 220	1 453 599	3 434 361	6 687 324						
1 742 973													
Budget collecte et transports 2019			190 679	1 144 076									
Ordures ménagères			24 814	148 886									
CRD			38 314	229 883									
Résidus alimentaires			7 366	50 313									
Résidus verts			261 173	1 573 158									
Total - taxe nette			261 173	1 573 158									
Budget additionnel			19 369	127 062	169 815	316 246							

Le budget additionnel de l'année 2022 est demandé pour 12 mois

Prolongation de 24 mois (16-15252)								
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève								
			1.03000000	1.06090000	1.09272700			
Collecte et transport	Nbr portes /collectes	Prix unitaire 2019 estimé	mois en 2020	mois en 2021	mois en 2022	Total prol.	Total contrat	
			2	12	10	24		
Derichbourg								
Matières recyclables	6 865	40.07 \$	47 217 \$	289 674 \$	248 272 \$	585 163 \$	1 512 146 \$	
TPS		5%	2 361 \$	14 484 \$	12 414 \$	29 258 \$	75 607 \$	
TVQ		9.975%	4 710 \$	28 895 \$	24 765 \$	58 370 \$	150 837 \$	
Total - taxes incluses			54 287 \$	333 053 \$	285 451 \$	672 791 \$	1 738 590 \$	
Total - taxe nette			49 572 \$	304 121 \$	260 655 \$	614 348 \$	1 587 565 \$	2101.0010000.103314.04321.54503.0 14401
Contingences		1%	472 \$	2 897 \$	2 483 \$	5 852 \$	5 852 \$	
TPS		5%	24 \$	145 \$	124 \$	293 \$	293 \$	
TVQ		9.975%	47 \$	289 \$	248 \$	584 \$	584 \$	
Total avec taxes			543 \$	3 331 \$	2 855 \$	6 728 \$	6 728 \$	
Dépense nette			496 \$	3 041 \$	2 607 \$	6 143 \$	6 143 \$	
Grand total avant taxe			47 689 \$	292 571 \$	250 755 \$	591 014 \$	1 517 998 \$	
5%			2 384 \$	14 629 \$	12 538 \$	29 551 \$	75 900 \$	
9.975%			4 757 \$	29 184 \$	25 013 \$	58 954 \$	151 420 \$	
Total avec taxes			54 830 \$	336 383 \$	288 305 \$	679 519 \$	1 745 318 \$	
Dépense nette			50 067 \$	307 163 \$	263 261 \$	620 491 \$	1 593 708 \$	
Budget collecte et transports 2019			46 662 \$	279 969 \$				
Budget additionnel			3 406 \$	27 193 \$	36 408 \$	67 007 \$		
Indexation annuelle à partir du 1 avril								
Le budget additionnel de l'année 2022 est demandé pour 12 mois								

Prolongation de 24 mois (18-16439)

IPC 1.03000000 1.06090000 1.09272700

MHM	Derichebo urg	mois en 2020	mois en 2021	mois en 2022	Total prol.	Total contrat	Entité	Source	centre de responsabilité	activité	objet	sous-objet
	nombre de portes		2	12	10	24						
	Prix estimé 2019											
Résidus alimentaires (8 log. Et moins)	54 775	11.43	107 505	648 916	554 332	1 310 753						
5%			5 375	32 446	27 717	65 538						
9.975%			10 724	64 729	55 295	130 748						
Total avec taxes			123 604	746 091	637 343	1 507 038						
Ristourne TPS 100%			5 375	32 446	27 717	65 538						
50%			5 362	32 365	27 647	65 374						
Dépense nette			112 867	681 281	581 979	1 376 127						
Résidus alimentaires (9 log. Et plus)	1 617	11.43	3 174	19 157	16 364	38 694						
5%			159	958	818	1 935						
9.975%			317	1 911	1 632	3 860						
Total avec taxes			3 649	22 025	18 815	44 489						
Ristourne TPS 100%			159	958	818	1 935						
50%			158	955	816	1 930						
Dépense nette			3 332	20 112	17 180	40 624						
Résidus alimentaires (9 log. Et plus)	3 861	11.43	7 578	45 741	39 074	92 393						
5%			379	2 287	1 954	4 620						
9.975%			756	4 563	3 898	9 216						
Total avec taxes			8 713	52 591	44 925	106 229						
Ristourne TPS 100%			379	2 287	1 954	4 620						
50%			378	2 281	1 949	4 608						
Dépense nette			7 956	48 022	41 023	97 001						
Contingences		1%	1 183	7 138	6 098	14 418	14 418					
5%			59	357	305	721	721					
9.975%			118	712	608	1 438	1 438					
Total avec taxes			1 360	8 207	7 011	16 578	16 578					
Ristourne TPS 100%			59	357	305	721	721					
50%			59	356	304	719	719					
Dépense nette			1 242	7 494	6 402	15 138	15 138					
Total collecte des résidus alimentaires Derichebourg	60 253		119 439	720 952	615 868	1 456 258	2 807 345					
			5 972	36 048	30 793	72 813	140 367					
			11 914	71 915	61 433	145 262	280 033					
			137 325	828 914	708 094	1 674 333	3 227 745					
			5 972	36 048	30 793	72 813	140 367					
			5 957	35 957	30 716	72 631	140 016					
			125 396	756 909	646 584	1 528 889	2 947 361	2101	0010000	103314	04331	54503 014481
Budget collecte et transports 2019			114 942	689 651								
Résidus alimentaires			114 942	689 651								
Budget additionnel			10 454	67 258	86 250	163 962						

Le budget additionnel de l'année 2022 est demandé pour 12 mois

Prolongation de 24 mois (18-16439)

IPC 1.03000000 1.06090000 1.09272700

MHM	Matrec		mois en 2020	mois en 2021	mois en 2022	Total prol.	Total contrat	Entité	Source	centre de responsabilité	activité	objet	sous-objet
		nombre de portes											
		Prix estimé 2019											
			2	12	10	24							
Maitères recyclables	72 027	22.26	275 215.76	1 661 243.58	1 419 104.49	3 355 564	6 553 945						
5%			13 761	83 062	70 955	167 778	327 697						
9.975%			27 453	165 709	141 556	334 717	653 756						
Total avec taxes			316 429	1 910 015	1 631 615	3 858 060	7 535 398						
Ristourne TPS 100%			13 761	83 062	70 955	167 778	327 697						
50%			13 726	82 855	70 778	167 359	326 878						
Dépense nette			288 942	1 744 098	1 489 882	3 522 923	6 880 823	2101	0010000	103314	04321	54503	014401
Contingences		1%	2 752 \$	16 612 \$	14 191 \$	33 556 \$	33 556 \$						
TPS			138 \$	831 \$	710 \$	1 678 \$	1 678 \$						
TVQ			275 \$	1 657 \$	1 416 \$	3 347 \$	3 347 \$						
Total avec taxes			3 164 \$	19 100 \$	16 316 \$	38 581 \$	38 581 \$						
Dépense nette			2 889 \$	17 441 \$	14 899 \$	35 229 \$	35 229 \$						
Grand total avant taxe			277 968 \$	1 677 856 \$	1 433 296 \$	3 389 119 \$	6 587 501 \$						
5%			13 898 \$	83 893 \$	71 665 \$	169 456 \$	329 375 \$						
9.975%			27 727 \$	167 366 \$	142 971 \$	338 065 \$	657 103 \$						
Total avec taxes			319 594 \$	1 929 115 \$	1 647 932 \$	3 896 640 \$	7 573 979 \$						
Dépense nette			291 832 \$	1 761 539 \$	1 504 781 \$	3 558 152 \$	6 916 052 \$						
Budget collecte et transports 2019			270 989 \$	1 625 932 \$									
Budget additionnel			20 843 \$	135 607 \$	179 806 \$	336 256 \$							

Le budget additionnel de l'année 2022 est demandé pour 12 mois

Prolongation de 24 mois (18-16439)

IPC 1.03000000 1.06090000 1.09272700

RDP - PAT	RCI		mois en 2020	mois en 2021	mois en 2022	Total prol.	Total contrat	Entité	Source	centre de responsabilité	activité	objet	sous-objet
		nombre de portes											
		Prix 2019											
			2	12	10	24							
Maitères recyclables	43 237	23.98	177 988	1 094 920	938 940	2 211 848	3 963 405						
5%			8 899	54 746	46 947	110 592	198 170						
9.975%			17 754	109 218	93 659	220 632	395 350						
Total avec taxes			204 642	1 258 884	1 079 546	2 543 072	4 556 925						
Ristourne TPS 100%			8 899	54 746	46 947	110 592	198 170						
50%			8 877	54 609	46 830	110 316	197 675						
Dépense nette			186 865	1 149 529	985 770	2 322 164	4 161 080	2101	0010000	103314	04321	54503	014401

Contingences		1%	1 780 \$	10 949 \$	9 389 \$	22 118 \$	22 118 \$
TPS			89 \$	547 \$	469 \$	1 106 \$	1 106 \$
TVQ			178 \$	1 092 \$	937 \$	2 206 \$	2 206 \$
Total avec taxes			2 046 \$	12 589 \$	10 795 \$	25 431 \$	25 431 \$
Dépense nette			1 869 \$	11 495 \$	9 858 \$	23 222 \$	23 222 \$

Grand total avant taxe			179 768 \$	1 105 869 \$	948 329 \$	2 233 966 \$	3 985 524 \$
5%			8 988 \$	55 293 \$	47 416 \$	111 698 \$	199 276 \$
9.975%			17 932 \$	110 310 \$	94 596 \$	222 838 \$	397 556 \$
Total avec taxes			206 688 \$	1 271 473 \$	1 090 342 \$	2 568 503 \$	4 582 356 \$
Dépense nette			188 734 \$	1 161 024 \$	995 627 \$	2 345 385 \$	4 184 302 \$

Budget collecte et transports 2019			180 564 \$	1 083 383 \$			
Budget additionnel			8 170 \$	77 641 \$	111 370 \$	197 181 \$	

Le budget additionnel de l'année 2022 est demandé pour 12 mois

Prolongation de 24 mois (18-16439)

IPC 1.03000000 1.06090000 1.09272700

Verdun	Matrec		mois en 2020	mois en 2021	mois en 2022	Total prol.	Total contrat	Entité	Source	centre de responsabilité	activité	objet	sous-objet
		nombre de portes											
		Prix estimé 2019											
			2	12	10	24							
Ordures ménagères	36 711	28.47	179 414	1 083 161	925 315	2 187 890	4 278 968						
5%			8 971	54 158	46 266	109 395	213 948						
9.975%			17 897	108 045	92 300	218 242	426 827						
Total avec taxes			206 282	1 245 364	1 063 881	2 515 527	4 919 743						
Ristourne TPS 100%			8 971	54 158	46 266	109 395	213 948						
50%			8 948	54 023	46 150	109 121	213 414						
Dépense nette			188 363	1 137 184	971 465	2 297 072	4 492 381	2101	0010000	103314	04311	54503	014400
	Collectes												
CRD	12	12 852.34	26 476	159 840	136 547	322 862	631 438						
5%			1 324	7 992	6 827	16 143	31 572						
9.975%			2 641	15 944	13 621	32 206	62 986						
Total avec taxes			30 441	183 776	156 995	371 211	725 996						
Ristourne TPS 100%			1 324	7 992	6 827	16 143	31 572						
50%			1 320	7 972	6 810	16 103	31 493						
Dépense nette			27 796	167 812	143 357	338 965	662 931	2101	0010000	103314	04381	54503	014483
Résidus alimentaires (8 logement et moins)	22 934	25.52	100 486	606 652	518 247	1 225 385	2 396 547						
5%			5 024	30 333	25 912	61 269	119 827						
9.975%			10 023	60 514	51 695	122 232	239 056						
Total avec taxes			115 533	697 499	595 854	1 408 886	2 755 429						
Ristourne TPS 100%			5 024	30 333	25 912	61 269	119 827						
50%			5 012	30 257	25 848	61 116	119 528						
Dépense nette			105 497	636 909	544 094	1 286 501	2 516 074	2101	0010000	103314	04331	54503	014481
Résidus alimentaires (9 logement et plus)	2 293	25.52	10 047	60 655	51 816	122 517	208 269						
5%			502	3 033	2 591	6 126	10 413						
9.975%			1 002	6 050	5 169	12 221	20 775						
Total avec taxes			11 551	69 738	59 575	140 864	239 457						
Ristourne TPS 100%			502	3 033	2 591	6 126	10 413						
50%			501	3 025	2 584	6 111	10 387						
Dépense nette			10 548	63 680	54 400	128 628	218 656	2101	0010000	103314	04331	54503	014481
	collectes												
Résidus verts	33	5 931.77	40 813	203 087	165 881	409 781	801 430						
5%			2 041	10 154	8 294	20 489	40 072						
9.975%			4 071	20 258	16 547	40 876	79 943						
Total avec taxes			46 925	233 500	190 722	471 146	921 445						
Ristourne TPS 100%			2 041	10 154	8 294	20 489	40 072						
50%			2 036	10 129	8 273	20 438	39 971						
Dépense nette			42 848	213 216	174 155	430 219	841 402	2101	0010000	103314	04331	54503	014492
Contingences		1%	3 572	21 134	17 978	42 684	42 684						
5%			179	1 057	899	2 134	2 134						
9.975%			356	2 108	1 793	4 258	4 258						
Total avec taxes			4 107	24 299	20 670	49 076	49 076						
Ristourne TPS 100%			179	1 057	899	2 134	2 134						
50%			178	1 054	897	2 129	2 129						
Dépense nette			3 751	22 188	18 875	44 813	44 813	2101	0010000	103314	04311	54503	014400
Total de collecte et transport Matrec			360 808	2 134 529	1 815 783	4 311 121	8 359 336						
5%			18 040	106 726	90 789	215 556	417 967						
9.975%			35 991	212 919	181 124	430 034	833 844						
Total avec taxes			414 839	2 454 175	2 087 697	4 956 711	9 611 147						
Ristourne TPS 100%			18 040	106 726	90 789	215 556	417 967						
50%			17 995	106 460	90 562	215 017	416 922						
Dépense nette			378 803	2 240 989	1 906 346	4 526 138	8 776 258						
Budget collecte et transports 2019													
Ordures ménagères			176 679	1 060 076									
CRD			26 309	157 854									
Résidus alimentaires			106 406	638 437									
Résidus verts			40 585	200 493									
Total - taxe nette			349 979	2 056 860									
Budget additionnel			28 824	184 129	240 218	453 172							

Le budget additionnel de l'année 2022 est demandé pour 12 mois

Prolongation de 24 mois (18-16439)		IPC	1.03000000	1.06090000	1.09272700										
	Env. Routier NRJ		mois en 2020	mois en 2021	mois en 2022	Total prol.	Total contrat	Entité	Source	centre de responsabilité	activité	objet	sous-objet		
Verdun															
	nombre de portes	Prix estimé 2019													
Matières recyclables	36 711	27.53	173 508	1 047 500	894 851	2 115 858	4 138 090								
5%			8 675	52 375	44 743	105 793	206 905								
9.975%			17 307	104 488	89 261	211 057	412 774								
Total avec taxes			199 490	1 204 363	1 028 854	2 432 708	4 757 769								
Ristourne TPS 100%			8 675	52 375	44 743	105 793	206 905								
50%			8 654	52 244	44 631	105 528	206 387								
Dépense nette			182 161	1 099 744	939 481	2 221 386	4 344 477	2101	0010000	103314	04321	54503	014401		
Contingences		1%	1 735 \$	10 475 \$	8 949 \$	21 159 \$	21 159 \$								
TPS			87 \$	524 \$	447 \$	1 058 \$	1 058 \$								
TVQ			173 \$	1 045 \$	893 \$	2 111 \$	2 111 \$								
Total avec taxes			1 995 \$	12 044 \$	10 289 \$	24 327 \$	24 327 \$								
Dépense nette			1 822 \$	10 997 \$	9 395 \$	22 214 \$	22 214 \$								
Grand total avant taxe			175 243 \$	1 057 975 \$	903 799 \$	2 137 017 \$	4 159 249 \$								
5%			8 762 \$	52 899 \$	45 190 \$	106 851 \$	207 962 \$								
9.975%			17 480 \$	105 533 \$	90 154 \$	213 167 \$	414 885 \$								
Total avec taxes			201 485 \$	1 216 406 \$	1 039 143 \$	2 457 035 \$	4 782 096 \$								
Dépense nette			183 983 \$	1 110 741 \$	948 876 \$	2 243 600 \$	4 366 691 \$								
					1 138 651 \$										
Budget collecte et transports 2019			170 862 \$	1 025 175 \$											
Budget additionnel			13 120 \$	85 567 \$	113 477 \$	212 164 \$									

Le budget additionnel de l'année 2022 est demandé pour 12 mois

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 23 avril 2019

Monsieur Jean-Pierre Jr Labelle
Président
9064-3032 Québec inc. (JR Services sanitaire)
2565, Chemin Comptois
Terrebonne (Québec) J6X 4H8

Courriel : jr@servicessanitaires.com

**Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 18-16854 Collecte et transport de matières résiduelles pour Sud-
Ouest et Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce
Entente#1296712**

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

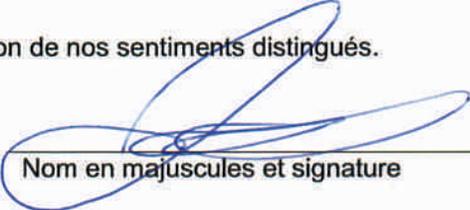
Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 1^{er} novembre 2020 au 31 octobre 2022 (options 12 mois + 12 mois) et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel **au plus tard le 1^{er} mai 2019** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

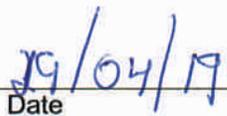
Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement :



Nom en majuscules et signature



Date

En acceptant le renouvellement de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement avec les mêmes termes et conditions.

Je refuse le renouvellement :

Nom en majuscules et signature

Date

Cherifa Hellal
Agente d'approvisionnement II
Courriel : cherifa.hellal@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-0486

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 23 avril 2019

Monsieur Jean-Pierre Jr Labelle
Président
JR Services sanitaires
2565, Chemin Comptois
Terrebonne (Québec) J6X 4H8

Courriel : jr@servicessanitaires.com

**Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 17-16255_Collecte et transport de matières recyclables pour les
arrondissements d'Anjou et de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension (2018-2020) -
Entente#1233912**

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat ci-haut mentionné.

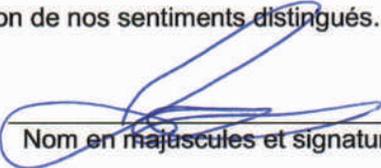
Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2022 (options 12 mois + 12 mois) et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel **au plus tard le 1er mai 2019** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation :



Nom en majuscules et signature

29/04/19

Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement avec les mêmes termes et conditions.

Je refuse la prolongation :

Nom en majuscules et signature

Date

Cherifa Hellal
Agente d'approvisionnement II
Courriel : cherifa.hellal@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-0486

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 23 avril 2019

Monsieur Jean-Pierre Jr Labelle
Président
JR Services sanitaires
2565, Chemin Comptois
Terrebonne (Québec) J6X 4H8

Courriel : jr@servicessanitaires.com

**Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 17-15818_Service de collecte et transport des résidus de
construction, de rénovation et de démolition (CRD) résidentiels et encombrants
valorisables pour l'arrondissement de Montréal Nord – 2017-2020
Entente#1194225**

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat ci-haut mentionné.

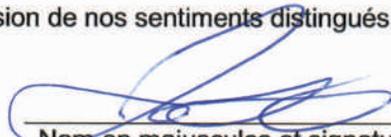
Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2022 (options 12 mois + 12 mois) et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel **au plus tard le 1er mai 2019** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation :



Nom en majuscules et signature

29/04/19

Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement avec les mêmes termes et conditions..

Je refuse la prolongation :

Nom en majuscules et signature

Date

Cherifa Hellal
Agente d'approvisionnement II
Courriel : cherifa.hellal@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-0486

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 23 avril 2019

Monsieur Jean Delisle
Directeur
Environnement Routier NRJ
23, Avenue Milton
Montréal (Québec) H8R 1K6

Courriel : nmassie@nrj.ca

**Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 18-16439
Collecte, transport et élimination de matières résiduelles
Entente#1287174**

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2022 (options 12 mois + 12 mois) et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel **au plus tard le 1er mai 2019** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement :

JOHN DELISLE 
Nom en majuscules et signature

29-4-2019
Date

VERDUN

En acceptant le renouvellement de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement avec les mêmes termes et conditions.

Je refuse le renouvellement :

Nom en majuscules et signature

Date

Cherifa Hellal
Agente d'approvisionnement II
Courriel : cherifa.hellal@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-0486

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 23 avril 2019

Monsieur Daniel Girard
Directeur des opérations municipales
RCI Environnement division WM Québec Inc.
9501, boulevard Ray-Lawson
Anjou (Québec) H1J 1L4

Courriel : girardd@rcienvironnement.com

**Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 18-16439
Collecte, transport et élimination de matières résiduelles
Entente#1304273**

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2022 (options 12 mois + 12 mois) et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel **au plus tard le 1er mai 2019** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement :

DANIEL GIRARD
Nom en majuscules et signature

26 Avril 2019
Date

En acceptant le renouvellement de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement avec les mêmes termes et conditions.

Je refuse le renouvellement :

Nom en majuscules et signature

Date

Cherifa Hellal
Agente d'approvisionnement II
Courriel : cherifa.hellal@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-0486

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 23 avril 2019

Monsieur Cyrille Nottoli
Directeur des activités
Derichebourg Canada Environnement Inc.
9000, boulevard Ray Lawson
Anjou (Québec) H1J 1K8

Courriel : cyrille.nottoli@derichebourg.com

**Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 18-16439_Collecte, transport et élimination de matières résiduelles
Entente#1286931**

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2022 (options 12 mois + 12 mois) et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel **au plus tard le** 1er mai 2019 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement :

NOTTOLI Cyrille

Nom en majuscules et signature

30 Avril 2019

Date

En acceptant le renouvellement de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement avec les mêmes termes et conditions du contrat.

Je refuse le renouvellement :

Nom en majuscules et signature

Date

Cherifa Hellal
Agente d'approvisionnement II
Courriel : cherifa.hellal@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-0486

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 23 avril 2019

Monsieur Cyrille Nottoli
Directeur des activités
Derichebourg Canada Environnement Inc.
9000, boulevard Ray Lawson
Anjou (Québec) H1J 1K8

Courriel : cyrille.nottoli@derichebourg.com

**Objet : Prolongation de contrats
Appel d'offres n° 16-15252_Service de collecte et de transport des ordures ménagères,
des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) résidentiels et
encombrants (valorisables), des matières compostables, ainsi que des matières
recyclables - Entente#1183181**

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation des contrats ci-haut mentionnés.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation des contrats serait effective du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2022 (options 12 mois + 12 mois) et ce, selon les termes et conditions des contrats.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel **au plus tard le** 1er mai 2019 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation des contrats.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation :

NOTTOLI Cyrille

Nom en majuscules et signature

30 Avril 2019

Date

En acceptant la prolongation de ces contrats, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution pour chaque contrat, sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement avec les mêmes termes et conditions.

Je refuse la prolongation :

Nom en majuscules et signature

Date

Cherifa Hellal
Agente d'approvisionnement II
Courriel : cherifa.hellal@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-0486

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 23 avril 2019

Monsieur David Gendreau
Directeur régional
Services Matrec inc. (centre de transfert de Saint-Hubert)
4, Chemin du Tremblay
Boucherville (Québec) J4B 6Z5

Courriel : dgendreau@matrec.ca

**Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15-14213_Élimination des ordures ménagères et service de collecte et de transport des ordures ménagères, résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) et encombrants et matières organiques, ainsi que des matières recyclables - Entente#1074875**

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2022 (options 12 mois + 12 mois) et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel **au plus tard le 1er mai 2019** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation :

David Gendreau  29/04/19
Nom en majuscules et signature Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement avec les mêmes termes et conditions.

Je refuse la prolongation :

Nom en majuscules et signature Date

Cherifa Hellal
Agente d'approvisionnement II
Courriel : cherifa.hellal@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-0486

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services Institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 23 avril 2019

Monsieur David Gendreau
Directeur régional
Services Matrec inc. (centre de transfert de Saint-Hubert)
4, Chemin du Tremblay
Boucherville (Québec) J4B 6Z5

Courriel : dgendreau@matrec.ca

**Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15-14213 Élimination des ordures ménagères et service de collecte
et de transport des ordures ménagères, résidus de construction, de rénovation et de
démolition (CRD) et encombrants et matières organiques, ainsi que des matières
recyclables - Entente#1075206**

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective du 1^{er} novembre 2020 au 31 octobre 2022 (options 12 mois + 12 mois) et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel **au plus tard le 1^{er} mai 2019** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation:


Nom en majuscules et signature

29/04/19
Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement avec les mêmes termes et conditions.

Je refuse la prolongation :

Nom en majuscules et signature

Date

Cherifa Hellal
Agente d'approvisionnement II
Courriel : cherifa.hellal@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-0486

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services Institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 23 avril 2019

Monsieur David Gendreau
Directeur régional
Services Matrec inc.
4, Chemin du Tremblay
Boucherville (Québec) J4B 6Z5

Courriel : dgendreau@matrec.ca

Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15-14213
Élimination des ordures ménagères et service de collecte et de transport des ordures ménagères, résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) et encombrants et matières organiques, ainsi que des matières recyclables - Entente#1074897

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective du 1^{er} novembre 2020 au 31 octobre 2022 (options 12 mois + 12 mois) et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel **au plus tard le 1^{er} mai 2019** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation :

David Gendreau *David Gendreau* *29/04/19*
Nom en majuscules et signature Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement avec les mêmes termes et conditions..

Je refuse la prolongation :

Nom en majuscules et signature

Date

Cherifa Hellal
Agente d'approvisionnement II
Courriel : cherifa.hellal@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-0486

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 23 avril 2019

Monsieur David Gendreau
Directeur régional
Services Matrec inc. (centre de transfert de Saint-Hubert)
4, Chemin du Tremblay
Boucherville (Québec) J4B 6Z5

Courriel : dgendreau@matrec.ca

**Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 18-16439 Collecte, transport et élimination de matières résiduelles
Entente#1286959**

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2022 (options 12 mois + 12 mois) et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel **au plus tard le 1er mai 2019** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement :

David Gendreau
Nom en majuscules et signature

29/04/19
Date

En acceptant le renouvellement de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement avec les mêmes termes et conditions.

Je refuse le renouvellement :

Nom en majuscules et signature

Date

Cherifa Hellal
Agente d'approvisionnement II
Courriel : cherifa.hellal@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-0486

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services Institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 23 avril 2019

Monsieur David Gendreau
Directeur régional
Services Matrec inc. (centre de transfert de Saint-Hubert)
4, Chemin du Tremblay
Boucherville (Québec) J4B 6Z5

Courriel : dgendreau@matrec.ca

**Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 18-16439_ Collecte, transport et élimination de matières résiduelles
Entente#1286950**

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2022 (options 12 mois + 12 mois) et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel **au plus tard le 1er mai 2019** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement :

David Gendreau 
Nom en majuscules et signature

29/04/19
Date

En acceptant le renouvellement de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement avec les mêmes termes et conditions.

Je refuse le renouvellement :

Nom en majuscules et signature

Date

Cherifa Hellal
Agente d'approvisionnement II
Courriel : cherifa.hellal@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-0486

Dossier # : 1196717002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Autoriser les options de prolongation (12 mois + 12 mois) prévues aux contrats de collecte et de transport des matières résiduelles pour neuf (9) arrondissements, pour une période maximale de 24 mois, d'un montant total maximal de 29 544 084 \$ taxes incluses (montant de prolongation total d'une valeur de 29 241 247 \$ plus un montant de contingences totalisant 302 837 \$), majorant le montant total des contrats à 68 562 979 \$ - Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2020, comme indiqué dans les aspects financiers du dossier pour un montant total de 2 467 990 \$ (taxes nettes)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[Avis favorable Service de l'approvisionnement.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Cherifa HELLAL
Agente d'approvisionnement
Tél : 514 872-0486

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-10-09

Lina PICHE
Chef de section
Tél : 514 872-0349
Division : Division De L Acquisition De Biens Et Services

GDD 1196717002 – Autoriser les options de prolongation de contrats

Le Service de l'approvisionnement a procédé aux vérifications d'usage, les firmes recommandées dans le cadre de ces prolongations ne sont pas inscrites au RENA, ne font pas partie des entreprises à rendement insatisfaisant et détiennent toutes l'autorisation de l'AMP.

Le Service de l'approvisionnement est favorable à l'octroi des prolongations de ces contrats.

Cherifa Hellal

Agente d'approvisionnement niv. II

Dossier # : 1196717002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Autoriser les options de prolongation (12 mois + 12 mois) prévues aux contrats de collecte et de transport des matières résiduelles pour neuf (9) arrondissements, pour une période maximale de 24 mois, d'un montant total maximal de 29 544 084 \$ taxes incluses (montant de prolongation total d'une valeur de 29 241 247 \$ plus un montant de contingences totalisant 302 837 \$), majorant le montant total des contrats à 68 562 979 \$ - Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2020, comme indiqué dans les aspects financiers du dossier pour un montant total de 2 467 990 \$ (taxes nettes)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Intervention budgétaire GDD1196717002.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0721

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-27

Yves COURCHESNE
Directeur du Service des finances
Tél : 514 872-6630
Division : Service des finances



Dossier # : 1196717003

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Autoriser les options de prolongation (12 mois + 12 mois) prévues aux contrats de collecte, transport et élimination pour quatre (4) arrondissements, et aux contrats d'élimination pour six (6) arrondissements et cinq (5) villes liées, pour une période maximale de 24 mois, d'un montant total maximal de 34 074 478 \$ taxes incluses (montant de prolongation total d'une valeur de 33 864 496 \$ plus un montant de contingences totalisant 209 982 \$), majorant le montant total des contrats à 116 351 265 \$ - Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2020, comme indiqué dans les aspects financiers du dossier pour un montant total de 2 617 945 \$ (taxes nettes).

Il est recommandé :

1. d'autoriser les deux années d'options de prolongation couvrant la période du 1^{er} novembre 2020 au 31 octobre 2022 (pour un total de 24 mois) prévues aux contrats de services d'élimination des matières résiduelles, ou de collecte, de transport et élimination, de neuf (9) arrondissements et cinq (5) villes liées aux firmes et montants ci-après désignés ainsi que les montants de contingences :

Contrats d'élimination				
Fournisseurs	Tonnages	Numéro d'appel d'offres	Montant - Prolongation (\$)	Total - Contrats (\$)
Complexe Enviro Connexions (Complexe Enviro Connexions ltée)	46 316	15-14213	1 620 816	5 519 251
Services Matrec	104 235		5 699 913	20 522 813
RCI Environnement (RCI Environnement Division WM Québec inc.)	43 958		2 363 011	8 530 912
Total - Élimination			9 683 739	34 572 976

Contrats de collecte, de transport et d'élimination (CTE)						
Fournisseurs	Territoires	Numéro d'appel d'offres	Contingences (\$)	Prolongations (\$)	Montant - Prolongation et contingences (\$)	Total - Contrats (\$)
Entreprise Sanitaire FA [Entreprise Sanitaire F.A. Itée (Enviro connexions Laval)]	Anjou	15-14213	27 605	3 556 221	3 583 826	11 875 939
Entreprise Sanitaire FA [Entreprise Sanitaire F.A. Itée (Enviro connexions Laval)]	Montréal-Nord		50 798	6 637 853	6 688 652	22 930 312
Entreprise Sanitaire FA [Entreprise Sanitaire F.A. Itée (Enviro connexions Laval)]	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles		42 285	5 286 172	5 328 457	18 123 579
JR Services Sanitaires (JR Services Sanitaires 9064 -3032 Québec inc.)	Ville-Marie (#1)		50 727	5 046 131	5 096 858	16 883 095
JR Services Sanitaires (JR Services Sanitaires 9064 -3032 Québec inc.)	Ville-Marie (#2)		38 566	3 654 379	3 692 945	11 965 364
Total - CTE				209 982	24 180 756	24 390 738
GRAND TOTAL			209 982	33 864 495	34 074 477	116 351 265

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 57 % par la Ville centrale pour un montant de 19 253 588 \$ et à 43 % par l'agglomération pour un montant de 14 820 890 \$;

3. d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement à compter de l'année 2020 comme suit : de 126 167 \$ en 2020, de 1 041 460 \$ en 2021 et de 1 450 318 \$ en 2022.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-10-07 14:32

Signataire :

Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1196717003

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Autoriser les options de prolongation (12 mois + 12 mois) prévues aux contrats de collecte, transport et élimination pour quatre (4) arrondissements, et aux contrats d'élimination pour six (6) arrondissements et cinq (5) villes liées, pour une période maximale de 24 mois, d'un montant total maximal de 34 074 478 \$ taxes incluses (montant de prolongation total d'une valeur de 33 864 496 \$ plus un montant de contingences totalisant 209 982 \$), majorant le montant total des contrats à 116 351 265 \$ - Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2020, comme indiqué dans les aspects financiers du dossier pour un montant total de 2 617 945 \$ (taxes nettes).

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q.; Chapitre E- 20. 001, Loi 75), l'élimination et la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. En vertu de l'article 17 de cette Loi, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée.

De plus, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le 18 décembre 2018, le conseil municipal a prolongé au 31 décembre 2019 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM14 1126 concernant les compétences à l'égard de l'enlèvement, du transport et du dépôt des matières résiduelles provenant des arrondissements (CM18 1525). Ainsi, le Service de l'environnement est responsable de planifier les services et contrats de collecte et de transport des matières résiduelles auprès des citoyens dans les arrondissements de la Ville de Montréal.

C'est dans ce cadre de gouvernance que les contrats d'élimination des ordures ménagères de vingt-six (26) territoires¹ de l'agglomération, qui viennent tous à échéance le 31 octobre 2020, doivent être renouvelés ou prolongés. Cela représente au total dix (10) contrats octroyés issus d'un (1) appel d'offres :

- cinq (5) contrats visant quatre (4) arrondissements², octroyés auprès de deux (2) entreprises³ pour la collecte, le transport et l'élimination des ordures ménagères;
- cinq (5) contrats octroyés auprès de cinq (5) entreprises⁴ pour l'élimination des ordures ménagères exclusivement.

Ces contrats contiennent tous une option pour prolonger la durée des services avec l'acceptation des entrepreneurs (12 + 12 mois).

Pour les contrats ayant été octroyés en regroupant les volets « collecte et transport des matières résiduelles », de compétence municipale, et « élimination des ordures ménagères » de compétence d'agglomération, deux niveaux d'instances décisionnelles sont concernées. Par conséquent, ces contrats sont traités simultanément dans le présent sommaire décisionnel.

La stratégie préconisée au cours des prochaines années par le Service de l'environnement s'appuie sur les principes d'harmonisation des services, de cohérence des interventions et d'optimisation des ressources. Elle vise à :

1. doter la Ville d'un cadre contractuel permettant d'opérer de manière stratégique dans un marché en constante évolution tout en maîtrisant les opérations;
2. ne pas déstabiliser le marché actuel;
3. gérer efficacement, dans une perspective de transition écologique de réduction des gaz à effet de serre (GES), et ce en cohérence avec les priorités organisationnelles de la Ville.

À cet effet, ce cadre de planification permettra, notamment au cours des prochaines années, le déploiement de la collecte des résidus alimentaires sur l'ensemble des unités d'occupation et l'intégration des mesures visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre ou d'éco-efficacité liées au transport.

Ainsi, considérant le marché actuel dans le secteur d'activité des matières résiduelles défavorable et le nombre important de contrats à renouveler, cette conjoncture représente un risque pouvant nuire à la performance du processus de sollicitation (prix, nombre de soumissionnaires, etc.). Pour créer et maintenir une synergie positive et synchronisée entre la Ville et le marché, ainsi que pour favoriser un accroissement du nombre de fournisseurs potentiels, il apparaît stratégiquement favorable de solliciter le marché plus régulièrement, soit aux deux (2) ans, de façon équilibrée.

C'est pourquoi le Service de l'environnement recommande de prolonger huit (8) contrats sur les dix (10) pour lesquels :

- les arrondissements concernés et le Service de l'environnement sont satisfaits des services rendus;
- les entreprises ont signifié leur intention à prolonger;
- les entreprises ne figurent pas sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant de la Ville de Montréal;
- les coûts sont compétitifs;
- la planification à court, moyen et long termes des activités en gestion des matières résiduelles se voit bonifiée.

Le montant total associé aux prolongations s'élève à 34 074 478 \$ taxes incluses (incluant des contingences pour un montant total de 209 982 \$).

Les clauses contractuelles stipulent qu'une entente écrite entre la Ville et les adjudicataires visés doit être conclue, dans un délai spécifique, afin que les contrats puissent être prolongés. Cette entente doit être signée et retournée à la Ville pour confirmer l'acceptation de l'option de prolongation. Ces confirmations d'acceptation ont toutes été reçues dans le respect des délais.

Mentionnons que pour consolider son approche en ce qui a trait au volet de la collecte et du transport, et assurer la concertation et la cohérence dans sa démarche, le Service de l'environnement a demandé aux arrondissements de se prononcer sur leur niveau de satisfaction des services offerts par leur(s) entrepreneur(s) ainsi que sur l'approche faisant l'objet du présent sommaire décisionnel.

Enfin, en ce qui concerne les deux (2) contrats d'élimination qui ne sont pas visés par le présent sommaire (non prolongés), un appel d'offres sera conduit d'ici la fin de l'année 2019 ou début 2020 pour assurer le renouvellement des services d'élimination des ordures ménagères des territoires visés.

Précisons également que trente-et-un (31) contrats de collecte et de transport supplémentaires visant dix-sept (17) arrondissements⁶ de la Ville de Montréal arrivent également à échéance le 31 octobre 2020. Ces contrats sont traités dans un sommaire décisionnel distinct étant de compétence exclusive du conseil de Ville.

-
1. Treize (13) arrondissements (Anjou, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, Le Sud-Ouest, Lachine, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Outremont, Pierrefonds-Roxboro, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Saint-Léonard, Verdun, Ville-Marie) et treize (13) villes liées (Baie-D'Urfé, Beaconsfield, Côte-Saint-Luc, Dollard-des-Ormeaux, Dorval, Hampstead, Kirkland, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Pointe-Claire, Saint-Anne-de-Bellevue, Senneville).
 2. Anjou, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Ville-Marie.
 3. Entreprise sanitaire F.A. Itée, et JR Services Sanitaires.
 4. Complexe Enviro Connexions Itée, Les Entreprises Raylobec inc., Recyclage Notre-Dame inc., RCI Environnement Division WM Québec inc, Services Matrec inc.
 5. Anjou, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, LaSalle, Le Plateau-Mont-Royal, L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, Le Sud-Ouest, Montréal-Nord, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Outremont, Pierrefonds-Roxboro, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Rosemont-La Petite-Patrie, Saint-Léonard, Verdun, Ville-Marie, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1525 18 déc. 2018 Prolonger, jusqu'au 31 décembre 2019, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM14 1126 concernant les objets suivants : ... - l'enlèvement, le transport et le dépôt des matières résiduelles.

CM16 1455 20 déc. 2016 Prolonger au 31 décembre 2018 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM14 1126 concernant les objets suivants : ... - l'enlèvement, le transport et le dépôt des matières résiduelles.

CG15 0563 24 sep. 2015 Accorder des contrats d'élimination, de collecte, de transport et de collecte, ainsi que de transport, d'élimination de matières résiduelles à diverses firmes, pour des durées de 58 ou 59 mois - Dépense totale de 121 640 229 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14213 (14 soum.).

CM15 1098 21 sep. 2015 Accorder des contrats d'élimination, de collecte, de transport et de collecte ainsi que de transport, d'élimination de matières résiduelles à diverses firmes pour des durées de 56, 58 ou 59 mois - Dépense totale de 76 145 764 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14213 (14 soum.).

CM14 1126 25 nov. 2014 Déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*, le conseil de la ville compétent à l'égard des objets suivants jusqu'au 31 décembre 2016 et à compter du 1^{er} janvier 2015 : ... 2 - l'enlèvement, le transport et le dépôt des matières résiduelles.

DESCRIPTION

Le Service de l'environnement recommande d'utiliser les options de prolongation de 12 mois + 12 mois, d'une durée totale de 24 mois (jusqu'au 31 octobre 2022), pour :

- Les cinq (5) contrats de collecte, transport et élimination visant les quatre (4) arrondissements suivants : Anjou, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et Ville-Marie. Les entreprises (2) visées par ces prolongations sont : Entreprise sanitaire F.A. Itée. et 9064-3032 Québec inc. (JR Services Sanitaires).
- Trois (3) des cinq (5) contrats d'élimination visant six (6) arrondissements (Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (secteurs desservis en régie), Lachine, Le Sud-Ouest, Outremont, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (secteurs desservis en régie), Verdun et cinq (5) villes liées (Côte-Saint-Luc, Hampstead, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Mont-Royal). Les entreprises (3) visées par ces prolongations sont : RCI Environnement Division WM Québec inc., Complexe Enviro Connexions Itée et Services Matrec inc.

Le détail et les spécificités des contrats pour lesquels il est recommandé de prolonger sont les suivants :

Appel d'offres 15-14213

Compte tenu de l'article 6 des clauses administratives particulières du contrat 15-14213, il est possible de prolonger le contrat pour deux (2) périodes additionnelles de douze (12) mois chacune, soit jusqu'au 31 octobre 2022. Les contrats visés sont les suivants :

	Territoires visés	Type de contrat	Matières*	Adjudicataire contrat (volet C/T)	Adjudicataire contrat (volets C/T+É)	Adjudicataire contrat (volet)
1	Anjou	Collecte/transp/élimin.	OM, CRD, RV, RA, SAP		Entr. sanitaire F.A.	
2	Montréal-Nord	Collecte/transp/élimin.	OM, CRD, RV, RA, SAP		Entr. sanitaire F.A.	
3	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Collecte/transp/élimin.	OM, CRD, RV, RA, SAP		Entr. sanitaire F.A.	
4	Ville-Marie #1				JR Serv. sanitaires	
5	Ville-Marie #2	Collecte/transp/élimin.	OM, CRD, RV, RA		JR Serv. sanitaires	
6	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (régie), Le Sud-Ouest, Montréal-Ouest,	Élimination	OM			Services Matrec (St-Hubert)
7	Côte Saint-Luc, Hampstead, Lachine	Élimination	OM			RCI Environnement
8	Mont-Royal, Montréal-Est, Outremont, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (régie)	Élimination	OM			CEC (Terrebonne)

*Matières : OM (ordures ménagères), CRD (résidus de construction, rénovation et démolition et encombrants), RV (résidus verts), RA (résidus alimentaires), RM (résidus mélangés), MR (matières recyclables), SAP (saouls de Noël)

En somme, sous la compétence du :

- conseil d'agglomération de Montréal, trois (3) contrats d'élimination des ordures ménagères de onze (11) territoires doivent être prolongés étant donné leurs échéances au 31 octobre 2020;

- conseil municipal et du conseil d'agglomération, cinq (5) contrats de collecte et transport des matières résiduelles et d'élimination des ordures ménagères de quatre (4) arrondissements doivent être prolongés étant donné leurs échéances au 31 octobre 2020.

JUSTIFICATION

Les prolongations de ces huit (8) contrats sont nécessaires afin de poursuivre les services de collecte et de transport des matières résiduelles et d'élimination des ordures ménagères dans les territoires concernés. En accordant les deux années de prolongation possibles des contrats concernés simultanément, la Ville se dotera d'un cadre de planification nécessaire pour procéder, de manière stratégique et dans un marché en constante évolution, à l'étalement (la régularisation) des renouvellements ou prolongations de contrats dans le temps (environ aux deux ans) selon une optique de constituer trois blocs de territoires équivalents.

Cette orientation s'appuie sur les considérations suivantes :

1. Le degré de satisfaction du Service de l'environnement et des arrondissements à l'égard des services rendus par les entrepreneurs et la volonté de ces derniers à vouloir prolonger (entente écrite obligatoire);
2. Le marché actuel de la collecte et du transport des matières résiduelles et de l'élimination des ordures ménagères est limité (oligopole). Les entreprises connues ont des carnets de commandes chargés et elles éprouvent dernièrement des difficultés au niveau du recrutement de la main-d'oeuvre et dans les délais de livraison pour l'acquisition de nouveaux camions. De plus, les capacités d'enfouissement dans les sites à proximité diminuent année après année;
3. Le nombre et la nature des contrats venant à une échéance commune présentent un risque relativement à la capacité du marché à répondre, ce qui pourrait affecter négativement l'exercice de sollicitation de marché;
4. Les prix jugés compétitifs de certains des contrats;
5. L'équité des services et la rationalisation des coûts;
6. Le Service de l'environnement, en accord avec le Service de l'approvisionnement, vise à maintenir une synergie positive avec le marché et une sollicitation synchronisée du marché cohérent (volet collecte/transport et élimination au sein d'un même appel d'offres) et ainsi permettre aux entreprises d'offrir de meilleurs prix, par rapport au fractionnement traditionnel des services de collecte et transport, et de ceux d'élimination;
7. Le besoin de doter la Ville d'une plus grande souplesse dans la planification et la gestion contractuelle afin d'être en meilleure position pour répondre aux besoins d'amélioration continue, aux changements nécessaires ou aux opportunités qui peuvent se présenter dans le temps.

En ce qui concerne les deux (2) contrats qui ne sont pas visés par le présent sommaire (prolongation), les justificatifs sont les suivants :

1. prix jugés non compétitifs;
2. maintenir la démarche entamée de synchronisation de la sollicitation des marchés entre la collecte/transport et l'élimination. Cette approche permet de favoriser la concurrence en diversifiant les options de soumission;
3. équilibrer la démarche de sollicitation du marché aux deux ans.

Conformité des adjudicataires

- Toutes les entreprises disposent de l'attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP).
- Aucune des entreprises concernées ne se retrouve au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).
- Aucune des entreprises concernées ne se retrouve sur la liste des entreprises à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La période de prolongation des huit contrats visés par le présent sommaire est d'une durée de vingt-quatre (24) mois et touche trois (3) années financières. Le coût de la prolongation de ces contrats s'élève à 34 074 478 \$ toutes taxes incluses, soit 29 % de la valeur totale des contrats octroyés et prolongés (incluant des contingences d'environ 1 % pour les volets de collecte et de transport d'un montant total de 209 982 \$; aucune contingence n'est requise pour le volet élimination considérant la tendance annuelle à la baisse du tonnage d'ordures ménagères envoyées à l'élimination). La répartition du coût annuel des contrats est présentée comme suit :

Contrats de collecte, transport et élimination						
Fournisseurs	Territoire	2020 (\$)	2021 (\$)	2022 (\$)	Total - Prolongation (\$)	Total - Contrats (\$)
Entreprise Sanitaire FA [(Entreprise Sanitaire F.A. Itée (Enviro connexions Laval)]	Anjou	282 019	1 766 146	1 508 056	3 556 221	11 848 333
Entreprise Sanitaire FA [(Entreprise Sanitaire F.A. Itée (Enviro connexions Laval)]	Montréal-Nord	518 043	3 296 427	2 823 384	6 637 853	22 879 513
Entreprise Sanitaire FA [(Entreprise Sanitaire F.A. Itée (Enviro connexions Laval)]	Rivière-des- Prairies-Pointe -aux-Trembles	399 766	2 624 912	2 261 494	5 286 172	18 081 294
JR Services Sanitaires (JR Services Sanitaires 9064-3032 Québec inc.)	Ville-Marie (contrat #1)	409 865	2 505 532	2 130 734	5 046 131	16 832 368
JR Services Sanitaires (JR Services Sanitaires 9064-3032 Québec inc.)	Ville-Marie (contrat #2)	296 833	1 814 461	1 543 084	3 654 379	11 926 798
Contingences		34 568	94 653	80 761	209 982	209 982
Total - CTE		1 941 094	12 102 131	10 347 513	24 390 738	81 778 289
Contrats d'élimination						
Fournisseurs	Tonnage	2020 (\$)	2021 (\$)	2022 (\$)	Total - Prolongation (\$)	Total - Contrats (\$)
Complexe Enviro Connexions (Complexe Enviro Connexions Itée)	46 316	131 538	805 015	684 263	1 620 816	5 519 251
Services Matrec	104 235	462 580	2 830 991	2 406 342	5 699 913	20 522 813

RCI Environnement (RCI Environnement Division WM Québec inc.)	43 958	191 772	1 173 643	997 596	2 363 011	8 530 912
Total - Élimination		785 890	4 809 648	4 088 201	9 683 739	34 572 976
TOTAL		2 726 984	16 911 779	14 435 714	34 074 478	116 351 265

Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement du Service de l'environnement à la Division collecte, transport et élimination des matières résiduelles, au poste budgétaire services techniques. Cette dépense sera assumée à 57 % par la ville centrale et à 43 % par l'agglomération pour le volet concernant l'élimination et la valorisation des matières résiduelles. Pour plus de détails, voir la pièce jointe « Aspect financier ».

Une redevance indexée annuellement au montant de 24,22 \$ (coût net) par tonne éliminée est exigée par le gouvernement du Québec. Ce montant équivaut à environ 8 658 290 \$ (coût net) pour un tonnage global de 341 308 tonnes, pour 24 mois, et n'est pas inclus dans les coûts des contrats de ce sommaire décisionnel. Dans le cadre du paiement de cette redevance, la Ville reçoit en retour une somme équivalente par le *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles* sous forme de subventions pour financer des activités liées à la préparation, à la mise en œuvre et à la révision du plan de gestion des matières résiduelles.

Un ajustement récurrent à la base budgétaire sera requis à partir de l'année 2020 afin de financer (voir tableau ci-dessous):

- un ajustement du prix annuel, tel que spécifié aux contrats, selon la variation de l'indice de prix à la consommation (IPC) ainsi que selon l'évolution du prix du carburant, ou prix moyen à la pompe échantillonné (PMPE);
- des contingences des contrats de collecte et de transport.

Budgets additionnels requis :

	Compétence	2020 (\$)	2021 (\$)	2022 (\$)	Total (\$)
Contrats éliminations	Agglomération	33 577	417 580	638 021	1 089 178
Contrats de collecte et transport (C & T)					
Anjou	Locale	10 162	86 703	115 491	212 356
Montréal-Nord	Locale	20 571	179 340	236 368	436 279
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Locale	14 702	133 168	171 896	319 766
Ville-Marie	Locale	47 156	224 668	288 542	560 366
Sous-total Contrats C&T		92 590	623 879	812 298	1 528 767
Grand total		126 167	1 041 460	1 450 318	2 617 945

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre du Plan de développement durable 2016-2020, le présent dossier contribue à l'atteinte de la cible suivante : *atteindre les objectifs gouvernementaux de valorisation des matières recyclables (70 %) et des matières organiques (60 %) d'ici 2020* .

Ces prolongations permettront également de poursuivre les efforts de la Ville dans l'atteinte des objectifs fixés dans son Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération montréalaise et dans la promotion des saines habitudes de vie dans la collectivité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces prolongations de contrats permettront d'assurer la poursuite des services de collecte, de transport et d'élimination pour quatre (4) arrondissements et des services d'élimination pour onze (11) territoires. Tous les services liés à ces prolongations de contrats sont nécessaires pour permettre à la Ville de poursuivre et de s'acquitter de ses obligations de salubrité et d'atteintes des objectifs de détournement de l'enfouissement des matières résiduelles, édictées par le gouvernement par l'entremise de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Ne pas prolonger ces contrats impliquerait de renoncer à la stratégie mise de l'avant par le Service de l'environnement pour le renouvellement de l'ensemble des contrats de collecte, de transport et d'élimination. Cela impliquerait de renouveler les dix (10) contrats en même temps, en plus d'autres contrats de collecte et de transport de la Ville de Montréal (compétence municipale), alors que les conditions de sollicitation du marché présentent des signes défavorables ce qui, par conséquent, accroît les risques financiers (hausse des coûts par une réduction de la concurrence) et opérationnels pour la Ville et l'agglomération.

Finalement sans la prolongation des contrats identifiés pour une période de deux (2) ans, la Ville ne disposera pas de la flexibilité et du cadre de planification nécessaire dans un contexte évolutif (marché, clientèles, infrastructures, technologies) pour planifier stratégiquement la gestion des matières résiduelles sur son territoire. Cela pourrait avoir comme conséquences de limiter la capacité de la Ville à :

- optimiser la performance et harmoniser les activités d'enlèvement, de transport et de dépôt des matières résiduelles;
- favoriser une saine concurrence et minimiser les risques de collusion;
- optimiser et harmoniser les opérations liées au déchargement aux divers centres de dépôts de matières résiduelles;
- optimiser et harmoniser les flux de matières vers les futurs centres de traitement;
- assurer le développement et l'encadrement technologique visant à assurer le suivi et le contrôle des quantités et de la qualité des matières résiduelles ainsi que des opérations;
- assurer la performance dans la mise en oeuvre du *Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal* adopté par le Conseil d'agglomération et l'atteinte des objectifs gouvernementaux de réduction et de récupération des matières résiduelles à des fins de réemploi, de recyclage ou de valorisation.

De plus, ne pas autoriser les deux années d'option de prolongation simultanément pourrait mener à perdre la possibilité, après un an, de prolonger certains contrats dont le prix est jugé compétitif et de les arrimer avec les blocs de renouvellement planifiés stratégiquement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

Les arrondissements concernés par le volet collecte et transport réaliseront des communications de proximité, le cas échéant.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation des prolongations de contrat :

- CE du 16 octobre 2019;
- CM du 22 octobre 2019;
- CG du 24 octobre 2019.

Début des prolongations de contrat : 1^{er} novembre 2020.

Fin des contrats : 31 octobre 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Cherifa HELLAL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Robert DENIS, Anjou

Marc-Pierre LAFRAMBOISE, Anjou

Gilbert BÉDARD, Montréal-Nord

Éric THIFAUT, Montréal-Nord

Yves EKILA, Montréal-Nord

Louis LAPOINTE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Alain CHAREST, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Marie-Ève BOIVIN, Ville-Marie

Martin LAZURE, Ville-Marie

Marc DUSSAULT, Anjou

Lecture :

Marc DUSSAULT, 3 septembre 2019
Louis LAPOINTE, 28 août 2019
Marc-Pierre LAFRAMBOISE, 28 août 2019
Robert DENIS, 27 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jason LAFRAMBOISE
Conseiller

Tél : 514 872-2056
Télécop. : 514 872-8146

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-19

Frédéric SAINT-MLEUX
Chef de section - planification et
développement gmr

Tél : 514-868-8763
Télécop. : 514 872-8146

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Arnaud BUDKA
Directeur de la gestion des matières résiduelles
Tél : 514 868-8765
Approuvé le : 2019-10-02

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Roger LACHANCE
Directeur
Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2019-10-02

(taxes incluses)

Contrats collecte transport et élimination

Fournisseurs	Territoires	No d'appel d'offres	Contingences	Montant - Prolongation & contingences	Total - contrats
FA	Anjou	15-14213	27 605	3 583 826	11 875 939
FA	Mtl Nord		50 798	6 688 652	22 930 312
FA	RDP		42 285	5 328 457	18 123 579
JR Sanitaire	VM1		50 727	5 096 858	16 883 095
Jr Sanitaire	VM 2		38 566	3 692 945	11 965 364
Total - CTE			209 982	24 390 738	81 778 289

Contrats d'élimination

Fournisseurs	Tonnages	No d'appel d'offres	Contingences	Montant - Prolongation & contingences	Total - contrats
Com. Env. prog	46 316	15-14213	0	1 620 816	5 519 251
Matrec	104 235		0	5 699 913	20 522 813
RCI env. Laval	43 958		0	2 363 011	8 530 912
Total - élimination			0	9 683 739	34 572 976

Total	209 982	34 074 478	116 351 265
--------------	----------------	-------------------	--------------------

29%

(taxes incluses)

Contrats collecte transport et élimination

Fournisseurs	Territoires	2020	2021	2022	Total - Prolongation	Total - contrats
FA	Anjou	282 019	1 766 146	1 508 056	3 556 221	11 848 333
FA	Mtl Nord	518 043	3 296 427	2 823 384	6 637 853	22 879 513
FA	RDP	399 766	2 624 912	2 261 494	5 286 172	18 081 294
JR Sanitaire	VM1	409 865	2 505 532	2 130 734	5 046 131	16 832 368
Jr Sanitaire	VM 2	296 833	1 814 461	1 543 084	3 654 379	11 926 798
Contingences		34 568	94 653	80 761	209 982	209 982
Total - CTE		1 941 094	12 102 131	10 347 513	24 390 738	81 778 289

Contrats d'élimination

Fournisseurs	Tonnages	2020	2021	2022	Total - Prolongation	Total - contrats
Com. Env. prog	46 316	131 538	805 015	684 263	1 620 816	5 519 251
Matrec	104 235	462 580	2 830 991	2 406 342	5 699 913	20 522 813
RCI env. Laval	43 958	191 772	1 173 643	997 596	2 363 011	8 530 912
Total - élimination		785 890	4 809 648	4 088 201	9 683 739	34 572 976

Total	2 726 984	16 911 780	14 435 714	34 074 478	116 351 265
--------------	------------------	-------------------	-------------------	-------------------	--------------------

(taxes incluses)

Contrats collecte transport et élimination

Instance

Fournisseurs	Territoires	2020	2021	2022	Total	
FA	Anjou	282 019	1 766 146	1 508 056	3 556 221	3 556 221
FA	Mtl Nord	518 043	3 296 427	2 823 384	6 637 853	6 637 853
FA	RDP	399 766	2 624 912	2 261 494	5 286 172	5 286 172
JR Sanitaire	VM1	409 865	2 505 532	2 130 734	5 046 131	5 046 131
Jr Sanitaire	VM 2	296 833	1 814 461	1 543 084	3 654 379	3 654 379
Contingences		34 568	94 653	80 761	209 982	209 982
						24 390 738

Contrats d'élimination

Com. Env. prog	Mont-Royal	27 440	167 933	142 743	338 116	1 620 816
	Mtl Est	9 525	58 295	49 551	117 371	
	Outremont	31 905	195 256	165 967	393 128	
	RDP régie	62 668	383 531	326 001	772 201	
Matrec	CDN régie	148 344	907 865	771 685	1 827 895	5 699 913
	Mtl Ouest	12 426	76 047	64 640	153 113	
	Sud-Ouest	169 020	1 034 405	879 244	2 082 670	
	Verdun	132 790	812 673	690 772	1 636 235	
RCI env. Laval	Côte St-Luc	73 702	451 056	383 398	908 156	2 363 011
	Hampstead	15 705	96 117	81 699	193 522	
	Lachine	102 364	626 470	532 499	1 261 333	
						9 683 739
Total		2 726 984	16 911 780	14 435 714	34 074 478	34 074 478

43% 14 820 890 Agglo
57% 19 253 588 Local

Dépenses agglo
 Elimination
 Montant taxe nette

Fournisseurs	Type de traitement	Territoires	2020	2021	2022	Total
FA	Élimination	Anjou	58 964	360 862	306 733	726 560
Matrec	Élimination	CDN régie	135 458	829 002	704 652	1 669 111
Matrec	Élimination	Mtl Ouest	11 347	69 441	59 025	139 813
Matrec	Élimination	Sud-Ouest	154 338	944 550	802 867	1 901 755
Matrec	Élimination	Verdun	121 255	742 079	630 767	1 494 101
Com. Env. prog	Élimination	Mont-Royal	25 056	153 345	130 344	308 745
Com. Env. prog	Élimination	Mtl Est	8 698	53 231	45 247	107 176
Com. Env. prog	Élimination	Outremont	29 133	178 295	151 550	358 978
Com. Env. prog	Élimination	RDP régie	57 225	350 215	297 683	705 122
FA	Élimination	Mtl Nord	115 459	706 607	600 616	1 422 681
FA	Élimination	RDP privé	78 381	479 692	407 738	965 811
JR Sanitaire	Élimination	Ville-Marie 1	70 455	431 183	366 505	868 142
JR Sanitaire	Élimination	Ville-Marie 2	57 435	351 499	298 774	707 708
RCI env. Laval	Élimination	Côte St-Luc	67 300	411 874	350 093	829 267
RCI env. Laval	Élimination	Hampstead	14 341	87 768	74 603	176 711
RCI env. Laval	Élimination	Lachine	93 472	572 050	486 243	1 151 765
Total des contrats Agglo			1 098 316	6 721 693	5 713 439	13 533 448

Budget additionnel	Compétences	2020	2021	2022	Total
Contrats éliminations	Agglomération	33 577	417 580	638 021	1 089 178
Contrats C & T					
Anjou	Locale	10 162	86 703	115 491	212 356
Montréal Nord	Locale	20 571	179 340	236 368	436 279
RDP	Locale	14 702	133 168	171 896	319 766
Ville-Marie	Locale	47 156	224 668	288 542	560 366
Sous-total Contrats C&T		92 590	623 879	812 298	1 528 767
Grand total		126 167	1 041 460	1 450 318	2 617 945

Elimination	IPC	Prolongation			Total prol.	Total contrat
		1.02000000	1.04040000	1.06120800		
		mois en 2020	mois en 2021	mois en 2022		
	Prix unitaire 2019	2	12	10		
FA durée 58 mois		1 895	11 369	9 474	22 737	
Anjou	29.06	56 163	343 719	292 162	692 044	2 436 250
5%		2 808	17 186	14 608	34 602	121 813
9.975%		5 602	34 286	29 143	69 031	243 016
Total avec taxes		64 574	395 191	335 913	795 678	2 801 079
Ristourne TPS 100%		2 808	17 186	14 608	34 602	121 813
50%		2 801	17 143	14 572	34 516	121 508
Dépense nette		58 964	360 862	306 733	726 560	2 557 758
Matrec		2 786	16 713	13 928	33 427	
CDN régie	45.41	129 023	789 620	671 177	1 589 819	5 834 229
5%		6 451	39 481	33 559	79 491	291 711
9.975%		12 870	78 765	66 950	158 584	581 964
Total avec taxes		148 344	907 865	771 685	1 827 895	6 707 905
Ristourne TPS 100%		6 451	39 481	33 559	79 491	291 711
50%		6 435	39 382	33 475	79 292	290 982
Dépense nette		135 458	829 002	704 652	1 669 111	6 125 211
RCI Laval		1 408	8 447	7 039	16 894	
Côte St-Luc	44.64	64 103	392 308	333 462	789 872	2 594 311
5%		3 205	19 615	16 673	39 494	129 716
9.975%		6 394	39 133	33 263	78 790	258 783
Total avec taxes		73 702	451 056	383 398	908 156	2 982 809
Ristourne TPS 100%		3 205	19 615	16 673	39 494	129 716
50%		3 197	19 566	16 631	39 395	129 391
Dépense nette		67 300	411 874	350 093	829 267	2 723 702
RCI Laval		300	1 800	1 500	3 600	
Hamstead	44.64	13 660	83 598	71 058	168 317	588 161
5%		683	4 180	3 553	8 416	29 408
9.975%		1 363	8 339	7 088	16 790	58 669
Total avec taxes		15 705	96 117	81 699	193 522	676 238
Ristourne TPS 100%		683	4 180	3 553	8 416	29 408
50%		681	4 169	3 544	8 395	29 335
Dépense nette		14 341	87 768	74 603	176 711	617 496
RCI Laval		1 955	11 732	9 777	23 464	
Lachine	44.64	89 032	544 875	463 143	1 097 050	4 237 325
5%		4 452	27 244	23 157	54 852	211 866
9.975%		8 881	54 351	46 199	109 431	422 673
Total avec taxes		102 364	626 470	532 499	1 261 333	4 871 864
Ristourne TPS 100%		4 452	27 244	23 157	54 852	211 866
50%		4 440	27 176	23 099	54 715	211 337
Dépense nette		93 472	572 050	486 243	1 151 765	4 448 661
Com. Env. Prog.		280	1 677	1 398	3 354	
Mtl-Est	29.06	8 285	50 702	43 097	102 084	317 304
5%		414	2 535	2 155	5 104	15 865
9.975%		826	5 058	4 299	10 183	31 651
Total avec taxes		9 525	58 295	49 551	117 371	364 820
Ristourne TPS 100%		414	2 535	2 155	5 104	15 865
50%		413	2 529	2 149	5 091	15 826
Dépense nette		8 698	53 231	45 247	107 176	333 130
FA		3 710	22 261	18 551	44 522	
Mtl-Nord	29.06	109 974	673 039	572 083	1 355 096	5 330 360
5%		5 499	33 652	28 604	67 755	266 518
9.975%		10 970	67 136	57 065	135 171	531 703
Total avec taxes		126 442	773 827	657 753	1 558 021	6 128 581
Ristourne TPS 100%		5 499	33 652	28 604	67 755	266 518
50%		5 485	33 568	28 533	67 585	265 852
Dépense nette		115 459	706 607	600 616	1 422 681	5 596 212
Matrec		233	1 400	1 167	2 800	
Mtl Ouest	45.41	10 808	66 142	56 221	133 171	469 452
5%		540	3 307	2 811	6 659	23 473
9.975%		1 078	6 598	5 608	13 284	46 828
Total avec taxes		12 426	76 047	64 640	153 113	539 752
Ristourne TPS 100%		540	3 307	2 811	6 659	23 473
50%		539	3 299	2 804	6 642	23 414
Dépense nette		11 347	69 441	59 025	139 813	492 866

Elimination Déchets

Com. Env. Prog.		805	4 831	4 026	9 662	
Mont-Royal	29.06	23 866	146 061	124 151	294 078	1 038 622
5%		1 193	7 303	6 208	14 704	51 931
9.975%		2 381	14 570	12 384	29 334	103 603
Total avec taxes		27 440	167 933	142 743	338 116	1 194 156
Ristourne TPS 100%		1 193	7 303	6 208	14 704	51 931
50%		1 190	7 285	6 192	14 667	51 801
Dépense nette		25 056	153 345	130 344	308 745	1 090 423

Com. Env. Prog.		936	5 617	4 681	11 234	
Outremont	29.06	27 749	169 825	144 351	341 924	1 228 494
5%		1 387	8 491	7 218	17 096	61 425
9.975%		2 768	16 940	14 399	34 107	122 542
Total avec taxes		31 905	195 256	165 967	393 128	1 412 461
Ristourne TPS 100%		1 387	8 491	7 218	17 096	61 425
50%		1 384	8 470	7 199	17 053	61 271
Dépense nette		29 133	178 295	151 550	358 978	1 289 765

FA		2 519	15 112	12 594	30 224	
RDP	29.06	74 657	456 904	388 368	919 930	3 536 740
5%		3 733	22 845	19 418	45 996	176 837
9.975%		7 447	45 576	38 740	91 763	352 790
Total avec taxes		85 837	525 325	446 526	1 057 689	4 066 367
Ristourne TPS 100%		3 733	22 845	19 418	45 996	176 837
50%		3 724	22 788	19 370	45 881	176 395
Dépense nette		78 381	479 692	407 738	965 811	3 713 135

Com. Env. Prog.		1 839	11 033	9 194	22 066	
RDP régie	29.06	54 506	333 578	283 541	671 625	2 215 972
5%		2 725	16 679	14 177	33 581	110 799
9.975%		5 437	33 274	28 283	66 995	221 043
Total avec taxes		62 668	383 531	326 001	772 201	2 547 814
Ristourne TPS 100%		2 725	16 679	14 177	33 581	110 799
50%		2 718	16 637	14 142	33 497	110 522
Dépense nette		57 225	350 215	297 683	705 122	2 326 494

Matrec		3 174	19 043	15 869	38 086	
Sud-Ouest	45.41	147 006	899 678	764 726	1 811 411	6 392 102
5%		7 350	44 984	38 236	90 571	319 605
9.975%		14 664	89 743	76 281	180 688	637 612
Total avec taxes		169 020	1 034 405	879 244	2 082 670	7 349 319
Ristourne TPS 100%		7 350	44 984	38 236	90 571	319 605
50%		7 332	44 871	38 141	90 344	318 806
Dépense nette		154 338	944 550	802 867	1 901 755	6 710 908

Matrec		2 494	14 961	12 468	29 922	
Verdun	45.41	115 494	706 826	600 802	1 423 122	5 154 022
5%		5 775	35 341	30 040	71 156	257 701
9.975%		11 521	70 506	59 930	141 956	514 114
Total avec taxes		132 790	812 673	690 772	1 636 235	5 925 837
Ristourne TPS 100%		5 775	35 341	30 040	71 156	257 701
50%		5 760	35 253	29 965	70 978	257 057
Dépense nette		121 255	742 079	630 767	1 494 101	5 411 079

JR Sanitaire		2 264	13 584	11 320	27 168	
Ville-Marie 1	29.06	67 108	410 699	349 094	826 901	2 857 431
5%		3 355	20 535	17 455	41 345	142 872
9.975%		6 694	40 967	34 822	82 483	285 029
Total avec taxes		77 157	472 201	401 371	950 729	3 285 332
Ristourne TPS 100%		3 355	20 535	17 455	41 345	142 872
50%		3 347	20 484	17 411	41 242	142 514
Dépense nette		70 455	431 183	366 505	868 142	2 999 946

JR Sanitaire		1 846	11 074	9 228	22 147	
Ville-Marie 2	29.06	54 706	334 801	284 581	674 088	2 089 739
5%		2 735	16 740	14 229	33 704	104 487
9.975%		5 457	33 396	28 387	67 240	208 452
Total avec taxes		62 898	384 937	327 197	775 033	2 402 678
Ristourne TPS 100%		2 735	16 740	14 229	33 704	104 487
50%		2 728	16 698	14 193	33 620	104 226
Dépense nette		57 435	351 499	298 774	707 708	2 193 965

Total des contrats

FA	8 124	48 742	40 618	97 484	
Anj. MN RDP	240 794	1 473 662	1 252 613	2 967 070	11 303 350
5%	12 040	73 683	62 631	148 353	565 168
9.975%	24 019	146 998	124 948	295 965	1 127 509
Total avec taxes	276 853	1 694 343	1 440 192	3 411 388	12 996 027
Ristourne TPS 100%	12 040	73 683	62 631	148 353	565 168
50%	12 010	73 499	62 474	147 983	563 755
Dépense nette	252 804	1 547 161	1 315 087	3 115 052	11 867 105

Matrec	8 686	52 117	43 431	104 235	
CDNr,MO,SO, Ver	402 331	2 462 266	2 092 926	4 957 524	17 849 805
5%	20 117	123 113	104 646	247 876	892 490
9.975%	40 133	245 611	208 769	494 513	1 780 518
Total avec taxes	462 580	2 830 991	2 406 342	5 699 913	20 522 813
Ristourne TPS 100%	20 117	123 113	104 646	247 876	892 490
50%	20 066	122 806	104 385	247 256	890 259
Dépense nette	422 397	2 585 072	2 197 311	5 204 780	18 740 064

RCI Laval	3 663	21 979	18 316	43 958	
cSTLuc, Hams,Lac	166 794	1 020 781	867 664	2 055 239	7 419 797
5%	8 340	51 039	43 383	102 762	370 990
9.975%	16 638	101 823	86 549	205 010	740 125
Total avec taxes	191 772	1 173 643	997 596	2 363 011	8 530 912
Ristourne TPS 100%	8 340	51 039	43 383	102 762	370 990
50%	8 319	50 911	43 275	102 505	370 062
Dépense nette	175 113	1 071 692	910 938	2 157 744	7 789 859

Com. Env. Prog.	3 860	23 158	19 298	46 316	
ME,MR,out, RDPré	114 406	700 165	595 140	1 409 712	4 800 392
5%	5 720	35 008	29 757	70 486	240 020
9.975%	11 412	69 841	59 365	140 619	478 839
Total avec taxes	131 538	805 015	684 263	1 620 816	5 519 251
Ristourne TPS 100%	5 720	35 008	29 757	70 486	240 020
50%	5 706	34 921	29 683	70 309	239 420
Dépense nette	120 112	735 086	624 823	1 480 021	5 039 812

JR Sanitaire	4 110	24 658	20 548	49 315	
Ville-Marie 1-2	121 814	745 500	633 675	1 500 989	4 947 171
5%	6 091	37 275	31 684	75 049	247 359
9.975%	12 151	74 364	63 209	149 724	493 480
Total avec taxes	140 055	857 139	728 568	1 725 762	5 688 010
Ristourne TPS 100%	6 091	37 275	31 684	75 049	247 359
50%	6 075	37 182	31 605	74 862	246 740
Dépense nette	127 889	782 682	665 280	1 575 850	5 193 911

Total de tous les contrats enfouissement

Total des contrats		28 442	170 654	142 212	341 308	
		1 046 140	6 402 374	5 442 018	12 890 532	46 320 515
5%		52 307	320 119	272 101	644 527	2 316 026
9.975%		104 352	638 637	542 841	1 285 831	4 620 471
Total avec taxes		1 202 799	7 361 130	6 256 961	14 820 890	53 257 012
Ristourne TPS 100%		52 307	320 119	272 101	644 527	2 316 026
50%		52 176	319 318	271 421	642 915	2 310 236
Dépense nette		1 098 316	6 721 693	5 713 439	13 533 448	48 630 751

2019					
Redevances - coût net	24.22	702 669	4 300 336	3 655 285	8 658 290

Budget 2019 - taxe nette	Taux				
Enfouissement	37.97	1 079 956	6 479 738		
Redevances	24.17	687 452	4 124 711		
Budget additionnel		33 577	417 580	638 021	1 089 178

Le budget additionnel en 2022 est demandé pour 12 mois.

Traitement :1001.001000.103159.04313.54503.014403.0000.000000.000000.000000.000000
 Redevances: 1001.001000.103162.04313.54503.014468.0000.000000.000000.000000.000000
 Coût moyen pour l'élimination taxes incluses p **42.29 \$**

Prolongation de 24 mois (15-14213)

IPC & carburant 1.02000000 1.04040000 1.06120800

Anjou	FA	mois en 2020	mois en 2021	mois en 2022	Total prol.	Total contrat	Entité	Source	centre de responsabilité	activité	objet	sous-objet
	nombre de portes 2019	Prix unitaire 2019										
Ordures ménagères	19 433	50.51 \$	2	12	10							
5%			166 865	1 021 216	868 034	2 056 115						
9.975%			8 343	51 061	43 402	102 806						
Total avec taxes			175 164	1 072 277	911 436	2 158 921						
Ristourne TPS 100%			8 343	51 061	43 402	102 806						
50%			8 322	50 933	43 293	102 549						
Dépense nette			175 188	1 072 149	911 327	2 158 663			2101	0010000	103314	04311 54503 014400
CRD	14	7 966.52										
5%			16 252	116 037	101 450	233 738						
9.975%			813	5 802	5 072	11 687						
Total avec taxes			16 221	121 839	106 522	245 425						
Ristourne TPS 100%			813	5 802	5 072	11 687						
50%			811	5 787	5 060	11 658						
Dépense nette			17 062	121 824	106 509	245 396			2101	0010000	103314	04381 54503 014483
Résidus verts	16	2 944.40										
5%			6 007	49 014	43 745	98 785						
9.975%			300	2 451	2 187	4 938						
Total avec taxes			6 307	51 465	45 932	103 723						
Ristourne TPS 100%			300	2 451	2 187	4 938						
50%			300	2 445	2 182	4 926						
Dépense nette			6 306	51 458	45 926	103 691			2101	0010000	103314	04331 54503 014492
Arbres de Noel	2	2 944.40										
5%			0	6 127	6 249	12 376						
9.975%			0	306	312	619						
Total avec taxes			0	6 433	6 561	12 995						
Ristourne TPS 100%			0	306	312	619						
50%			0	306	312	617						
Dépense nette			0	6 432	6 561	12 993			2101	0010000	103314	04331 54503 014490
Contingences	1%											
5%			2 001	12 005	10 004	24 010						
9.975%			100	600	500	1 200						
Total avec taxes			2 101	12 605	10 504	25 210						
Ristourne TPS 100%			100	600	500	1 200						
50%			100	599	499	1 197						
Dépense nette			2 101	12 604	10 503	25 207			2101	0010000	103314	04311 54503 014400
Total de collecte et transport FA												
5%			191 124	1 204 398	1 029 481	2 425 004						
9.975%			9 556	60 220	51 474	121 250						
Total avec taxes			200 680	1 264 618	1 080 955	2 546 254						
Ristourne TPS 100%			9 556	60 220	51 474	121 250						
50%			9 532	60 069	51 345	120 947						
Dépense nette			200 657	1 264 468	1 080 827	2 545 951						
Ce montant est également calculé dans l'onglet élimii 2 mois 12 mois 10 mois												
50 mois	Tonnage		1 895	11 369	9 474							
Elimination FA	29.06 \$		56 163	343 719	292 162	692 044						
5%			2 808	17 186	14 608	34 602						
9.975%			5 602	34 286	29 143	69 031						
Total avec taxes			8 410	51 472	43 751	103 635						
Ristourne TPS 100%			2 808	17 186	14 608	34 602						
50%			2 801	17 143	14 572	34 516						
Dépense nette			58 964	360 862	306 733	726 560			1001	0010000	103159	04313 54503 014403
Total collecte et élimination FA												
			247 288	1 548 118	1 321 643	3 117 048						
			12 364	77 406	66 082	155 852						
			24 667	154 425	131 834	310 926						
			284 319	1 779 948	1 519 559	3 583 826						
			12 364	77 406	66 082	155 852						
			12 333	77 212	65 917	155 463						
			259 621	1 625 330	1 387 560	3 272 511						
Budget collecte et transports 2019												
Ordures ménagères			2020	2021	2022	Total						
CRD			167 898 \$	1 007 386 \$								
Résidus verts			16 499 \$	115 495 \$								
Arbres de Noel			6 098 \$	43 785 \$								
Total - taxe nette			190 495 \$	1 177 665 \$								
Budget additionnel			10 162 \$	86 703 \$	115 491 \$	212 356 \$						

Le budget additionnel en 2022 est demandé pour 12 mois.

Prolongation de 24 mois (15-14213)

IPC 1.02000000 1.04040000 1.06120800

MTL Nord	FA		mois en 2020	mois en 2021	mois en 2022	Total prol.	Total contrat	Entité	Source	centre de responsabilité	activité	objet	sous-objet
	nombre de portes	Prix unitaire 2019											
Ordures ménagères	36 433	51.05 \$	316 184	1 935 045	1 644 788	3 896 017	12 893 983						
5%			15 809	96 752	82 239	194 801	644 699						
9.975%			31 539	193 021	164 068	388 628	1 286 175						
Total avec taxes			363 532	2 224 818	1 891 095	4 479 445	14 824 857						
Ristourne TPS 100%			15 809	96 752	82 239	194 801	644 699						
50%			15 770	96 510	82 034	194 314	643 087						
Dépense nette			331 953	2 031 555	1 726 822	4 090 330	13 537 071	2101	0010000	103314	04311	54503	014400
collecte													
CRD	18	7 774.94 \$	15 861	145 603	132 013	293 477	970 502						
5%			793	7 280	6 601	14 674	48 956						
9.975%			1 582	14 524	13 168	29 274	96 808						
Total avec taxes			18 236	167 407	151 782	337 425	1 116 265						
Ristourne TPS 100%			793	7 280	6 601	14 674	48 956						
50%			791	7 262	6 584	14 637	48 404						
Dépense nette			16 652	152 865	138 597	308 114	1 018 906	2101	0010000	103314	04381	54503	014483
Résidus verts	24	4 191.98 \$	8 552	104 672	97 868	211 092	707 048						
5%			428	5 234	4 893	10 555	35 352						
9.975%			853	10 441	9 762	21 056	70 528						
Total avec taxes			9 832	120 347	112 524	242 703	812 928						
Ristourne TPS 100%			428	5 234	4 893	10 555	35 352						
50%			427	5 221	4 881	10 528	35 264						
Dépense nette			8 978	109 893	102 750	221 620	742 312	2101	0010000	103314	04331	54503	014492
Arbres de noel	2	4 191.98 \$	0	8 723	8 897	17 620	58 949						
5%			0	436	445	861	2 947						
9.975%			0	870	887	1 758	5 880						
Total avec taxes			0	10 029	10 229	20 258	67 777						
Ristourne TPS 100%			0	436	445	881	2 947						
50%			0	435	444	879	2 940						
Dépense nette			0	9 158	9 341	18 499	61 890	2101	0010000	103314	04331	54503	014490
Contingences	1%		3 406	21 940	18 636	44 182	44 182						
5%			170	1 097	942	2 209	2 209						
9.975%			340	2 189	1 879	4 407	4 407						
Total avec taxes			3 916	25 226	21 656	50 798	50 798						
Ristourne TPS 100%			170	1 097	942	2 209	2 209						
50%			170	1 094	939	2 204	2 204						
Dépense nette			3 576	23 035	19 775	46 386	46 386	2101	0010000	103314	04311	54503	014400
Total de collecte et transport FA			344 002	2 215 983	1 902 403	4 462 388	14 674 665						
5%			17 200	110 799	95 120	223 119	733 733						
9.975%			34 314	221 044	189 765	445 123	1 463 798						
Total avec taxes			395 517	2 547 826	2 187 287	5 130 630	16 872 196						
Ristourne TPS 100%			17 200	110 799	95 120	223 119	733 733						
50%			17 157	110 522	94 882	222 562	731 899						
Dépense nette			361 159	2 326 505	1 997 285	4 684 949	15 406 564						

Ce montant est également calculé dans l'onglet élimination

50 mois	Tonnage		3 710	22 261	18 551								
Elimination FA	29.06 \$		109 974	673 039	572 083	1 355 096	5 269 072						
5%			5 499	33 652	28 604	67 755	263 454						
9.975%			10 970	67 136	57 065	135 171	525 590						
Total avec taxes			126 442	773 827	657 753	1 558 021	6 058 116						
Ristourne TPS 100%			5 499	33 652	28 604	67 755	263 454						
50%			5 485	33 568	28 533	67 585	262 795						
Dépense nette			115 459	706 607	600 616	1 422 681	5 531 867	1001	0010000	103159	04313	54503	014403

Total collecte et élimination FA			453 976	2 889 022	2 474 486	5 817 483	19 943 737						
			22 699	144 451	123 724	290 874	997 187						
			45 284	288 180	246 830	580 294	1 989 388						
Total			521 959	3 321 653	2 845 040	6 688 652	22 930 312						
			22 699	144 451	123 724	290 874	997 187						
			22 842	144 090	123 415	290 147	994 694						
Dépense nette			476 618	3 033 112	2 597 901	6 107 630	20 938 431						

Budget collecte et transports 2019

Ordures ménagères	317 864	1 907 185					
CRD	13 795	124 159					
Résidus verts	8 929	107 146					
Arbres de noel	0	8 975					
Total - taxe nette	340 589	2 147 165					
Budget additionnel	20 571	179 340	236 368	436 279			

Le budget additionnel en 2022 est demandé pour 12 mois.

#REF!

IPC	1.02000000	1.04040000	1.06120800												
RD	FA	mois en 2020	mois en 2021	mois en 2022	Total prol.	Total contrat	Entité	Source	centre de responsabilité	activité	objet	sous-objet			
	nombre de Pnx unitaire portes 2019														
	20 710	66.30	\$	2	12	10	24								
Ordures ménagères				233 422	1 428 545	1 214 263	2 876 231								
5%				11 671	71 427	60 713	143 812								
9.975%				23 284	142 407	121 123	286 804								
Total avec taxes				268 377	1 642 479	1 396 099	3 306 947								
Ristourne TPS 100%				11 671	71 427	60 713	143 812								
50%				11 642	71 249	60 561	143 452								
Dépense nette				245 064	1 499 794	1 274 825	3 019 683			2101	0010000	103314	04311	54503	014400
Résidus alimentaires	18 236	8.32	\$	25 793	157 853	134 175	317 821								
5%				1 290	7 893	6 709	15 891								
9.975%				2 573	15 746	13 384	31 703								
Total avec taxes				29 655	181 492	154 268	365 415								
Ristourne TPS 100%				1 290	7 893	6 709	15 891								
50%				1 286	7 873	6 692	15 851								
Dépense nette				27 079	165 728	140 867	333 673			2101	0010000	103314	04331	54503	014478
CRD															
5%															
9.975%															
Total avec taxes															
Ristourne TPS 100%															
50%															
Dépense nette										0010000			04381	54503	014483
Résidus verts	32	6 776.09	\$	13 825	225 625	215 754	456 204								
5%				691	11 281	10 788	22 760								
9.975%				1 379	22 506	21 521	45 407								
Total avec taxes				15 895	259 412	248 063	523 371								
Ristourne TPS 100%				691	11 281	10 788	22 760								
50%				690	11 253	10 761	22 703								
Dépense nette				14 515	236 878	226 515	477 907			2101	0010000	103314	04331	54503	014492
Arbres de noel	2	6 776.09	\$	0	14 102	14 384	28 485								
5%				0	705	719	1 424								
9.975%				0	1 407	1 435	2 841								
Total avec taxes				0	16 213	16 538	32 751								
Ristourne TPS 100%				0	705	719	1 424								
50%				0	703	717	1 421								
Dépense nette				0	14 805	15 101	29 906			2101	0010000	103314	04331	54503	014490
Contingences		1%		2 730	18 261	15 786	36 777								
5%				137	913	789	1 839								
9.975%				272	1 822	1 575	3 699								
Total avec taxes				3 139	20 996	19 150	42 295								
Ristourne TPS 100%				137	913	789	1 839								
50%				136	911	787	1 834								
Dépense nette				2 867	19 172	16 573	38 612			2101	0010000	103314	04311	54503	014400
Total de collecte et transport FA				275 771	1 844 386	1 594 362	3 714 519								
5%				13 789	82 219	79 718	185 726								
9.975%				27 698	183 978	169 038	379 633								
Total avec taxes				317 068	2 120 583	1 833 117	4 279 768								
Ristourne TPS 100%				13 789	82 219	79 718	185 726								
50%				13 754	81 989	79 519	185 262								
Dépense nette				289 525	1 938 375	1 673 881	3 899 750								
Le montant est également calculé dans l'onglet élimination															
58 mois	Tonnage			2 519	15 112	12 594	919 930								
Elimination FA	18 300	29.06	\$	74 657	456 904	388 368	919 930								
5%				3 733	22 845	19 418	45 996								
9.975%				7 447	45 576	38 740	91 753								
Total avec taxes				85 837	525 325	446 526	1 057 589								
Ristourne TPS 100%				3 733	22 845	19 418	45 996								
50%				3 724	22 788	19 370	45 881								
Dépense nette				78 381	479 602	407 738	963 611			1001	0010000	103159	04313	54503	014403
Total collecte et élimination				350 428	2 301 290	1 982 730	4 634 448								
				17 521	115 064	99 137	231 722								
				34 955	229 554	197 777	462 286								
				482 905	2 845 906	2 279 644	5 328 457								
				17 521	115 064	99 137	231 722								
				17 478	114 777	98 889	231 143								
				367 906	2 416 067	2 081 619	4 885 591								
Budget collecte et transports 2019															
Ordures ménagères				234 639	1 407 833										
Résidus alimentaires				26 160	156 962										
Résidus verts				14 024	224 387										
Arbres de noel				0	14 024										
Total - taxe nette				274 823	1 803 206										
Budget additionnel				14 792	153 168	171 896	319 786								

Le budget additionnel en 2022 est demandé pour 12 mois.

#REF!	IPC			1.02000000	1.04040000	1.06120800										
Entité	Source	centre de responsabilité	activité	objet	sous-objet											
Ville-Marie 2	JR sanitaire nombre de portes	24 889	46.85													
	Prix unitaire 2019			2	12	10	24	83								
Ordures ménagères				198 228	1 213 158	1 031 184	2 442 571	8 083 594								
5%				9 911	60 658	51 559	122 129	404 180								
9.975%				19 773	121 013	102 861	243 646	806 339								
Total avec taxes				227 913	1 394 828	1 185 604	2 808 346	9 294 112								
Ristourne TPS 100%				9 911	60 658	51 559	122 129	404 180								
50%				9 887	60 506	51 430	121 823	403 169								
Dépense nette				208 115	1 273 664	1 082 615	2 564 394	8 486 763	2101	0010000	103314	04311	54503	014400		
CRD	collecte	52		Ajustement requis collecte déchets												
5%																
9.975%																
Total avec taxes																
Ristourne TPS 100%																
50%																
Dépense nette																
Résidus verts	25	1 046.17 \$		4 268	27 211	23 314	54 794	183 724								
5%				213	1 361	1 166	2 740	9 186								
9.975%				426	2 714	2 326	5 466	18 326								
Total avec taxes				4 908	31 286	26 806	62 999	211 236								
Ristourne TPS 100%				213	1 361	1 166	2 740	9 186								
50%				213	1 357	1 163	2 733	9 163								
Dépense nette				4 481	28 568	24 477	57 526	192 887	2101	0010000	103314	04331	54503	014492		
Arbres de noel	3	950.10 \$		969	2 965	3 025	6 959	16 327								
5%				48	148	151	348	816								
9.975%				97	296	302	694	1 629								
Total avec taxes				1 114	3 410	3 478	8 001	18 771								
Ristourne TPS 100%				48	148	151	348	816								
50%				48	148	151	347	814								
Dépense nette				1 017	3 113	3 176	7 306	17 141	2101	0010000	103314	04331	54503	014490		
Contingences		1%		10 535	12 433	10 575	33 543	33 543								
5%				526.73	621.67	526.76	1 677.16	1 677.16								
9.975%				1 050.83	1 240.23	1 054.88	3 345.94	3 345.94								
Total avec taxes				12 112.22	14 295.24	12 158.88	38 566.34	38 566.34								
Ristourne TPS 100%				526.73	621.67	526.76	1 677.16	1 677.16								
50%				525.42	620.11	527.44	1 672.97	1 672.97								
Dépense nette				11 060.08	13 053.46	11 102.67	35 216.21	35 216.21	2101	0010000	103314	04311	54503	014400		
Total de collecte et transport JR				214 001	1 255 768	1 068 099	2 537 867	8 317 188								
5%				10 700	62 788	53 405	126 893	415 859								
9.975%				21 347	125 263	106 543	253 152	829 639								
Total avec taxes				246 047	1 443 819	1 228 046	2 917 913	9 562 686								
Ristourne TPS 100%				10 700	62 788	53 405	126 893	415 859								
50%				10 673	62 631	53 271	126 576	414 820								
Dépense nette				224 674	1 318 399	1 121 370	2 664 443	8 732 007								
Ce montant est également calculé dans l'onglet élimination																
58 mois	Tonnage			1 846	11 074	9 228										
Elimination JR	29.06 \$			54 706	334 801	284 581	674 088	2 089 739								
5%				2 735	16 740	14 229	33 704	104 487								
9.975%				5 457	33 396	28 387	67 240	208 452								
Total avec taxes				62 898	384 937	327 197	775 033	2 402 678								
Ristourne TPS 100%				2 735	16 740	14 229	33 704	104 487								
50%				2 728	16 698	14 193	33 620	104 226								
Dépense nette				57 435	351 499	298 774	707 708	2 193 965	1001	0010000	103159	04313	54503	014403		
Total collecte et élimination JR				268 707	1 590 569	1 352 679	3 211 955	10 406 927								
5%				13 435	79 528	67 634	160 598	520 346								
9.975%				26 803	158 659	134 930	320 392	1 038 091								
Total avec taxes				389 945	1 828 756	1 585 243	3 692 945	11 965 364								
Ristourne TPS 100%				13 435	79 528	67 634	160 598	520 346								
50%				13 402	79 330	67 465	160 196	519 045								
Dépense nette				282 108	1 669 898	1 420 144	3 372 151	10 925 973								
Budget collecte et transports 2019				199 276	1 195 656											
Résidus verts				4 330	27 061											
Arbres de noel				0	2 949											
Total - taxe nette				203 606	1 225 667											
Budget additionnel				21 068	92 732	119 100	232 900									

Le budget additionnel en 2022 est demandé pour 12 mois.

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 23 avril 2019

Monsieur André Beausoleil
Directeur général
Entreprise sanitaire F.A
4799, Bernard Lefebvre
Laval (Québec) H7C 0A5

Courriel : andre.beausoleil@wasteconnections.com

**Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15-14213_Élimination des ordures ménagères et service de collecte et de transport des ordures ménagères, résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) et encombrants et matières organiques, ainsi que des matières recyclables - Entente#1075217**

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2022 (options 12 mois + 12 mois) et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à **au plus tard le 1er mai 2019** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation :



Nom en majuscules et signature

01-mai-2019
Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement avec les mêmes termes et conditions.

Je refuse la prolongation :

Nom en majuscules et signature

Date

Cherifa Hellal
Agente d'approvisionnement II
Courriel : cherifa.hellal@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-0486

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 23 avril 2019

Monsieur André Beausoleil
Directeur général
Entreprise sanitaire F.A
4799, Bernard Lefebvre
Laval (Québec) H7C 0A5

Courriel : andre.beausoleil@wasteconnections.com

Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15-14213_Élimination des ordures ménagères et service de collecte et de transport des ordures ménagères, résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) et encombrants et matières organiques, ainsi que des matières recyclables - Entente#1075224

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat ci-haut mentionné.

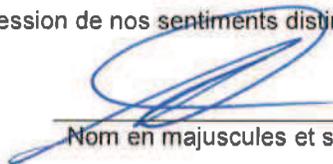
Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2022 (options 12 mois + 12 mois) et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel **au plus tard le 1er mai 2019** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation :



Nom en majuscules et signature

01 mai 2019

Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement avec les mêmes termes et conditions.

Je refuse la prolongation :

Nom en majuscules et signature

Date

Cherifa Hellal
Agente d'approvisionnement II
Courriel : cherifa.hellal@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-0486

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 23 avril 2019

Monsieur André Beausoleil
Directeur général
Entreprise sanitaire F.A
4799, Bernard Lefebvre
Laval (Québec) H7C 0A5

Courriel : andre.beausoleil@wasteconnections.com

**Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15-14213_Élimination des ordures ménagères et service de collecte et de transport des ordures ménagères, résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) et encombrants et matières organiques, ainsi que des matières recyclables - Entente#1074855**

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat ci-haut mentionné.

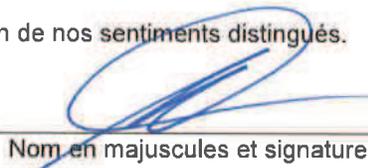
Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective du 1^{er} novembre 2020 au 31 octobre 2022 (options 12 mois + 12 mois) et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à **au plus tard le 1^{er} mai 2019** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation :


Nom en majuscules et signature

01-mai-2019
Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement avec les mêmes termes et conditions.

Je refuse la prolongation :

Nom en majuscules et signature

Date

Cherifa Hellal
Agente d'approvisionnement II
Courriel : cherifa.hellal@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-0486

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 23 avril 2019

Monsieur Jean-Pierre Jr Labelle
Président
JR Services sanitaires
2565, Chemin Comptois
Terrebonne (Québec) J6X 4H8

Courriel : jr@servicessanitaires.com

**Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15-14213_Élimination des ordures ménagères et service de collecte
et de transport des ordures ménagères, résidus de construction, de rénovation et de
démolition (CRD) et encombrants et matières organiques, ainsi que des matières
recyclables - Ententes#1074870 et 1075234**

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat ci-haut mentionné.

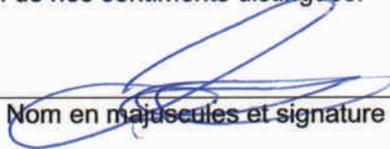
Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective du 1^{er} novembre 2020 au 31 octobre 2022 (options 12 mois + 12 mois) et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel **au plus tard le** 1^{er} mai 2019 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation :


Nom en majuscules et signature

29/04/19
Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement avec les mêmes termes et conditions..

Je refuse la prolongation :

Nom en majuscules et signature

Date

Cherifa Hellal
Agente d'approvisionnement II
Courriel : cherifa.hellal@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-0486

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 23 avril 2019

Monsieur David Gendreau
Directeur régional
Services Matrec inc.
4, Chemin du Tremblay
Boucherville (Québec) J4B 6Z5

Courriel : dgendreau@matrec.ca

Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15-14213 ÉLIMINATION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET SERVICE DE COLLECTE DE TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES, RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION (CRD) ET ENCOMBRANTS ET MATIÈRES ORGANIQUES, AINSI QUE DES MATIÈRES RECYCLABLES
Ententes #1074989 4 unités

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2022 (options 12 mois + 12 mois) et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel **au plus tard le 1er mai 2019** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation :


Nom en majuscules et signature

29/04/19
Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement avec les mêmes termes et conditions.

Je refuse la prolongation :

Nom en majuscules et signature

Date

Cherifa Hellal
Agente d'approvisionnement II
Courriel : cherifa.hellal@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-0486

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services Institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 23 avril 2019

Monsieur Daniel Girard
Directeur des opérations municipales
RCI Environnement division WM Québec Inc.
9501, boulevard Ray-Lawson
Anjou (Québec) H1J 1L4

Courriel : girardd@rcienvironnement.com

**Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15-14213 ÉLIMINATION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET SERVICE
DE COLLECTE DE TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES, RÉSIDUS DE
CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION (CRD) ET ENCOMBRANTS ET
MATIÈRES ORGANIQUES, AINSI QUE DES MATIÈRES RECYCLABLES
Ententes#1075021**

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2022 (options 12 mois + 12 mois) et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel **au plus tard le 1er mai 2019** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation :

DANIEL GIRARD  26 Avril 2019
Nom en majuscules et signature Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement avec les mêmes termes et conditions.

Je refuse la prolongation :

Nom en majuscules et signature

Date

Cherifa Hellal
Agente d'approvisionnement II
Courriel : cherifa.hellal@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-0486

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 23 avril 2019

Monsieur Jean-Marc Viau
Directeur général
Complexe Enviro Connexions (Complexe Enviro Progressive Ltée)
3779, Chemin des 40 Arpents
Terrebonne (Québec) J6V 9T6

Courriel : jean-marc.viau@wasteconnections.com

Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15-14213 ÉLIMINATION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET SERVICE DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES, RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION (CRD) ET ENCOMBRANTS ET MATIÈRES ORGANIQUES, AINSI QUE DES MATIÈRES RECYCLABLES
Entente#1074909

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2022 (options 12 mois + 12 mois) et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel **au plus tard le 1er mai 2019** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation :


Nom en majuscules et signature


Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement avec les mêmes termes et conditions.

Je refuse la prolongation :

Nom en majuscules et signature

Date

Cherifa Hellal
Agente d'approvisionnement II
Courriel : cherifa.hellal@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-0486

Dossier # : 1196717003

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Autoriser les options de prolongation (12 mois + 12 mois) prévues aux contrats de collecte, transport et élimination pour quatre (4) arrondissements, et aux contrats d'élimination pour six (6) arrondissements et cinq (5) villes liées, pour une période maximale de 24 mois, d'un montant total maximal de 34 074 478 \$ taxes incluses (montant de prolongation total d'une valeur de 33 864 496 \$ plus un montant de contingences totalisant 209 982 \$), majorant le montant total des contrats à 116 351 265 \$ - Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2020, comme indiqué dans les aspects financiers du dossier pour un montant total de 2 617 945 \$ (taxes nettes).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[Avis favorable Service de l'approvisionnement GDD 1196717003.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Cherifa HELLAL
Agente d'approvisionnement
Tél : 514 872-0486

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-10-09

Lina PICHE
Chef de section
Tél : 514 872-0349
Division : Division De L Acquisition De Biens Et Services

GDD 1196717003 – Autoriser les options de prolongation de contrats

Le Service de l'approvisionnement a procédé aux vérifications d'usage, les firmes recommandées dans le cadre de ces prolongations ne sont pas inscrites au RENA, ne font pas partie des entreprises à rendement insatisfaisant et détiennent toutes l'autorisation de l'AMP.

Le Service de l'approvisionnement est favorable à l'octroi des prolongations de ces contrats.

Cherifa Hellal

Agente d'approvisionnement niv. II

Dossier # : 1196717003

Unité administrative responsable :

Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles

Objet :

Autoriser les options de prolongation (12 mois + 12 mois) prévues aux contrats de collecte, transport et élimination pour quatre (4) arrondissements, et aux contrats d'élimination pour six (6) arrondissements et cinq (5) villes liées, pour une période maximale de 24 mois, d'un montant total maximal de 34 074 478 \$ taxes incluses (montant de prolongation total d'une valeur de 33 864 496 \$ plus un montant de contingences totalisant 209 982 \$), majorant le montant total des contrats à 116 351 265 \$ - Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2020, comme indiqué dans les aspects financiers du dossier pour un montant total de 2 617 945 \$ (taxes nettes).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Intervention financière GDD1196717003.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0721

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-27

Yves COURCHESNE
Directeur du Service des finances
Tél : 514 872-6630
Division : Service des finances



Dossier # : 1194922015

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder deux contrats aux firmes « Grenier Chevrolet Buick GMC ltée » (item 2 : 168 691,75 \$, taxes incluses) et « Tradition Ford (ventes) ltée » (item 3 : 278 403,04 \$, taxes incluses) pour la fourniture de 9 véhicules légers – Dépense totale de 447 094,79, taxes incluses. Appel d’offres public 19-17675 (item 2 : 1 soum. et item 3 : 2 soum.).

1) Il est recommandé au comité exécutif :
d'accorder à « Tradition Ford (ventes) ltée », plus bas soumissionnaire conforme pour l’item 3, le contrat pour la fourniture de 6 véhicules Ford Police Responder Hybrid, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 278 403,04 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17675 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur ;

2) Il est recommandé au conseil municipal :

d'accorder au seul soumissionnaire « Grenier Chevrolet Buick GMC ltée », ce dernier ayant présenté une soumission conforme à l’item 2, le contrat pour la fourniture de 3 véhicules électriques de marque et modèle Chevrolet Bolt, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 168 691,75\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17675 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur ;

3) d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-09-26 18:24

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1194922015**

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder deux contrats aux firmes « Grenier Chevrolet Buick GMC ltée » (item 2 : 168 691,75 \$, taxes incluses) et « Tradition Ford (ventes) ltée » (item 3 : 278 403,04 \$, taxes incluses) pour la fourniture de 9 véhicules légers – Dépense totale de 447 094,79, taxes incluses. Appel d’offres public 19-17675 (item 2 : 1 soum. et item 3 : 2 soum.).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l’unité d’affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. A ce titre, le SMRA voit à l’acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des 19 arrondissements et des services centraux.

Cet achat vise à répondre aux besoins opérationnels du Service de la concertation des arrondissements (SCA) lequel chapeaute les équipes de travail dédiées à la réglementation animalière et à la mobilité. Dans le cadre de leur fonction, ces équipes de travail sont appelées à effectuer de nombreux déplacements sur le territoire de Montréal.

Ce besoin en véhicules légers a mené au lancement de l’appel d’offres public 19-17675 qui s’est tenu du 3 juin au 4 juillet 2019. L’appel d’offres a été publié le 3 juin 2019 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO. Le délai de réception des soumissions a été de 32 jours incluant les dates de publication et d’ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l’appel d’offres était de 120 jours civils suivant la date fixée pour l’ouverture de la soumission. Le 19 juin 2019, la Ville émettait un addenda pour apporter une modification à des spécifications techniques du devis 12719B11.

L’appel d’offres a été constitué de 3 items lesquels faisaient référence à des véhicules légers de classe 127, 140 et 144.

Item	Description	Quantité	Prix soumission (taxes incluses)
1	Devis 12719B11 Camionnette Ford F-150	3	139 990,43 \$
2	Devis 14019B11 Automobile électrique Chevrolet Bolt	3	168 691,75 \$
3	Devis 14419A11 Automobile Ford Hybrid Police Responder	6	278 403,04 \$
		12	587 085,22 \$

La règle d'adjudication utilisée dans le cadre de l'appel d'offres 19-17675 est celle d'un octroi par item au plus bas soumissionnaire conforme de chacun des items.

Ce sommaire décisionnel ne concerne que l'octroi des items 2 et 3 car la dépense de ces lots est supérieure à 150 000 \$ (item 3) ou n'a qu'une seule soumission conforme pour une dépense qui excède 100 000 \$ (item 2). Le contrat de l'item 1 a quant à lui été octroyé par décision déléguée conformément aux règles de délégation en vigueur (commande 1369550)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Commande 1369550 émise le 25 septembre 2019: Accorder un contrat à « Tradition Ford (ventes) ltée », pour la fourniture de trois camionnettes de marque et modèle Ford F-150 pour une somme maximale de 139 990,43 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17675 - (Item 1 : 4 soumissionnaires, 3 conformes).

CE17 0595 – 19 avril 2017 : Accorder un contrat à « Grenier Chevrolet Buick GMC inc. », pour la fourniture de dix (10) automobiles électriques de marque et modèle Chevrolet Bolt pour une somme maximale de 467 424,08 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 17-15955 (3 soum.).

DESCRIPTION

Ce sommaire vise l'octroi de deux contrats pour l'achat de 9 véhicules légers.

Item 2 (devis 14019B11)

Octroyer un contrat à « Grenier Chevrolet Buick GMC ltée », au montant de 168 691,75 \$, taxes incluses, pour l'achat de 3 véhicules de marque et modèle Chevrolet Bolt tels que décrits au devis technique 14019B11. La Chevrolet Bolt 2020 est un véhicule 100 % électrique doté d'un bloc-batterie au lithium-ion rechargeable de 150 KWh dont l'autonomie est approximativement de 383 kilomètres. Le coût du contrat comprend la fourniture et l'installation de feux clignotants et d'un gyrophare.

La demande pour l'installation de bornes de recharge de niveau 2 a été faite en priorité au Service de la gestion et de la planification immobilière (SPGI) pour s'assurer de la disponibilité de celles-ci.

Les véhicules de l'item 2 sont destinés à la patrouille canine laquelle sillonne les rues et les parcs de Montréal afin de faire respecter le règlement sur l'encadrement des animaux domestiques.

Item 3 (devis 14419A11)

Octroyer un contrat à « Tradition Ford (ventes) ltée », au montant de 278 403,04 \$, taxes incluses, pour l'achat de 6 automobiles de marque et modèle Ford Police Responder Hybrid telles que décrites au devis 14419A11. Le Ford Police Responder est un véhicule hybride de type berline conçu spécialement pour les interventions. Les véhicules seront aménagés d'un gyrophare, d'une flèche de signalisation et de flûtes parisiennes.

Les véhicules de l'item 3 seront mis à la disposition de l'Escouade mobilité laquelle a pour mission d'assurer une meilleure mobilité sur le territoire de 6 arrondissements.

Dans tous les cas, les véhicules seront sous la garantie du manufacturier pour une durée de trois ans ou 60 000 km, selon la première éventualité.

JUSTIFICATION

L'achat de ces véhicules et un ajout au parc de véhicules de la Ville. Cet ajout est justifié par l'étendue des services offerts par le Service de la concertation des arrondissements en matière de contrôle animalier et de mobilité.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 19-17675 pour lequel il y a eu 10 preneurs du cahier des charges. De ce nombre, 1 seul a présenté une offre à l'item 2 et 5 ont soumis une proposition à l'item 3.

Item 2 (Chevrolet Bolt)

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
GRENIER CHEVROLET BUICK GMC LTÉE	168 691,75 \$		168 691,75 \$
Dernière estimation réalisée par le SMRA	125 794,46 \$		125 794,46 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>((la plus basse conforme - estimation))</i>			42 897,29 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			34,10 %

Le rédacteur du devis technique a estimé la dépense relative à l'achat de trois véhicules électriques sur les derniers achats de véhicules du même type achetés en 2018, soit des Nissan Leaf. Le montant du contrat à octroyer est supérieur à l'estimation de 34,10 % (42 897,29 \$). Dans son estimation, le rédacteur du devis technique n'a pas considéré le surcoût d'un véhicule référence plus dispendieux comme celui de la Chevrolet Bolt d'où l'écart de 34,10 % ci-haut mentionné. Le surcoût de la Chevrolet Bolt s'explique principalement par son autonomie de 383 km par rapport celle de la Nissan Leaf qui est approximativement de 240 km.

Dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumissions, reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité. Étant donné l'écart de 34 % (42 897,29 \$) entre l'estimation et le prix de la soumission reçue, le SMRA a demandé à l'adjudicataire de réviser son prix à la baisse mais ce dernier a justifié le maintien de son prix par une faible marge de profit sur les véhicules demandés. La marge de profit du concessionnaire est notamment réduite par les délais engendrés par l'aménagement des véhicules confiés en sous-traitance. L'aménagement d'un véhicule en sous-traitance allonge le délai pour que le concessionnaire obtienne le paiement de son véhicule. Durant ce temps, le constructeur du véhicule impose des frais d'intérêt au concessionnaire.

La présence d'un seul soumissionnaire à l'item 2 s'explique difficilement car l'appel d'offres ouvrirait le marché aux véhicules de différentes marques telles que Nissan, Hyundai, Chevrolet, etc. De tous les preneurs du cahier des charges, une seule entreprise était en mesure de présenter une offre à la Ville pour un véhicule 100 % électrique, soit « Grenier Chevrolet Buick GMC Ltée ».

Item 3 (Ford Police Responder Hybrid)

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
TRADITION FORD (VENTES) LTÉE	278 403,04 \$		278 403,04 \$

JACQUES OLIVIER FORD INC.	286 943,11 \$	286 943,11 \$
Dernière estimation réalisée par le SMRA	314 058,77 \$	314 058,77 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>		282 673,08 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>		1,53 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>		8 540,07 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>		3,07 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		- 35 655, 73 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>		-11,35 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>		8 540,07 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>		3,07 %

Pour estimer la dépense de l’item 3, le rédacteur du devis technique s’est référé au site Internet du manufacturier du véhicule cité en référence au devis technique. Le montant du contrat à octroyer est inférieur à l’estimation de 11,35 % (35 655,73 \$). L’écart négatif s’explique par les rabais accordés par le manufacturier et le concessionnaire aux clients corporatifs. L’écart de 3,07 % (8 540,07 \$) entre les deux soumissions reçues confirme que le prix de l’adjudicataire est compétitif.

Six preneurs du cahier des charges n’ont pas présenté d’offre à la Ville par manque de temps (X2) ou pour consultation seulement (X1). Trois preneurs du cahier des charges n’ont pas soumis de motif pour ne pas avoir présenté une soumission.

Aucune soumission n’a été rejetée pour des motifs de non-conformité administrative ou technique aux items 2 et 3.

Dans le but de faciliter un bon niveau de concurrence, la Ville n’a exigé aucune garantie de soumission et d’exécution dans le cadre de l’appel d’offres 19-17675.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat de 447 094,79 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit : Un montant maximal de 408 258 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d’emprunt de compétence locale (19-018) destinée aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 68102).

Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre en 2020.

Rabais gouvernementaux – acquisition de véhicules électriques ou hybrides

L’achat de véhicules électriques et hybrides est admissible aux rabais incitatifs offerts par le gouvernement provincial et fédéral. Considérant que ces rabais sont disponibles jusqu’à

l'épuisement des fonds ils n'ont pas été comptabilisés dans le montant de la dépense. Si les rabais sont disponibles au moment de la livraison des véhicules, le fournisseur verra à l'inclure à sa facturation. Cette mesure incitative représente une économie potentielle de 42 000 \$ pour la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'acquisition de véhicules électriques et hybrides en lieu et place de véhicules à motorisation conventionnelle répond pleinement aux objectifs de réduction de GES et de dépendance aux énergies fossiles mis de l'avant par le Plan de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas acquérir ces véhicules pourrait affecter l'offre de service aux citoyens en matière de mobilité et de gestion animalière.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Émission du bon de commande en octobre 2019
- Livraison des véhicules en janvier 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Renée VEILLETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Eloge TOUNOU, Service de l'eau

Lecture :

Eloge TOUNOU, 16 septembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON
Agent(e) de recherche

Tél : 514 868-3620
Télécop. : 514 8721912

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-16

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations
(mra)

Tél : 514 872-1080
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2019-09-24

Dossier # : 1194922015

Unité administrative responsable : Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations

Objet : Accorder deux contrats aux firmes « Grenier Chevrolet Buick GMC Itée » (item 2 : 168 691,75 \$, taxes incluses) et « Tradition Ford (ventes) Itée » (item 3 : 278 403,04 \$, taxes incluses) pour la fourniture de 9 véhicules légers – Dépense totale de 447 094,79, taxes incluses. Appel d'offres public 19-17675 (item 2 : 1 soum. et item 3 : 2 soum.).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[19-17675 Intervention «SMRA» Octroi par Item.pdf](#)[19-17675 TCP..pdf](#)[19-17675 pv.pdf](#)



[19-17675 DetCah.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Renée VEILLETTE
Agente d'approvisionnement II
Tél : (514) 872-1057

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-17

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : (514) 872-5241
Division : Acquisition

**APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT**

Identification	
No de l'appel d'offres :	19-17675
No du GDD :	1194922015
Titre de l'appel d'offres :	Acquisition de divers véhicules pour l'Escouade mobilité Montréal
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres			
Lancement effectué le :	3 - 6 - 2019	Nombre d'addenda émis durant la période :	1
Ouverture originalement prévue le :	4 - 7 - 2019	Date du dernier addenda émis :	19 - 6 - 2019
Ouverture faite le :	4 - 7 - 2019	Délai total accordé aux soumissionnaires :	32 jrs
Date du comité de sélection :			

Analyse des soumissions			
Lot no 2 - Nissan - Hyundai - Chevrolet			
Nbre de preneurs :	1	Nbre de soumissions reçues :	1
		% de réponses :	100,00
Lot no 3 - Ford			
Nbre de preneurs :	5	Nbre de soumissions reçues :	2
		% de réponses :	0,40
Durée de la validité initiale de la soumission :	120 jrs	Date d'échéance initiale :	1 - 11 - 2019
Prolongation de la validité de la soumission de :	0 jrs	Date d'échéance révisée :	

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi			
Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées <input checked="" type="checkbox"/> et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples			
Lot no 2	Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>
	GRENIER CHEVROLET BUICK GMC LTÉE	168 691,75 \$	<input checked="" type="checkbox"/>
Lot no 3	Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>
	TRADITION FORD (VENTES) LTÉE	278 403,04 \$	<input checked="" type="checkbox"/>
	JACQUES OLIVIER FORD INC.	286 943,11 \$	

Information additionnelle

Le DONNEUR D'ORDRE adjuge le Contrat à un ou plusieurs SOUMISSIONNAIRES conforme, en fonction du plus bas prix par lot.

Les prix de la soumission de la firme GRENIER CHEVROLET BUICK GMC LTÉE ont été corrigés. La différence entre le prix inscrit sur le procès-verbal et celui inscrit au tableau des prix est due à une erreur de calcul.

Six preneurs du cahier des charges n'ont pas présenté d'offre à la Ville par manque de temps ou pour consultation seulement. Trois preneurs du cahier des charges n'ont pas soumis de motif pour ne pas avoir présenté une soumission.

Conformément à Art 573.3.3 de la L.C.V. indiquant qu'une municipalité a, à la suite d'une demande de soumission reçue une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important dans l'estimation établie par la municipalité. Le soumissionnaire a maintenu son prix malgré la négociation.

Préparé par :

Le - -

Titre : Acquisition de divers véhicules pour l'Escouade mobilité Montréal
Date d'ouverture des soumissions : 4 juillet 2019

Numéro Item	Description	Quantité	JACQUES OLIVIER FORD INC.		TRADITION FORD (VENTES) LTÉE		GRENIER CHEVROLET BUICK GMC LTÉE		GARAGE P. VENNE INC.	
			Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
1	Acquisition de camionnettes 4x4, à cabine double allongée 6 places et caisse courte, selon les caractéristiques décrites au devis 12719B11	3	38 595,00 \$	115 785,00 \$	40 585,76 \$	121 757,28 \$	40 585,79 \$	121 757,37 \$	42 763,00 \$	128 289,00 \$
Total avant taxes				115 785,00 \$		121 757,28 \$		121 757,37 \$		128 289,00 \$
TPS 5 %				5 789,25 \$		6 087,86 \$		6 087,87 \$		6 414,45 \$
TVQ 9,975 %				11 549,55 \$		12 145,29 \$		12 145,30 \$		12 796,83 \$
Montant total				133 123,80 \$		139 990,43 \$		139 990,54 \$		147 500,28 \$
2	Acquisition d'automobiles 100 % électriques selon les caractéristiques décrites au devis 14019B11	3		- \$		- \$	48 906,79 \$	146 720,37 \$		- \$
Total avant taxes				- \$		- \$		146 720,37 \$		- \$
TPS 5 %				- \$		- \$		7 336,02 \$		- \$
TVQ 9,975 %				- \$		- \$		14 635,36 \$		- \$
Montant total				- \$		- \$		168 691,75 \$		- \$
3	Acquisition de véhicules compacts hybride rechargeables de type « Groupe police », selon les caractéristiques décrites au devis 14419A11	6	41 595,00 \$	249 570,00 \$	40 357,04 \$	242 142,24 \$		- \$		- \$
Total avant taxes				249 570,00 \$		242 142,24 \$		- \$		- \$
TPS 5 %				12 478,50 \$		12 107,11 \$		- \$		- \$
TVQ 9,975 %				24 894,61 \$		24 153,69 \$		- \$		- \$
Montant total				286 943,11 \$		278 403,04 \$		- \$		- \$
Formulaire de soumission signé			Oui		Oui		Oui		Oui	
Achat du cahier des charges sur le SEAO			Oui		Oui		Oui		Oui	
Addendas (inscrire N/A ou le nombre)			1 émit le 19 juin		1 émit le 19 juin		1 émit le 19 juin		1 émit le 19 juin	
Numéro NEQ			1143058627		1161381943		1142129940		1143979681	
Vérification au Registre des entreprises du Québec (REQ)			Oui		Oui		Oui		Oui	
Vérification au Registre des entreprises non admissibles (RENA)			Oui		Oui		Oui		Oui	
Vérification Liste des Personnes ayant contrevenu «PGC»			Oui		Oui		Oui		Oui	
Vérification au Registre des Personnes inadmissibles RGC»			Oui		Oui		Oui		Oui	
Vérification dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFR)			Oui		Oui		Oui		Oui	
Autorisation d contracter de l'Autorité des marchés public (AMP)			Non Requis		Non Requis		Non Requis		Non Requis	
Vérification de l'inscription à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ)			Non Requis		Non Requis		Non Requis		Non Requis	
Garantie de soumission			Non Requis		Non Requis		Non Requis		Non Requis	
Lettre d'engagement, requis ou non			Non Requis		Non Requis		Non Requis		Non Requis	
Vérification cautionnement- Registre des entreprises autorisées à contracter «AMF»			Non Requis		Non Requis		Non Requis		Non Requis	
Validation de conformité - CNESST			Non Requis		Non Requis		Non Requis		Non Requis	

Remarque : règle d'octroi - le DONNEUR D'ORDRE adjuge le Contrat à un ou plusieurs SOUMISSIONNAIRES conformes, en fonction du plus bas prix par lot

- Non-conforme techniquement
- Correction - Erreur de calcul
- Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Renée Veillette Date : 11 juillet 2019



Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

[Avis du jour](#) | [Service à la clientèle](#) | [Aide](#) | [Recherche avancée](#)

[Mon SEAO](#) | [Mes avis](#) | [Rapports](#) | [Profil](#) | [Organisation](#)

[COMMANDES](#) | [PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

[Information](#)

[Description](#)

[Classification](#)

[Conditions](#)

[Documents](#)

[Modalités](#)

[Résumé](#)

[Addenda](#)

[Plaintes](#)

[Liste des commandes](#)

› [Résultats d'ouverture](#)

[Contrat conclu](#)

Liste des commandes



Numéro : 19-17675

Numéro de référence : 1273294

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Ville de Montréal - Acquisition de divers véhicules pour l'Escouade mobilité Montréal

	<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
	Beauce Auto (2000) Inc 405 Boul Renault Beauceville, QC, G5X 1N7 http://www.beauceauto.ca NEQ : 1165908915	Monsieur David Fortin Téléphone : 418 774-9801 Télécopieur : 418 774-9811	Commande : (1602808) 2019-06-03 12 h 06 Transmission : 2019-06-03 12 h 06	3145744 - 19-17675 - Addenda no 1 (Modifications) 2019-06-19 13 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	Fortier Auto (Montréal) Ltée 7000, boul. Louis-H. Lafontaine Montréal, QC, H1M 2X3 http://www.fortierauto.com NEQ : 1140587461	Monsieur Yannick Bastien Téléphone : 514 353-9821 Télécopieur : 514 353-4556	Commande : (1607712) 2019-06-14 8 h 36 Transmission : 2019-06-14 8 h 36	3145744 - 19-17675 - Addenda no 1 (Modifications) 2019-06-19 13 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	Grenier Chevrolet Buick GMC Inc. 1325 Carre Masson Terrebonne, QC, J6W 6J7 NEQ : 1142129940	Monsieur Louis Jazzar Téléphone : 450 471-3746 Télécopieur : 450 471-4602	Commande : (1607442) 2019-06-13 12 h 45 Transmission : 2019-06-13 12 h 45	3145744 - 19-17675 - Addenda no 1 (Modifications) 2019-06-19 13 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	JACQUES OLIVIER FORD INC. 4405 CHEMIN CHAMBLY	Monsieur Serge Labelle	Commande : (1614407) 2019-07-03 18	3145744 - 19-17675 - Addenda no 1 (Modifications)

Longueuil, QC, J3Y 3M7 NEQ : 1143058627	Téléphone : 450 445-3673 Télécopieur : 450 445-4451	h 15 Transmission : 2019-07-03 18 h 15	2019-07-03 18 h 15 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Kia Québec 5055 Boulevard des Gradins Québec, QC, g2j1e5 NEQ : 1162924931	Monsieur Steeve Beaulieu Téléphone : 418 626-8600 Télécopieur :	Commande : (1611231) 2019-06-25 11 h 58 Transmission : 2019-06-25 11 h 58	3145744 - 19-17675 - Addenda no 1 (Modifications) 2019-06-25 11 h 58 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Pie IX Dodge Chrysler 2000 Inc 9350 Boul. Pie IX Montréal, QC, H1Z 4E9 NEQ : 1148020895	Madame Claire Cousineau Téléphone : 514 327-9000 Télécopieur : 514 327-8645	Commande : (1606945) 2019-06-12 13 h 44 Transmission : 2019-06-12 13 h 44	3145744 - 19-17675 - Addenda no 1 (Modifications) 2019-06-19 13 h 35 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Tradition Ford (Ventes) ltee 1163 boulevard saint- joseph Drummondville, QC, J2C2C8 http://www.traditionford.com NEQ : 1161381943	Monsieur Mario CARON Téléphone : 819 477-3050 Télécopieur : 819 477-5232	Commande : (1603404) 2019-06-04 11 h 08 Transmission : 2019-06-04 11 h 08	3145744 - 19-17675 - Addenda no 1 (Modifications) 2019-06-19 13 h 35 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Trois Diamants Autos (1987) Ltée 3035, Chemin Gascon Mascouche, QC, j7l3x7 NEQ : 1144086940	Madame Maryse Lessard Téléphone : 450 477-6348 Télécopieur : 450 477-6962	Commande : (1602627) 2019-06-03 10 h 03 Transmission : 2019-06-03 10 h 03	3145744 - 19-17675 - Addenda no 1 (Modifications) 2019-06-19 13 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Université Laval Université Laval, 2345 allée des bibliothèques Pavillon Jean Charles Bonenfant (Local 3610) Québec, QC, G1v 0A6 NEQ :	Monsieur Bernard Côté Téléphone : 418 656-2131 Télécopieur : 418 651-3419	Commande : (1603578) 2019-06-04 14 h 05 Transmission : 2019-06-04 14 h 05	Mode privilégié : Ne pas recevoir
venne ford 94 notre dame	Monsieur luc venne	Commande : (1604021)	3145744 - 19-17675 - Addenda no 1

Repentigny, QC, j6a 2p3 NEQ : 1143979681	Téléphone : 450 581- 0120 Télécopieur : 450 581- 7698	2019-06-05 10 h 09 Transmission : 2019-06-05 10 h 09	(Modifications) 2019-06-19 13 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
---	--	--	--

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Organisme public.

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

[Aide en ligne](#) 

[Formation en ligne](#)

[Glossaire](#)

[Plan du site](#)

[Accessibilité](#)

[UPAC: Signaler un acte répréhensible](#) 

Service clientèle

[Grille des tarifs](#)

[Contactez-nous](#)

[Nouvelles](#)

[Marchés publics hors Québec](#) 

[Registre des entreprises non admissibles](#) 

[Autorité des marchés publics](#) 

[Autorité des marchés financiers](#) 

À propos

[À propos de SEAO](#)

[Info et publicité sur Constructo](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Polices supportées](#)

Partenaires



Dossier # : 1194922015

Unité administrative responsable :

Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations

Objet :

Accorder deux contrats aux firmes « Grenier Chevrolet Buick GMC Itée » (item 2 : 168 691,75 \$, taxes incluses) et « Tradition Ford (ventes) Itée » (item 3 : 278 403,04 \$, taxes incluses) pour la fourniture de 9 véhicules légers – Dépense totale de 447 094,79, taxes incluses. Appel d'offres public 19-17675 (item 2 : 1 soum. et item 3 : 2 soum.).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1194922015 - Neuf véhicules légers pour SCA.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances -
Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-17

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-0946

Division : Service des finances - Point de service HDV



Dossier # : 1193815001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Productions double effet Inc. pour l'acquisition de composantes scénographiques pour l'exposition Les plantes étranges de MZ au prix de la soumission, soit pour une somme maximale de 182 902,23 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme (appel d'offre publique 19-17 682 / 6 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'octroyer à Productions double effet Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition de composantes scénographiques de l'exposition Les plantes étranges de MZ, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 182 902,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17682.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-10-07 14:23

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1193815001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Productions double effet Inc. pour l'acquisition de composantes scénographiques pour l'exposition Les plantes étranges de MZ au prix de la soumission, soit pour une somme maximale de 182 902,23 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme (appel d'offre publique 19-17 682 / 6 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Espace pour la vie offre chaque année, dans ses musées, une série d'événements afin de renouveler et de rehausser l'expérience du visiteur. Les équipes d'éducation d'Espace pour la vie, qui élaborent la programmation, créent des expériences inédites, significatives et étonnantes qui visent à réconcilier l'humain et la nature. À Espace pour la vie, le visiteur vit des expériences uniques de la nature qui :

- conjuguent art, science et émotions;
- mettent en valeur la richesse des collections et le savoir de ses chercheurs;
- engagent les communautés pour en faire des acteurs de changement.

L'exposition *Les plantes étranges de MZ* sera offerte aux visiteurs du Jardin botanique à l'hiver 2020. Cette exposition invite le visiteur à l'exploration sensorielle et "clandestine" de la serre-laboratoire de MZ, un botaniste patenté. L'expérience de visite l'amène à découvrir des spécimens de plantes « étranges » (carnivores, géantes, formes énigmatiques, formes animales...) et à s'impliquer dans la découverte.

Cette exposition est conçue pour être récurrente (même période annuelle), les aventures pouvant se succéder annuellement, dans le même univers.

Pour l'acquisition des composantes scénographiques, un appel d'offres public a été publié sur le SEAO et dans le Journal de Montréal. L'appel d'offres est resté 29 jours sur le marché, du 19 août au 17 septembre 2019.

4 addendas ont été publiés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 1487 (25 septembre 2019) - Autoriser la réception d'une contribution financière de 75 000 \$ en provenance de la Société des Amis du Jardin botanique pour la réalisation de la Zone d'invention de l'exposition *Les Plantes étranges de MZ* , qui aura lieu en 2020 /

Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent à ce revenu additionnel (1192912001).

DESCRIPTION

L'exposition *Les plantes étranges de MZ* sera offerte aux visiteurs du Jardin botanique du 26 février au 26 avril 2020. Elle a pour objectifs de leur permettre de :

- Comprendre les mécanismes à l'œuvre chez les plantes carnivores
- Expérimenter les possibilités du génie végétal par la résolution de problèmes, la créativité manuelle et le défi
- Apprendre dans un contexte original, ludique, intelligent, favorisant l'autonomie et l'estime de soi

Concept : Une visite clandestine dans la serre-laboratoire de MZ qui s'est momentanément absenté. Le visiteur entre, en curieux, découvrir le monde des plantes étranges. Il participe à une exploration et, à la demande des plantes, s'engage dans les recherches de MZ. La direction artistique du projet est inspirée du courant Steampunk (entre Jules Vernes et les Machines de Nantes)

Description détaillée : Les plantes sont au centre du propos de cette exposition à la fois éducative et surprenante. Elles sont « étudiées » comme objets de curiosité et d'expériences. Le visiteur parcourt une série de lieux: un tunnel secret, un établi, un laboratoire, une ménagerie, un enclos de carnivores habité par des peuples végétaux hors du commun. Il observe, expérimente et relève des défis. Il vit une expérience teintée de découvertes et de fantaisie. Au terme de sa visite, il ne verra plus jamais les plantes de la même façon.

Au coeur de l'exposition, une zone d'invention, sous la forme d'un atelier de bricolage de grande envergure, permettra aux jeunes visiteurs de participer activement au propos de l'exposition, en compagnie d'animateurs.

Les composantes scénographiques au contrat incluent 17 catégories :

- Le Bureau : décor du bureau de MZ et introduction
- Le corridor secret : tunnel immersif végétalisé
- Les dispositifs de présentation des énigmatiques : exhibits pour les plantes aux formes étranges
- L'établi : décor d'établi et module interactif à tiroirs
- Le laboratoire : décor de laboratoire
- Le tableau-cadre : jeu de composition de motifs végétaux
- Les dispositifs de présentations des Animales : exhibits pour les plantes aux formes animales
- Les miroirs déformants
- Les éléments décoratifs du mur-vivant : décor steampunk sur un mur végétalisé
- La zone d'invention : décor en forme d'arbre mécanique avec tubulaires, suspensions végétales et rangement pour un atelier créatif
- Le mobilier d'atelier : tables, rangement et présentoirs d'animation
- Les systèmes de poulies : décor
- La zone d'expédition : décor
- Les supports à panneaux : supports pour l'interprétation scientifique
- Les accessoires de décor
- L'installation des composantes
- Le démontage des composantes

L'exposition est conçue et fabriquée pour une utilisation de deux mois par an pendant trois ans. Le démontage ne concerne que l'année 2020.

JUSTIFICATION

11 firmes se sont procuré les documents d'appel d'offres. Six soumissions ont été reçues.

Suite à l'analyse administrative, seuls deux soumissionnaires se sont révélés conformes. Les raisons de non-conformité sont résumées dans l'intervention du Service d'approvisionnement.

Suite à l'analyse technique, le plus bas soumissionnaire conforme s'est révélé être les Productions double effet Inc.

Tableau résumant les écarts entre les deux soumissionnaires conformes :

Soumissions conformes	Coût de base (Taxes incluses)	Autres (préciser) (Taxes incluses)	Total (Taxes incluses)
Productions double effet Inc.	182 902,23 \$		182 902,23 \$
Atelier Aktuel Inc.	291 520,26 \$		291 520,26 \$
Dernière estimation réalisée (\$)			248 346,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			237 211,25 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			29,69
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			108 618,03 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			59,39
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			-65 443,77 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-26,35

L'écart de 26,35 % en faveur de la Ville entre le montant de la soumission retenue et l'estimé s'explique par le fait que nous avons fait une estimation assez conservatrice de certains coûts, notamment de l'installation et de la Zone d'invention qui se sont avérés moins coûteux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier soit une somme maximale de 182 902,23 \$, taxes incluses, est prévu au Service de l'Espace pour la vie en 2019 et en 2020 de la manière suivante:

- 73 160,89 \$, taxes incluses, en 2019 (40 %)
- 109 741,34 \$, taxes incluses, en 2020 (60 %)

Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de la démarche de transition écologique engagée par la Ville de Montréal, le Jardin botanique a décidé de diminuer l'impact environnemental de ses expositions (mobilier et supports graphiques) sans remettre en cause les critères de performance, de qualité et les délais.

Pour l'ensemble des composantes de l'exposition, le fournisseur devra donc privilégier les principes de développement durable (recours à des fournisseurs locaux, potentiel de récupération et de recyclage des matériaux en fin de vie, matériaux ayant un moindre impact sur l'environnement, etc.). Le concept du projet, axé sur le patentage et les matériaux vieilliss, facilite cette orientation.

Sauf exception approuvée ou petite quincaillerie sans équivalent écoresponsable, les matériaux suivants seront proscrits : PVC, Sintra, HDPE.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Espace pour la vie est le plus important complexe muséal en sciences de la nature au Canada et l'un des sites touristiques les plus importants de Montréal. Fleuron montréalais, le Jardin botanique accueille à lui seul près d'un million de visiteurs par an. Les expositions temporaires du Jardin botanique dans la Grande serre constituent des éléments incontournables de la programmation du Jardin. La thématique choisie, tout comme la direction scénographique, apportent un souffle nouveau à ces événements et une touche de fantaisie attractive.

Dans une perspective d'éducation à la nature, un travail d'interprétation scientifique et d'animation sera déployé au coeur de l'exposition afin d'approfondir le sujet mais aussi de permettre aux jeunes visiteurs de développer certaines qualités comme la créativité technique, l'estime de soi et la persévérance.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La promotion de cette nouvelle exposition et de son animation seront assurées à travers les outils de communication d'Espac pour la vie.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier de projet est prévu pour une ouverture le 26 février 2020 :

- Rencontre de démarrage : 17 octobre 2019
- Présentation (envoi) des dessins d'atelier : du 4 novembre au 6 décembre 2019
- Visite en atelier, travaux de fabrication avancés : 16 décembre 2019
- Approbation finale en atelier des composantes avant installation : 24 janvier 2020
- Installation : 27 janvier au 17 février 2020
- Test avec le public : 18 février 2020
- Rodage et ajustements : 18 au 25 février 2020
- Ouverture de l'exposition: 26 février 2020
- Démontage : semaines du 4 mai et 11 mai 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Zoulikha SEGHIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annabelle MIMOUNI
agent(e) de programmes éducatifs

Tél : 514-872-1432

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-30

Anne CHARPENTIER
Directrice du Jardin botanique

Tél : 514-872-1452

Télécop. : 514 872-1455

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450

Approuvé le : 2019-10-03

Dossier # : 1193815001

Unité administrative responsable : Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics

Objet : Octroyer un contrat à Productions double effet Inc. pour l'acquisition de composantes scénographiques pour l'exposition Les plantes étranges de MZ au prix de la soumission, soit pour une somme maximale de 182 902,23 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme (appel d'offre publique 19-17 682 / 6 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[19-17682 pv.pdf](#)[19-17682 DethCah.pdf](#)[19-17682 TCP.pdf](#)[19-17682 Intervention.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Zoulikha SEGHIR
Agent d'approvisionnement 2
Tél : 514-872-4313

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-10-03

Denis LECLERC
C/S
Tél : 514-872-5241
Division : Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom)

Motif de rejet: administratif et / ou technique

ATELIER LABOUTIQUE INC.	Expérience non conforme à l'exigence du devis
AFFICHAGE NATIONAL INC (EXPOZONE)	Expérience non conforme à l'exigence du devis
ACMÉ DÉCORS INC.	Expérience non conforme à l'exigence du devis
LE CONSORTIUM JACK WORLD INC.	Non participation à la visite obligatoire

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
PRODUCTION DOUBLE EFFET INC.	182 902,23	<input checked="" type="checkbox"/>	
ATELIER AKTUEL INC.	291 519,87	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Trois des firmes n'ayant pas soumissionné ont invoqué comme raison le délai de réalisation du projet et le délai de préparation de la soumission jugés trop courts. Les deux autres firmes n'ont pas présenté de réponse.

Préparé par : Le - -

No de l'appel d'offres
19-17682

Agent d'approvisionnement
Zoulikha Seghir

Conformité

Soumissionnaires	Num. du Lot	Description du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
PRODUCTION DOUBLE EFFET INC.										
	LOT1	ZONE 1	1	LE BUREAU	1	Forfait aire	1	4 300,00 \$	4 300,00 \$	4 943,93 \$
		ZONE 2	2	LE CORRIDOR SECRET	1	Forfait aire	1	16 000,00 \$	16 000,00 \$	18 396,00 \$
		ZONE 3	3	LES DISPOSITIFS DES ÉNIGMATIQUES	1	Forfait aire	1	4 580,00 \$	4 580,00 \$	5 265,86 \$
		ZONE 4	4	ZONE ÉTABLI	1	Forfait aire	1	22 500,00 \$	22 500,00 \$	25 869,38 \$
		ZONE 5	5	SECTEUR LABORATOIRE	1	Forfait aire	1	12 800,00 \$	12 800,00 \$	14 716,80 \$
		ZONE 6	6	TABLEAU-CADRE DE JEU	1	Forfait aire	1	2 600,00 \$	2 600,00 \$	2 989,35 \$
		ZONE 7	7	DISPOSITIFS DES ANIMALES	1	Forfait aire	1	2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 874,38 \$
		ZONE 8	8	MIROIRS DÉFORMANATS	1	Forfait aire	1	1 800,00 \$	1 800,00 \$	2 069,55 \$
		ZONE 9	9	ÉLÉMENTS DÉCORATIFS SUR MUR-VIVANT	1	Forfait aire	1	4 500,00 \$	4 500,00 \$	5 173,88 \$
		ZONE 10	10	ZONE D'INTERVENTION	1	Forfait aire	1	18 000,00 \$	18 000,00 \$	20 695,50 \$
		ZONE 11	11	MOBILIER D'ATELIER	1	Forfait aire	1	25 000,00 \$	25 000,00 \$	28 743,75 \$
		ZONE 12	12	SYSTÉEMES DE POULIES	1	Forfait aire	1	5 000,00 \$	5 000,00 \$	5 748,75 \$
		ZONE 13	13	EXPÉDITION	1	Forfait aire	1	2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 874,38 \$
		RÉFÉRENCE 14	14	SUPPORTS À PANNEAUX DÉFIS, ETC...	1	Forfait aire	1	4 500,00 \$	4 500,00 \$	5 173,88 \$
		RÉFÉRENCE 15	15	ACCESSOIRES DE DÉCOR	1	Forfait aire	1	1 500,00 \$	1 500,00 \$	1 724,63 \$

No de l'appel d'offres
 19-17682

Agent d'approvisionnement
 Zoulikha Seghir

Conformité

Soumissionnaires	Num. du Lot	Description du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
PRODUCTION DOUBLE EFFET INC.	LOT1	INSTALLATION DES COMPOSANTES DE	16	INSTALLATION DES COMPOSANTES DE L'EXPOSITION	1	Forfait aire	1	18 000,00 \$	18 000,00 \$	20 695,50 \$
		DÉMONTAGE ET ENTREPOSAGE	17	DÉMONTAGE ET ENTREPOSAGE	1	Forfait aire	1	13 000,00 \$	13 000,00 \$	14 946,75 \$
Total (PRODUCTION DOUBLE EFFET INC.)									159 080,00 \$	182 902,23 \$
ATELIER AKTUEL INC.										
	LOT1	ZONE 1	1	LE BUREAU	1	Forfait aire	1	6 267,80 \$	6 267,80 \$	7 206,40 \$
		ZONE 2	2	LE CORRIDOR SECRET	1	Forfait aire	1	51 594,40 \$	51 594,40 \$	59 320,66 \$
		ZONE 3	3	LES DISPOSITIFS DES ÉNIGMATIQUES	1	Forfait aire	1	16 135,35 \$	16 135,35 \$	18 551,62 \$
		ZONE 4	4	ZONE ÉTABLI	1	Forfait aire	1	15 887,30 \$	15 887,30 \$	18 266,42 \$
		ZONE 5	5	SECTEUR LABORATOIRE	1	Forfait aire	1	16 425,75 \$	16 425,75 \$	18 885,51 \$
		ZONE 6	6	TABLEAU-CADRE DE JEU	1	Forfait aire	1	4 954,95 \$	4 954,95 \$	5 696,95 \$
		ZONE 7	7	DISPOSITIFS DES ANIMALES	1	Forfait aire	1	10 006,70 \$	10 006,70 \$	11 505,20 \$
		ZONE 8	8	MIROIRS DÉFORMANATS	1	Forfait aire	1	4 640,35 \$	4 640,35 \$	5 335,24 \$
		ZONE 9	9	ÉLÉMENTS DÉCORATIFS SUR MUR-VIVANT	1	Forfait aire	1	6 927,25 \$	6 927,25 \$	7 964,61 \$
		ZONE 10	10	ZONE D'INTERVENTION	1	Forfait aire	1	25 736,70 \$	25 736,70 \$	29 590,77 \$
		ZONE 11	11	MOBILIER D'ATELIER	1	Forfait aire	1	26 626,05 \$	26 626,05 \$	30 613,30 \$

Service de l'approvisionnement

Direction générale adjointe – Services institutionnels
 255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
 Montréal (Québec) H2M 1L5

**Tableau comparatif des prix****No de l'appel d'offres**

19-17682

Agent d'approvisionnement

Zoulikha Seghir

Conformité	Oui
-------------------	-----

Soumissionnaires	Num. du Lot	Description du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
ATELIER AKTUEL INC.	LOT1	ZONE 12	12	SYSTÉEMES DE POULIES	1	Forfait aire	1	8 808,80 \$	8 808,80 \$	10 127,92 \$
		ZONE 13	13	EXPÉDITION	1	Forfait aire	1	3 702,60 \$	3 702,60 \$	4 257,06 \$
		RÉFÉRENCE 14	14	SUPPORTS À PANNEAUX DÉFIS, ETC...	1	Forfait aire	1	11 562,76 \$	11 562,76 \$	13 294,28 \$
		RÉFÉRENCE 15	15	ACCESSOIRES DE DÉCOR	1	Forfait aire	1	10 285,00 \$	10 285,00 \$	11 825,18 \$
		INSTALLATION DES COMPOSANTES DE	16	INSTALLATION DES COMPOSANTES DE L'EXPOSITION	1	Forfait aire	1	22 372,90 \$	22 372,90 \$	25 723,24 \$
		DÉMONTAGE ET ENTREPOSAGE	17	DÉMONTAGE ET ENTREPOSAGE	1	Forfait aire	1	11 616,00 \$	11 616,00 \$	13 355,50 \$
		Total (ATELIER AKTUEL INC.)								253 550,66 \$



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17682

Numéro de référence : 1296438

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Acquisition de composantes scénographiques pour l'exposition «Dans le monde des plantes étranges...»

<input type="checkbox"/> <u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
<input type="checkbox"/> ACMÉ DÉCORS INC. 1150 Louis-marchand Beloeil, QC, J3G 6S3 http://www.acmedecors.com NEQ : 1172260243	Madame Vickie Laflamme Téléphone : 450 536-0514 Télécopieur :	Commande : (1631511) 2019-08-20 16 h 09 Transmission : 2019-08-20 16 h 09	3177598 - 19-17682 Addenda N°1 (Prolongation de la période de visite) 2019-08-29 11 h 34 - Courriel 3179428 - 19-17682 Addenda N°2 (REPORT DE DATE , Ajouts) 2019-09-04 14 h 31 - Courriel 3179470 - 19-17682 Addenda N°3 (Prolongation des visites) 2019-09-04 15 h 33 - Courriel 3181895 - 19-17682 Addenda N°4 (REPORT DE DATE) 2019-09-10 11 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Affichage National Inc. (Expozone) 250 Rue Deveault Gatineau, QC, J8Z 1S6 http://www.expozone.com NEQ : 1173428880	Monsieur Alexandru Mares Téléphone : 514 973-7585 Télécopieur :	Commande : (1631112) 2019-08-20 9 h 47 Transmission : 2019-08-20 9 h 47	3177598 - 19-17682 Addenda N°1 (Prolongation de la période de visite) 2019-08-29 11 h 34 - Courriel 3179428 - 19-17682 Addenda N°2 (REPORT DE DATE , Ajouts) 2019-09-04 14 h 31 - Courriel 3179470 - 19-17682 Addenda N°3 (Prolongation des visites) 2019-09-04 15 h 33 - Courriel 3181895 - 19-17682 Addenda N°4 (REPORT DE DATE) 2019-09-10 11 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Atekier Aktuel Inc 2050 rue Dandurand 408 Montréal, QC, H2G 1Y9 http://aktuefabrication.com NEQ : 1166521188	Monsieur Serge Rose Téléphone : 514 279-2312 Télécopieur :	Commande : (1634436) 2019-08-28 9 h 27 Transmission : 2019-08-28 10 h 01	3177598 - 19-17682 Addenda N°1 (Prolongation de la période de visite) 2019-08-29 11 h 34 - Courriel 3179428 - 19-17682 Addenda N°2 (REPORT DE DATE , Ajouts) 2019-09-04 14 h 31 - Courriel 3179470 - 19-17682 Addenda N°3 (Prolongation des visites) 2019-09-04 15 h 33 - Courriel 3181895 - 19-17682 Addenda N°4 (REPORT DE DATE) 2019-09-10 11 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Atelier LABOUTIQUE Inc. 5500 Rue Fullum	Monsieur Sébastien Boucher	Commande : (1632120)	3177598 - 19-17682 Addenda N°1 (Prolongation de la période de visite)

suite 212
Montréal, QC, H2G2H3
<http://atelierlaboutique.com> NEQ :
1172387608

Téléphone : 514 512-5500
Télécopieur :

2019-08-21 16 h 41
Transmission :
2019-08-21 16 h 41

2019-08-29 11 h 34 - Courriel
3179428 - 19-17682 Addenda N°2 (REPORT DE DATE , Ajouts)
2019-09-04 14 h 31 - Courriel
3179470 - 19-17682 Addenda N°3 (Prolongation des visites)
2019-09-04 15 h 33 - Courriel
3181895 - 19-17682 Addenda N°4 (REPORT DE DATE)
2019-09-10 11 h 09 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

- Conception et réalisation BOSCUS inc.
2420, Des Carrières
Montréal, QC, h2g1x7
NEQ : 1148528673

[Monsieur Yanick Mondor](#)
Téléphone : 514 278-0100
Télécopieur :

Commande : (1631404)
2019-08-20 14 h 24
Transmission :
2019-08-20 14 h 24

3177598 - 19-17682 Addenda N°1 (Prolongation de la période de visite)
2019-08-29 11 h 34 - Courriel
3179428 - 19-17682 Addenda N°2 (REPORT DE DATE , Ajouts)
2019-09-04 14 h 31 - Courriel
3179470 - 19-17682 Addenda N°3 (Prolongation des visites)
2019-09-04 15 h 33 - Courriel
3181895 - 19-17682 Addenda N°4 (REPORT DE DATE)
2019-09-10 11 h 09 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

- Création Z - Jean-François Touzin Inc.
836 John Munro
Boucherville, QC, J4B3Y3
<http://www.creationz.ca> NEQ :
1149347826

[Monsieur Jean-François Touzin](#)
Téléphone : 450 679-9191
Télécopieur : 450 679-4537

Commande : (1631123)
2019-08-20 9 h 52
Transmission :
2019-08-20 10 h 24

3177598 - 19-17682 Addenda N°1 (Prolongation de la période de visite)
2019-08-29 11 h 34 - Courriel
3179428 - 19-17682 Addenda N°2 (REPORT DE DATE , Ajouts)
2019-09-04 14 h 31 - Courriel
3179470 - 19-17682 Addenda N°3 (Prolongation des visites)
2019-09-04 15 h 33 - Courriel
3181895 - 19-17682 Addenda N°4 (REPORT DE DATE)
2019-09-10 11 h 09 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

- Expographiq
65 Adrien Robert
Gatineau, QC, J8Y 3S3
NEQ : 1145498433

[Monsieur Ray Cyr](#)
Téléphone : 819 770-5167
Télécopieur : 819 770-9816

Commande : (1631277)
2019-08-20 12 h 16
Transmission :
2019-08-20 12 h 16

3177598 - 19-17682 Addenda N°1 (Prolongation de la période de visite)
2019-08-29 11 h 34 - Courriel
3179428 - 19-17682 Addenda N°2 (REPORT DE DATE , Ajouts)
2019-09-04 14 h 31 - Courriel
3179470 - 19-17682 Addenda N°3 (Prolongation des visites)
2019-09-04 15 h 33 - Courriel
3181895 - 19-17682 Addenda N°4 (REPORT DE DATE)
2019-09-10 11 h 09 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

- Kamikaze Inc.
405, rue Dickson, local 108
Montréal, QC, H1N 2H6
NEQ : 1147159900

[Monsieur Alain Soucy](#)
Téléphone : 514 899-1616
Télécopieur : 514 899-5320

Commande : (1631805)
2019-08-21 10 h 43
Transmission :
2019-08-21 10 h 46

3177598 - 19-17682 Addenda N°1 (Prolongation de la période de visite)
2019-08-29 11 h 34 - Courriel
3179428 - 19-17682 Addenda N°2 (REPORT DE DATE , Ajouts)
2019-09-04 14 h 31 - Courriel

			3179470 - 19-17682 Addenda N°3 (Prolongation des visites) 2019-09-04 15 h 33 - Courriel
			3181895 - 19-17682 Addenda N°4 (REPORT DE DATE) 2019-09-10 11 h 09 - Courriel
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Le Consortium Jack World inc. 650 rue Lucien-Beaudin Local 11 Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J2X5M3 NEQ : 1167459156	Monsieur Michael Jacques Téléphone : 450 542-3359 Télécopieur :	Commande : (1633032) 2019-08-23 13 h 54 Transmission : 2019-08-23 13 h 54
			3177598 - 19-17682 Addenda N°1 (Prolongation de la période de visite) 2019-08-29 11 h 34 - Courriel
			3179428 - 19-17682 Addenda N°2 (REPORT DE DATE , Ajouts) 2019-09-04 14 h 31 - Courriel
			3179470 - 19-17682 Addenda N°3 (Prolongation des visites) 2019-09-04 15 h 33 - Courriel
			3181895 - 19-17682 Addenda N°4 (REPORT DE DATE) 2019-09-10 11 h 09 - Courriel
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Production Double Effet inc 2000 Notre Dame Est Montréal, QC, H2K 2N3 NEQ : 1140676132	Monsieur Luc Rodrigue Téléphone : 514 596-3872 Télécopieur :	Commande : (1631155) 2019-08-20 10 h 11 Transmission : 2019-08-20 10 h 11
			3177598 - 19-17682 Addenda N°1 (Prolongation de la période de visite) 2019-08-29 11 h 34 - Courriel
			3179428 - 19-17682 Addenda N°2 (REPORT DE DATE , Ajouts) 2019-09-04 14 h 31 - Courriel
			3179470 - 19-17682 Addenda N°3 (Prolongation des visites) 2019-09-04 15 h 33 - Courriel
			3181895 - 19-17682 Addenda N°4 (REPORT DE DATE) 2019-09-10 11 h 09 - Courriel
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Quatro Design 2659 Rue Watt, porte 6 Québec, QC, G1P 3T2 NEQ : 1148184386	Monsieur Jacques Lacroix Téléphone : 418 658-5577 Télécopieur : 418 658-7700	Commande : (1631135) 2019-08-20 10 h Transmission : 2019-08-20 10 h 24
			3177598 - 19-17682 Addenda N°1 (Prolongation de la période de visite) 2019-08-29 11 h 34 - Courriel
			3179428 - 19-17682 Addenda N°2 (REPORT DE DATE , Ajouts) 2019-09-04 14 h 31 - Courriel
			3179470 - 19-17682 Addenda N°3 (Prolongation des visites) 2019-09-04 15 h 33 - Courriel
			3181895 - 19-17682 Addenda N°4 (REPORT DE DATE) 2019-09-10 11 h 09 - Courriel
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.		
<input type="checkbox"/>	Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.		
<input type="checkbox"/>	Organisme public.		

Dossier # : 1193815001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics
Objet :	Octroyer un contrat à Productions double effet Inc. pour l'acquisition de composantes scénographiques pour l'exposition Les plantes étranges de MZ au prix de la soumission, soit pour une somme maximale de 182 902,23 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme (appel d'offre publique 19-17 682 / 6 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1193815001 achat exposition Les plantes étranges - Prod double effet.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jorge PALMA-GONZALES
Préposé au budget
Tél : (514) 872-4014

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-10-02

Laura VALCOURT
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0984
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1187936012

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Modifier l'intervention financière associée au contrat accordé à Techniparc (9032-2454 Qc inc.) pour la réfection du terrain de balle au parc des Roseraies, dans l'arrondissement d'Anjou (CM19 0335), afin de préciser la répartition des dépenses afférentes aux travaux qui seront assumées par la ville centre et l'arrondissement d'Anjou.

Il est recommandé :
de modifier l'intervention financière associée au contrat accordé à Techniparc (9032-2454 Qc inc.) pour la réfection du terrain de balle au parc des Roseraies, dans l'arrondissement d'Anjou (CM19 0335), afin de préciser la répartition des dépenses afférentes aux travaux qui seront assumées par la ville centre et l'arrondissement d'Anjou, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-09-26 12:20

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1187936012

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Modifier l'intervention financière associée au contrat accordé à Techniparc (9032-2454 Qc inc.) pour la réfection du terrain de balle au parc des Roseraies, dans l'arrondissement d'Anjou (CM19 0335), afin de préciser la répartition des dépenses afférentes aux travaux qui seront assumées par la ville centre et l'arrondissement d'Anjou.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent addenda vise à rectifier les aspects financiers du projet de réfection du terrain de balle au parc des Roseraies afin de préciser la répartition des dépenses afférentes aux travaux qui seront assumées par la ville centre et l'arrondissement d'Anjou.

Conformément aux quotes-parts établies aux phases 1 et 2 du *Programme de réfection des terrains de balle (Programme)*, un montant total de 1 090 000 \$, net de ristournes, était disponible pour la réalisation de quatre terrains de balle dans l'arrondissement d'Anjou. La répartition allait comme suit :

Phase 1 (quote-part: 290 000 \$, net de ristournes) :

- Terrain de balle #1 du parc Roger-Rousseau;
- Terrain de balle #2 du parc Roger-Rousseau.

Phase 2 (quote-part : 800 000 \$, net de ristournes) :

- Terrain de balle du parc des Roseraies;
- Terrain de balle du parc Peterborough.

La réalisation des deux projets de la phase 1 du *Programme* a généré un dépassement budgétaire de 385 366,53 \$, net de ristournes. La réalisation du terrain de balle au parc des Roseraies (phase 2 du *Programme*) a nécessité un montant de 565 102,29 \$, net de ristournes. Ce montant englobe le montant du contrat d'exécution (514 167,09 \$, net de ristournes) ainsi que celui des services professionnels de la firme responsable de la surveillance des travaux (50 935,20 \$, net de ristournes).

Le Programme de réfection des terrains de balle (Programme) a nécessité deux appels de projets auprès des arrondissements, en 2015 (phase 1) et en 2017 (phase 2). En 2015, une quote-part de 290 000 \$ a été octroyé à l'arrondissement d'Anjou pour la réfection de deux terrains de balle. En 2017, l'arrondissement d'Anjou a reçu un

montant additionnel de 800 000 \$ pour la réfection de deux autres terrains de balle. À la suite de l'appel de projets de la phase 2, l'arrondissement d'Anjou a souhaité bonifier l'aménagement des terrains de balle appartenant à la phase 1. Le Programme prévoyait que si un dépassement budgétaire était constaté lors de la phase 1 du Programme, celui-ci serait automatiquement retranché de la phase 2 afin d'équilibrer la quote-part disponible. Sur la base de ce principe, l'arrondissement d'Anjou a accepté de réduire la portée de ses projets de la phase 2 pour bonifier les interventions de la phase 1. L'arrondissement a aussi accepté d'investir un montant additionnel de 150 468,82 \$ pour réaliser intégralement les travaux au parc des Roseraies (phase 2 du Programme).

Voici la liste des besoins additionnels identifiés par l'arrondissement lors de la réalisation des deux terrains de balle de la phase 1.

Parc Roger-Rousseau, terrain no 1 :

- Ajout d'un système de drainage au champ intérieur ;
- Ajout d'un système d'irrigation et alimentation d'eau ;
- Remplacement de l'arrêt-balle ;
- Remplacement des clôtures latérales ;
- Ajout de barrières simples ;
- Ajout d'écrans-filets (filets protecteurs) au-dessus des clôtures ;
- Remplacement des bancs des joueurs et ajout de dalles d'ancrage en béton ;
- Ajout de panneaux d'identification ;
- Ajout d'une bordure en béton périphérique ;
- Ajout d'une aire en argile autour du marbre ;
- Remplacement de la barrière double d'accès au terrain ;
- Ajout d'une aire de pratique des frappeurs ;
- Ajout d'une cage des frappeurs.

Parc Roger-Rousseau, terrain no 2 :

- Démolition de la cage des frappeurs ;
- Remplacement des clôtures latérales ;
- Ajout de protecteurs de clôtures ;
- Déplacement des gradins ;
- Gazonnement et réfection des surfaces de la cage des frappeurs.

Projets	Quote-Part (net de ristournes)	Montant engagé (net de ristournes)	Déficit / surplus (net de ristournes)
PHASE 1			
Terrain de balle #1 du parc Roger-Rousseau	290 000,00 \$	675 366,53 \$	- 385 366,53 \$
Terrain de balle #2 du parc Roger-Rousseau			
PHASE 2			
Terrain de balle du parc des Roseraies	800 000,00 \$	565 102,29 \$	+ 234 897,71 \$
Terrain de balle du parc Peterborough		ANNULÉ	
TOTAL	1 090 000,00 \$	1 240 468,82 \$	- 150 468,82 \$

Dans le souci de respecter les quotes-parts initialement établies, il a été convenu avec l'arrondissement d'Anjou de réduire la portée des projets de la phase 2 du Programme. La réalisation du terrain de balle au parc Peterborough a ainsi été retranchée de la phase 2 du Programme. Le montant inutilisé de la phase 2 du Programme, soit 234 897,71 \$, servira à réduire le déficit global à 150 468,82 \$. L'arrondissement d'Anjou

s'est engagé à combler ce déficit afin de réaliser intégralement les travaux du terrain de balle au parc des Roseraies.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Certification de fonds :
Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe
(Sylvie LÉTOURNEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Josée MONDOU, Anjou
Christine LAGADEC, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Josée MONDOU, 17 septembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Philippe AFFLECK
Architecte paysagiste

514 872-7062

Tél :

Télécop. : 000-0000

Dossier # : 1187936012

Unité administrative responsable : Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , -

Objet : Modifier l'intervention financière associée au contrat accordé à Techniparc (9032-2454 Qc inc.) pour la réfection du terrain de balle au parc des Roseraies, dans l'arrondissement d'Anjou (CM19 0335), afin de préciser la répartition des dépenses afférentes aux travaux qui seront assumées par la ville centre et l'arrondissement d'Anjou.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1187936012 Terrain balle DesRoseraies - Addenda .xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sylvie LÉTOURNEAU
Conseillère en gestion des ressources financières

Tél : 514-493-8032

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-20

Tommy DEMETS
Chef de division relations citoyens et communications

Tél : 514-493-8058

Division : Division relations avec les citoyens et communications

Dossier # : 1187936012

Unité administrative responsable : Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , -

Objet : Modifier l'intervention financière associée au contrat accordé à Techniparc (9032-2454 Qc inc.) pour la réfection du terrain de balle au parc des Roseraies, dans l'arrondissement d'Anjou (CM19 0335), afin de préciser la répartition des dépenses afférentes aux travaux qui seront assumées par la ville centre et l'arrondissement d'Anjou.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Virement crédit - GDD 1187936012_addenda.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jerry BARTHELEMY
Préposé au Budget

Tél : 514 872-5066

Fanny Lalonde-Gosselin
Préposée au budget
514-872-8914

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-07

François FABIEN
Conseiller budgétaire

Tél : 514 872-0709

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1198183004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la compagnie 2862-5622 Québec Inc. FASRS Le Groupe St-Lambert , pour l'exécution des travaux de rénovation de la bibliothèque Mercier (0811) - située au 8105, rue Hochelaga dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 1 236 852,62 \$ taxes incluses - Appel d'offres public (IMM-18383) - (6 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à 2862-5622 Québec Inc. FASRS Le Groupe St-Lambert., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de rénovation de la bibliothèque Mercier (0811), située au 8105, rue Hochelaga dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 975 102,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM 18383;
2. d'autoriser une dépense de 146 265,43 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 115 484,34 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-09-26 16:48

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1198183004**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la compagnie 2862-5622 Québec Inc. FASRS Le Groupe St-Lambert , pour l'exécution des travaux de rénovation de la bibliothèque Mercier (0811) - située au 8105, rue Hochelaga dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 1 236 852,62 \$ taxes incluses - Appel d'offres public (IMM-18383) - (6 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Créé en 2008, le programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de Montréal (le Programme RAC) est admissible à un financement dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal conclue entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) et la Ville de Montréal. Il consiste à soutenir la consolidation et le développement du réseau des bibliothèques de Montréal. La répartition du financement se fait généralement comme suit : 40 % MCCQ et 60 % Service de la culture.

Un des volets du Programme RAC soutient le déploiement du libre-service et de la technologie RFID par le réaménagement des bibliothèques pour accueillir cette nouvelle technologie.

Le programme RFID a été structuré en trois (3) phases :

Phase 1 : Installation de puce RFID dans quatre (4) millions de documents, installation d'équipements pour la lecture des puces et nouveaux portiques antivols.

Phase 2 : Installation des postes de prêts en libre-service.

Phase 3 : Implantation du système de détection avec identification par radiofréquence (RFID) et libre-service.

La phase 3 du programme RFID est divisée en six (6) lots d'environ quatre (4) ouvrages chacun. Le présent sommaire décisionnel concerne une bibliothèque du deuxième lot, soit la bibliothèque Mercier, située au 8105, rue Hochelaga, Montréal.

Le Service de la culture a confié au Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) la mise en œuvre des projets pour le programme RFID - Phase 3.

L'appel d'offres public du projet de construction a été annoncé dans le journal Le Devoir

ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO). Cet appel d'offres d'une durée de quarante-neuf (49) jours a été lancé le 9 juillet 2019 et les offres ont été ouvertes le 27 août 2019. En raison de la proximité de la date de lancement à la période de congé de la construction, une durée de plus de trente (30) jours a été prévue pour cet appel d'offres. Quatre (4) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres. Le délai de validité des soumissions est de cent vingt (120) jours. Le contrat doit être octroyé avant le 24 décembre 2019. La nature des addenda est résumée dans le tableau suivant :

Addenda	Date d'émission	Description	Impact monétaire
No. 1	2019-07-22	Modifications au cahier de charges (CCAS), au formulaire de soumission et réponses aux questions de soumissionnaires.	Non
No. 2	2019-08-14	Réponses aux questions des soumissionnaires.	Non
No. 3	2019-08-16	Modifications aux dessins et au devis d'architecture. Réponses aux questions des soumissionnaires.	Oui
No. 4	2019-08-21	Réponses aux questions des soumissionnaires.	Non

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0559 – 13 mai 2019 : Accorder un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie à CGA architectes inc. et FNX-INNOV inc. (lot 3.4) pour réaliser le programme d'implantation du système de détection avec identification par radiofréquence (RFID) et libre-service - phase 3 - Dépense totale de 301 896,67 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 19-17377 (2 soum.)

CE19 0706 – 1^{er} mai 2019 : Autoriser une dépense totale de 951 962,66 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en architecture et en ingénierie, afin de réaliser le programme d'implantation du système de détection avec identification par radiofréquence (RFID) et libre-service - phase 3 (lot 3) pour la bibliothèque de La Petite-Patrie (lot 3.1), la bibliothèque Saint-Henri (lot 3.2) et la bibliothèque de Notre-Dame-de-Grâce (lot 3.3), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

CM18 1242 – 22 octobre 2018 : Accorder un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie à Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c. et Les services EXP inc. (lot 2.4) pour réaliser le programme d'implantation du système de détection avec identification par radiofréquence (RFID) et libre-service - phase 3 - Dépense totale de 249 690,94 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 18-16927 (2 soum.)

CE18 1602 – 3 octobre 2018 : Autoriser une dépense totale de 866 141,31 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels en architecture et en ingénierie, afin de réaliser le programme d'implantation du système de détection avec identification par radiofréquences (RFID) et libre-service - phase 3 - pour les bibliothèques de Côte-des-Neiges (lot 2.1), de Parc-Extension (lot 2.2) et de Mercier (lot 2.3); conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16927 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

CM16 1444 - 20 décembre 2016 - Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à CIMA+ s.e.n.c. pour la réalisation du programme d'implantation de détection avec identification par radio fréquence (RFID) - Phase 3 dans les bibliothèques identifiées, pour une somme maximale de 7 461 814,27\$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15016 (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin;

CE16 1167 - 03 août 2016 : Approuver la programmation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le Ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à la compagnie 2862-5622 Québec Inc. FASRS Le Groupe St-Lambert pour la rénovation de la bibliothèque de Mercier.

Les travaux de rénovation comprennent, sans s'y restreindre, les éléments suivants :

- Réaménagement du secteur de l'entrée afin d'optimiser les services aux usagers par l'intermédiaire de la technologie RFID;
- Intégration de solutions de retour et de tri automatisé;
- Révision des espaces de travail des transits interbibliothèques des documents. L'objectif est de favoriser des aménagements sécuritaires qui réduisent les risques d'accident de travail;
- Réalisation des aménagements connexes reliés à ces interventions.

Un montant total pour les incidences de 115 484,34\$ taxes incluses se répartit comme suit :

- Entreposage d'équipements;
- Mobilier libre-service;
- Service de laboratoire;
- Mobilier;
- Autres incidences.

(voir pièce jointe no 1 : Calcul des coûts du projet - SGPI)

JUSTIFICATION

Parmi les onze (11) preneurs du cahier des charges, six (6) ont déposé une soumission. Pour les soumissionnaires n'ayant pas déposé d'offres, mais s'étant procuré le cahier des charges sur le SÉAO, deux (2) ont déposé des avis de désistement. L'un stipulant avoir trop de soumissions à réaliser et l'autre avoir décroché un autre contrat (voir pièce jointe no. 2 : Avis de désistement). De plus, l'Association de la construction du Québec prend systématiquement les cahiers des charges sans déposer d'offres et les autres preneurs n'ont pas déposé d'avis de désistement.

Les onze (11) preneurs de cahier des charges sont :

- L'association de la construction du Québec
- Axe Construction inc.
- Construction CPB inc.
- Construction Fluet inc.
- Construction Genfor Itée
- Construction Rocart
- L'Archevêque et Rivest Itée
- 2862-5622 Québec Inc. FASRS Le Groupe St-Lambert
- Norgereq Itée
- Provoca inc.
- Roland Grenier Construction

Les six (6) preneurs de cahier des charges ayant remis une soumission sont :

- Axe Construction inc.
- Construction CPB inc.
- Construction Genfor Itée
- 2862-5622 Québec Inc. FASRS Le Groupe St-Lambert

- Negereq Ltée
- Procova inc.

L'analyse de conformité des soumissions révèle que les trois (3) plus bas soumissionnaires sont jugés conformes (voir pièce jointe no. 3 : Analyse_conformite_soumissions).

Les résultats de l'appel d'offres sont résumés dans le tableau suivant :

Firmes soumissionnaires	Prix taxes incluses	Contingences taxes incluses	Total taxes incluses
2862-5622 Québec Inc. FASRS Le Groupe St-Lambert	975 102,86 \$	146 265,43 \$	1 121 368,29 \$
Procova Inc.	993 384,00 \$	149 007,60 \$	1 142 391,60 \$
Construction Genfor Ltée.	1 004 881,50 \$	150 732,23 \$	1 155 613,73 \$
Construction CPB Inc.	1 054 707,07 \$	158 206,06 \$	1 212 913,13 \$
Axe Construction Inc.	1 098 098,28 \$	164 714,74 \$	1 262 813,02 \$
Norgéréq Ltée.	1 126 080,67 \$	168 912,10 \$	1 294 992,77 \$
Dernière estimation réalisée par les professionnels	824 584,00 \$	123 687,60 \$	948 271,60 \$
Coût moyen des soumissions conformes			
(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			1 198 348,76 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			
((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			6,86%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			
(la plus haute conforme - la plus basse conforme)			173 624,48 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			
((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			15,48%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			
(la plus basse conforme - estimation)			173 096,69 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			
((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			18,25%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			
(la deuxième plus basse - la plus basse)			21 023,31 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			
((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			1,87%

La dernière estimation réalisée par les professionnels le 28 juin 2019 est au montant de 824 584,00 \$, taxes incluses.

La différence entre la plus basse soumission conforme et l'estimation représente un écart positif de 18,25 %.

Les professionnels justifient principalement cet écart par : « l'estimation classe « A » a été ajustée en fonction des soumissions reçues pour le Lot 1 du programme RFID Phase 3, qui se sont avérées anormalement basses, considérant la surchauffe du marché observable sur la grande majorité de projets d'une envergure semblable. Ils recommandent à la Ville d'octroyer le contrat à la compagnie 2862-5622 Québec Inc. FASRS Le Groupe St-Lambert » (voir pièce jointe no. 4 : Lettre de conformité).

La compagnie 2862-5622 Québec Inc. FASRS Le Groupe St-Lambert n'est pas sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), ni sur le Registre des firmes sanctionnées en vertu du règlement de gestion contractuelle de la Ville.

L'attestation de l'AMP n'est pas requise pour l'adjudication. Selon la dernière mise à jour du registre de l'Autorité des marchés publics (10 septembre 2019), la compagnie détient le numéro de client suivant : 3000653016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat est de 1 236 852,62 \$ taxes incluses, incluant les contingences de 146 265,43 \$ taxes incluses et les incidences de 115 484,34 \$ taxes incluses (voir pièce jointe no 1 : Calcul des coûts du projet - SGPI) sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 1 129 411,30 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 17-018 Programme RFID.

Cette dépense sera assumée à 100% par la Ville centre.

La dépense est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015.

La dépense de 1 129 411,30 \$ est subventionnée au montant de 52 517,63\$, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 1 076 893,67\$ et a fait l'objet de la recommandation crédit suivante : 13-03.01.01.00-0375.

Le budget net au projet 36615 - Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	2019	2020	2021
36615 - Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC	107	862	108

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet respecte les objectifs de la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal. Toutefois, compte tenu du type et de l'envergure des travaux, ce projet ne vise pas la certification LEED. Plusieurs principes de développement durable seront appliqués, soit : le choix de matériaux les moins dommageables pour la santé, d'équipements écoénergétiques, de produits à base de matière recyclée ainsi que la gestion des déchets de construction.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report ou l'annulation de ce contrat aurait un impact majeur sur la réalisation du projet de rénovation de la bibliothèque de Mercier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications. Une stratégie de communication est cependant prévue en amont et durant les travaux ainsi que pour soutenir la promotion du libre-service, une fois les travaux terminés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 16 octobre 2019

Conseil municipal : 22 octobre 2019

Début des travaux : novembre 2019

Fin des travaux : juin 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Amélie HARBEC, Service de la culture
Guillaume OUELLET, Service de la culture
Mylène BERNARD, Service de la culture

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LACOURSIÈRE
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-2340

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-20

Jabiz SHARIFIAN
c/d gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-8702

Télécop. :

Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-2619

Approuvé le : 2019-09-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sophie LALONDE
Directrice

Tél : 514-872-1049

Approuvé le : 2019-09-26

Service de la gestion et de la planification immobilière

Direction de la gestion de projets immobiliers

Division des programmes

Projet :

Appel d'offres IMM-18383**Travaux de rénovation de la Bibliothèque Mercier****Calcul du coût du projet par le SGPI**

	Montant	TPS 5,000%	TVQ 9,975%	TPS + TVQ	TOTAL
2862-5622 Québec Inc. FASRS Le Groupe St-Lambert	848 099,90 \$	42 405,00 \$	84 597,97 \$	127 002,97 \$	975 102,87 \$
Contingence 15%	127 214,99 \$	6 360,75 \$	12 689,69 \$	19 050,44 \$	146 265,43 \$
Total	975 314,89 \$	48 765,74 \$	97 287,66 \$	146 053,40 \$	1 121 368,29 \$
<u>Travaux incidents:</u>					
Entreposage équipements	25 000,00 \$	1 250,00 \$	2 493,75 \$	3 743,75 \$	28 743,75 \$
Mobilier libre-service	15 000,00 \$	750,00 \$	1 496,25 \$	2 246,25 \$	17 246,25 \$
Service de laboratoire	15 000,00 \$	750,00 \$	1 496,25 \$	2 246,25 \$	17 246,25 \$
Mobilier	20 000,00 \$	1 000,00 \$	1 995,00 \$	2 995,00 \$	22 995,00 \$
Autres incidences	25 443,00 \$	1 272,15 \$	2 537,94 \$	3 810,09 \$	29 253,09 \$
Total	100 443,00 \$	5 022,15 \$	10 019,19 \$	15 041,34 \$	115 484,34 \$
Coût des travaux (montant à emprunter)					1 236 852,62 \$

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS D'ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSIONS

Numéro d'AO :	IMM-18383
Titre d'AO :	Réaménagement de la Bibliothèque de Mercier pour l'implantation de la phase III du projet RFID et libre-service
Date d'ouverture :	27-août-19
Heure d'ouverture :	13h30

RÉSULTATS

Plus bas soumissionnaire conforme :	2862-5622 Québec inc. FASRS le Groupe St-Lambert
Prix du plus bas soumissionnaire conforme :	1 121 368,29 \$
Deuxième plus bas soumissionnaire conforme :	Procova inc.
Prix du 2e plus bas soumissionnaire conforme :	1 142 391,60 \$
Dernière estimation :	948 271,60 \$
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation (%)	18,3%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse (%)	1,9%
Nombre de soumissions déposées :	6

Rang*	Soumissionnaire	Prix soumis \$	Statut intérimaire	Statut final	Remarque
1	2862-5622 Québec inc. FASRS le Groupe St-Lambert	1 121 368,29 \$	Défaut mineur	CONFORME	/ Montant de 4000\$ du point 2,110 de la section C additionné en double à la section B. Le prix avant taxes a donc été corrigé à la baisse de 4000\$.
2	Procova inc.	1 142 391,60 \$	Défaut mineur	CONFORME	/ Montants des garanties sur l'annexe H sont inférieurs à ceux demandés au cahier de charges.
3	Construction Genfor ltée.	1 155 613,73 \$	Défaut mineur	CONFORME	/ Montants des garanties sur l'annexe H sont inférieurs à ceux demandés au cahier de charges.

*Ici, le rang est déterminé à l'ouverture des soumissions par rapport aux prix soumis, sans égard aux statuts finaux ou des prix corrigés suite à l'analyse.

COMMENTAIRES

--

IDENTIFICATION

Analyse faite par :	Charles-Antoine Perreault	Date : 2019-09-20
Vérifiée par :	Pierre Corriveau	Date : 2019-09-20

TITRE DE L'APPEL D'OFFRES :

No D'APPEL D'OFFRES :

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences):

Réaménagement de la Bibliothèque de Mercier pour l'implantation de la phase III du projet RFID et libre-service

IMM-18383

1 155 613,73 \$

NOM DU SOUMISSIONNAIRE :

No SEAO :

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE :

Construction Genfor ltée

1285007

3

Pierre Corriveau, architecte

2019-09-20

No GDD D'OCTROI :

(Nom et titre du responsable de la conformité)

(Date signature)

RÉSULTAT FINAL :

CONFORME

(Conforme ou non conforme)

RÉF.	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER	CONSTAT		STATUT INTÉRIEURE					REMARQUE	DÉCISION FINALE	
		OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Défaut majeur	Précisions	Avance juridique			
CONFORMITÉ DES PRIX											
1	<p>Prix</p> <ul style="list-style-type: none"> Est-ce un contrat à prix unitaires ? Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ? Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ? Est-ce un contrat à prix forfaitaire ? Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A - Sommaire ? Si oui, est-ce qu'il y a une erreur de calcul ou omission de prix à la section B - Résumé du bordereau de soumission et/ou à la section C - Bordereau de soumission ? 	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>					
ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE											
2	<p>Registrier des entreprises du Québec (REQ)</p> <ul style="list-style-type: none"> Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEC) valide au Québec à la date de l'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ) 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
3	<p>Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF)</p> <ul style="list-style-type: none"> Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ? Si oui, <ul style="list-style-type: none"> le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ? Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ou a-t-il fait sa demande de renouvellement 90 jours avant la date d'échéance ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire) Cochez admissible au point 4 et passez au point 5. Si non, passez au point 4 suivant. 	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
4	<p>Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)</p> <ul style="list-style-type: none"> seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise. Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA ? (voir la procédure de vérification du RENA) 	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
5	<p>Attestation de Revenu Québec (RQ)</p> <ul style="list-style-type: none"> Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que défini dans les IAS) ? Si oui, <ul style="list-style-type: none"> a-t-il joint une copie de son attestation RQ ? Le soumissionnaire détient-il une attestation RQ valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?) Si non, <ul style="list-style-type: none"> a-t-il joint l'annexe D - Absence d'établissement au Québec - dûment signée ? 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
6	<p>Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBO)</p> <ul style="list-style-type: none"> Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ? Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBO à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de la RBO) La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBO) La licence est-elle restreinte ? (voir la procédure de vérification de la RBO) 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
7	<p>Politique de gestion contractuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> Est-ce que le soumissionnaire ou une personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC fait partie du Registre PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions ? Si oui, <ul style="list-style-type: none"> Est-ce que le soumissionnaire détient son autorisation de contracter de l'AMF ? Si non, <ul style="list-style-type: none"> Est-ce que le soumissionnaire ou personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC se trouve sur la Liste PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions ? 	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION											
8	<p>Garantie de soumission</p> <ul style="list-style-type: none"> La garantie de soumission est-elle jointe ? Si oui, s'élève-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences) ? Si le total de la soumission est inférieur à 500 000 \$ (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> Chèque visé : <ul style="list-style-type: none"> Est-il signé ? L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ) Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le chèque ? Cautionnement de soumission : <ul style="list-style-type: none"> Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG - Cautionnement de soumission et lettre d'engagement -, disponible au cahier des charges ? Le cautionnement de soumission est-il signé ? La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance) Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ? Lettre de garantie bancaire irrévocable : <ul style="list-style-type: none"> La lettre est-elle complétée en utilisant l'annexe C du CCAG - Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle -, disponible au cahier des charges ? La lettre est-elle signée ? L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ) Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur la lettre ? Si le total de la soumission est supérieur ou égal à 500 000 \$ (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de <ul style="list-style-type: none"> Cautionnement de soumission : <ul style="list-style-type: none"> Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG - Cautionnement de soumission et lettre d'engagement -, disponible au cahier des charges ? Le cautionnement de soumission est-il signé ? La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance) Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ? Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire <ul style="list-style-type: none"> Est-ce que l'annexe H du CCAG : - Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire -, disponible au cahier des charges, est jointe ? Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ? Est-ce que les montants de garanties inscrits sur la lettre correspondent aux exigences d'assurances du CCAS du cahier des charges ? La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance) 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
9	<p>Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire</p> <ul style="list-style-type: none"> Est-ce que l'annexe H du CCAG : - Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire -, disponible au cahier des charges, est jointe ? Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ? Est-ce que les montants de garanties inscrits sur la lettre correspondent aux exigences d'assurances du CCAS du cahier des charges ? La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance) 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Montants des garanties sur l'annexe H sont inférieurs à ceux demandés au cahier des charges.	
10	<p>Obtention du cahier des charges sur SEAO</p> <ul style="list-style-type: none"> Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré lui-même le cahier des charges sur le SEAO ? 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
11	<p>Viaite supervisée des lieux</p> <ul style="list-style-type: none"> Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ? 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
12	<p>Formulaire</p> <ul style="list-style-type: none"> La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission fourni au cahier des charges de la Ville ? Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix (des sections A-B-C) ? 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
13	<p>Signature</p> <ul style="list-style-type: none"> La soumission est-elle dûment signée ? 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
14	<p>Consortium</p> <ul style="list-style-type: none"> Y a-t-il formation d'un consortium ? 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
15	<p>Format</p> <ul style="list-style-type: none"> Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ? Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées (cochez sans objet si aucune rature observée) ? 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
AUTRE CONFORMITÉ (Complétez avec les exigences supplémentaires requises. Laissez les cases admissibles / conforme cochées si cette section est inutilisée)											
16		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
17		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
18		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
19		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
20		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Signature de l'analyste de dossier

2019-09-06

Charles-Antoine Perreault

Nom de l'analyste de dossier

REMARQUE :

TITRE DE L'APPEL D'OFFRES :

Réaménagement de la Bibliothèque de Merclier pour l'implantation de la phase III du projet RFID et libre-service

NOM DU SOUMISSIONNAIRE :
Procova Inc.

Pierre Corveaud, architecte

Int
(Nom et titre du responsable de la conformité)
(Signature du responsable de la conformité)

No D'APPEL D'OFFRES :

IMM-18383

No SEAO :
1285007

2019-09-20
(Date signature)

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences):

1 142 391,60 \$

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE :

2

No GDD D'OCTROI :

RÉSULTAT FINAL :

CONFORME

(Conforme ou non conforme)

REF.	GUIDE IAS	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER	CONSTAT		STATUT INTÉRIEURE					REMARQUE	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non-admissibilité, non-conformité)	DÉCISION FINALE			
			OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de raméditer au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue				Avis juridique (date de la demande)		
CONFORMITÉ DES PRIX															
1	2.2.1	2.2.3.3 et 3.9	<p>Prix</p> <ul style="list-style-type: none"> Est-ce un contrat à prix unitaires ? <ul style="list-style-type: none"> Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ? Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ? Est-ce un contrat à prix forfaitaire ? <ul style="list-style-type: none"> Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A - Sommaire ? Si oui, est-ce qu'il y a une erreur de calcul ou omission de prix à la section B - Résumé du bordereau de soumission et/ou à la section C - Bordereau de soumission ? 												
ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE															
2	2.2.3.1	2.2.6	<p>Registres des entreprises du Québec (REQ)</p> <ul style="list-style-type: none"> Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de l'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ) 												
3	2.2.3.2	2.10.1	<p>Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF)</p> <ul style="list-style-type: none"> Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ? <ul style="list-style-type: none"> Si oui, <ul style="list-style-type: none"> le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ? Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ou a-t-il fait sa demande de renouvellement 90 jours avant la date d'échéance? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire) Cochez admissible au point 4 et passez au point 5. Si non, passez au point 4 suivant. 												
4	2.2.3.3	2.10.2	<p>Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)</p> <p><i>seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA) 												
5	2.2.3.4	2.10.4	<p>Attestation de Revenu Québec (RQ)</p> <ul style="list-style-type: none"> Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que défini dans les IAS)? <ul style="list-style-type: none"> Si oui, <ul style="list-style-type: none"> a-t-il joint une copie de son attestation RQ ? Le soumissionnaire détient-il une attestation RQ valide à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?) Si non, <ul style="list-style-type: none"> a-t-il joint l'annexe D - Absence d'établissement au Québec - dûment signée ? 												
6	2.2.3.5	2.10.3	<p>Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBO)</p> <ul style="list-style-type: none"> Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ? Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBO à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBO) La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres? (voir la procédure de vérification de la RBO) La licence est-elle restreinte? (voir la procédure de vérification de la RBO) 												
7	2.2.3.6	2.11	<p>Politique de gestion contractuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> Est-ce que le soumissionnaire ou une personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC fait partie du Registre PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions ? <ul style="list-style-type: none"> Si oui, <ul style="list-style-type: none"> Est-ce que le soumissionnaire détient son autorisation de contracter de l'AMF? Si non, <ul style="list-style-type: none"> Est-ce que le soumissionnaire ou personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC se trouve sur la Liste PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions? 												
CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION															
8	2.2.4.1	2.2.1	<p>Garantie de soumission</p> <ul style="list-style-type: none"> La garantie de soumission est-elle jointe ? Si oui, s'élève-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)? Si le total de la soumission est inférieur à 500 000 \$ (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ? <p>Chèque visé :</p> <ul style="list-style-type: none"> Est-il signé ? L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec? (voir la procédure de vérification au REQ) Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le chèque ? <p>Cautionnement de soumission :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG - Cautionnement de soumission et lettre d'engagement -, disponible au cahier des charges ? Le cautionnement de soumission est-il signé ? La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance) Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ? <p>Lettre de garantie bancaire irrévocable :</p> <ul style="list-style-type: none"> La lettre est-elle complétée en utilisant l'annexe C du CCAG - Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle -, disponible au cahier des charges ? La lettre est-elle signée ? L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec? (voir la procédure de vérification au REQ) Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur la lettre ? <ul style="list-style-type: none"> Si le total de la soumission est supérieur ou égal à 500 000 \$ (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de <p>Cautionnement de soumission :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG - Cautionnement de soumission et lettre d'engagement -, disponible au cahier des charges ? Le cautionnement de soumission est-il signé ? La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance) Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ? 												
			<p>Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire</p> <ul style="list-style-type: none"> Est-ce que l'annexe H du CCAG - Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire -, disponible au cahier des charges, est jointe ? Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ? Est-ce que les montants de garanties inscrits sur la lettre correspondent aux exigences d'assurances du CCAG du cahier des charges ? La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance) 												
			<p>Obtention du cahier des charges sur SEAO</p> <ul style="list-style-type: none"> Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré lui-même le cahier des charges sur le SEAO ? 												
			<p>Visite supervisée des lieux</p> <ul style="list-style-type: none"> Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ? 												
			<p>Formulaire</p> <ul style="list-style-type: none"> La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission fourni au cahier des charge de la Ville ? Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix (des sections A-B-C)? 												
			<p>Signature</p> <ul style="list-style-type: none"> La soumission est-elle dûment signée ? 												
			<p>Consortium</p> <ul style="list-style-type: none"> Y a-t-il formation d'un consortium ? 												
			<p>Format</p> <ul style="list-style-type: none"> Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ? Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées (cochez sans objet si aucune rature observée) ? 												
			AUTRE CONFORMITÉ (Complétez avec les exigences supplémentaires requises. Laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)												
			16												
17															
18															
19															
20															

Signature de l'analyste de dossier

2019-09-06
Date

Charles-Antoine Perreault
Nom de l'analyste de dossier

REMARQUE :

TITRE DE L'APPEL D'OFFRES :

Réaménagement de la Bibliothèque de Merclier pour l'implantation de la phase III du projet RFID et libre-service

NOM DU SOUMISSEUR :

2862-5622 Québec inc. FASRS le Groupe St-Lambert

Pierre Courveau, architecte

(Nom et titre du responsable de la conformité)

(Signature du responsable de la conformité)

No D'APPEL D'OFFRES :

IMM-18383

No SEAO :

1285007

2019-09-20

(Date signature)

PRIX TOTAL SOUMIS (Incluant les taxes et contingences):

corrige à 1 121 368,29 \$

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE :

1

No GDD D'OTCROI :

RÉSULTAT FINAL :

CONFORME

(Conforme ou non conforme)

REF.	GUIDE	IAS	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER	CONSTAT		STATUT INTÉRIEURE					REMARQUE	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	DÉCISION FINALE	
				OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de ramédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue				Avis juridique (date de la demande)
CONFORMITÉ DES PRIX														
1	2.2.1	2.5.3, 3.8 et 3.9	<p>Prix</p> <ul style="list-style-type: none"> Est-ce un contrat à prix unitaires ? Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ? Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ? Est-ce un contrat à prix forfaitaire ? Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A - Sommaire ? Si oui, est-ce qu'il y a une erreur de calcul ou omission de prix à la section B - Résumé du bordereau de soumission et/ou à la section C - Bordereau de soumission ? 									Montant de 4000\$ du point 2.110 de la section C additionné en double à la section B. Le prix avant taxes a donc été corrigé à la baisse de 4000\$.		
ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSEUR														
2	2.2.3.1	2.5.6	<p>Registraire des entreprises du Québec (REQ)</p> <ul style="list-style-type: none"> Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de l'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ) 											
3	2.2.3.2	2.10.1	<p>Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF)</p> <ul style="list-style-type: none"> Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ? Si oui, <ul style="list-style-type: none"> le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ? Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ou a-t-il fait sa demande de renouvellement 90 jours avant la date d'échéance ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire) Cochez admissible au point 4 et passez au point 5. Si non, passez au point 4 suivant. 											
4	2.2.3.3	2.10.2	<p>Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)</p> <p>seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA) 											
5	2.2.3.4	2.10.4	<p>Attestation de Revenu Québec (RC)</p> <ul style="list-style-type: none"> Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que défini dans les IAS)? Si oui, <ul style="list-style-type: none"> a-t-il joint une copie de son attestation RC ? le soumissionnaire détient-il une attestation RC ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RC ?) Si non, <ul style="list-style-type: none"> a-t-il joint l'annexe D - Absence d'établissement au Québec - dûment signée ? 											
6	2.2.3.5	2.10.3	<p>Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ)</p> <ul style="list-style-type: none"> Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ? Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ) La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBQ) La licence est-elle restreinte ? (voir la procédure de vérification de la RBQ) 											
7	2.2.3.6	2.11	<p>Règlement sur la gestion contractuelle (RGC)</p> <ul style="list-style-type: none"> Est-ce que le soumissionnaire ou une personne liée ayant elle-même contrevenu au RGC fait partie du Registre RGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions ? Si oui, <ul style="list-style-type: none"> Est-ce que le soumissionnaire détient son autorisation de contracter de l'AMF? Si non, <ul style="list-style-type: none"> Est-ce que le soumissionnaire ou personne liée ayant elle-même contrevenu au RGC se trouve sur la Liste RGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions? 											
CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION														
8	2.2.4.1	2.9.1	<p>Garantie de soumission</p> <ul style="list-style-type: none"> La garantie de soumission est-elle jointe ? Si oui, s'éleve-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)? Si le total de la soumission est inférieur à 500 000 \$ (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ? <p>Chèque visé :</p> <ul style="list-style-type: none"> Est-il signé ? L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ) Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le chèque ? <p>Cautionnement de soumission :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG - Cautionnement de soumission et lettre d'engagement -, disponible au cahier des charges ? Le cautionnement de soumission est-il signé ? La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance) Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ? <p>Lettre de garantie bancaire irrévocable :</p> <ul style="list-style-type: none"> La lettre est-elle complétée en utilisant l'annexe C du CCAG - Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle -, disponible au cahier des charges ? La lettre est-elle signée ? L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ) Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur la lettre ? <p>Si le total de la soumission est supérieur ou égal à 500 000 \$ (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de</p> <p>Cautionnement de soumission :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG - Cautionnement de soumission et lettre d'engagement -, disponible au cahier des charges ? Le cautionnement de soumission est-il signé ? La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance) Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ? 											
9	2.2.4.2	2.9.2	<p>Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire</p> <ul style="list-style-type: none"> Est-ce que l'annexe H du CCAG - Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire -, disponible au cahier des charges, est jointe? Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ? Est-ce que les montants de garanties inscrits sur la lettre correspondent aux exigences d'assurances du CCAG du cahier des charges? La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance) 											
10	2.2.4.3	2.1	<p>Obtention du cahier des charges sur SEAO</p> <ul style="list-style-type: none"> Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré lui-même le cahier des charges sur le SEAO ? 											
11	2.2.4.4	2.3.1, 2.3.5	<p>Visite supervisée des lieux</p> <ul style="list-style-type: none"> Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ? 											
12	2.2.4.5	2.5.1	<p>Formulaire</p> <ul style="list-style-type: none"> La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission fourni au cahier des charge de la Ville ? Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix (des sections A-B-C)? 											
13	2.2.4.5	2.8	<p>Signature</p> <ul style="list-style-type: none"> La soumission est-elle dûment signée ? 											
14	2.2.4.6	3.2	<p>Consortium</p> <ul style="list-style-type: none"> Y a-t-il formation d'un consortium ? 											
15	2.2.4.7	2.5.4/2.5.5	<p>Format</p> <ul style="list-style-type: none"> Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ? Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées (cochez sans objet si aucune rature observée) ? 											
AUTRE CONFORMITÉ (Complétez avec les exigences supplémentaires requises. Laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)														
16														
17														
18														
19														
20														

Signature de l'analyste de dossier

2019-09-06
Date

Charles-Antoine Perreault
Nom de l'analyste de dossier

REMARQUE :



PROJET : RÉAMÉNAGEMENT DE LA
BIBLIOTHÈQUE MERCIER
RFID PHASE III
APPEL D'OFFRES : IMM_18383
DOSSIER CGA : 18-250

Montréal, le 5 septembre 2019

Monsieur Pablo Marin
Cima+
Chargé de projet
740 rue Notre-Dame Ouest, bureau 900
Montréal (Québec) H3C 3X6

OBJET Analyse des soumissions
Réaménagement de la bibliothèque Mercier pour l'implantation de la phase III du projet RFID
et libre-service.

Monsieur,

Suite à l'ouverture des soumissions, tenue le 27 août 2019 à 13h30 pour le projet mentionné
en rubrique, nous vous transmettons ci-joint notre analyse des soumissions.

Cinq (6) entrepreneurs ont répondu à l'appel d'offres public. Les soumissions se lisent comme
suit (montants avec taxes) :

▪ 2862-5622 Québec Inc. FASRS Le Groupe St-Lambert	975 102.86 \$
▪ Procova Inc	993 384.00 \$
▪ Construction Genfor Ltée.	1 004 881.50 \$
▪ Construction CPB Inc.	1 054 707.07 \$
▪ Axe Construction Inc.	1 098 098.28 \$
▪ Norgereq Ltée.	1 126 080,67 \$

L'analyse des conditions essentielles à l'acceptation, effectuée à partir des documents fournis
par les soumissionnaires et que vous nous avez transmis, indique que la plus basse
soumission, de 2862-5622 Québec Inc. FASRS Le Groupe St-Lambert (**975 102.86 \$**) est
conforme. Cette analyse a été effectuée sur les trois plus basses soumissions. Il est à noter
que la soumission du plus bas soumissionnaire comportait une erreur de calcul de 4000\$ qui a
été ajustée dans le prix ci-dessus. Les deuxième et troisième plus basses soumissions, de
Procova Inc, et Construction Genfor Ltée comportent chacune un défaut mineur puisque les
montants des garanties sur l'annexe H de la section A) Assurance Responsabilité Civile, sont
inférieurs à ceux demandés au cahier de charges (CCAS). Au besoin, vous pourriez demander
que ces montants soient corrigés mais comme ils ne sont pas les plus bas soumissionnaires,
cette action est inutile pour l'instant.

Nous avons analysé l'ensemble des soumissions reçues et en avons extrait certaines
observations :

- En considérant les montants avant taxes, on constate un écart de **130 914 \$** entre la plus
basse soumission et notre propre estimation (**717 185 \$**), soit un écart de 18,2% à la hausse.
- On constate que les soumissions se tiennent. Par exemple, de la deuxième plus basse
soumission (993 384 \$) à la cinquième (**1 098 098 \$**), on obtient un écart total de **104 714 \$**
réparti sur quatre soumissions, ce qui laisse croire que les plans ont été bien compris par les
soumissionnaires.

Nous avons analysé la plus basse soumission et l'avons comparée item par item aux trois suivantes et à notre propre estimation pour en ressortir les constats suivants :

- L'écart à la hausse est réparti majoritairement sur deux des postes budgétaires :
 - Les conditions générales (divisions 00 et 01)
 - L'ébénisterie (division 06)
- Pour faciliter l'analyse, nous avons additionné les conditions générales de la division 01 à l'organisation, administration et profit ainsi qu'aux assurances. La répartition précise des prix de ce groupe d'éléments est pour certains difficile à faire et peut avoir été sujette à interprétation d'un entrepreneur à l'autre, comme le démontre l'importante marge entre les trois plus bas soumissionnaires pour ce poste (de **152 123 \$** à **171 540 \$**). L'écart entre le plus bas soumissionnaire et notre estimation à ce titre est de **46 348 \$**. Cet écart peut être attribué à la surchauffe actuelle du marché. Le coût de l'aménagement de la bibliothèque temporaire a probablement aussi été sous-évalué.
- Le prix soumis pour la division 06 est nettement plus haut que notre estimation, et le différentiel se vérifie sur les trois soumissions suivantes. L'écart est d'environ **71 596.00 \$** sur une estimation de **113 150 \$**, soit un écart de 63%. Cet écart, que l'on retrouve aussi sur notre projet de Parc-Extension, se justifie en grande partie par notre ajustement à la baisse des prix unitaires suite à l'expérience du lot 1 (voir plus bas).

Il est important de noter que sur ce type de projet, l'ébénisterie prend une part très importante du coût global (deuxième poste en importance après le système de retour de tri) et qu'il s'agit d'un groupe d'éléments complexe à estimer en raison du caractère sur-mesure et spécifique des mobiliers. Les écarts dans cette catégorie ont donc un grand impact sur le coût global.

Il faut noter que notre estimation a été réalisée en tenant compte de l'expérience de nos deux projets du lot 1, soit les Bibliothèques Mordecai-Richler et Henri-Bourassa, pour lesquelles les prix des plus bas soumissionnaires se sont avérés nettement plus bas que nos propres estimations, basées pourtant sur des prix courants. Comme nos deux projets du lot 2 sont tout à fait comparables à ces deux projets précédents réalisés par deux entrepreneurs différents, nous avons en toute bonne foi ajusté nos prix unitaires à la baisse en conséquence, notamment en ce qui a trait à l'ébénisterie (division 06) et aux charges administratives et générales (divisions 00 et 01). Il apparaît maintenant évident, suite aux résultats de cet appel d'offre et de celui de notre autre projet du lot 2 (la bibliothèque de Mercier), que les projets du lot 1 étaient des exceptions dont les prix plus bas s'expliquaient par des conditions particulières que nous ne contrôlions pas.

Les prix reçus pour la division 06 démontrent aussi que les ébénistes sont actuellement surchargés et ajustent leurs prix en conséquence, situation que nous observons aussi sur plusieurs de nos chantiers en cours. Les projets de ce type sont en effet actuellement assujettis à la surchauffe du marché de la construction dont l'impact exact est pratiquement impossible à quantifier à l'avance. Cette surchauffe s'explique par le très grand nombre de mises en chantier combiné à la pénurie de main-d'œuvre.

Aux fins de validation, nous avons fait l'exercice pour le projet de Mercier de modifier notre estimation pour la division 06 avec les montants estimés que nous avons utilisés pour le lot 1 (prix que nous avons revus à la hausse pour tenir compte de la surchauffe) et ceci nous ramène très près du montant soumis au lot 2.

Nous concluons donc que deux raisons principales justifient l'important écart entre notre estimation et la plus basse soumission reçue :

- Le fait que nous ayons ajustés de bonne foi nos prix suite aux soumissions de nos projets du lot 1, soumissions qui se sont finalement avérées être anormalement basses.
- La surchauffe des marchés observable sur la grande majorité des projets, qui semble maintenant s'exercer sur les projets de plus petite envergure comme celui-ci.

Le plus bas soumissionnaire, 2862-5622 Québec Inc. FASRS Le Groupe St-Lambert , ayant déposé une soumission conforme, il appartient à la Ville de décider de lui octroyer le contrat au montant de **975 102.86 \$** taxes incluses. Pour les raisons invoquées plus hauts, ce prix, bien qu'il dépasse notre estimation, semble en fait être le prix juste pour la portée des travaux décrites aux plans et devis, dans les conditions actuelles du marché. De plus, si on excepte les soumissions de Mordecai-Richler et d'Henri-Bourassa auxquelles nous référons plus haut, ces conditions sont observables depuis un certain temps déjà et ne semblent vraisemblablement pas prêtes à changer sous peu pour tendre vers une baisse des prix.

Espérant le tout à votre satisfaction, nous vous prions d'agréer, M. Marin, l'expression de nos sentiments distingués.



Pierre Corriveau, MOAQ

Dossier # : 1198183004

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets

Objet :

Accorder un contrat à la compagnie 2862-5622 Québec Inc. FASRS Le Groupe St-Lambert , pour l'exécution des travaux de rénovation de la bibliothèque Mercier (0811) - située au 8105, rue Hochelaga dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 1 236 852,62 \$ taxes incluses - Appel d'offres public (IMM-18383) - (6 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Virement crédit - GDD 1198183004.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposée au budget
Tél : 514 872-3580

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-26

Daniel D DESJARDINS
Conseiller(ère) budgétaire
Tél : 514 872-5597

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1198183003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la compagnie Construction CPB Inc. pour l'exécution des travaux de rénovation de la bibliothèque de Frontenac (8662), située au 2550, rue Ontario Est dans l'arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 1 013 626,64 \$ taxes incluses - Appel d'offres public (IMM-18399) - (3 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Construction CPB Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de rénovation de la bibliothèque Frontenac (8662), située au 2550, rue Ontario Est dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 797 620,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM 18399;
2. d'autoriser une dépense de 119 643,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 96 362,87 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-09-26 16:52

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1198183003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la compagnie Construction CPB Inc. pour l'exécution des travaux de rénovation de la bibliothèque de Frontenac (8662), située au 2550, rue Ontario Est dans l'arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 1 013 626,64 \$ taxes incluses - Appel d'offres public (IMM-18399) - (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Créé en 2008, le programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de Montréal (le Programme RAC) est admissible à un financement dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal conclue entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) et la Ville de Montréal. Il consiste à soutenir la consolidation et le développement du réseau des bibliothèques de Montréal. La répartition du financement se fait généralement comme suit : 40 % MCCQ et 60 % Service de la culture.

Un des volets du Programme RAC soutient le déploiement du libre-service et de la technologie RFID par le réaménagement des bibliothèques pour accueillir cette nouvelle technologie.

Le programme RFID a été structuré en trois (3) phases :

Phase 1 : Installation de puce RFID dans quatre (4) millions de documents, installation d'équipements pour la lecture des puces et nouveaux portiques antivols

Phase 2 : Installation des postes de prêts en libre-service.

Phase 3 : Implantation du système de détection avec identification par radiofréquence (RFID) et libre-service.

La phase 3 du programme RFID est divisée en six (6) lots d'environ quatre (4) ouvrages chacun. Le présent sommaire décisionnel concerne une bibliothèque du deuxième lot, soit la bibliothèque Frontenac, située au 2550, rue Ontario Est, Montréal.

Le Service de la culture a confié au Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) la mise en œuvre des projets pour le programme RFID - Phase 3.

L'appel d'offres public du projet de construction a été annoncé dans le journal Le Devoir ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO). Cet appel d'offres d'une durée

de quarante-neuf (49) jours a été lancé le 9 juillet 2019 et les offres ont été ouvertes le 27 août 2019. L'appel d'offres a été lancé avant le congé de la construction, raison pour laquelle une durée plus longue a été prévue. Deux (2) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres. Le délai de validité des soumissions est de cent vingt (120) jours. Le contrat doit être octroyé avant le 24 décembre 2019. La nature des addenda est résumée dans le tableau suivant :

Addenda	Date d'émission	Description	Impact monétaire
No. 1	2019.07.18	Mise à jour de l'adresse du Service du greffe; Réponse à une question d'un soumissionnaire.	Non
No. 2	2019.08.16	Réponse aux questions des soumissionnaires; Mise à jour du modèle du bras articulé Humanscale. Modifications aux dessins d'ingénierie.	Oui

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0559 – 13 mai 2019 : Accorder un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie à CGA architectes inc. et FNX-INNOV inc. (lot 3.4) pour réaliser le programme d'implantation du système de détection avec identification par radiofréquence (RFID) et libre-service - phase 3 - Dépense totale de 301 896,67 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 19-17377 (2 soum.)

CE19 0706 – 1^{er} mai 2019 : Autoriser une dépense totale de 951 962,66 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en architecture et en ingénierie, afin de réaliser le programme d'implantation du système de détection avec identification par radiofréquence (RFID) et libre-service - phase 3 (lot 3) pour la bibliothèque de la Petite-Patrie (lot 3.1), la bibliothèque Saint-Henri (lot 3.2) et la bibliothèque de Notre-Dame-de-Grâce (lot 3.3), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

CE18 1602 – d'autoriser une dépense totale de 866 141,31 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels en architecture et en ingénierie, afin de réaliser le programme d'implantation du système de détection avec identification par radiofréquences (RFID) et libre-service - phase 3 - pour les bibliothèques de Côte-des-Neiges (lot 2.1), de Parc-Extension (lot 2.2) et de Mercier (lot 2.3); conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16927 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

CM18 1242 – Accorder un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie à Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c. et Les services EXP inc. (lot 2.4) pour réaliser le programme d'implantation du système de détection avec identification par radiofréquence (RFID) et libre-service - phase 3 - Dépense totale de 249 690,94 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 18-16927 (2 soum.)

CM16 1444 - 20 décembre 2016 - Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à CIMA+ s.e.n.c. pour la réalisation du programme d'implantation de détection avec identification par radio fréquence (RFID) - Phase 3 dans les bibliothèques identifiées, pour une somme maximale de 7 461 814,27\$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15016 (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin;

CE16 1167 - 03 août 2016 : Approuver la programmation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le Ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à la compagnie Construction CPB Inc. pour la rénovation de la bibliothèque Frontenac.

Les travaux de rénovation comprennent, sans s'y restreindre, les éléments suivants :

- Réaménagement du secteur de l'entrée afin d'optimiser les services aux usagers par l'intermédiaire de la technologie RFID;
- Intégration de solutions de retour et de tri automatisé;
- Révision des espaces de travail des transits interbibliothèques des documents. L'objectif est de favoriser des aménagements sécuritaires qui réduisent les risques d'accident de travail;
- Réalisation des aménagements connexes reliés à ces interventions.

Un montant total pour les incidences de 96 362,87 \$ taxes incluses se répartit comme suit :

- Entreposage d'équipements;
- Mobilier libre-service;
- Service de laboratoire;
- Mobilier;
- Autres incidences.

(voir pièce jointe no. 1 : Calcul des coûts du projet - SGPI)

JUSTIFICATION

Parmi les dix (10) preneurs du cahier des charges, trois (3) ont déposé une soumission. Pour les soumissionnaires n'ayant pas déposé d'offres, mais s'étant procuré le cahier des charges sur le SÉAO, un (1) a déposé un avis de désistement stipulant avoir trop de soumissions à réaliser (voir pièce jointe no. 2 : Avis de désistement). De plus, l'Association de la construction du Québec prend systématiquement les cahiers des charges sans déposer d'offres et les autres preneurs n'ont pas déposé d'avis de désistement.

Les dix (10) preneurs de cahier des charges sont :

- L'association de la construction du Québec
- Axe Construction
- Construction CPB inc.
- Construction Linea inc.
- L'Archevêque et Rivest Itée
- 2862-5622 Québec inc. FASRS Le Groupe St-Lambert
- Construction Berka inc.
- Norgéreq Itée
- Procova inc.
- Roland Grenier Construction

Les trois (3) preneurs de cahier des charges ayant remis une soumission sont :

- Construction CPB inc.
- Procova inc.
- 2862-5622 Québec inc. FASRS Le Groupe St-Lambert

L'analyse de conformité des soumissions révèle que les trois (3) plus bas soumissionnaires sont jugés conformes.(voir pièce jointe no. 3 : Analyse_conformite_soumissions).

Les résultats de l'appel d'offres sont résumés dans le tableau suivant :

Firmes soumissionnaires	Prix taxes incluses	Contingences taxes incluses	Total taxes incluses
Construction CPB Inc.	797 620,67 \$	119 643,10 \$	917 263,77 \$
Procova Inc.	841 617,00 \$	126 242,55 \$	967 859,55 \$
Groupe Saint-Lambert	858 389,09 \$	128 758,36 \$	987 147,45 \$
Dernière estimation réalisée par les professionnels	766 072,68 \$	114 910,90 \$	880 983,57 \$
Coût moyen des soumissions conformes			
(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			957 423,59 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			
((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			4,38%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			
(la plus haute conforme - la plus basse conforme)			69 883,68 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			
((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			7,62%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			
(la plus basse conforme - estimation)			36 280,19 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			
((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			4,12%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			
(la deuxième plus basse - la plus basse)			50 595,78 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			
((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			5,52%

La dernière estimation réalisée par les professionnels le 28 août 2019 est au montant de 766 072,68 \$, taxes incluses.

La différence entre la plus basse soumission conforme et l'estimation représente un écart de 4,12 %.

Les professionnels justifient principalement cet écart par : les montants attribués aux clauses générales et administratives et aux conditions du marché. Ils recommandent à la Ville d'octroyer le contrat à la compagnie Construction CPB Inc. (voir pièce jointe no. 4 :

Lettre de conformité).

La compagnie Construction CPB Inc. n'est pas sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), ni sur le Registre des firmes sanctionnées en vertu du règlement de gestion contractuelle de la Ville.

L'attestation de l'AMP n'est pas requise pour l'adjudication. Selon la dernière mise à jour du registre de l'Autorité des marchés financiers (11 septembre 2019), la compagnie détient le numéro de client suivant : 3000557932.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat est de 1 013 626,64 \$ taxes incluses, incluant les contingences de 119 643,10 \$ taxes incluses et les incidences de 96 362,87 \$ taxes incluses (voir pièce jointe no 1 : Calcul des coûts du projet - SGPI) sera assumé comme suit : Un montant maximal de 925 576,23 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 17-018 Programme RFID.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

La dépense est réalisée dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015.

La dépense de 925 576,23 \$ est subventionnée au montant de 43 039,29 \$, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 882 536,93 \$ et a fait l'objet de la recommandation de crédit suivante : 13-03.01.01.00-0375.

Le budget net au projet 36615 - Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	2019	2020	2021
36615 - Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC	88	706	89

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet respecte les objectifs de la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal. Toutefois, compte tenu du type et de l'envergure des travaux, ce projet ne vise pas la certification LEED. Plusieurs principes de développement durable seront appliqués, soit : le choix de matériaux les moins dommageables pour la santé, d'équipements écoénergétiques, de produits à base de matière recyclée ainsi que la gestion des déchets de construction.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report ou l'annulation de ce contrat aurait un impact majeur sur la réalisation du projet de rénovation de la bibliothèque Frontenac.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications. Une stratégie de communication est cependant prévue en amont et durant les travaux ainsi que pour soutenir la promotion du libre-service, une fois les travaux terminés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 16 octobre 2019
Conseil municipal : 22 octobre 2019
Début des travaux : novembre 2019
Fin des travaux : mai 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Tene-Sa TOURE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Amélie HARBEC, Service de la culture
Guillaume OUELLET, Service de la culture
Mylène BERNARD, Service de la culture

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LACOURSIÈRE
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-2340

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-20

Jabiz SHARIFIAN
c/d gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-8702

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-2619

Approuvé le : 2019-09-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice

Tél : 514-872-1049

Approuvé le : 2019-09-26

Service de la gestion et de la planification immobilière

Direction de la gestion de projets immobiliers

Division des programmes

Projet:

Appel d'offres IMM-18399

Travaux de rénovation de la Bibliothèque Frontenac

Calcul du coût du projet par le SGPI

	Montant	TPS 5,000%	TVQ 9,975%	TPS + TVQ	TOTAL
Construction CPB Inc.	693 734,00 \$	34 686,70 \$	69 199,97 \$	103 886,67 \$	797 620,67 \$
Contingence 15%	104 060,10 \$	5 203,01 \$	10 379,99 \$	15 583,00 \$	119 643,10 \$
Total	797 794,10 \$	39 889,71 \$	79 579,96 \$	119 469,67 \$	917 263,77 \$
Travaux incidents :					
Entreposage équipements	25 000,00 \$	1 250,00 \$	2 493,75 \$	3 743,75 \$	28 743,75 \$
Mobilier libre-service	15 000,00 \$	750,00 \$	1 496,25 \$	2 246,25 \$	17 246,25 \$
Laboratoires	15 000,00 \$	750,00 \$	1 496,25 \$	2 246,25 \$	17 246,25 \$
Mobilier	8 000,00 \$	400,00 \$	798,00 \$	1 198,00 \$	9 198,00 \$
Autres incidences	20 812,02 \$	1 040,60 \$	2 076,00 \$	3 116,60 \$	23 928,62 \$
Total	83 812,02 \$	4 190,60 \$	8 360,25 \$	12 550,85 \$	96 362,87 \$
Coût des travaux (montant à emprunter)					1 013 626,64 \$

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS D'ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSIONS

Numéro d'AO :	IMM-18399
Titre d'AO :	Réaménagement de la bibliothèque Frontenac pour l'implantation de la phase 3 du projet F
Date d'ouverture :	27-août-19
Heure d'ouverture :	13h30

RÉSULTATS

Plus bas soumissionnaire conforme :	Construction CPB inc.
Prix du plus bas soumissionnaire conforme :	917 263,77 \$
Deuxième plus bas soumissionnaire conforme :	Procova Inc.
Prix du 2e plus bas soumissionnaire conforme :	967 859,55 \$
Dernière estimation :	880 983,58 \$
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation (%)	4%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse (%)	6%
Nombre de soumissions déposées :	3

Rang*	Soumissionnaire	Prix soumis \$	Statut intérimaire	Statut final	Remarque
1	Construction CPB Inc	917 263,77 \$	Conforme	CONFORME	
2	Procova Inc.	967 859,55 \$	Défaut mineur	CONFORME	/ Montants des garanties sur l'annexe H de la section A) Assurance Responsabilit. Civile, sont inférieurs à ceux demandés au cahier de charfes (CCAS).
3	Groupe Saint-Lambert	987 147,45 \$	Conforme	CONFORME	/ erreur de calcul dans les taxes. Le bon montant final est de 858 389,09\$

*Ici, le rang est déterminé à l'ouverture des soumissions par rapport aux prix soumis, sans égard aux statuts finaux ou des prix corrigés suite à l'analyse.

COMMENTAIRES

IDENTIFICATION

Analyse faite par :	Patrick Pedneault M.ARCH	Date : 2019-09-09
Vérifiée par :	Jean Marcil Architecte	Date : 2019-09-09

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION



TITRE DE L'APPEL D'OFFRES :

Réaménagement de la bibliothèque Frontenac pour l'implantation de la phase 3 du projet RFID et libre-service

NOM DU SOUMISSIONNAIRE :

Construction CPB Inc

Jean Marci, l'Architecte

(Nom et titre du responsable de la conformité)

Signature du responsable de la conformité

No D'APPEL D'OFFRES :

IMM-18399

No SEAO :

IMM-18399

2019-09-09

(Date signature)

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences):

917 263,77 \$

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE :

1

No GDD D'OCTROI :

RÉSULTAT FINAL : CONFORME

(Conforme ou non conforme)

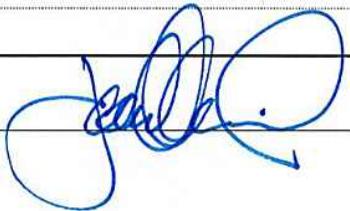
#	GUIDE	IAS	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER	CONSTAT			STATUT INTÉrimAIRE				REMARQUE (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	DÉCISION FINALE				
				OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue		Avis juridique (date de la demande)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme		
CONFORMITÉ DES PRIX																
1	2.2.2.1	2.5.3, 3.8 et 3.9	Prix													
			▪ Est-ce un contrat à prix unitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>											
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			▪ Est-ce un contrat à prix forfaitaire?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											
			○ Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
			○ Si oui, est-ce qu'il y a erreur de calcul ou omission de prix à la section B - Résumé du bordereau de soumission et/ou à la section C- Bordereau de soumission ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE																
2	2.2.3.1	2.5.6	Registraire des entreprises du Québec (REQ)											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			▪ Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										
3	2.2.3.2	2.10.1	Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF)													
			▪ Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>											
			▪ Si oui,													
			○ le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			○ Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ou a-t-il fait sa demande de renouvellement 90 jours avant la date d'échéance ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			○ Cochez admissible au point 4 et passez au point 5.													
			▪ Si non, passez au point 4 suivant.													
4	2.2.3.3	2.10.2	Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise.													
			▪ Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			Attestation de Revenu Québec (RQ)													

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme		
5	2.2.3.4	2.10.4	▪ Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que définit dans les IAS)?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											
			▪ Si oui,													
			○ a-t-il joint une copie de son attestation RQ ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			○ le soumissionnaire détient-il une attestation RQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>
			▪ Si non,													
			○ a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme			
6	2.2.3.5	2.10.3	Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ)														
			▪ Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			▪ Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			▪ La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			▪ La licence est-elle restreinte ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
7	2.2.3.6	2.11	Règlement sur la gestion contractuelle (RGC)														
			▪ Est-ce que le soumissionnaire ou une personne liée ayant elle-même contrevenu au RGC fait partie du Registre RGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			▪ Si oui,														
			○ Est-ce que le soumissionnaire détient son autorisation de contracter de l'AMF?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			▪ Si non,														
			○ Est-ce que le soumissionnaire ou personne liée ayant elle-même contrevenu au RGC se trouve sur la ListeRGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION																	
8	2.2.4.1	2.9.1	Garantie de soumission														
			▪ La garantie de soumission est-elle jointe ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			▪ Si oui, s'élève-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			▪ Si le total de la soumission est inférieur à 500 000 \$ (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ? :														
			Chèque visé :	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>											
			○ Est-il signé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le chèque ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			Cautionnement de soumission :	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											
			○ Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			○ Le cautionnement de soumission est-il signé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
Lettre de garantie bancaire irrévocable :	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>														
○ La lettre est-elle complétée en utilisant l'annexe C du CCAG « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle », disponible au cahier des charges ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
○ La lettre est-elle signée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
			<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ) <input type="checkbox"/> Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur la lettre ? ▪ Si le total de la soumission est supérieur ou égal à 500 000 \$ (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			Cautionnement de soumission :	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
			<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ? <input checked="" type="checkbox"/> Le cautionnement de soumission est-il signé ? <input checked="" type="checkbox"/> La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance) <input type="checkbox"/> Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ? 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme		
9	2.2.4.2	2.9.2	Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
			▪ Est-ce que l'annexe H du CCAG : « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire », disponible au cahier des charges, est jointe?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			▪ Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			▪ Est-ce que les montants de garanties inscrits sur la lettre correspondent aux exigences d'assurances du CCAS du cahier des charges? ▪ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	2.2.4.3	2.1	Obtention du cahier des charges sur SEAO										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
			▪ Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré lui-même le cahier des charges sur le SEAO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
11	2.2.4.4	2.3.1 / 2.3.5	Visite supervisée des lieux										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
			▪ Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
12	2.2.4.5	2.5.1	Formulaire										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
			▪ La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission fourni au cahier des charge de la Ville ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
			▪ Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix (des sections A-B-C)?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
13	2.2.4.5	2.6	Signature										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
			▪ La soumission est-elle dûment signée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
14	2.2.4.6	3.2	Consortium										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
			▪ Y a-t-il formation d'un consortium ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
15	2.2.4.7	2.5.4 / 2.5.5	Format										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
			▪ Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
			▪ Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées (cochez sans objet si aucune rature observée) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
AUTRE CONFORMITÉ (Complétez avec les exigences supplémentaires requises. Laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)																
16				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
17				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
18				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
19				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
20				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		



2019.09.18

JEAN MARCIL

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satis faisant reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
Signature de l'analyste de dossier				Date			Nom de l'analyste de dossier							

REMARQUE :

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION



TITRE DE L'APPEL D'OFFRES :

Réaménagement de la bibliothèque Frontenac pour l'implantation de la phase 3 du projet RFID et libre-service

NOM DU SOUMISSIONNAIRE :

Procova Inc.

Jean Marcil, Architecte

(Nom et titre du responsable de la conformité)

(Signature du responsable de la conformité)

No D'APPEL D'OFFRES :

IMM-18399

No SEAO :

IMM-18399

2019-09-09

(Date signature)

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences):

967 859,55 \$

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE :

2

No GDD D'OCTROI :

RÉSULTAT FINAL : CONFORME

(Conforme ou non conforme)

RÉF.	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER	CONSTAT			STATUT INTÉrimAIRE				REMARQUE (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	DÉCISION FINALE				
		GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur		Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	Non admissible / Non conforme
CONFORMITÉ DES PRIX														
1	2.2.2.1 2.5.3, 3.8 et 3.9	Prix												
		▪ Est-ce un contrat à prix unitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										
		○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		▪ Est-ce un contrat à prix forfaitaire?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										
		○ Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>
		○ Si oui, est-ce qu'il y a erreur de calcul ou omission de prix à la section B - Résumé du bordereau de soumission et/ou à la section C- Bordereau de soumission ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE														
2	2.2.3.1 2.5.6	Registraire des entreprises du Québec (REQ)										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		▪ Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									
3	2.2.3.2 2.10.1	Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF)												
		▪ Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										
		▪ Si oui,												
		○ le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		○ Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ou a-t-il fait sa demande de renouvellement 90 jours avant la date d'échéance ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		○ Cochez admissible au point 4 et passez au point 5.												
		▪ Si non, passez au point 4 suivant.												
4	2.2.3.3 2.10.2	Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) <i>seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise.</i>												
		▪ Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Attestation de Revenu Québec (RQ)												

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme		
5	2.2.3.4	2.10.4	▪ Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que définit dans les IAS)?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											
			▪ Si oui,													
			○ a-t-il joint une copie de son attestation RQ ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			○ le soumissionnaire détient-il une attestation RQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>
			▪ Si non,													
			○ a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme			
6	2.2.3.5	2.10.3	Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ)														
			▪ Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			▪ Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			▪ La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			▪ La licence est-elle restreinte ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
7	2.2.3.6	2.11	Politique de gestion contractuelle														
			▪ Est-ce que le soumissionnaire ou une personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC fait partie du Registre PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			▪ Si oui, <ul style="list-style-type: none"> ○ Est-ce que le soumissionnaire détient son autorisation de contracter de l'AMF? 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			▪ Si non, <ul style="list-style-type: none"> ○ Est-ce que le soumissionnaire ou personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC se trouve sur la Liste PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions? 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION																	
8	2.2.4.1	2.9.1	Garantie de soumission														
			▪ La garantie de soumission est-elle jointe ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			▪ Si oui, s'élève-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			▪ Si le total de la soumission est inférieur à 500 000 \$ (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ? :														
			Chèque visé :														
			○ Est-il signé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le chèque ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Cautionnement de soumission :														
			○ Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			○ Le cautionnement de soumission est-il signé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Lettre de garantie bancaire irrévocable :																	
○ La lettre est-elle complétée en utilisant l'annexe C du CCAG « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle », disponible au cahier des charges ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
○ La lettre est-elle signée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
			<ul style="list-style-type: none"> ○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ) ○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur la lettre ? ▪ Si le total de la soumission est supérieur ou égal à 500 000 \$ (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			<p><u>Cautionnement de soumission :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ? ○ Le cautionnement de soumission est-il signé ? ○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance) ○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ? 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
				<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
				<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme		
9	2.2.4.2	2.9.2	Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire													
			▪ Est-ce que l'annexe H du CCAG : « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire », disponible au cahier des charges, est jointe?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			▪ Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			▪ Est-ce que les montants de garanties inscrits sur la lettre correspondent aux exigences d'assurances du CCAS du cahier des charges? ▪ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						Montants des garanties sur l'annexe H de la section A) Assurance Responsabilité Civile, sont inférieurs à ceux demandés au cahier de charges (CCAS)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	2.2.4.3	2.1	Obtention du cahier des charges sur SEAO													
			▪ Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré lui-même le cahier des charges sur le SEAO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
11	2.2.4.4	2.3.17 / 2.3.5	Visite supervisée des lieux													
			▪ Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
12	2.2.4.5	2.5.1	Formulaire													
			▪ La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission fourni au cahier des charges de la Ville ? ▪ Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix (des sections A-B-C)?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
13	2.2.4.5	2.6	Signature													
			▪ La soumission est-elle dûment signée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
14	2.2.4.6	3.2	Consortium													
			▪ Y a-t-il formation d'un consortium ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
15	2.2.4.7	2.5.4 / 2.5.5	Format													
			▪ Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ? ▪ Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées (cochez sans objet si aucune rature observée) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
AUTRE CONFORMITÉ (Complétez avec les exigences supplémentaires requises. Laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)																
16				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
17				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
18				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
19				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
20				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

2009.09.18

JEAN MARCIL

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
Signature de l'analyste de dossier				Date			Nom de l'analyste de dossier							

REMARQUE :

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION



TITRE DE L'APPEL D'OFFRES :

Réaménagement de la bibliothèque Frontenac pour l'implantation de la phase 3 du projet RFID et libre-service

NOM DU SOUMISSIONNAIRE :

Groupe Saint-Lambert

Jean Marcil, Architecte

(Nom et titre du responsable de la conformité)

(Signature du responsable de la conformité)

No D'APPEL D'OFFRES :

IMM-18399

No SEAO :

IMM-18399

2019-09-09

(Date signature)

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences):

987 147,45 \$

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE :

3

No GDD D'OCTROI :

RÉSULTAT FINAL : CONFORME (Conforme ou non conforme)

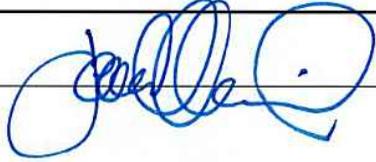
#	REF.	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER	CONSTAT			STATUT INTÉRIEURE				REMARQUE (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	DÉCISION FINALE			
			OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue		Avis juridique (date de la demande)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme	
CONFORMITÉ DES PRIX														
1	2.2.2.1 2.5.3, 3.8 et 3.9	Prix												
		▪ Est-ce un contrat à prix unitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										
		○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		▪ Est-ce un contrat à prix forfaitaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										
		○ Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							erreur de calcul dans les taxes. Le bon montant final est de 858 389,09\$	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		○ Si oui, est-ce qu'il y a erreur de calcul ou omission de prix à la section B - Résumé du bordereau de soumission et/ou à la section C- Bordereau de soumission ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE														
2	2.2.3.1 2.5.6	Registraire des entreprises du Québec (REQ)												
		▪ Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3	2.2.3.2 2.10.1	Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF)												
		▪ Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										
		▪ Si oui,												
		○ le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		○ Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ou a-t-il fait sa demande de renouvellement 90 jours avant la date d'échéance ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		○ Cochez admissible au point 4 et passez au point 5.												
		▪ Si non, passez au point 4 suivant.												
4	2.2.3.3 2.10.2	Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) <i>seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise.</i>												
		▪ Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Attestation de Revenu Québec (RQ)												

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme			
5	2.2.3.4	2.10.4	▪ Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que définit dans les IAS)?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												
			▪ Si oui,														
			○ a-t-il joint une copie de son attestation RQ ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
			○ le soumissionnaire détient-il une attestation RQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			▪ Si non,														
			○ a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme				
6	2.2.3.5	2.10.3	Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ)															
			▪ Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
			▪ Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			▪ La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			▪ La licence est-elle restreinte ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
7	2.2.3.6	2.11	Politique de gestion contractuelle															
			▪ Est-ce que le soumissionnaire ou une personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC fait partie du Registre PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			▪ Si oui,															
			○ Est-ce que le soumissionnaire détient son autorisation de contracter de l'AMF?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			▪ Si non,															
			○ Est-ce que le soumissionnaire ou personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC se trouve sur la Liste PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION																		
8	2.2.4.1	2.9.1	Garantie de soumission															
			▪ La garantie de soumission est-elle jointe ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			▪ Si oui, s'élève-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			▪ Si le total de la soumission est inférieur à 500 000 \$ (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ? :															
			Chèque visé :	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												
			○ Est-il signé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le chèque ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Cautionnement de soumission :	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												
			○ Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			○ Le cautionnement de soumission est-il signé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Lettre de garantie bancaire irrévocable :	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>															
○ La lettre est-elle complétée en utilisant l'annexe C du CCAG « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle », disponible au cahier des charges ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
○ La lettre est-elle signée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>											<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
			<ul style="list-style-type: none"> o L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ) 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			<ul style="list-style-type: none"> o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur la lettre ? 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Si le total de la soumission est supérieur ou égal à 500 000 \$ (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de 											
			Cautionnement de soumission :	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
			<ul style="list-style-type: none"> o Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ? 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			<ul style="list-style-type: none"> o Le cautionnement de soumission est-il signé ? 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			<ul style="list-style-type: none"> o La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance) 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			<ul style="list-style-type: none"> o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ? 	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme		
9	2.2.4.2	2.9.1.3	Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire													
			▪ Est-ce que l'annexe H du CCAG : « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire », disponible au cahier des charges, est jointe?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			▪ Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			▪ Est-ce que les montants de garanties inscrits sur la lettre correspondent aux exigences d'assurances du CCAS du cahier des charges?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	2.2.4.3	2.1	Obtention du cahier des charges sur SEAO													
			▪ Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré lui-même le cahier des charges sur le SEAO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11	2.2.4.4	2.3.1 / 2.3.5	Visite supervisée des lieux													
			▪ Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12	2.2.4.5	2.5.1	Formulaire													
			▪ La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission fourni au cahier des charge de la Ville ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13	2.2.4.5	2.6	Signature													
			▪ La soumission est-elle dûment signée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14	2.2.4.6	3.2	Consortium													
			▪ Y a-t-il formation d'un consortium ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15	2.2.4.7	2.5.4 / 2.5.5	Format													
			▪ Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			▪ Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées (cochez sans objet si aucune rature observée) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			AUTRE CONFORMITÉ (Complétez avec les exigences supplémentaires requises. Laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)													
16				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
17				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
18				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
19				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
20				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		



2019.09.18

JEAN MARCIL

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
Signature de l'analyste de dossier				Date			Nom de l'analyste de dossier							

REMARQUE :



Montréal, le 09 septembre 2019

Projet: **Réaménagement de la bibliothèque Frontenac pour l'implantation de la phase III du projet RFID et libre-service**
Appel d'offres no : IMM-18399

N/dossier : 2019-2405A

Objet : Analyse des soumissions reçues
Recommandation d'octroi de contrat

Madame Gomez,

Nous avons procédé à l'analyse des soumissions reçues le 3 septembre 2019 pour le projet Réaménagement de la bibliothèque Frontenac pour l'implantation de la phase III du projet RFID et libre-service.

Trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes. Vous trouverez en annexe le document suivant :

- Le tableau comparatif des soumissions;

Les éléments de notre analyse sont les suivants (notez que tous les montants indiqués sont avec taxes) :

1. Le résultat de l'appel d'offres public, tel que noté plus haut, est que la compagnie **Construction CPB Inc.** est le plus bas soumissionnaire.
2. Nous comprenons que l'analyse de conformité administrative a été réalisée par vous, vous nous avez confirmé que la soumission de **Construction CPB Inc.** est conforme.
3. Le montant de la soumission de **Construction CPB Inc. (797 620,67 \$)** est supérieur de **31 547,99\$** au montant estimé par les professionnels (**766 072,68 \$**), soit un écart de **+3,96%**.
4. La moyenne des soumissions reçues (**832 542,25 \$**) est supérieure aux estimés des professionnels (**766 072,68 \$**), d'un montant de **66 469,57 \$**, soit un écart de **7,98 %**.
5. L'écart entre le plus bas et le plus haut soumissionnaire, est de **60 768,42 \$**, soit **7,08 %**.
6. Il existe cependant des écarts importants, sur certains chapitres de la soumission, entre les estimés des professionnels et la plus basse soumission conforme. Nous les commentons ci-dessous (les écarts positifs sont pour l'estimation des professionnels ; les écarts négatifs sont pour la plus basse soumission).
7. Les écarts de coût de plus de 10% sont :
 - Chapitre 00_Charges générales : - 40 016 \$
 - Chapitre 02_Conditions existantes - 11 962 \$
 - Chapitre 06_Ouvrages en bois et en plastique : - 59 525 \$
 - Chapitre 08_Portes et fenêtres : - 21 736 \$
 - Chapitre 09_Produits de finition : - 12 491 \$

- Chapitre 11_Matériel et équipement : + 89 001 \$
- Chapitre 16_Éclairage : + 53 013 \$

- **Chapitre 00_ Charges générales : - 40 016 \$**

Selon nous, le soumissionnaire intègre ici des éléments dont il est seul décideur (profits, administration, coûts reliés à sa stratégie de réalisation), ce qui explique souvent les écarts constatés, puisque ce chapitre et le chapitre 01 suivant servent à canaliser « l'agressivité » du soumissionnaire vis-à-vis du marché. Notre estimation se base sur un pourcentage de 16% du montant des travaux. Le soumissionnaire a intégré dans son prix 7 929 \$ d'assurance et de caution. Ce chapitre représente 30,3% de sa soumission. Toutes les soumissions ont un montant supérieur à celui des professionnels, la part variant entre 30 et 48%. Ceci peut s'expliquer par la surchauffe actuelle du marché.

- **Chapitre 06, 08 et 09**

En comparaison avec l'ensemble des soumissions, le professionnel a sous-évalué le prix pour ces sections.

- **Chapitre 11 et 16**

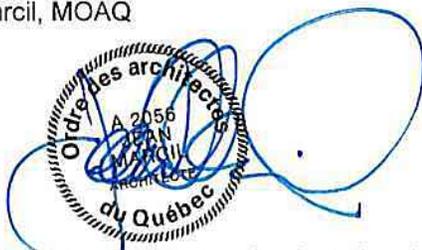
L'écart se retrouve dans toutes les soumissions. Les soumissionnaires ont dû mettre le prix d'un équivalent. A voir au chantier.

Recommandation :

Suite à votre examen administratif concluant et à notre analyse des soumissions reçues pour les travaux de réaménagement de la bibliothèque Frontenac pour l'implantation de la phase III du projet RFID et libre-service, nous recommandons d'octroyer le contrat à la compagnie **Construction CPB inc.**, avec un prix total (incluant les taxes) de **797 620,67 \$** conformément aux documents de l'appel d'offres public **IMM-18399**.

En espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Madame Gomez, nos salutations distinguées.

LES ARCHITECTES LABONTÉ MARCIL SENC
Jean Marcil, MOAQ



Bibliothèque Frontenac - implantation de la phase III du projet RFID et libre-service
No d'appel d'offres : IMM-18399
Lettre de recommandation
2019-09-05

Pièce jointe :

- Le tableau comparatif des soumissions



Bibliothèque Frontenac - implantation de la phase III du projet RFID et libre-service
No d'appel d'offres : IMM-18399
Lettre de recommandation
2019-09-05



Tableau comparatif - 2019-09-09

Titre du Projet : Réaménagement de la bibliothèque Frontenac pour l'implantation de la phase III du projet RFID et libre-service

No d'appel d'offres : IMM-18399

Prix soumissions ventilées	Les Architectes Labonté Marcil	1. Construction CPB Inc.	2. Procova Inc.	3. Groupe St-Lambert	Différentiel entre Pro et Plus bas soumissionnaire	Moyenne des soumissionnaires	Écart entre Professionnels et Moyenne	Moyenne des soumissionnaires et professionnels	écart entre moyenne et plus bas soumissionnaire	écart entre moyenne et professionnels
Chapitre 00 - Charges générales	91 903,00 \$	131 919,00 \$	177 413,50 \$	149 484,00 \$	-40 016,00 \$	152 938,83 \$	-61 035,83 \$	137 679,88 \$	5 760,88 \$	45 776,88 \$
Chapitre 01 - Clauses administratives	0,00 \$	3 160,00 \$	600,00 \$	0,00 \$	-3 160,00 \$	1 253,33 \$	-1 253,33 \$	940,00 \$	-2 220,00 \$	940,00 \$
Chapitre 02 - Conditions existantes	14 602,00 \$	26 564,00 \$	23 000,00 \$	50 852,20 \$	-11 962,00 \$	33 472,07 \$	-18 870,07 \$	28 754,55 \$	2 190,55 \$	14 152,55 \$
Chapitre 03 - Béton	0,00 \$	5 840,00 \$	2 000,00 \$	850,00 \$	-5 840,00 \$	2 896,67 \$	-2 896,67 \$	2 172,50 \$	-3 667,50 \$	2 172,50 \$
Chapitre 04 - Maçonnerie	6 000,00 \$	3 025,00 \$	6 000,00 \$	6 400,00 \$	2 975,00 \$	5 141,67 \$	858,33 \$	5 356,25 \$	2 331,25 \$	-643,75 \$
Chapitre 05 - Ouvrages métalliques	33 000,00 \$	28 743,00 \$	26 500,00 \$	50 218,00 \$	4 257,00 \$	35 153,67 \$	-2 153,67 \$	34 615,25 \$	5 872,25 \$	1 615,25 \$
Chapitre 06 - Ouvrages en bois et en plastique	53 279,00 \$	112 804,00 \$	85 300,00 \$	106 090,00 \$	-59 525,00 \$	101 398,00 \$	-48 119,00 \$	89 368,25 \$	-23 435,75 \$	36 089,25 \$
Chapitre 07 - Ouvrages calorifuges et hydrofuges	0,00 \$	2 715,00 \$	1 800,00 \$	700,00 \$	-2 715,00 \$	1 738,33 \$	-1 738,33 \$	1 303,75 \$	-1 411,25 \$	1 303,75 \$
Chapitre 08 - Portes et fenêtres	22 774,00 \$	44 150,00 \$	37 600,00 \$	30 335,00 \$	-21 376,00 \$	37 361,67 \$	-14 587,67 \$	33 714,75 \$	-10 435,25 \$	10 940,75 \$
Chapitre 09 - Produits de finition	46 946,00 \$	59 437,00 \$	73 500,00 \$	63 433,00 \$	-12 491,00 \$	65 456,67 \$	-18 510,67 \$	60 829,00 \$	1 392,00 \$	13 883,00 \$
Chapitre 10 - Articles spéciaux	8 250,00 \$	10 161,00 \$	8 300,00 \$	9 229,00 \$	-1 911,00 \$	9 230,00 \$	-980,00 \$	8 985,00 \$	-1 176,00 \$	735,00 \$
Chapitre 11 - Matériel et équipement	249 898,00 \$	160 897,00 \$	188 700,00 \$	179 524,00 \$	89 001,00 \$	176 373,67 \$	73 524,33 \$	194 754,75 \$	33 857,75 \$	-55 143,25 \$
Chapitre 15 - Mécanique	12 500,00 \$	14 886,00 \$	9 200,00 \$	9 394,00 \$	-2 386,00 \$	11 160,00 \$	1 340,00 \$	11 495,00 \$	-3 391,00 \$	-1 005,00 \$
Chapitre 16 - Électricité	44 130,00 \$	59 000,00 \$	59 000,00 \$	90 000,00 \$	-14 870,00 \$	69 333,33 \$	-25 203,33 \$	63 032,50 \$	4 032,50 \$	18 902,50 \$
Chapitre 23 - Système et disposition parasismique	0,00 \$	350,00 \$	5 000,00 \$	0,00 \$	-350,00 \$	1 783,33 \$	-1 783,33 \$	1 337,50 \$	987,50 \$	1 337,50 \$
Chapitre 26 - Éclairage	83 013,00 \$	30 000,00 \$	28 000,00 \$	0,00 \$	53 013,00 \$	19 333,33 \$	63 679,67 \$	35 253,25 \$	5 253,25 \$	-47 759,75 \$
Items à prix unitaires	0,00 \$	83,00 \$	86,50 \$	78,40 \$	-83,00 \$	82,63 \$	-82,63 \$	61,98 \$	-21,03 \$	61,98 \$
Sous-total - coût des travaux (sans taxes)	666 295,00 \$	693 734,00 \$	732 000,00 \$	746 587,60 \$	-27 439,00 \$	724 107,20 \$	-57 812,20 \$	709 654,15 \$	15 920,15 \$	43 359,15 \$
TPS 5 %	33 314,75 \$	34 686,70 \$	36 600,00 \$	37 329,38 \$						
TVQ 9,975 %	66 462,93 \$	69 199,97 \$	73 017,00 \$	74 472,11 \$						
Montant total avec taxes	766 072,68 \$	797 620,67 \$	841 617,00 \$	858 389,09 \$	-31 547,99 \$	832 542,25 \$	-66 469,58 \$	815 924,86 \$	18 304,19 \$	49 852,18 \$
TOTAL VÉRIFIÉ	766 072,68 \$	797 620,67 \$	841 617,00 \$	858 389,09 \$	-31 547,99 \$	832 542,25 \$	-66 469,58 \$	815 924,86 \$	18 304,19 \$	49 852,18 \$

Dossier # : 1198183003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Objet :	Accorder un contrat à la compagnie Construction CPB Inc. pour l'exécution des travaux de rénovation de la bibliothèque de Frontenac (8662), située au 2550, rue Ontario Est dans l'arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 1 013 626,64 \$ taxes incluses - Appel d'offres public (IMM-18399) - (3 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1198183003 CULTURE.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tene-Sa TOURE
Préposée au budget
Tél : (514) 868-8754

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-26

Daniel D DESJARDINS
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-5597
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1198183001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la compagnie Construction CPB Inc. pour l'exécution des travaux de rénovation de la bibliothèque de Parc-Extension (8742), située au 421 Rue Saint-Roch, Montréal, dans l'arrondissement de Villeray, Saint-Michel et Parc-Extension - Dépense totale de 1 372 400,78 \$ taxes incluses - Appel d'offres public (IMM-18400) - (5 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Construction CPB Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de rénovation de la bibliothèque Parc-Extension (8742), située au 421, rue St-Roch dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 094 846,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM 18400;
2. d'autoriser une dépense de 164 226,90 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 113 327,88 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-09-26 16:58

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1198183001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la compagnie Construction CPB Inc. pour l'exécution des travaux de rénovation de la bibliothèque de Parc-Extension (8742), située au 421 Rue Saint-Roch, Montréal, dans l'arrondissement de Villeray, Saint-Michel et Parc-Extension - Dépense totale de 1 372 400,78 \$ taxes incluses - Appel d'offres public (IMM-18400) - (5 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Créé en 2008, le programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de Montréal (le Programme RAC) est admissible à un financement dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal conclue entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) et la Ville de Montréal. Il consiste à soutenir la consolidation et le développement du réseau des bibliothèques de Montréal. La répartition du financement se fait généralement comme suit : 40 % MCCQ et 60 % Service de la culture.

Un des volets du Programme RAC soutient le déploiement du libre-service et de la technologie RFID par le réaménagement des bibliothèques pour accueillir cette nouvelle technologie.

Le programme RFID a été structuré en trois (3) phases :

Phase 1 : Installation de puce RFID dans quatre (4) millions de documents, installation d'équipements pour la lecture des puces et nouveaux portiques antivols.

Phase 2 : Installation des postes de prêts en libre-service.

Phase 3 : Implantation du système de détection avec identification par radiofréquence (RFID) et libre-service.

La phase 3 du programme RFID est divisée en six (6) lots d'environ quatre (4) ouvrages chacun. Le présent sommaire décisionnel concerne une bibliothèque du deuxième lot, soit la bibliothèque de Parc-Extension, située au 421 rue Saint-Roch, Montréal.

Le Service de la culture a confié au Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) la mise en œuvre des projets pour le programme RFID - Phase 3.

L'appel d'offres public du projet de construction a été annoncé dans le journal Le Devoir ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO). Cet appel d'offres d'une durée

de quarante-neuf (49) jours a été lancé le 09 juillet 2019 et les offres ont été ouvertes le 27 août 2019. L'appel d'offres a été lancé avant le congé de la construction, raison pour laquelle une durée plus longue a été prévue. Quatre (4) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres. Le délai de validité des soumissions est de cent vingt (120) jours. Le contrat doit être octroyé avant le 24 décembre 2019. La nature des addenda est résumée dans le tableau suivant :

Addenda	Date d'émission	Description	Impact monétaire
No. 1	2019.07.19	Mise à jour de l'adresse du Service du greffe; Réponse à une question d'un soumissionnaire concernant le bordereau de soumission section C et une précision des demandes d'équivalence.	Non
No. 2	2019.08.15	Réponse aux questions des soumissionnaires; Clarifications de quelques sections du CCAS.	Non
No. 3	2019.08.16	Réponse aux questions des soumissionnaires; Clarification concernant l'installation du système de tri.	Oui
No. 4	2019.08.21	Réponse aux questions des soumissionnaires concernant le déménagement et quelques légendes des plans en architecture.	Non

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0559 – 13 mai 2019 : Accorder un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie à CGA architectes inc. et FNX-INNOV inc. (lot 3.4) pour réaliser le programme d'implantation du système de détection avec identification par radiofréquence (RFID) et libre-service - phase 3 - Dépense totale de 301 896,67 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 19-17377 (2 soum.)

CE19 0706 – 1^{er} mai 2019 : Autoriser une dépense totale de 951 962,66 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en architecture et en ingénierie, afin de réaliser le programme d'implantation du système de détection avec identification par radiofréquence (RFID) et libre-service - phase 3 (lot 3) pour la bibliothèque de la Petite-Patrie (lot 3.1), la bibliothèque Saint-Henri (lot 3.2) et la bibliothèque de Notre-Dame-de-Grâce (lot 3.3), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

CE18 1602 – d'autoriser une dépense totale de 866 141,31 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels en architecture et en ingénierie, afin de réaliser le programme d'implantation du système de détection avec identification par radiofréquences (RFID) et libre-service - phase 3 - pour les bibliothèques de Côte-des-Neiges (lot 2.1), de Parc-Extension (lot 2.2) et de Mercier (lot 2.3); conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16927 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

CM18 1242 – Accorder un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie à Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c. et Les services EXP inc. (lot 2.4) pour réaliser le programme d'implantation du système de détection avec identification par radiofréquence (RFID) et libre-service - phase 3 - Dépense totale de 249 690,94 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 18-16927 (2 soum.)

CM16 1444 - 20 décembre 2016 - Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à CIMA+ s.e.n.c. pour la réalisation du programme d'implantation de détection avec identification par radio fréquence (RFID) - Phase 3 dans les bibliothèques identifiées, pour une somme maximale de 7 461 814,27\$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15016 (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin;

CE16 1167 - 03 août 2016 : Approuver la programmation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le Ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à la compagnie Construction CPB Inc. pour la rénovation de la bibliothèque de Parc-Extension.

Les travaux de rénovation comprennent, sans s'y restreindre, les éléments suivants :

- Réaménagement du secteur de l'entrée afin d'optimiser les services aux usagers par l'intermédiaire de la technologie RFID;
- Intégration de solutions de retour et de tri automatisé;
- Révision des espaces de travail des transits interbibliothèques des documents. L'objectif est de favoriser des aménagements sécuritaires qui réduisent les risques d'accident de travail;
- Réalisation des aménagements connexes reliés à ces interventions.

Un montant total pour les incidences de 113 327,88 \$ taxes incluses se répartit comme suit :

- Entreposage d'équipements;
- Mobilier libre-service;
- Service de laboratoire;
- Mobilier;
- Autres incidences.

(voir pièce jointe no. 1 : Calcul des coûts du projet - SGPI)

JUSTIFICATION

Parmi les dix (10) preneurs du cahier des charges, cinq (5) ont déposé une soumission. Pour les soumissionnaires n'ayant pas déposé d'offres, mais s'étant procuré le cahier des charges sur le SÉAO, un (1) a déposé un avis de désistement stipulant avoir trop de soumissions à réaliser (voir pièce jointe no. 2 : Avis de désistement). De plus, l'Association de la construction du Québec prend systématiquement les cahiers des charges sans déposer d'offres et les autres preneurs n'ont pas déposé d'avis de désistement.

Les dix (10) preneurs de cahier des charges sont :

- L'association de la construction du Québec
- Axe Construction
- Construction CPB inc.
- Construction Linea inc.
- Gilles & Fils Électrique inc. (électricien)
- L'Archevêque et Rivest Itée
- Le Group St-Lambert
- Norgéreq Itée
- Procova inc.
- Roland Grenier Construction

Les cinq (5) preneurs de cahier des charges ayant remis une soumission sont :

- Construction CPB inc.
- Procova inc.

- Norgéreq Itée
- Construction Linea inc.
- Axe Construction

L'analyse de conformité des soumissions révèle que les cinq (5) plus bas soumissionnaires sont jugés conformes (voir pièce jointe no. 3 : Analyse_conformite_soumissions).

Les résultats de l'appel d'offres sont résumés dans le tableau suivant :

Firmes soumissionnaires	Prix taxes incluses	Contingences taxes incluses	Total taxes incluses
Construction CPB inc.	1 094 846,00 \$	164 226,90 \$	1 259 072,90 \$
Procova inc.	1 163 558,78 \$	174 533,82 \$	1 338 092,60 \$
Norgéreq Itée	1 200 118,82 \$	180 017,82 \$	1 380 136,65 \$
Construction Linea	1 201 971,65 \$	180 295,75 \$	1 382 267,40 \$
Axe Construction inc.	1 203 316,72 \$	180 497,51 \$	1 383 814,23 \$
Dernière estimation réalisée par les professionnels	863 319,95 \$	129 497,99 \$	992 817,93 \$
Coût moyen des soumissions conformes			
(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			1 348 676,75 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			
((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			7,12 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			124 741,33 \$
(la plus haute conforme - la plus basse conforme)			
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme %)			
((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			9,91 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			266 254,97 \$
(la plus basse conforme - estimation)			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			
((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			26,82 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			79 019,70 \$
(la deuxième plus basse - la plus basse)			

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			
((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			6,28 %

La dernière estimation réalisée par les professionnels le 28 août 2019 est au montant de 863 319,95 \$, taxes incluses.

La différence entre la plus basse soumission conforme et l'estimation représente un écart de 26.82 % à la hausse.

Les professionnels justifient principalement cet écart par : les montants attribués aux clauses générales et administratives et aux conditions du marché, cette surchauffe s'explique par le très grand nombre de mises en chantier combiné à la pénurie de main-d'œuvre. Ils recommandent à la Ville d'octroyer le contrat à la compagnie Construction CPB Inc. (voir pièce jointe no. 4 : Lettre de conformité).

La compagnie Construction CPB Inc. n'est pas sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), ni sur le Registre des firmes sanctionnées en vertu du règlement de gestion contractuelle de la Ville.

L'attestation de l'AMP n'est pas requise pour l'adjudication. Selon la dernière mise à jour du registre de l'Autorité des marchés financiers (11 septembre 2019), la compagnie détient le numéro de client suivant : 3000557932.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat est de 1 372 400,78 \$ taxes incluses, incluant les contingences de 164 226,90 \$ taxes incluses et des incidences de 113 327,88 \$ taxes incluses (voir pièce jointe no 1 : Calcul des coûts du projet - SGPI) sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 1 253 184,84 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 17-018 Programme RFID.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

La dépense est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015.

La dépense de 1 253 184,84 \$ est subventionnée au montant de 58 273,10\$, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 1 194 911,74\$ et a fait l'objet de la recommandation crédit suivante : 13-03.01.01.00-0375.

Le budget net au projet 36615 - Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	2019	2020	2021
36615 - Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC	119	956	120

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet respecte les objectifs de la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal. Toutefois, compte tenu du type et de l'envergure des travaux, ce projet ne vise pas la certification LEED. Plusieurs principes de développement durable seront

appliqués, soit : le choix de matériaux les moins dommageables pour la santé, d'équipements écoénergétiques, de produits à base de matière recyclée ainsi que la gestion des déchets de construction.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report ou l'annulation de ce contrat aurait un impact majeur sur la réalisation du projet de rénovation de la bibliothèque de Parc-Extension.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications. Une stratégie de communication est cependant prévue en amont et durant les travaux ainsi que pour soutenir la promotion du libre-service, une fois les travaux terminés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 16 octobre 2019
Conseil municipal : 22 octobre 2019
Début des travaux : novembre 2019
Fin des travaux : juillet 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Amélie HARBEC, Service de la culture
Guillaume OUELLET, Service de la culture
Mylène BERNARD, Service de la culture

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-20

Annie LACOURSIÈRE
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-2340

Télécop. :

Jabiz SHARIFIAN
c/d gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-8702

Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-2619

Approuvé le : 2019-09-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sophie LALONDE
Directrice

Tél : 514-872-1049

Approuvé le : 2019-09-26

Service de la gestion et de la planification immobilière

Direction de la gestion de projets immobiliers

Division des programmes

Projet :

Appel d'offres IMM-18400**Travaux de rénovation de la Bibliothèque Parc-Extension****Calcul du coût du projet par le SGPI**

	Montant	TPS 5,000%	TVQ 9,975%	TPS + TVQ	TOTAL
Construction CPB Inc.	952 247,01 \$	47 612,35 \$	94 986,64 \$	142 598,99 \$	1 094 846,00 \$
Contingence 15%	142 837,05 \$	7 141,85 \$	14 248,00 \$	21 389,85 \$	164 226,90 \$
Total	1 095 084,06 \$	54 754,20 \$	109 234,64 \$	163 988,84 \$	1 259 072,90 \$
<u>Travaux incidents:</u>					
Entreposage d'équipements	25 000,00 \$	1 250,00 \$	2 493,75 \$	3 743,75 \$	28 743,75 \$
Mobilier libre-service	15 000,00 \$	750,00 \$	1 496,25 \$	2 246,25 \$	17 246,25 \$
Service de laboratoire	15 000,00 \$	750,00 \$	1 496,25 \$	2 246,25 \$	17 246,25 \$
Mobilier	15 000,00 \$	750,00 \$	1 496,25 \$	2 246,25 \$	17 246,25 \$
Autres incidences	28 567,41 \$	1 428,37 \$	2 849,60 \$	4 277,97 \$	32 845,38 \$
Total	98 567,41 \$	4 928,37 \$	9 832,10 \$	14 760,47 \$	113 327,88 \$
Coût des travaux (montant à emprunter)					1 372 400,78 \$

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS D'ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSIONS

Numéro d'AO :	IMM-18400
Titre d'AO :	Réaménagement de la bibliothèque de Parc-Extension pour l'implantation de la phase 3 du projet RFID et libre-service
Date d'ouverture :	27-août-19
Heure d'ouverture :	13h30

RÉSULTATS

Plus bas soumissionnaire conforme :	Construction CPB Inc.	
Prix du plus bas soumissionnaire conforme :		1 259 072,90 \$
Deuxième plus bas soumissionnaire conforme :	Procova Inc	
Prix du 2e plus bas soumissionnaire conforme :		1 338 092,60 \$
Dernière estimation :		992 817,94 \$
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation (%)		26,8%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse (%)		6,3%
Nombre de soumissions déposées :		5

Rang*	Soumissionnaire	Prix soumis \$	Statut intermédiaire	Statut final	Remarque
1	Construction CPB Inc	1 259 072,90 \$	Conforme	CONFORME	
2	Procova Inc.	1 338 092,60 \$	Défaut mineur	CONFORME	/ Prix unitaires de la section C manquants dans la section B. Le prix a été corrigé en conséquence. / Montants des garanties sur l'annexe H de la section A) Assurance Responsabilit. Civile, sont inférieurs à ceux demandés au cahier des charges (CCAS).
3	Norgéreq Ltée	1 380 136,65 \$	Conforme	CONFORME	

*Ici, le rang est déterminé à l'ouverture des soumissions par rapport aux prix soumis, sans égard aux statuts finaux ou des prix corrigés suite à l'analyse.

COMMENTAIRES

IDENTIFICATION

Analyse faite par :	Charles-Antoine Perreault	Date : 2019-09-20
Vérifiée par :	Pierre Corriveau	Date : 2019-09-20

TITRE DE L'APPEL D'OFFRES :

No D'APPEL D'OFFRES :

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences):

Réaménagement de la bibliothèque de Parc-Extension pour l'implantation de la phase 3 du projet RFID et libre-service

IMM-18400

1 259 072,90 \$

NOM DU SOUMISSIONNAIRE :

No SEAO :

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE :

Construction CPB Inc

IMM-18400

1

Pierre Cormier

2019-08-20

No GDD D'OCTROI :

(Nom et titre du responsable de la conformité)

(Date signature)

RÉSULTAT FINAL :

CONFORME

(Conforme ou non conforme)

RÉF.	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER	CONSTAT		STATUT INTÉRIEURE					REMARQUE (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	DÉCISION FINALE									
		OUI	NON	SANS OBJET	Différent mineur	Demande de remédiation au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse adhérents reçue				Avis juridique (date de la conformité)								
CONFORMITÉ DES PRIX																				
1	2.2.1 2.5.3, 3.8 et 3.9	<p>Prix</p> <ul style="list-style-type: none"> Est-ce un contrat à prix unitaires ? Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ? Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ? Est-ce un contrat à prix forfaitaire ? Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ? Si oui, est-ce qu'il y a une erreur de calcul ou omission de prix à la section B - Résumé du bordereau de soumission et/ou à la section C- Bordereau de soumission ? 																		
ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE																				
2	2.3.1 2.6.6	<p>Registre des entreprises du Québec (REQ)</p> <ul style="list-style-type: none"> Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de l'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ) 																		
3	2.3.2 2.10.1	<p>Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF)</p> <ul style="list-style-type: none"> Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ? Si oui, <ul style="list-style-type: none"> le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ? Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ou a-t-il fait sa demande de renouvellement 90 jours avant la date d'échéance ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire) Cochez admissible au point 4 et passez au point 5. Si non, passez au point 4 suivant. 																		
4	2.3.3 2.10.2	<p>Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)</p> <p><i>seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA) 																		
5	2.3.4 2.10.4	<p>Attestation de Revenu Québec (RCQ)</p> <ul style="list-style-type: none"> Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que défini dans les IAS)? Si oui, <ul style="list-style-type: none"> a-t-il joint une copie de son attestation RCQ ? Le soumissionnaire détient-il une attestation RCQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RCQ ?) Si non, <ul style="list-style-type: none"> a-t-il joint l'annexe D - Absence d'établissement au Québec - dûment signée ? 																		
6	2.3.5 2.10.3	<p>Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBCQ)</p> <ul style="list-style-type: none"> Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ? Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBCQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBCQ) La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBCQ) La licence est-elle restreinte ? (voir la procédure de vérification de la RBCQ) 																		
7	2.3.6 2.11	<p>Règlement sur la gestion contractuelle (RGC)</p> <ul style="list-style-type: none"> Est-ce que le soumissionnaire ou une personne liée ayant elle-même contrevenu au RGC fait partie du Registre RGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions ? Si oui, <ul style="list-style-type: none"> Est-ce que le soumissionnaire détient son autorisation de contracter de l'AMF? Si non, <ul style="list-style-type: none"> Est-ce que le soumissionnaire ou personne liée ayant elle-même contrevenu au RGC se trouve sur la ListeRGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions ? 																		
CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION																				
8	2.4.1 2.9.1	<p>Garantie de soumission</p> <ul style="list-style-type: none"> La garantie de soumission est-elle jointe ? Si oui, s'élève-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)? Si le total de la soumission est inférieur à 500 000 \$ (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ? <p>Chèque visé :</p> <ul style="list-style-type: none"> Est-il signé ? L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ) Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le chèque ? <p>Cautionnement de soumission :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG - Cautionnement de soumission et lettre d'engagement -, disponible au cahier des charges ? Le cautionnement de soumission est-il signé ? La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance) Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ? <p>Lettre de garantie bancaire irrévocable :</p> <ul style="list-style-type: none"> La lettre est-elle complétée en utilisant l'annexe C du CCAG - Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle -, disponible au cahier des charges ? La lettre est-elle signée ? L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ) Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur la lettre ? <p>Si le total de la soumission est supérieur ou égal à 500 000 \$ (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de</p> <p>Cautionnement de soumission :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG - Cautionnement de soumission et lettre d'engagement -, disponible au cahier des charges ? Le cautionnement de soumission est-il signé ? La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance) Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ? 																		
9	2.4.2 2.9.2	<p>Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire</p> <ul style="list-style-type: none"> Est-ce que l'annexe H du CCAG - Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire -, disponible au cahier des charges, est jointe ? Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ? Est-ce que les montants de garanties inscrits sur la lettre correspondent aux exigences d'assurances du CCAS du cahier des charges ? La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance) 																		
10	2.4.3 2.1	<p>Obtention du cahier des charges sur SEAO</p> <ul style="list-style-type: none"> Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré lui-même le cahier des charges sur le SEAO ? 																		
11	2.4.4 2.3.6	<p>Visite supervisée des lieux</p> <ul style="list-style-type: none"> Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ? 																		
12	2.4.5 2.5.1	<p>Formulaire</p> <ul style="list-style-type: none"> La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission fourni au cahier des charges de la Ville ? Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix (des sections A-B-C)? 																		
13	2.4.5 2.6	<p>Signature</p> <ul style="list-style-type: none"> La soumission est-elle dûment signée ? 																		
14	2.4.6 3.2	<p>Consortium</p> <ul style="list-style-type: none"> Y a-t-il formation d'un consortium ? 																		
15	2.4.7 2.5.4/2.5.5	<p>Format</p> <ul style="list-style-type: none"> Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ? Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées (cochez sans objet si aucune rature observée) ? 																		
AUTRE CONFORMITÉ (Complétez avec les exigences supplémentaires requises. Laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)																				
16																				
17																				
18																				
19																				
20																				

Signature de l'analyste de dossier

2019-08-30
Date

Charles-Antoine Perreault
Nom de l'analyste de dossier

REMARQUE :

TITRE DE L'APPEL D'OFFRES :

No D'APPEL D'OFFRES :

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences):

Réaménagement de la bibliothèque de Parc-Extension pour l'implantation de la phase 3 du projet RFID et libre-service

IMM-18400

1 338 092,60 \$

NOM DU SOUMISSIONNAIRE :

No SEAO :
IMM-18400

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE :

Procova Inc.

2019-09-20
(Date signature)

No GDD D'OCTROI :

Pierre Corriveau Architecte

RÉSULTAT FINAL :

CONFORME

(Signature du responsable de la conformité) (Conforme ou non conforme)

RÉF.	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER	CONSTAT		STATUT INTÉRIEURE					REMARQUE	DÉCISION FINALE		
		OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Défaut majeur	Réponse avant : (date et heure)	Réponse antérieure reçue			Aviz juridique (date de la demande)	
CONFORMITÉ DES PRIX												
1	2.2.2.1 2.5.3.8 et 3.9	Prix * Est-ce un contrat à prix unitaires ? o Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ? o Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ? * Est-ce un contrat à prix forfaitaire ? o Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A - Sommaire ? o Si oui, est-ce qu'il y a une erreur de calcul ou omission de prix à la section B - Résumé du bordereau de soumission et/ou à la section C - Bordereau de soumission ?										
ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE												
2	2.2.3.1 2.6.6	Registraire des entreprises du Québec (REQ) * Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de l'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ) Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF) * Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ? * Si oui, o le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ? o La soumissionnaire détient-elle une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ou a-t-il fait sa demande de renouvellement 90 jours avant la date d'échéance ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire) o Cochez admissible au point 4 et passez au point 5. * Si non, passez au point 4 suivant.										
3	2.2.3.2 2.10.1	Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) * Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)										
4	2.2.3.3 2.10.2	Attestation de Revenu Québec (RQ) * La soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que défini dans les IAS)? * Si oui, o a-t-il joint une copie de son attestation RQ ? o le soumissionnaire détient-il une attestation RQ valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?) * Si non, o a-t-il joint l'annexe D - Absence d'établissement au Québec - dûment signée ?										
5	2.2.3.4 2.10.4	Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBO) * La soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ? * Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBO à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBO) * La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBO) * La licence est-elle restreinte ? (voir la procédure de vérification de la RBO)										
6	2.2.3.5 2.10.5	Politique de gestion contractuelle * Est-ce que le soumissionnaire ou une personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC fait partie du Registre PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions ? * Si oui, o Est-ce que le soumissionnaire détient son autorisation de contracter de l'AMF? * Si non, o Est-ce que le soumissionnaire ou personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC se trouve sur la Liste PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions?										
CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION												
7	2.2.3.6 2.11	Garantie de soumission * La garantie de soumission est-elle jointe ? * Si oui, s'élève-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)? * Si le total de la soumission est inférieur à 500 000 \$ (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ? Chèque visé : o Est-il signé ? o L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ) o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le chèque ? Cautionnement de soumission : o Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG - Cautionnement de soumission et lettre d'engagement -, disponible au cahier des charges ? o Le cautionnement de soumission est-il signé ? o La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance) o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ? Lettre de garantie bancaire irrévocable : o La lettre est-elle complétée en utilisant l'annexe C du CCAG - Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle -, disponible au cahier des charges ? o La lettre est-elle signée ? o L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ) o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur la lettre ? * Si le total de la soumission est supérieur ou égal à 500 000 \$ (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de : Cautionnement de soumission : o Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG - Cautionnement de soumission et lettre d'engagement -, disponible au cahier des charges ? o Le cautionnement de soumission est-il signé ? o La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance) o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?										
8	2.2.4.1 2.9.1	Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire * Est-ce que l'annexe H du CCAG - Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire -, disponible au cahier des charges, est jointe ? * Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ? * Est-ce que les montants de garanties inscrits sur la lettre correspondent aux exigences d'assurances du CCAS du cahier des charges ? * La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)										
9	2.2.4.2 2.9.2	Obtention du cahier des charges sur SEAO * Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré lui-même le cahier des charges sur le SEAO ?										
10	2.2.4.3 2.2.4.3	Visite supervisée des lieux * Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?										
11	2.2.4.4 2.3.1	Formulaire * La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission fourni au cahier des charges de la Ville ? * Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix (des sections A-B-C)?										
12	2.2.4.5 2.2.4.5	Signature * La soumission est-elle dûment signée ?										
13	2.2.4.6 2.2.4.6	Consortium * Y a-t-il formation d'un consortium ?										
14	2.2.4.7 2.4.12.5	Format * Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ? * Si des retours sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées (cochez sans objet si aucune nature observée) ?										
AUTRE CONFORMITÉ (Complétez avec les exigences supplémentaires requises. Laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)												
16												
17												
18												
19												
10	19											

Signature de l'analyste de dossier

2019-08-30
Date

Charles-Antoine Perreault
Nom de l'analyste de dossier

REMARQUE:

TITRE DE L'APPEL D'OFFRES :

Réaménagement de la bibliothèque de Parc-Extension pour l'implantation de la phase 3 du projet RFID et libre-service

NOM DU SOUMISSIONNAIRE :

Norgéac Ltée

Pierre Corriveau

(Nom et titre du responsable de la conformité)

[Signature]
(Signature du responsable de la conformité)

No D'APPEL D'OFFRES :

IMM-18400

No SEAO :

IMM-18400

2019-09-20

(Date signature)

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences):

1 380 136,65 \$

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE :

3

No GDD D'OCTROI :

RÉSULTAT FINAL :

CONFORME

(Conforme ou non conforme)

REF.	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER	CONSTAT			STATUT INTERIMAIRE					REMARQUE (à défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	PRÉCISIONS (à défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	DÉCISION FINALE
		OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de renfort au défaut	Réponse avant (date et heure)	Réponse satisfaisante	Avis juridique (date de la demande)			
CONFORMITÉ DES PRIX												
1	2.2.1 2.5.3.8 et 5.9	Prix										
	• Est-ce un contrat à prix unitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>									
	o Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
	o Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
	• Est-ce un contrat à prix forfaitaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									
	o Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A - Sommaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
	o Si oui, est-ce qu'il y a une erreur de calcul ou omission de prix à la section B - Résumé du bordereau de soumission et/ou à la section C - Bordereau de soumission ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE												
2	2.2.1 2.6	Registrier des entreprises du Québec (REQ)										
	• Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de l'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									
3	2.2.2 2.10.1	Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF)										
	• Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>									
	• Si oui,											
	o le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
	o Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ou a-t-il fait sa demande de renouvellement 90 jours avant la date d'échéance? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
	o Cochez admissible au point 4 et passez au point 5.											
	• Si non, passez au point 4 suivant.											
4	2.2.3 2.10.2	Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)										
	• Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
5	2.2.4 2.10.4	Attestation de Revenu Québec (RQ)										
	• Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que défini dans les IAS)?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									
	• Si oui,											
	o a-t-il joint une copie de son attestation RQ ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
	o le soumissionnaire détient-il une attestation RQ valide à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
	• Si non,											
	o a-t-il joint l'annexe D - Absence d'établissement au Québec - dûment signée ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
6	2.2.5 2.10.3	Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBO)										
	• Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
	• Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBO à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBO)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
	• La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres? (voir la procédure de vérification de la RBO)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
	• La licence est-elle restreinte? (voir la procédure de vérification de la RBO)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
7	2.2.6 2.11	Politique de gestion contractuelle										
	• Est-ce que le soumissionnaire ou une personne liée ayant elle-même contravenu à la PGC fait partie du Registre PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>									
	• Si oui,											
	o Est-ce que le soumissionnaire détient son autorisation de contracter de l'AMF?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
	• Si non,											
	o Est-ce que le soumissionnaire ou personne liée ayant elle-même contravenu à la PGC se trouve sur la Liste PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION												
8	2.2.1 2.8.1	Garantie de soumission										
	• La garantie de soumission est-elle jointe ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									
	• Si oui, s'élève-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
	• Si le total de la soumission est inférieur à 500 000 \$ (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ?											
	Chèque visé :	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
	o Est-il signé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
	o L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec? (voir la procédure de vérification au REQ)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
	o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le chèque ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
	Cautionnement de soumission :	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
	o Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG - Cautionnement de soumission et lettre d'engagement -, disponible au cahier des charges ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
	o Le cautionnement de soumission est-il signé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
	o La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
	o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
	Lettre de garantie bancaire irrévocable :	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
	o La lettre est-elle complétée en utilisant l'annexe C du CCAG - Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle -, disponible au cahier des charges ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
	o La lettre est-elle signée ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
	o L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec? (voir la procédure de vérification au REQ)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
	o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur la lettre ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
	• Si le total de la soumission est supérieur ou égal à 500 000 \$ (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de											
	Cautionnement de soumission :	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
	o Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG - Cautionnement de soumission et lettre d'engagement -, disponible au cahier des charges ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
	o Le cautionnement de soumission est-il signé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
	o La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
	o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment énumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
9	2.2.2 2.8.1.3	Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire										
	• Est-ce que l'annexe H du CCAG - « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire », disponible au cahier des charges, est jointe?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
	• Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
	• Est-ce que les montants de garanties inscrits sur la lettre correspondent aux exigences d'assurances du CCAG du cahier des charges ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
	• La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
10	2.2.4 2.2.4.3	Obtention du cahier des charges sur SEAO										
	• Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré lui-même le cahier des charges sur le SEAO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									
11	2.2.4 2.3.6	Visite supervisée des lieux										
	• Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									
12	2.2.4 2.2.4.5	Formulaire										
	• La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission fourni au cahier des charges de la Ville ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									
	• Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix (des sections A-B-C)?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
13	2.2.4 2.2.4.5	Signature										
	• La soumission est-elle dûment signée ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									
14	2.2.4 2.2.4.8	Consortium										
	• Y a-t-il formation d'un consortium ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>									
15	2.2.7 2.2.7.1	Format										
	• Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
	• Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées (cochez sans objet si aucune rature observée) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
AUTRE CONFORMITÉ (Complétez avec les exigences supplémentaires requises. Laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)												
16		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
17		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
18		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
19		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							
20		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							

Signature de l'analyste de dossier

2019-08-30
Date

Charles-Antoine Perreault
Nom de l'analyste de dossier

REMARQUE:



PROJET : RÉAMÉNAGEMENT DE LA
BIBLIOTHÈQUE PARC-EXTENSION
RFID PHASE III
APPEL D'OFFRES : IMM_18400
DOSSIER CGA : 18-176

Montréal, le 3 septembre 2019

Madame Ximena Diaz
Cima+
Chargée de projet
740 rue Notre-Dame Ouest, bureau 900
Montréal (Québec) H3C 3X6

OBJET Analyse des soumissions
Réaménagement de la bibliothèque Parc-Extension pour l'implantation de la phase III du projet
RFID et libre-service.

Madame,

Suite à l'ouverture des soumissions, tenue le 27 août 2019 à 13h30 pour le projet mentionné
en rubrique, nous vous transmettons ci-joint notre analyse des soumissions.

Cinq (5) entrepreneurs ont répondu à l'appel d'offres public. Les soumissions se lisent comme
suit (montants avec taxes) :

▪ Construction CPB Inc.	1 094 846.00 \$
▪ Procova Inc	1 163 558.78 \$
▪ Norgereq Ltée.	1 200 118,82 \$
▪ Construction Linea	1 201 971.65 \$
▪ Axe Construction Inc.	1 203 316.72 \$

L'analyse des conditions essentielles à l'acceptation, effectuée à partir des documents fournis
par les soumissionnaires et que vous nous avez transmis, indique que la plus basse
soumission, de **Construction CPB Inc. (1 094 846 \$)** est conforme. Cette même analyse a été
effectuée sur les trois plus basses soumissions qui sont toutes trois conformes. Il est à noter
que la conformité de la deuxième plus basse soumission, de Procova Inc, comporte deux
défauts mineurs, dont les montants des garanties sur l'annexe H de la section A) Assurance
Responsabilité Civile, qui sont inférieurs à ceux demandés au cahier des charges (CCAS).

Nous avons analysé l'ensemble des soumissions reçues et en avons extrait certaines
observations :

- En considérant les montants avec taxes, on constate un écart de **231 526 \$** entre la plus
basse soumission et notre propre estimation (**863 320 \$**), soit un écart de **26,8%** à la
hausse.
- On constate que les soumissions se tiennent. Par exemple, de la deuxième plus basse
soumission (**1 163 559 \$**) à la cinquième (**1 203 317 \$**), on obtient un écart total de **39 758
\$** réparti sur quatre soumissions, ce qui laisse croire que les plans ont été bien compris par
les soumissionnaires.

Nous avons analysé la plus basse soumission et l'avons comparée item par item aux trois suivantes et à notre propre estimation pour en ressortir les constats suivants :

- Bien que l'écart à la hausse soit réparti sur la majorité des postes budgétaires, trois d'entre eux sont à regarder de près :
 - Les conditions générales (divisions 00 et 01)
 - L'ébénisterie (division 06)
 - L'électricité
- Pour faciliter l'analyse, nous avons additionné les conditions générales de la division 01 à l'organisation, administration et profit ainsi qu'aux assurances. La répartition précise des prix de ce groupe d'éléments est pour certains difficile à faire et peut avoir été sujette à interprétation d'un entrepreneur à l'autre, comme le démontre l'importante marge entre les trois plus bas soumissionnaires pour ce poste (de **179 650 \$** à **266 500 \$**). L'écart entre le plus bas soumissionnaire et notre estimation à ce titre est de **53 593 \$**. Les complexités liées au phasage et aux conditions de mise en œuvre tel que les installations temporaires et le travail en bâtiment occupé ont probablement été sous-évaluées (voir plus bas en fonction des prix obtenus au lot 1).
- Le prix soumis pour la division 06 est nettement plus haut que notre estimation, et le différentiel se vérifie sur les trois soumissions suivantes. L'écart est d'environ **90 000.00 \$** sur une estimation de **72 000 \$**, soit plus que le double. Cet écart, que l'on retrouve aussi sur notre projet de Mercier, se justifie en grande partie par notre ajustement à la baisse des prix unitaires suite à l'expérience du lot 1 (voir plus bas).

Il est important de noter que sur ce type de projet, l'ébénisterie prend une part très importante du coût global (troisième poste en importance après le système de retour de tri et l'électricité) et qu'il s'agit d'un groupe d'éléments complexe à estimer en raison du caractère sur-mesure et spécifique des mobiliers. Les écarts dans cette catégorie ont donc un grand impact sur le coût global.

- Le prix soumis en électricité (**128 000.00 \$**) présentent aussi un écart notable avec l'estimation (**34 685.00 \$**), qui se justifie en partie par une omission d'intégrer les coûts reliés au déplacement de conduits suite à la démolition du plafond de la salle technique, un élément qui est apparu en toute fin de projet.

Il est important de noter que notre estimation a été réalisée en tenant compte de l'expérience de nos deux projets du lot 1, soit les Bibliothèques Mordecai-Richler et Henri-Bourassa, pour lesquelles les prix des plus bas soumissionnaires se sont avérés nettement plus bas que nos propres estimations, basées pourtant sur des prix courants. Comme nos deux projets du lot 2 sont tout à fait comparables à ces deux projets précédents réalisés par deux entrepreneurs différents, nous avons en toute bonne foi ajusté nos prix unitaires à la baisse en conséquence, notamment en ce qui a trait à l'ébénisterie (division 06) et aux charges administratives et générales (divisions 00 et 01). Il apparaît maintenant évident, suite aux résultats de cet appel d'offre et de celui de notre autre projet du lot 2 (la bibliothèque de Mercier), que les projets du lot 1 étaient des exceptions dont les prix plus bas s'expliquaient par des conditions particulières.

Les prix reçus pour la division 06 démontrent aussi que les ébénistes sont actuellement surchargés et ajustent leurs prix en conséquence, situation que nous observons aussi sur plusieurs de nos chantiers en cours. Les projets de ce type sont en effet actuellement assujettis à la surchauffe du marché de la construction dont l'impact exact est pratiquement impossible à quantifier à l'avance. Cette surchauffe s'explique par le très grand nombre de mises en chantier combiné à la pénurie de main-d'œuvre.

Aux fins de validation, nous avons fait l'exercice pour le projet de Mercier de modifier notre estimation pour la division 06 avec les montants estimés que nous avons utilisés pour le lot 1 (prix que nous avons revus à la hausse pour tenir compte de la surchauffe) et ceci nous ramène très près du montant soumis au lot 2.

Nous concluons donc que deux raisons principales justifient l'important écart entre notre estimation et la plus basse soumission reçue :

- Le fait que nous avons ajustés de bonne foi nos prix suite aux soumissions de nos projets du lot 1, soumissions qui se sont finalement avérées être anormalement basses.
- La surchauffe des marchés observable sur la grande majorité des projets, qui semble maintenant s'exercer sur les projets de plus petite envergure comme celui-ci.

Le plus bas soumissionnaire, Construction CPB, ayant déposé une soumission conforme, il appartient à la Ville de décider de lui octroyer le contrat au montant de **1 094 846 \$** taxes incluses. Pour les raisons invoquées plus hauts, ce prix, bien qu'il dépasse notre estimation, semble en fait être le prix juste pour la portée des travaux décrites aux plans et devis, dans les conditions actuelles du marché. De plus, ces conditions sont observables depuis un certain temps déjà et ne semblent vraisemblablement pas prêtes à changer sous peu pour tendre vers une baisse des prix.

Espérant le tout à votre satisfaction, nous vous prions d'agréer, Madame Diaz, l'expression de nos sentiments distingués.



Pierre Corriveau, MOAQ

Dossier # : 1198183001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Objet :	Accorder un contrat à la compagnie Construction CPB Inc. pour l'exécution des travaux de rénovation de la bibliothèque de Parc-Extension (8742), située au 421 Rue Saint-Roch, Montréal, dans l'arrondissement de Villeray, Saint-Michel et Parc-Extension - Dépense totale de 1 372 400,78 \$ taxes incluses - Appel d'offres public (IMM-18400) - (5 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1198183001 Culture.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Safae LYAKHLOUFI
Préposée au budget
Tél : 514-872-5911

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-25

Daniel D DESJARDINS
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5597
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1191029005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Procova inc. pour la réfection des toitures et le remplacement des unités de ventilation / réfrigération du Complexe sportif Marie-Victorin (2621) - Dépense totale de 7 046 403,84 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15487- un seul soumissionnaire.

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire Procova inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la réfection des toitures et le remplacement des unités de ventilation / climatisation du Complexe Marie-Victorin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 291 432,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15487;
2. d'autoriser une dépense de 629 143,20 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 125 828,64 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
4. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-08-29 11:05

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1191029005**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Procova inc. pour la réfection des toitures et le remplacement des unités de ventilation / réfrigération du Complexe sportif Marie-Victorin (2621) - Dépense totale de 7 046 403,84 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15487- un seul soumissionnaire.

CONTENU

CONTEXTE

Le Complexe sportif Marie-Victorin (2621) est situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis dans l'arrondissement de Montréal-Nord (voir pièce jointe no.1). Il est adossé au Cégep Marie-Victorin et dessert quatre arrondissements (Montréal-Nord, St-Léonard, Anjou et Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles). Il a été construit en 2010 et la Ville l'a acquis en octobre 2016 aux termes d'un protocole d'entente et d'une transaction immobilière. L'acquisition a été réalisée suite à un audit (rapport de vérification diligente) commandé par la Ville en date du 7 septembre 2016 et qui présente l'état de l'édifice en termes de vétusté et de défectuosité des installations. Ainsi des investissements majeurs sont requis, à court et à moyen termes, pour s'assurer le maintien de l'actif de cet imposant édifice de 15 578 m² qui abrite un terrain de soccer certifié FIFA, un gymnase double, trois salles polyvalentes, des vestiaires, un comptoir d'accueil, des bureaux administratifs et des locataires externes pour la restauration et les activités sportives. La gestion des installations sportives est sous la responsabilité du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS).

Le Service de la gestion et de la planification immobilière, en tant que gestionnaire de l'édifice, entend réaliser des travaux de rénovation en remplaçant les revêtements de toiture et les systèmes de climatisation au gaz utilisant des réfrigérants aux hydrochlorofluorocarbures (HCFC) par des unités de ventilation / chauffage / réfrigération électriques conformément au *Protocole de Montréal* pour la réduction des gaz à effet de serre (GES), de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* et de la Loi du Québec sur la qualité de l'environnement.

La réfection de la toiture du Complexe sportif Marie-Victorin considérée prioritaire compte tenu des dommages et conséquences potentielles causées par les infiltrations d'eau sur le bâtiment et sur les activités. En effet, des infiltrations répétées ont traversé les plafonds et les murs des bureaux des employés, causant le report ou l'annulation d'importantes activités. Cela a également eu pour effet de précipiter la sollicitation du marché puisque certaines interventions en électromécanique devaient être mises au point pendant la période d'appel d'offres.

Par ailleurs, d'autres travaux de réfection sont également requis pour cet édifice et feront l'objet d'autres projets.

Les plans et devis ont été réalisés par les firmes Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c. et MLC Associés inc. avec lesquelles la Ville détient une entente-cadre.

Le marché a été sollicité via un appel d'offres public dans le journal "*Le Devoir*" et dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) du 12 juin au 16 juillet 2019, date d'ouverture des soumissions, offrant trente-deux (32) jours calendrier aux soumissionnaires pour se procurer le cahier des charges, visiter les lieux et déposer leur soumission. La validité des soumissions est de cent vingt (120) jours calendrier à compter de la date de dépôt, soit à partir du 16 juillet 2019.

Cinq (5) addenda ont été émis pendant la période d'appel d'offres :

1. Addenda 1 émis le 26 juin 2019 : Ajout des unités mécaniques et précision à l'effet que parmi toutes les unités mécaniques à remplacer, deux (2) sont alimentées au gaz et non électrique, à cause de la capacité de l'entrée électrique;
2. Addenda 2 émis le 8 juillet 2019 : Ajouts et ajustements des plans et détails des équipements et base de cheminée;
3. Addenda 3 émis le 10 juillet 2019 : Précision au niveau des contrôles des unités de ventilation à remplacer au toit;
4. Addenda 4 émis le 11 juillet 2019 : Clarification au niveau des panneaux électriques existants et nouveaux;
5. Addenda 5 émis le 12 juillet 2019 : Émission du tableau incluant les spécifications techniques des nouvelles unités de ventilation.

Seul l'addenda 1 ayant trait au remplacement des unités mécaniques a eu un effet significatif sur l'estimation des professionnels, les autres addenda ont permis d'apporter des précisions suite à l'émission de celui-ci.

Les visites des lieux se sont déroulées du 25 juin au 5 juillet 2019 conformément au *Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle*.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0615 - 22 novembre 2018 - Conclure une entente-cadre de services professionnels en architecture et en ingénierie pour la mise en oeuvre de divers projets relatifs au maintien de l'actif immobilier, accorder à Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c. et MLC Associés inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final, en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de leur soumission, soit pour une somme maximale de 2 265 478,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 18-17094 / Autoriser une dépense totale de 2 714 020,52 \$, taxes incluses, soit 2 265 478,90 \$, taxes incluses, pour les services professionnels, 226 547,89 \$, taxes incluses, à titre de budget pour les contingences et 221 993,73 \$, taxes incluses, à titre de budget pour les incidences et imputer ces dépenses au budget du PTI du Service de la gestion et de la planification immobilière, et ce, au rythme des projets mis en oeuvre selon les projections 2018-2020.

CM16 1076 - 26 septembre 2016 - Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert du Centre d'activités physiques et communautaires de l'Est (CAPCE) les droits détenus dans une emphytéose, pour la somme de 15 400 000 \$, ainsi que les droits de la nue-propriété appartenant au Cégep Marie-Victorin (CMV) pour la somme de 3 100 000 \$, relativement à un immeuble situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, dans les arrondissements de Montréal-Nord et de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles / Obtenir un droit d'usufruit en faveur de la Ville pour une durée de 30 années relativement à un immeuble adjacent

appartenant au Cégep Marie-Victorin, situé au 7000, rue Marie-Victorin, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer à Procova inc, seul soumissionnaire conforme, un contrat de construction pour la réfection de la toiture du Complexe Marie-Victorin. Ces travaux visent principalement à :

- Remplacer le revêtement des toitures existantes par des bicouches élastomères blanches;
- Diviser les bassins des toitures pour s'assurer des pentes vers les drains;
- Remplacer les murs entre le dôme du terrain de soccer et la partie basse abritant les bureaux;
- Remplacer les treize systèmes de ventilation / réfrigération par des unités électriques avec nouveau réfrigérant;
- Remplacer deux systèmes de ventilation / réfrigération par des unités au gaz avec nouveau réfrigérant;
- Ajouter un nouveau panneau électrique dédié aux nouvelles unités de ventilation / réfrigération;
- Remplacer une unité de ventilation intérieure qui dessert plusieurs locaux;
- Ajouter une ligne de vie sur le dôme du terrain de soccer.

Il est à noter que les travaux connexes au remplacement du revêtement des toitures, autres que ceux reliés aux unités de ventilation / chauffage / climatisation, visent à assurer l'étanchéité du Complexe et à accroître sa longévité.

Un budget de contingences de 629 143,20 \$, soit 10 % du montant du contrat, est réservé pour des travaux imprévus pouvant être requis à la suite de défauts constatés une fois les revêtements de toiture défaits de leurs supports (platelage, charpente, etc.).

Le budget d'incidences de 125 828,64 \$, soit 2 % du montant du contrat, est principalement dédié à une firme spécialisée pour la surveillance en résidence des travaux de toiture.

JUSTIFICATION

Parmi les huit (8) preneurs de cahier des charges, on retrouve l'Association pour entrepreneurs en construction au Québec (ACQ), qui s'est procuré le cahier des charges uniquement pour en informer ses membres, trois (3) entrepreneurs généraux et quatre (4) sous-traitants en toiture.

Parmi les trois (3) entrepreneurs généraux, un seul (33 %) a déposé une soumission. Les deux autres entrepreneurs généraux (67 %) n'ont pas déposé de soumission parce que leur carnet de commandes ne leur permettait pas de respecter l'échéancier soumis.

Soumissions conformes	Coût de base (taxes incluses)	Contingences (10 %) (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Procova inc.	6 291 432,00 \$	629 143,20 \$	6 920 575,20 \$
Dernière estimation réalisée à l'externe après l'émission des addenda (\$)	5 672 933,19 \$	567 293,32 \$	6 240 226,50 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues			N / A.
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			N / A.

Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)	N / A.
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	N / A.
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	680 348,70 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	10,90%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	N / A.
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	N / A.

L'estimation des professionnels externe avant l'appel d'offres était de 4 811 703,75 \$, cependant celle-ci ne comportait pas le remplacement des seize (16) unités de ventilation / chauffage / réfrigération (VCR). L'urgence d'aller en appel d'offres sans avoir complété l'ingénierie a été dictée par le manque de temps pour réaliser les expertises, les relevés, et les plans et devis en électricité et en mécanique. En effet, afin de permettre la réalisation des travaux visant à imperméabiliser les toits plats situés en contre bas du dôme du terrain de soccer avant cet hiver, il n'était pas possible de retarder l'appel d'offres. Néanmoins, compte tenu de l'échéancier, il était possible d'émettre en addenda ces plans et devis, ce qui fut fait le 26 juin avec l'addenda 1. Ces unités mécaniques devaient être remplacées en même temps que la réfection des toitures afin d'éviter des travaux supplémentaires sur les revêtements de toiture que les supports de ces nouvelles unités auraient occasionnés.

Le coût estimé de l'addenda 1 par les professionnels est réparti entre les travaux en architecture, en électricité et en mécanique, avec ajustement des charges administratives, à 861 229,44 \$, portant la dernière estimation à 5 672 933,19 \$.

La dernière estimation réalisée par les professionnels externes tient compte des addenda émis, l'écart de 10,90 % est acceptable pour un projet majeur et s'explique majoritairement par l'évaluation des risques associés à la logistique pour les accès limités aux toitures et à la sécurité des usagers pendant la durée des travaux. Les addenda ont eu un effet significatif sur l'estimation des professionnels externes qui par ailleurs a été révisée pour en tenir compte.

Cependant les firmes de services professionnels n'ont pas transmis la révision des coûts en temps et lieu (voir pièce jointe no. 4).

Le coût des travaux supplémentaires et des imprévus sera défrayé à même les contingences du contrat (10%).

L'analyse des soumissions a été réalisée par les professionnels du projet. La soumission reçue est conforme et recommandée (voir pièce jointe no. 4).

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à la firme Procova inc., seul soumissionnaire conforme.

En outre, la Garantie, compagnie d'assurance de l'Amérique du Nord figure sur la liste des institutions financières habilitées à agir légalement comme caution au Québec (Source : Autorité des marchés financiers).

Par ailleurs l'adjudicataire recommandé ne figure pas sur la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni sur le registre des entreprises non admissibles (RENA) et détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

En outre, l'adjudicataire n'est pas rendu non-conforme en vertu du *Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville* et ne figure pas sur la liste des firmes à rendement insuffisant..

En vertu du *Règlement sur la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats* (11-007) et de la résolution CM11 0170, le dossier doit être soumis pour

examen par ladite commission puisque le prix du contrat est supérieur à 2 M\$ et qu'une seule soumission conforme a été reçue suite à l'appel d'offres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total brut du contrat à octroyer, incluant les contingences et les taxes, est de 6 920 575,20 \$.

Le montant du budget des contingences est de 629 143,20 \$ (10 %), taxes incluses.

Le montant du budget des incidences est de 125 828,64 \$ (2 %), taxes incluses.

La dépense sera entièrement assumée par la Ville centre (voir intervention des Finances).

Les travaux seront réalisés à 20 % en 2019 et entièrement complétés en 2020.

Le coût total des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) dans le Programme de protection des bâtiments sportifs (no. 42306).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les documents ayant trait au développement durable sont inclus au devis du cahier des charges (gestion des déchets de construction et de démolition, protection de l'environnement).

Il est à noter que le remplacement des unités mécaniques au gaz par des unités alimentées en électricité permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 134 Tonnes d'équivalent de CO2 par année.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas octroyer ce contrat pour des travaux de réfection des toitures et le remplacement des unités de ventilation / réfrigération du Complexe sportif Marie-Victorin pourrait compromettre la tenue des activités sportives programmées. Les travaux inclus dans ce contrat sont requis afin de protéger la structure du toit du bâtiment et doivent être réalisés au cours des prochains mois.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

No. de projet : IMM-PR19-0039 - No contrat : 15487

Octroi de contrat au CM Octobre 2019

Réalisation des travaux Octobre 2019 à juillet 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Françoise TURGEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Paulo CERQUEIRA, Service de la gestion et de la planification immobilière
François BUTEAU, Service de la gestion et de la planification immobilière
Dino DAFNIOTIS, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

François BUTEAU, 19 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Belgacem HIMEUR
Gestionnaire immobilier

Tél : 872-7912
Télécop. : 872-2222

ENDOSSÉ PAR

Erlend LAMBERT
Chef de division

Tél : 514 872-8634
Télécop. :

Le : 2019-08-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2019-08-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne ROUILLARD
Directrice- Gestion immobilière et exploitation
En remplacement de Sophie Lalonde

Tél : 514 872-9097
Approuvé le : 2019-08-26

Le 13 mars 2017

PROCOVA INC.
A/S MONSIEUR ÉRIC LEQUIN
1924, RUE VALLIÈRES
LAVAL (QC) H7M 3B3

N° de décision : 2017-CPSM-1016474
N° de client : 3000144068

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). PROCOVA INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **29 janvier 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

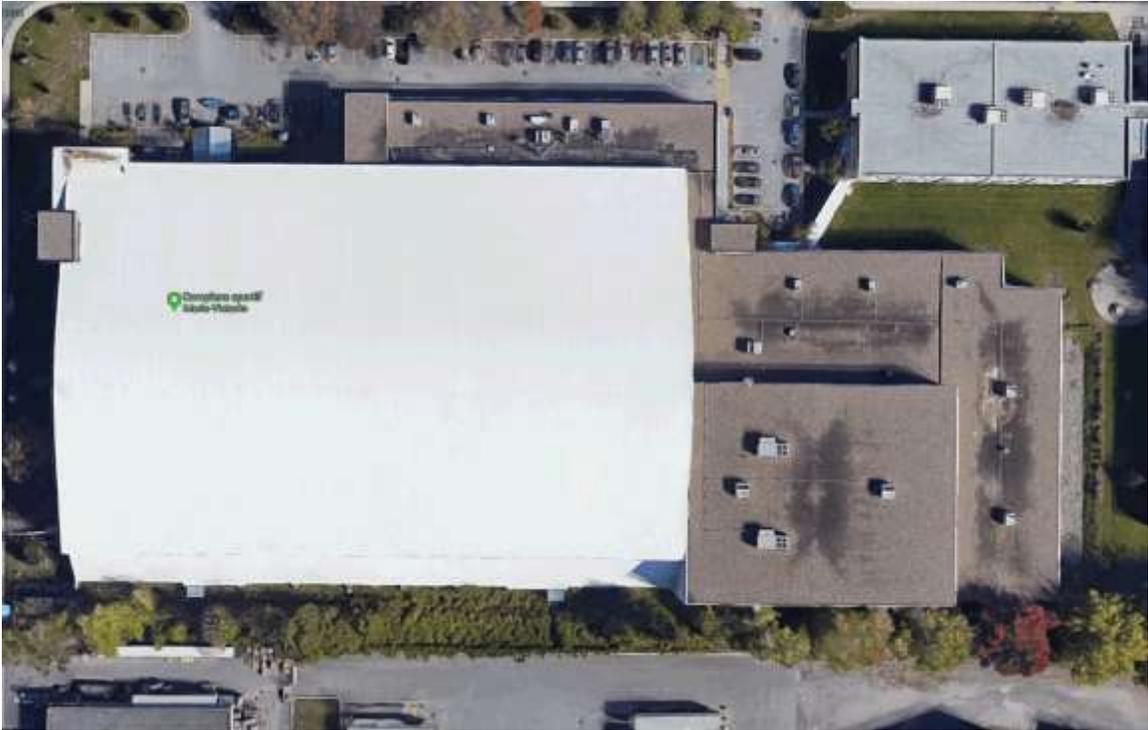
Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires





Parizeau Pawulski, architectes, s.e.n.c.

Le 23 août 2019

Belgacem Himeur
Gestionnaire immobilier
Ville de Montréal
Direction de la gestion de projets immobiliers
Service de la gestion et de la planification immobilière
303, rue Notre-Dame Est, 3e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

Projet : Réfection des toitures et remplacement des unités de ventilation / réfrigération du Complexe sportif Marie-Victorin (2621)
AO : IMM-15487 ; N/D : 18-538L

Objet : **Recommandation suite à l'ouverture des soumissions**

Monsieur,

Pour donner suite à l'ouverture des soumissions pour le projet en titre, veuillez trouver ci-joints, nos commentaires et recommandation sur la soumission reçues par courriel.

Seule soumission reçue (taxes incluses) :

1- Procova Inc. 6 291 432,00 \$

Analyse :

Le coût soumis par l'unique soumissionnaire est de 10% supérieur à l'estimation budgétaire. L'estimation a été révisée le 3 juillet 2019 suite à l'émission des addenda, bien qu'elle n'ait été transmise que le 13 août 2019. La période à laquelle l'appel d'offres s'est terminé, soit dans la période d'effervescence précédant les vacances de la construction, jumelé au fait que des intervenants au dossier étaient en vacances au moment de la réception des soumissions, ont mené au défaut de transmission de l'estimation révisée au moment opportun.

L'estimation transmise au lancement de l'appel d'offres, au montant de 4 185 000,00\$ avant taxes, ne comprenait pas les travaux de mécanique et d'électricité pour le remplacement des unités mécaniques au gaz par des unités électriques. Au départ, les unités mécaniques devaient être remplacées par de nouvelles unités au gaz de même type que l'existant. Ces travaux ont été ajoutés en addenda étant donné l'urgence de lancer l'appel d'offres afin de pouvoir débiter les travaux à l'automne 2019 et régler les infiltrations d'eau le long du mur surplombant la toiture longeant la rue Marie-Victorin.

Estimation budgétaire : 4 934 058,00 \$ + taxes = 5 672 933,19 \$
Soumissionnaire : 5 472 000,00 \$ + taxes = 6 291 432,00 \$

Les coûts du chapitre 15 – Mécanique sont conformes à l'estimation. Les coûts des chapitres 05 – Métaux et 09 – Finitions sont respectivement 20% et 26% moins élevés à la soumission qu'à l'estimation. Les coûts des chapitres 02 – Aménagement de l'emplacement, 06 – Bois et plastiques, 07 – Étanchéité et isolation et 16 – Électricité sont respectivement 42%, 64%, 20% et 21% plus élevés à la soumission qu'à l'estimation. L'écart au chapitre 02 est en partie explicable par l'ajout possible de conditions d'hiver bien que les travaux doivent se faire

1/2



Parizeau Pawulski, architectes, s.e.n.c.

en deux phase, soit à l'automne 2019 et au printemps 2020. Les écarts aux chapitres 05 et 06 sont possiblement dus au transfert d'une partie des coûts des travaux de structure du chapitre 05 – Métaux au chapitre 06 – Bois et plastiques. Les écarts aux chapitres 07 – Étanchéité, 09 – Finitions et isolation et 16 – Électricité sont attribuables aux conditions d'un marché saturé pour ces corps de métier.

Ces écarts sont balancés par le chapitre 00 – Charges administratives dont le montant est presque la moitié de ce qui a été estimé.

Il est convenu que l'analyse de conformité sera faite par vos services.

Recommandation :

Après analyse des coûts, nous avons trouvé la seule soumission reçue conforme et nous vous recommandons de retenir les services **de Procova Inc. au montant de 6 291 432,00 \$**, toutes taxes incluses.

Espérant que le tout est à votre satisfaction, nous vous prions d'agréer, Monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

PARIZEAU PAWULSKI, ARCHITECTES



Yannick Des Landes
Architecte associé

P.j. IMM-15487 – Tableau comparatif des soumissions

Projet: Complexe sportif Marie-Victorin (2621) - Réfection des toitures et travaux connexes

Contrat : 15487

Appel d'offres IMM-15487

			TPS	TVQ	
Calcul du coût des travaux			5,0%	9,975%	Total
Contrat					
	%	\$			
Travaux forfaitaires	100,0%	5 472 000,00 \$	273 600,00 \$	545 832,00 \$	6 291 432,00 \$
Structure					
Civil					
Mécanique					
Électricité					
Architecture					
Sous-total	100,0%	5 472 000,00 \$	273 600,00 \$	545 832,00 \$	6 291 432,00 \$
Contingences	10,0%	547 200,00 \$	27 360,00 \$	54 583,20 \$	629 143,20 \$
Total - Contrat		6 019 200,00 \$	300 960,00 \$	600 415,20 \$	6 920 575,20 \$
Dépenses incidentes					
Générales	2,0%	109 440,00 \$	5 472,00 \$	10 916,64 \$	125 828,64 \$
Spécifiques					
Coût des travaux (montant à autoriser)		6 128 640,00 \$	306 432,00 \$	611 331,84 \$	7 046 403,84 \$

Calcul du coût des travaux après les ristournes					Total
Ristourne TPS	100,00%		306 432,00 \$		306 432,00 \$
Ristourne TVQ	50,00%			305 665,92 \$	305 665,92 \$
Coût des travaux (montant à emprunter)					6 434 305,92 \$

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS D'ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSIONS

Numéro d'AO :	IMM-15487
Titre d'AO :	Réfection des toitures et travaux connexes du Complexe Marie-Victorin (2621)
Date d'ouverture :	16-juil-19
Heure d'ouverture :	13 h 30

RÉSULTATS

Plus bas soumissionnaire conforme :	Procova inc.
Prix du plus bas soumissionnaire conforme :	6 291 432,00 \$
Deuxième plus bas soumissionnaire conforme :	
Prix du 2e plus bas soumissionnaire conforme :	
Dernière estimation :	5 672 933,19 \$
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation (%)	11%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse (%)	
Nombre de soumissions déposées :	1

Rang*	Soumissionnaire	Prix soumis \$	Statut intermédiaire	Statut final	Remarque
1	Procova inc.	6 920 575,20 \$	Conforme	CONFORME	
2			Conforme	À COMPLÉTER	
3			Conforme	À COMPLÉTER	
4			Conforme	À COMPLÉTER	
5			Conforme	À COMPLÉTER	
6			Conforme	À COMPLÉTER	
7			Conforme	À COMPLÉTER	
8			Conforme	À COMPLÉTER	
9			Conforme	À COMPLÉTER	
10			Conforme	À COMPLÉTER	

*Ici, le rang est déterminé à l'ouverture des soumissions par rapport aux prix soumis, sans égard aux statuts finaux ou des prix corrigés suite à l'analyse.

COMMENTAIRES

IDENTIFICATION

Analyse faite par :	Belgacem Himeur	<i>Belgacem Himeur</i>	14-août-19
Vérifiée par :		Date :	



Des services à valeur ajoutée au 

Liste des commandes

Numéro : IMM-15487

Numéro de référence : 1277805

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Complexe sportif Marie-Victorin (2621) – Réfection des toitures et travaux connexes

<input type="checkbox"/> <u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
<input type="checkbox"/> 3 Axes Construction Inc. 16681, boul. Hymus Kirkland, QC, H9H4R9 NEQ : 1166447582	Madame Caroline St-Germain Téléphone : 514 674-0595 Télécopieur :	Commande : (1607454) 2019-06-13 13 h 14 Transmission : 2019-06-13 13 h 14	3148440 - Addenda 1 2019-06-26 8 h 37 - Messagerie 3153717 - Addenda 2 (devis) 2019-07-08 15 h 09 - Courriel 3153718 - Addenda 2 (plan) 2019-07-08 15 h 09 - Courriel 3154959 - Addenda 3 (devis) 2019-07-10 11 h 25 - Courriel 3154960 - Addenda 3 (plan) 2019-07-10 11 h 25 - Courriel 3155800 - Addenda 4 2019-07-11 14 h 32 - Courriel 3156594 - Addenda 5 (devis) 2019-07-12 15 h 04 - Courriel 3156595 - Addenda 5 (plan) 2019-07-12 15 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> ACQ - Provinciale 9200 boul Metropolitain est Montréal, QC, H1K4L2 http://modulec.ca NEQ :	Madame Geneviève Lacourse Téléphone : 514 354-8249 Télécopieur :	Commande : (1607248) 2019-06-13 9 h 21 Transmission : 2019-06-13 9 h 21	3148440 - Addenda 1 2019-06-26 8 h 39 - Messagerie 3153717 - Addenda 2 (devis) 2019-07-08 15 h 09 - Courriel 3153718 - Addenda 2 (plan) 2019-07-08 15 h 09 - Courriel 3154959 - Addenda 3 (devis) 2019-07-10 11 h 25 - Courriel 3154960 - Addenda 3 (plan) 2019-07-10 11 h 25 - Courriel 3155800 - Addenda 4 2019-07-11 14 h 32 - Courriel 3156594 - Addenda 5 (devis) 2019-07-12 15 h 04 - Courriel 3156595 - Addenda 5 (plan) 2019-07-12 15 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

			Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Couverture Montréal-Nord Ltée 8200 rue Lafrenais Montréal, QC, H1P 2A9 NEQ : 1168317445	Monsieur Stéphane Lajoie Téléphone : 514 324-8300 Télécopieur : 514 324-9150	Commande : (1612152) 2019-06-27 8 h 51 Transmission : 2019-06-27 8 h 51 3148440 - Addenda 1 2019-06-27 8 h 51 - Téléchargement 3153717 - Addenda 2 (devis) 2019-07-08 15 h 09 - Courriel 3153718 - Addenda 2 (plan) 2019-07-08 15 h 09 - Courriel 3154959 - Addenda 3 (devis) 2019-07-10 11 h 25 - Courriel 3154960 - Addenda 3 (plan) 2019-07-10 11 h 25 - Courriel 3155800 - Addenda 4 2019-07-11 14 h 32 - Courriel 3156594 - Addenda 5 (devis) 2019-07-12 15 h 04 - Courriel 3156595 - Addenda 5 (plan) 2019-07-12 15 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Le Groupe Master inc. 451, boul. Lebeau Montréal-Ouest, QC, H4N1S2 http://www.master.ca NEQ : 1169851384	Monsieur Jean-François Brault Téléphone : 514 787-1500 Télécopieur : 514 788-1773	Commande : (1607151) 2019-06-13 7 h 54 Transmission : 2019-06-13 7 h 54 3148440 - Addenda 1 2019-06-26 8 h 36 - Messagerie 3153717 - Addenda 2 (devis) 2019-07-08 15 h 09 - Courriel 3153718 - Addenda 2 (plan) 2019-07-08 15 h 09 - Courriel 3154959 - Addenda 3 (devis) 2019-07-10 11 h 25 - Courriel 3154960 - Addenda 3 (plan) 2019-07-10 11 h 25 - Courriel 3155800 - Addenda 4 2019-07-11 14 h 32 - Courriel 3156594 - Addenda 5 (devis) 2019-07-12 15 h 04 - Courriel 3156595 - Addenda 5 (plan) 2019-07-12 15 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Norgereq Ltée. 4073 rue Saint-Hubert Montréal, QC, H2L 4A7 http://www.norgereq.com NEQ : 1142550913	Monsieur Mustapha Bakali Téléphone : 514 596-0476 Télécopieur : 514 596-1045	Commande : (1608655) 2019-06-17 15 h 10 Transmission : 2019-06-17 17 h 46 3148440 - Addenda 1 2019-06-26 8 h 35 - Messagerie 3153717 - Addenda 2 (devis) 2019-07-08 15 h 09 - Courriel 3153718 - Addenda 2 (plan) 2019-07-08 15 h 15 - Messagerie 3154959 - Addenda 3 (devis) 2019-07-10 11 h 25 - Courriel

3154960 - Addenda 3 (plan)
2019-07-10 11 h 26 -
Messagerie
3155800 - Addenda 4
2019-07-11 14 h 32 - Courriel
3156594 - Addenda 5 (devis)
2019-07-12 15 h 04 - Courriel
3156595 - Addenda 5 (plan)
2019-07-12 15 h 26 -
Messagerie
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/> Procova Inc. 1924, rue Vallieres Laval, QC, H7M 3B3 http://www.procova.ca NEQ : 1143985894	Monsieur Étienne Archambault Téléphone : 450 668-3393 Télécopieur :	Commande : (1608978) 2019-06-18 10 h 08 Transmission : 2019-06-18 11 h 03	3148440 - Addenda 1 2019-06-26 8 h 37 - Messagerie 3153717 - Addenda 2 (devis) 2019-07-08 15 h 09 - Courriel 3153718 - Addenda 2 (plan) 2019-07-08 15 h 15 - Messagerie 3154959 - Addenda 3 (devis) 2019-07-10 11 h 25 - Courriel 3154960 - Addenda 3 (plan) 2019-07-10 11 h 27 - Messagerie 3155800 - Addenda 4 2019-07-11 14 h 32 - Courriel 3156594 - Addenda 5 (devis) 2019-07-12 15 h 04 - Courriel 3156595 - Addenda 5 (plan) 2019-07-12 15 h 28 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
--	---	--	--

<input type="checkbox"/> Toitures Trois Étoiles Inc. 7550 rue Saint-Patrick Montréal, QC, H8N 1V1 http://www.toiturestroisetoiles.com NEQ : 1142111666	Madame Jade Bélanger Téléphone : 514 365-6600 Télécopieur :	Commande : (1608590) 2019-06-17 14 h 19 Transmission : 2019-06-17 17 h 45	3148440 - Addenda 1 2019-06-26 8 h 36 - Messagerie 3153717 - Addenda 2 (devis) 2019-07-08 15 h 09 - Courriel 3153718 - Addenda 2 (plan) 2019-07-08 15 h 15 - Messagerie 3154959 - Addenda 3 (devis) 2019-07-10 11 h 25 - Courriel 3154960 - Addenda 3 (plan) 2019-07-10 11 h 27 - Messagerie 3155800 - Addenda 4 2019-07-11 14 h 32 - Courriel 3156594 - Addenda 5 (devis) 2019-07-12 15 h 04 - Courriel
---	---	--	--

3156595 - Addenda 5 (plan)
 2019-07-12 15 h 26 -
 Messagerie
 Mode privilégié (devis) :
 Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) :
 Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/> Toitures V. Perreault 3965 Rue Alfred Laliberté Boisbriand, QC, J7h 1P7 NEQ : 1167778902	Monsieur Marcel Bernier Téléphone : 514 826-6944 Télécopieur :	Commande : (1607166) 2019-06-13 8 h 15 Transmission : 2019-06-13 8 h 17	3148440 - Addenda 1 2019-06-26 8 h 39 - Messagerie 3153717 - Addenda 2 (devis) 2019-07-08 15 h 09 - Courriel 3153718 - Addenda 2 (plan) 2019-07-08 15 h 09 - Courriel 3154959 - Addenda 3 (devis) 2019-07-10 11 h 25 - Courriel 3154960 - Addenda 3 (plan) 2019-07-10 11 h 25 - Courriel 3155800 - Addenda 4 2019-07-11 14 h 32 - Courriel 3156594 - Addenda 5 (devis) 2019-07-12 15 h 04 - Courriel 3156595 - Addenda 5 (plan) 2019-07-12 15 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
--	---	--	--

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Organisme public.

Dossier # : 1191029005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Objet :	Accorder un contrat à la firme Procova inc. pour la réfection des toitures et le remplacement des unités de ventilation / réfrigération du Complexe sportif Marie-Victorin (2621) - Dépense totale de 7 046 403,84 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15487- un seul soumissionnaire.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1191029005 -Centre sportif Marie-Victorin-toitures.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0946

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-21

Cathy GADBOIS
C/S conseil et soutien financiers
Tél : 514-872-1443
Division : Service des finances - Point de service HDV

Dossier # : 1191029005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Objet :	Accorder un contrat à la firme Procova inc. pour la réfection des toitures et le remplacement des unités de ventilation / réfrigération du Complexe sportif Marie-Victorin (2621) - Dépense totale de 7 046 403,84 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15487- un seul soumissionnaire.



Rapport - mandat SMCE191029005.pdf

Dossier # :1191029005

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Le 21 octobre 2019

Présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE191029005**

Vice-président

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce*

**Accorder un contrat à la firme Procova inc. pour
la réfection des toitures et le remplacement des
unités de ventilation / réfrigération du Complexe
sportif Marie-Victorin (2621) - Dépense totale de
7 046 403,84 \$, taxes incluses - Appel d'offres
public IMM-15487- un seul soumissionnaire.**

Membres

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE191029005

Accorder un contrat à la firme Procova inc. pour la réfection des toitures et le remplacement des unités de ventilation / réfrigération du Complexe sportif Marie-Victorin (2621) - Dépense totale de 7 046 403,84 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15487- un seul soumissionnaire.

À sa séance du 2 octobre 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux de plus de 2 M\$, pour lequel ;*
 - *Une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 9 octobre 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Le Service a expliqué que les deux autres preneurs du cahier des charges ont décidé de ne pas soumissionner après avoir consulté les documents d'appels d'offres, et ce, pour la même raison relative à la saturation de leur carnet de commandes. De plus, le Service a justifié, à la satisfaction des commissaires, que le lancement de l'appel d'offres pendant les vacances de la construction ne pouvait être reporté en raison de l'urgence des travaux qui sont requis pour arrêter l'infiltration d'eau par la toiture. Ceci nécessitait une première intervention rapide dès cet automne, et un report du lancement de l'appel d'offres aurait occasionné des délais pour la suite, ce qui n'était pas souhaitable en raison de la complexité des interventions requises.

Les membres de la Commission comprennent également que l'écart de prix, de 11% par rapport à l'estimé interne, est acceptable pour le Service dans ce contexte.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux de plus de 2 M\$, pour lequel ;*
 - *Une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie faite par la Commission des différents aspects de ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE191029005 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

CE : 20.013
2019/10/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1197754001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Biodôme , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à La bande à Paul pour les services professionnels de design, de plans et devis et de suivi de fabrication pour l'exposition permanente Zone Nature du Biodôme, pour un montant de 160 965,00\$ taxes incluses + 24 144,75\$ de contingences (15%), soit un total incluant les taxes de 185 109,75\$. Appel d'offres public #19-17641 (3 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à La bande à Paul, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour les services professionnels requis pour le design, les plans et devis et le suivi de fabrication de l'exposition permanente Zone Nature du Biodôme, pour une somme maximale de 160 965,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public #19017641;
2. d'autoriser une dépense de 24 144,75 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-09-30 14:45

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1197754001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Biodôme , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à La bande à Paul pour les services professionnels de design, de plans et devis et de suivi de fabrication pour l'exposition permanente Zone Nature du Biodôme, pour un montant de 160 965,00\$ taxes incluses + 24 144,75\$ de contingences (15%), soit un total incluant les taxes de 185 109,75 \$. Appel d'offres public #19-17641 (3 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

En plus de ses écosystèmes, le Biodôme compte, en sous-sol, une salle d'exposition permanente, Naturalia. Véritable petit musée d'histoire naturelle, cette exposition permet aux visiteurs d'entrer en contact avec une collection d'objets, d'animaux naturalisés ainsi que des plantes et animaux vivants.

Naturalia a été inaugurée en 1992, en même temps que le Biodôme. Bien que l'approche de Naturalia fonctionne et qu'elle soit très appréciée des visiteurs, cette exposition est vieillissante et victime de son succès. En effet, après vingt-cinq ans d'opération et à raison de plus de 140 000 visiteurs par année, elle a grandement besoin d'être renouvelée. Les travaux du projet Migration du Biodôme ne touchent pas la salle d'exposition Naturalia et le renouvellement de cette dernière est un projet à part entière qui ouvrira au public près de deux ans après la réouverture du Biodôme. La nouvelle salle d'exposition Naturalia, nommée Zone Nature, permettra de revoir l'expérience de visite et de mettre en valeur des contenus inusités. Un document d'orientations de l'exposition a été produit par l'équipe du Biodôme en février 2018 et servira de base pour la réalisation de la nouvelle exposition.

En 2017, le Ministère de la Culture et des Communications a lancé un appel de projets aux institutions pour le soutien des expositions permanentes. Le Biodôme a soumis son projet Zone Nature, pour lequel il a obtenu une aide financière de 380 000\$.

Un appel d'offres public a été lancé afin de mandater une firme pour des services professionnels de design, de plans et devis ainsi que le suivi de fabrication de l'exposition permanente Zone Nature du Biodôme.

L'appel d'offres public 19-17641 a été publié sur SÉAO et dans le journal Le Devoir le 3 juin 2019. Le dépôt des soumissions a eu lieu le 25 juin 2019 et la période d'appel d'offres a duré 22 jours. Le Comité de sélection s'est réuni le 25 juillet 2019.

Quatre addendas ont été publiés:

- Addenda #1 (13/06/2019): Questions / réponses
- Addenda #2 (14/06/2019): Report de la date d'ouverture
- Addenda #3 (20/06/2019): Questions / réponses

- Addenda #4 (21/06/2019): Questions / réponses

La validité des soumissions est de 180 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 18 1887 - 14 novembre 2018 - Accepter une subvention de 380 000\$ provenant du Ministère de culture et des Communications du Québec pour la réalisation de l'exposition permanente Zone Nature au Biodôme de Montréal. Approuver un projet de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels à La bande à Paul ayant pour objet le design, les plans et devis ainsi que le suivi de fabrication de la nouvelle exposition permanente Zone Nature.

Les services professionnels sommairement décrits ci-dessous devront être rendus:

- Concept
- Scénario de l'exposition, incluant les interactifs audio-visuels et multimédia
- Design de l'exposition
- Design graphique et infographie
- Plans et devis
- Suivi de fabrication et d'installation de l'exposition.

Le mandat sera rémunéré selon la méthode à prix forfaitaire. Un montant de contingences de 15% du montant du contrat, soit 24 144,75 \$ incluant taxes, est ajouté pour tenir compte des imprévus en cours du mandat.

JUSTIFICATION

Depuis son ouverture au public en 1992, Naturalia n'a pas été rénovée. Le mobilier est usé, le couvre-sol aussi, et la scénographie générale révèle l'âge de l'exposition. Une muséologie plus contemporaine et un discours qui s'adapte aux problématiques actuelles vont répondre davantage aux attentes des visiteurs, notamment la clientèle des enfants et des familles. En faisant prendre conscience aux visiteurs que la nature est complexe, belle et vulnérable, Zone Nature contribuera à l'atteinte de la mission du Biodôme. De plus, le Ministère de culture et des Communications du Québec a déjà accordé une subvention de 380 000 \$ pour la réalisation de ce projet.

18 firmes ont acheté le cahier des charges mais une même compagnie a acheté le document deux fois. 3 soumissions ont été déposées. Parmi les 14 firmes n'ayant pas déposé d'offre, 4 ont évoqué les raisons suivantes : carnet de commande est complet, achat pour consultation seulement, pas eu le temps de préparer la soumission dans le délai et s'est joint à une autre équipe à titre de consultante. Les 10 autres firmes n'ont pas fourni de raisons pour ne pas déposer d'offre.

À la suite de l'évaluation des soumissions par le Comité de sélection, 2 soumissions ont obtenu le pointage intérimaire de passage, soit plus de 70%.

Le résultat du comité de sélection est le suivant :

	Note intermédiaire	Note finale	Incluant taxes	Excluant taxes

Soumissions conformes				
La bande à Paul	84,0	8,32	160 965,00	140 000,00
Merlicht	79,2	6,29	205 230,38	178 500,00
Analyse				
Dernière estimation réalisée (la plus basse estimation)			195 457,50	170 000,00
Coût moyen des soumissions conformes reçues			183 097,69	159 250,00
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((moyenne - la plus basse conforme)/la plus basse *100)			14%	14%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (la plus haute - la plus basse)			44 265,38	38 500,00
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute - la plus basse)/la plus basse *100)			28%	28%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation			-34 492,50	-30 000,00
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((plus basse - estimation) / estimation *100)			-18%	-18%

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation est de -18%, en faveur de la Ville. L'estimation a été faite selon notre connaissance du marché mais il est possible que le fournisseur ait décidé de couper légèrement dans sa marge de profit pour obtenir le contrat.

La bande à Paul ne figure pas au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor du Québec (RENA) au moment de la rédaction du présent sommaire. Par ailleurs, le Registre des entreprises du Québec ne fait mention d'aucune irrégularité affectant ce contractant et il n'est pas visé par la liste des personnes à déclarer non conformes en application du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total des services est détaillé comme suit :

	Incluant taxes	Excluant taxes
Contrat	160 965,00	140 000,00
Contingence de 15%	24 144,75	21 000,00
Total du bon de commande	185 109,75	161 000,00
Incidences	0,00	0,00
Total de la demande de crédit	185 109,75	161 000,00

Cette dépense sera assumée à 100% par la Ville centre, et sera décaissée comme suit:

- 35 000 \$ en 2019
- 100 000 \$ en 2020
- 50 110 \$ en 2021.

Un montant maximal de 161 000,00 \$, taxes non incluses, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale #17-044, Maintien Service Espace Vie (CM17 0487), projet Simon 174810 (Biodôme - Renouvellement de la salle Naturalia - niveau 100)

La subvention du Ministère de la Culture et des Communications du Québec sera appliquée à la réduction de cet emprunt.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ces travaux, rendus nécessaires après 25 ans d'opérations, l'attrait de l'exposition pour le public diminuera progressivement et la renommée du musée déclinera. Par ailleurs, il faudra retourner au Ministère de culture et des Communications du Québec la subvention accordée de 380 000 \$, compromettant par le fait même la possibilité d'obtenir des subventions futures.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera développé pour l'ouverture de Zone Nature.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

De novembre 2019 à mars 2020: conception de l'exposition Zone Nature
De mars à décembre 2020: réalisation et début de la fabrication de Zone Nature
De janvier à mai 2021: achèvement de la fabrication et installation de Zone Nature

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements, aux politiques et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Élisa RODRIGUEZ)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise Julie BERTRAND
Muséologue

Tél : 514 872 4120
Télécop. : 514 872 0662

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-19

Yves PARIS
Directeur, Biodôme

Tél : 514 868-3259
Télécop. : 514 868-3065

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450
Approuvé le : 2019-09-30

ZONE NATURE (TITRE DE TRAVAIL)

RENOUVELLEMENT DE L'EXPOSITION PERMANENTE NATURALIA

DOCUMENT D'ORIENTATIONS

Février 2018



Table des matières

Contexte - Le Biodôme de Montréal	Erreur ! Signet non défini.
Contexte – Naturalia et Zone Nature.....	1
Pertinence et cohérence.....	Erreur ! Signet non défini.
Objectifs	2
Clientèles visées	3
Paramètres.....	4
Grand message de l'exposition.....	4
Expérience du visiteur.....	5
Contenus et moyens préliminaires	7
Planches d'inspiration.....	8

Contexte – Naturalia et Zone Nature

En plus de ses écosystèmes, le Biodôme compte une salle d'exposition permanente, Naturalia. Véritable petit musée d'histoire naturelle, cette exposition permet aux visiteurs d'entrer en contact avec une collection d'objets, d'animaux naturalisés ainsi que de plantes et d'animaux vivants. Dans Naturalia, les visiteurs sont invités à toucher, observer, expérimenter. À titre d'exemples, les visiteurs sont invités à caresser une peau de loutre, identifier des plantes à leur odeur, examiner les barbes d'une plume au microscope, compter les pattes d'un insecte, comparer les adaptations des spécimens naturalisés, etc. À travers ces activités, ils découvrent comment les animaux et les plantes sont adaptés pour vivre en harmonie avec leur environnement.

La collection de Naturalia comprend 5000 spécimens d'animaux naturalisés de tous les grands taxons : mammifères, reptiles et amphibiens, oiseaux, poissons, invertébrés, etc. Elle comprend également une multitude d'os, de squelettes et de crânes, des nids, des fossiles ainsi que des roches et minéraux. Certains artefacts proviennent de la collection des Prêtes de Saint-Sulpice de Montréal, inutilisée depuis fort longtemps et acquise par le Biodôme en 2015.

Naturalia a été inaugurée en 1992, en même temps que le Biodôme lui-même. Bien que l'approche de Naturalia fonctionne bien (elle est très appréciée des visiteurs), cette exposition est vieillissante et victime de son succès. En effet, après vingt-cinq ans d'opération et à raison de plus de 140 000 visiteurs par année, elle a grandement besoin d'être renouvelée. Naturalia sera remplacée par Zone Nature, une nouvelle exposition permanente du Biodôme qui fait l'objet de la présente proposition.

Objectifs

Le projet d'exposition Zone Nature permet d'atteindre plusieurs objectifs :

- Dans la foulée du projet « Migration », renouveler l'offre du Biodôme et augmenter la durée de visite;
- En lien avec la mission du Biodôme, faire prendre conscience aux visiteurs que la nature est complexe, belle et vulnérable;
- Renforcer les apprentissages réalisés lors de la visite des écosystèmes et en réaliser de nouveaux;
- Mettre en valeur la collection de naturalia (c'est-à-dire les artefacts issus du monde végétal et animal) du Biodôme, en mettant l'accent sur des espèces susceptibles de se retrouver dans les écosystèmes du Biodôme ainsi que sur des espèces exotiques, menacées, rares ou disparues;
- Offrir un accès privilégié et un contact direct, tant des collections naturalisées que vivantes;
- Mettre à jour les stratégies de communication présentement utilisées dans Naturalia;
- Réviser l'actuelle politique d'acquisition des collections, datant de 2013;
- Bonifier l'application mobile, développée dans le contexte du projet « Migration » et utilisée dans les écosystèmes du Biodôme, avec des contenus de Zone Nature.

Le Biodôme, tout comme les autres institutions qui appartiennent à l'Espace pour la vie (Jardin botanique, Insectarium et Planétarium Rio Tinto Alcan) cherche à favoriser une prise de conscience individuelle et collective quant à la nécessité de s'engager dans la protection du patrimoine naturel. Sa mission se concrétise à travers des gestes d'éducation, de conservation, de recherche et de rayonnement.

Clientèles visées

Avec sa fréquentation annuelle moyenne de 930 000 visiteurs par année, le Biodôme est une institution muséale québécoise d'importance. Quelques statistiques qui la caractérisent :

- Les résidents du Québec représentent autour de 56% des visiteurs. De cette clientèle québécoise, la majorité demeure sur l'île de Montréal;
- La clientèle hors Québec représente environ 44% des visiteurs. Elle provient surtout d'ailleurs au Canada et des États-Unis mais la clientèle française et d'ailleurs dans le monde n'est pas à négliger;
- La clientèle touristique, en groupe ou individuelle, forme environ 45% de la clientèle totale durant l'année mais ce pourcentage s'élève à 57% de juin à septembre;
- Les groupes représentent environ 16% de l'achalandage alors que les groupes scolaires comptent pour 4% de la fréquentation;
- La clientèle familiale constitue 44% des visiteurs;
- 99% de la clientèle du Biodôme est satisfaite de sa visite et 97% des visiteurs fréquentent l'institution pour la possibilité d'apprendre de nouvelles choses.

La clientèle actuelle de Naturalia provient de ce bassin de visiteurs et la nouvelle exposition Zone Nature y puisera également sa clientèle. D'ores et déjà, nous savons que Naturalia est fréquentée par les groupes scolaires, les familles ainsi que les adultes et les groupes touristiques. Zone Nature atteindra la même clientèle, tout aussi diversifiée et grand public, que les écosystèmes du Biodôme et l'actuelle Naturalia.

Paramètres

Les paramètres de base de la nouvelle exposition Zone Nature sont les suivants :

- Surface : 400 m²
- Capacité de salle : 75 personnes
- Durée de visite prévue : 30 minutes
- Animation : 1 animateur dans la salle à la fois
- Langues : français et anglais
- Ouvert au public tous les jours, de 10h30 à 16h30

Grand message de l'exposition

À l'issue de la visite de Zone Nature, nous souhaitons que les visiteurs aient perçu le grand message suivant :

Les êtres vivants (les plantes, les animaux et nous les humains!) manifestent une impressionnante diversité et tissent des liens étroits avec leur environnement.

Expérience du visiteur

En terminant notre visite des écosystèmes du Biodôme, nous sommes invités à descendre un étage pour visiter Zone Nature, une salle d'exposition permanente qui complète la visite. Mon conjoint et moi consultons nos amis. Pourquoi pas? Ce n'est pas souvent qu'on vient à Montréal. Autant en profiter jusqu'au bout!

En entrant dans Zone Nature, on se sent bien. L'espace est ouvert, épuré, le mobilier est contemporain. Il y a des vitrines avec des animaux naturalisés, d'autres sont disposés sur des tables autour desquelles des gens semblent faire des activités. On voit des vivariums et des aquariums avec des animaux vivants. Tout de suite, ma curiosité est piquée, j'ai le goût d'aller voir de plus près.

Je passe dans la première section, intitulée « Peau, plumes, poils, écailles et piquants ». Je peux toucher à des fourrures de différents mammifères, comme la loutre, le lièvre et le castor, et je les place sur une plaque réfrigérante : c'est efficace, ces toisons-là! Je vois un carcajou et, par l'application mobile que j'ai déjà téléchargée pour la visite des écosystèmes, j'apprends que sa fourrure ne givre pas. Plus loin, je vois un drôle d'animal à carapace : c'est un tatou, un mammifère sans fourrure! Je compare au binoculaire des écailles de poissons, de reptiles et de fossiles : c'est tellement beau! Un animateur m'informe qu'une démonstration avec un hérisson vivant débute à l'instant. Ça m'intéresse car mon neveu en possède un; je pourrai partager avec lui ce que j'ai appris.

Dans la section « Pattes, ailes et nageoires », je joue dans l'eau avec un dispositif qui démontre comment fonctionne la vessie natatoire des poissons et je suis émerveillée par l'aquarium juste à côté : c'est impressionnant de penser que cet organe leur permet de se déplacer avec autant de fluidité et de vitesse. J'observe au microscope des algues minuscules qui virevoltent grâce à leurs flagelles. Hein, des plantes qui se déplacent? Je ne savais pas que ça existait! J'aperçois le logo du Biodôme et je me rends compte qu'il s'agit d'un squelette d'un paresseux qui a déjà vécu ici. C'est génial de le voir d'aussi près car il est souvent caché par le feuillage de l'écosystème. Avec l'application mobile, j'apprends l'histoire de cet animal, d'où il venait, pourquoi il est mort, et je constate que ses griffes sont de formidables crochets pour se suspendre aux branches. Wow : je viens de comprendre pourquoi la déforestation en milieu tropical est une menace pour cette espèce!

J'arrive à la section « Yeux, nez, oreilles ». Je m'attable avec nos amis et on tente d'identifier des odeurs d'animaux ou de plantes. Ouf, ça ne sent pas toujours bon... j'ai même reconnu l'odeur de sueur humaine. J'aperçois une chauve-souris naturalisée : je savais

que les baleines utilisent l'écholocation pour se déplacer mais je ne savais pas que les chauves-souris le font aussi. Il y a même un condylure étoilé, qui lui utilise son museau non pas pour sentir mais bien pour toucher!

Dans la section « Bouches, becs et gueules », avec mon conjoint, on compare des dents de différents animaux, dont des dents d'humains. On peut toucher à un rostre de poisson-scie, on peut regarder une mâchoire de requin au binoculaire. C'est magnifique! Juste à côté, des enfants essaient d'associer des animaux à leurs crottes; ça les fait rire beaucoup. Tiens, un ibis et une spatule : nous les avons vus vivants dans l'écosystème de la Forêt tropicale humide. Avec l'application mobile, j'apprends qu'ils partagent le même habitat mais qu'ils s'alimentent de façon différente, grâce à leurs becs si distinctifs. Il y a un bassin d'eau glacée dans lequel on trouve des invertébrés du Golfe du Saint-Laurent. On peut toucher du bout du doigt aux étoiles de mer et concombres de mer: c'est comme du caoutchouc. Un animalier arrive sur place : c'est l'heure de les nourrir. Quel ballet!

Dernière section : les bébés. Ils sont mignons, tous ces petits bébés. On a le goût de les flatter. Avec mon conjoint, on essaie d'imiter des cris que les animaux utilisent pour la séduction, on entend même un homme qui siffle et une femme qui chante; c'est très drôle. Le cri du loup donne des frissons mais je suis étonnée, en voyons l'animal naturalisé, qu'il soit aussi petit. Je l'imaginai beaucoup plus gros alors que le kangourou, lui, est plus gros que ce que je pensais. Je reste ébahie par les formes et les couleurs déployées par les oiseaux : c'est une vraie merveille!

Au passage, nous entendons un enfant poser une question à l'animateur sur les animaux naturalisés. Il se demande s'ils sont morts ou s'ils reviendront à la vie. Un panneau d'interprétation explique le processus de naturalisation et met en contexte pourquoi on a naturalisé des animaux au fil du temps. Je me questionne. C'est plutôt paradoxal : ici, au Biodôme, on nous sensibilise aux beautés de la vie et à son respect... sur la base d'animaux morts. Par contre, c'est vraiment chouette de pouvoir voir les animaux de près et même d'y toucher. Avec nos amis, on se met à réfléchir, on se relance, on argumente... Je suis étonnée : je ne pensais pas qu'une visite au Biodôme pouvait tourner en discussion philosophique!

La visite est terminée. Je suis un peu étourdie par cette diversité, cette beauté. Ça me donne le goût de mieux connaître les plantes et les animaux; ça me donne le goût de protéger cette nature si merveilleuse et vulnérable. Et ça me donne le goût de me questionner sur notre place, nous les humains, dans la nature.

Contenus et moyens préliminaires

Zone	Peau, plumes, poils, écailles et piquants	Pattes, ailes, nageoires	Yeux, nez, oreilles	Bouches, becs et gueules	Bébés	Un peu de tout
Thème	Protection	Locomotion	Sens	Alimentation	Séduction et reproduction	
Espèces						
Plantes et animaux, incluant l'être humain	<ul style="list-style-type: none"> • Toucher la fourrure du castor, la peau d'un serpent, des plumes d'oiseau • Tester le pouvoir isolant de fourrures avec une plaque réfrigérante • Pourquoi les poissons sont-ils colorés ou ternes? • La chair de poule • Animaux l'hiver • Comparer, au binoculaire, des écailles de poissons, de reptiles et de fossiles • Blattes vivantes (odeur) • Démo sur le hérisson • Carapace de tortue • Coquille de casque empereur (gros coquillage) • Jeu sur le camouflage • Plantes et animaux vénéneux • Feuilles résistantes ou rebutantes • Insectes brindilles vivants 	<ul style="list-style-type: none"> • Imiter les modes de locomotion de certains animaux (ramper comme un serpent, sauter un lièvre, galoper comme un cheval) • Marcher comme un plantigrade, un digitigrade ou un ongulé • Comparer longueur des sauts, taille des pattes, vitesse de course • Migrations • Vessie natatoire • Avec ou sans squelette • Comparaison des os du même membre chez différentes espèces (ex. humain, chauve-souris, dinosaure, baleine, etc) • Expérimenter l'aérodynamisme de différentes formes d'ailes • Regarder des ailes d'oiseaux et d'insectes au binoculaire • Jeu sur la vitesse de déplacement • Déplacement chez les plantes (dispersion des graines, algues microscopiques avec cils, phototropisme) 	<ul style="list-style-type: none"> • Voir ou entendre comme différents animaux • Identifier des odeurs de sources naturelles (ex. fleurs, sueur, moufette, urine, sapinage, castor, etc.) • Les animaux à grandes oreilles • Cercopithèque (singe) • Jeu avec la canne de non-voyant • Sentir les vibrations comme une mygale • Saumon naturalisé (odorat) 	<ul style="list-style-type: none"> • Jeu : Qui mange quoi? • Associer des crottes aux bons animaux • Aigle royal • Panaches de cervidés • Requin marteau • Rostre de poisson-scie • Toucher à la mâchoire de requin • Toucher à différents types de dents, différents crânes, fanons (actuels et fossiles) • Associer types de becs avec outils 	<ul style="list-style-type: none"> • Associer le nid, l'œuf et l'oiseau • Associer des chants ou des bruits aux animaux • Jeu sur la signification des cris • Imiter des cris d'animaux • Fécondation interne, externe • Stratégies r et K : peu de bébés de grande qualité, beaucoup de bébés de faible qualité (plantes et animaux) • Parades et coloration des oiseaux • Dimorphisme sexuel 	<ul style="list-style-type: none"> • Observer la vie microscopique du Golfe du Saint-Laurent du Biodôme • Processus de taxidermie • Placer dans l'ordre évolutif • Les records : plus grand, plus petit, plus gros, plus vite, plus loin, etc. • Touch tank d'invertébrés du Golfe du Saint-Laurent • Biomimétisme
Espèces des écosystèmes du Biodôme	<ul style="list-style-type: none"> • Carcajou : fourrure qui ne givre pas • Aras • Harfang des neiges • Colibris • Papillons 	<ul style="list-style-type: none"> • Écureuil volant loup, lynx, raton-laveur • Paresseux • Phoque • Manchot 	<ul style="list-style-type: none"> • Requin : détection du champ électrique, odorat 	<ul style="list-style-type: none"> • Ibis et spatules • Coquillages 	<ul style="list-style-type: none"> • Bébé castor • Bébé alligator 	<ul style="list-style-type: none"> • Voir dans les écosystèmes en temps réel avec des caméras
Spécimens inusités	<ul style="list-style-type: none"> • Tatou : mammifère sans fourrure 	<ul style="list-style-type: none"> • Dodo (oiseau avec ailes qui ne volait pas) 	<ul style="list-style-type: none"> • Condylure étoilé (museau qui sert d'organe tactile) 	<ul style="list-style-type: none"> • Narval à deux défenses • Limule 	<ul style="list-style-type: none"> • Les marsupiaux : opossum et kangourou • Plumes de paon 	<ul style="list-style-type: none"> • Bénitier

Planches d'inspiration



< L'espace



Observer et jouer >



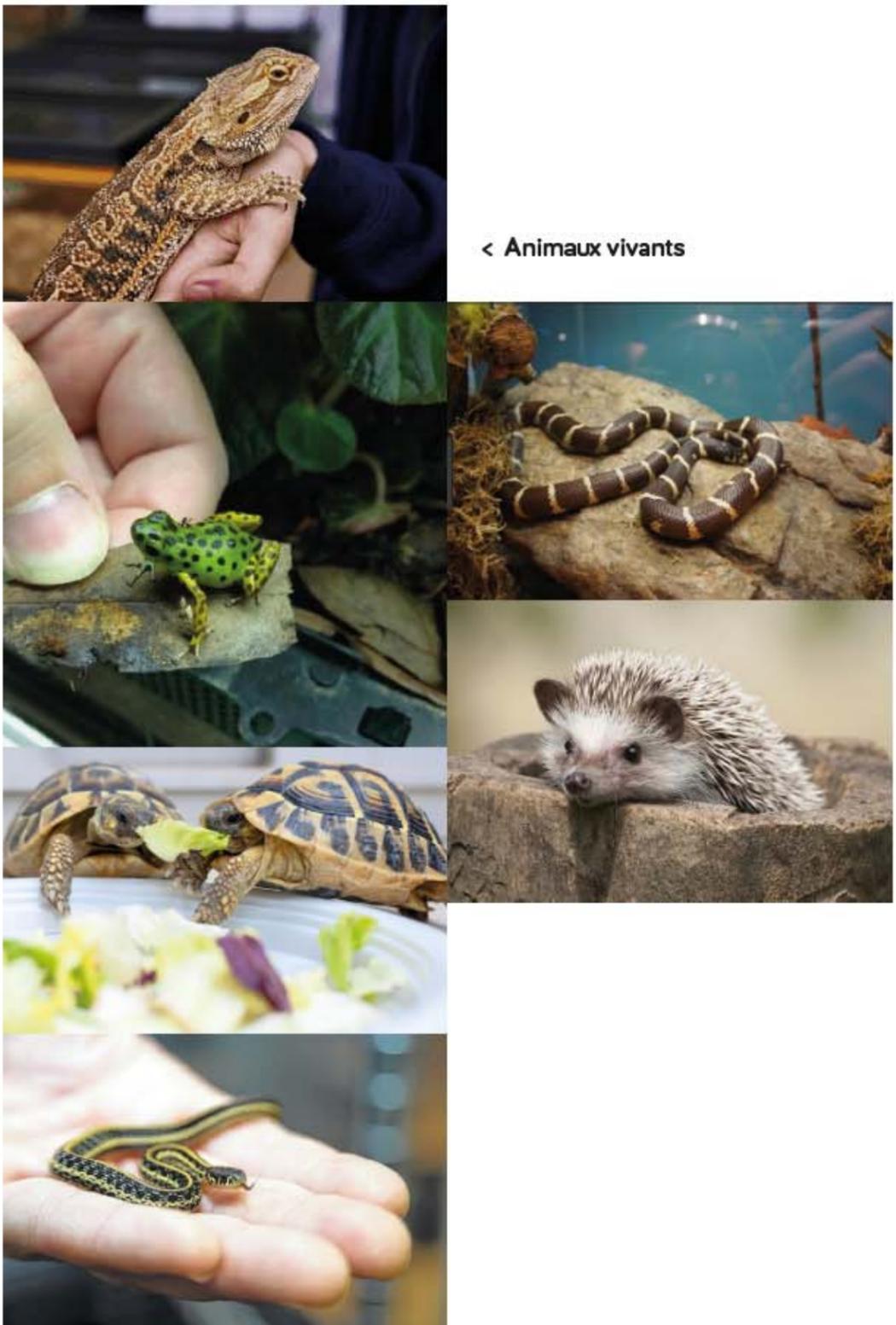
^ Toucher



< Animaux naturalisés



< Animaux vivants



Dossier # : 1197754001

Unité administrative responsable :

Service de l'Espace pour la vie , Biodôme , -

Objet :

Accorder un contrat à La bande à Paul pour les services professionnels de design, de plans et devis et de suivi de fabrication pour l'exposition permanente Zone Nature du Biodôme, pour un montant de 160 965,00\$ taxes incluses + 24 144,75\$ de contingences (15%), soit un total incluant les taxes de 185 109,75\$. Appel d'offres public #19-17641 (3 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[19-17641 Intervention.pdf](#)[SEAO Liste des commandes.pdf](#)[19-17641 Tableau final.pdf](#)



[19-17641 pv.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Élisa RODRIGUEZ
Agente d'approvisionnement
Tél : 514-872-5506

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-24

Denis LECLERC
Chef de Section
Tél : 514-872-5241
Division :

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) Motif de rejet: administratif et / ou technique

Musée de la nature et des Expographiq	Note inférieure à 70 % Documents administratifs manquants
--	--

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
La bande à Paul inc	160 965,00	<input checked="" type="checkbox"/>	
Merlicht inc	205 230,38	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Au moment de l'intervention voici les raisons de désistement: (1) Carnet de commande est complet, (1) Achat pour consultation seulement, (1) pas eu le temps de préparer la soumission dans le délais, (1) s'est joint à une autre équipe à titre de consultante,

Préparé par : Le - -

19-17641 - Services professionnels pour le design, plans et devis ainsi que le suivi de fabrication pour l'exposition permanente Zone Nature du Biodôme

	<i>Présentation de l'offre de services</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Approche proposée</i>	<i>Capacité de production et échéancier</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans les travaux semblables</i>	<i>Expérience et expertise du chargé de projet</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>	
FIRME	5%	10%	30%	20%	15%	20%	100%	\$		Rang	Date	
La bande à Paul inc.	4,67	8,00	22,00	17,00	13,67	18,67	84,0	160 965,00 \$	8,32	1	Heure	jeudi 25-07-2019 9h
Merlicht inc.	4,00	7,33	21,00	18,00	10,83	18,00	79,2	205 230,38 \$	6,29	2	Lieu	255 Boul Crémazie/4e étage/Salle 436
Musée de la nature et des sciences inc	2,50	5,00	14,00	17,33	9,00	12,67	60,5			Non conforme		
							-		-			
							-		-			
Agent d'approvisionnement	Elisa Rodriguez											

Multiplicateur d'ajustement
10000



Liste des commandes

Numéro : 19-17641

Numéro de référence : 1273659

Statut : En attente de conclusion du contrat

Titre : Services professionnels pour le design, plans et devis ainsi que le suivi de fabrication pour l'exposition permanente Zone Nature du Biodôme

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Affichage National Inc. (Expozone) 250 Rue Deveau Gatineau, QC, J8Z 1S6 http://www.expozone.com	Monsieur Alexandru Mares Téléphone : 514 973-7585 Télécopieur :	Commande : (1604253) 2019-06-05 14 h Transmission : 2019-06-05 14 h	3143138 - 19-17641 Addenda 1 2019-06-13 12 h 42 - Courriel 3143943 - 19-17641 Addenda 2 2019-06-14 15 h 11 - Courriel 3146875 - 19-17641 Addenda 3 2019-06-20 16 h 47 - Courriel 3147452 - Addenda 4 2019-06-21 14 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Affichage National Inc. (Expozone) 250 Rue Deveau Gatineau, QC, J8Z 1S6 http://www.expozone.com	Monsieur Alexandru Mares Téléphone : 514 973-7585 Télécopieur :	Commande : (1605654) 2019-06-10 11 h 21 Transmission : 2019-06-10 11 h 21	3143138 - 19-17641 Addenda 1 2019-06-13 12 h 42 - Courriel 3143943 - 19-17641 Addenda 2 2019-06-14 15 h 11 - Courriel 3146875 - 19-17641 Addenda 3 2019-06-20 16 h 47 - Courriel 3147452 - Addenda 4 2019-06-21 14 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Association des agences de communication créative (A2C) 505, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 1250 Montréal, QC, H2Z 1Y7 http://www.a2c.quebec	Madame Isabel Poirier Téléphone : 514 848-1732 Télécopieur : 514 848-1950	Commande : (1602691) 2019-06-03 10 h 50 Transmission : 2019-06-03 10 h 50	3143138 - 19-17641 Addenda 1 2019-06-13 12 h 42 - Courriel 3143943 - 19-17641 Addenda 2 2019-06-14 15 h 11 - Courriel 3146875 - 19-17641 Addenda 3 2019-06-20 16 h 47 - Courriel 3147452 - Addenda 4 2019-06-21 14 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

CHU Ste-Justine
5750 Rue Hudson local C966
Messagerie
Montréal, QC, H3T 1C5

[Madame Adina Ayassou](#)
Téléphone : 514 345-4931
Télécopieur : 514 345-9031

Commande
: **(1603486)**
2019-06-04 12 h 57
Transmission :
2019-06-04 12 h 57

Mode privilégié : Ne pas
recevoir

Créatif TUX Inc.
460 Rue Ste Catherine
suite 801
Montréal, QC, H3B1A7

[Monsieur Laurent Guez](#)
Téléphone : 514 664-5722
Télécopieur :

Commande
: **(1602999)**
2019-06-03 15 h 24
Transmission :
2019-06-03 15 h 24

3143138 - 19-17641 Addenda 1
2019-06-13 12 h 42 - Courriel
3143943 - 19-17641 Addenda 2
2019-06-14 15 h 11 - Courriel
3146875 - 19-17641 Addenda 3
2019-06-20 16 h 47 - Courriel
3147452 - Addenda 4
2019-06-21 14 h 23 - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

CREO inc.
460 Ste-Catherine O. local 507
Montréal, QC, H3B 1A7

[Madame Madeleine Proulx](#)
Téléphone : 514 278-9595
Télécopieur : 514 278-9793

Commande
: **(1603396)**
2019-06-04 11 h 01
Transmission :
2019-06-04 11 h 01

3143138 - 19-17641 Addenda 1
2019-06-13 12 h 42 - Courriel
3143943 - 19-17641 Addenda 2
2019-06-14 15 h 11 - Courriel
3146875 - 19-17641 Addenda 3
2019-06-20 16 h 47 - Courriel
3147452 - Addenda 4
2019-06-21 14 h 23 - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

DATA Gestion des Communications
4 Place du Commerce
Bureau 420
Montréal, QC, H3E 1J4
<http://www.datacm.com>

[Madame Lise Spearson](#)
Téléphone : 514 761-5353
Télécopieur : 514 761-6605

Commande
: **(1603828)**
2019-06-05 7 h 46
Transmission :
2019-06-05 7 h 46

3143138 - 19-17641 Addenda 1
2019-06-13 12 h 42 - Courriel
3143943 - 19-17641 Addenda 2
2019-06-14 15 h 11 - Courriel
3146875 - 19-17641 Addenda 3
2019-06-20 16 h 47 - Courriel
3147452 - Addenda 4
2019-06-21 14 h 23 - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

David Gour
5662, 12e avenue
Montréal, QC, H1X3A1

[Monsieur David Gour](#)
Téléphone : 438 399-2875
Télécopieur :

Commande
: **(1606133)**
2019-06-11 9 h 50
Transmission :
2019-06-11 9 h 50

3143138 - 19-17641 Addenda 1
2019-06-13 12 h 42 - Courriel
3143943 - 19-17641 Addenda 2
2019-06-14 15 h 12 - Courriel
3146875 - 19-17641 Addenda 3
2019-06-20 16 h 47 - Courriel
3147452 - Addenda 4
2019-06-21 14 h 23 - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

Expographiq
65 Adrien Robert

Commande
: **(1603243)**

3143138 - 19-17641 Addenda 1
2019-06-13 12 h 42 - Courriel

Gatineau
Québec, QC, J8Y 3S3

[Monsieur Ray Cyr](#)
Téléphone : 819 770-5167
Télécopieur : 819 770-9816

2019-06-04 9 h 03
Transmission :
2019-06-04 9 h 03

3143943 - 19-17641 Addenda 2
2019-06-14 15 h 11 - Courriel
3146875 - 19-17641 Addenda 3
2019-06-20 16 h 47 - Courriel
3147452 - Addenda 4
2019-06-21 14 h 23 - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

La Bande à Paul
210B Mozart ouest
Montréal, QC, H2S 1C4

[Monsieur Martin Imbeault](#)
Téléphone : 514 524-7888
Télécopieur : 514 524-7888

Commande
: **(1602797)**
2019-06-03 11 h 57
Transmission :
2019-06-03 11 h 57

3143138 - 19-17641 Addenda 1
2019-06-13 12 h 42 - Courriel
3143943 - 19-17641 Addenda 2
2019-06-14 15 h 11 - Courriel
3146875 - 19-17641 Addenda 3
2019-06-20 16 h 47 - Courriel
3147452 - Addenda 4
2019-06-21 14 h 23 - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

La Boîte Rouge
555 boul. de l'Université
Chicoutimi, QC, g7h2b1

[Madame Claudia Néron](#)
Téléphone : 418 545-5523
Télécopieur :

Commande
: **(1603052)**
2019-06-03 16 h 05
Transmission :
2019-06-03 16 h 05

3143138 - 19-17641 Addenda 1
2019-06-13 12 h 42 - Courriel
3143943 - 19-17641 Addenda 2
2019-06-14 15 h 11 - Courriel
3146875 - 19-17641 Addenda 3
2019-06-20 16 h 47 - Courriel
3147452 - Addenda 4
2019-06-21 14 h 23 - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

merlicht inc
117-2485, rue St-Patrick
Montréal, QC, H3K 3H7
<http://www.merlicht.com>

[Monsieur Francois St-Pierre](#)
[Allaire](#)
Téléphone : 514 935-7528
Télécopieur :

Commande
: **(1607349)**
2019-06-13 11 h 03
Transmission :
2019-06-13 11 h 03

3143138 - 19-17641 Addenda 1
2019-06-13 12 h 42 - Courriel
3143943 - 19-17641 Addenda 2
2019-06-14 15 h 11 - Courriel
3146875 - 19-17641 Addenda 3
2019-06-20 16 h 47 - Courriel
3147452 - Addenda 4
2019-06-21 14 h 23 - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

Musée de la nature et des sciences de
Sherbrooke
225, rue Frontenac
Sherbrooke, QC, J1H 1K1

[Madame Marie-Claude](#)
[Letarte](#)
Téléphone : 819 564-3200
Télécopieur :

Commande
: **(1605685)**
2019-06-10 12 h 03
Transmission :
2019-06-10 12 h 03

3143138 - 19-17641 Addenda 1
2019-06-13 12 h 42 - Courriel
3143943 - 19-17641 Addenda 2
2019-06-14 15 h 12 - Courriel
3146875 - 19-17641 Addenda 3
2019-06-20 16 h 47 - Courriel
3147452 - Addenda 4
2019-06-21 14 h 23 - Courriel

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Pigment design 1466, chemin du fleuve Lévis, QC, G6W2A3	Madame Fanie Giguère-Robitaille Téléphone : 418 208-6077 Télécopieur :	Commande : (1604125) 2019-06-05 11 h 29 Transmission : 2019-06-05 11 h 29	3143138 - 19-17641 Addenda 1 2019-06-13 12 h 42 - Courriel 3143943 - 19-17641 Addenda 2 2019-06-14 15 h 11 - Courriel 3146875 - 19-17641 Addenda 3 2019-06-20 16 h 47 - Courriel 3147452 - Addenda 4 2019-06-21 14 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Rümker 5333 Casgrain suite 1003 Montréal, QC, H2T1X3	Monsieur Justin Dube-Fahmy Téléphone : 514 903-1274 Télécopieur :	Commande : (1606172) 2019-06-11 10 h 17 Transmission : 2019-06-11 10 h 17	3143138 - 19-17641 Addenda 1 2019-06-13 12 h 42 - Courriel 3143943 - 19-17641 Addenda 2 2019-06-14 15 h 11 - Courriel 3146875 - 19-17641 Addenda 3 2019-06-20 16 h 47 - Courriel 3147452 - Addenda 4 2019-06-21 14 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Stantec Experts-conseils ltée 600-1060 boulevard Robert-Bourassa Montréal, QC, H3B 4V3	Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur :	Commande : (1603660) 2019-06-04 15 h 09 Transmission : 2019-06-04 15 h 09	3143138 - 19-17641 Addenda 1 2019-06-13 12 h 42 - Courriel 3143943 - 19-17641 Addenda 2 2019-06-14 15 h 11 - Courriel 3146875 - 19-17641 Addenda 3 2019-06-20 16 h 47 - Courriel 3147452 - Addenda 4 2019-06-21 14 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ville de Trois-Rivières 1325, place de l'Hotel-de-Ville C.P. 368 Trois-Rivières, QC, G9A 5H3	Madame Secrétaire Approvisionnement Téléphone : 819 379-3735 Télécopieur : 819 379-4057	Commande : (1617065) 2019-07-10 13 h 40 Transmission : 2019-07-10 13 h 40	3143138 - 19-17641 Addenda 1 2019-07-10 13 h 40 - Téléchargement 3143943 - 19-17641 Addenda 2 2019-07-10 13 h 40 - Téléchargement 3146875 - 19-17641 Addenda 3 2019-07-10 13 h 40 - Téléchargement 3147452 - Addenda 4 2019-07-10 13 h 40 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir

XYZ Technologie Culturelle Inc
5700 rue Fullum
Montréal, QC, H2G 2H7
<http://xyz-tc.com>

[Madame Appel d'offres](#)
Téléphone : 514 340-7717
Télécopieur : 514 658-1254

Commande
: **(1604947)**
2019-06-06 16 h 13
Transmission :
2019-06-06 16 h 13

3143138 - 19-17641 Addenda 1
2019-06-13 12 h 42 - Courriel
3143943 - 19-17641 Addenda 2
2019-06-14 15 h 11 - Courriel
3146875 - 19-17641 Addenda 3
2019-06-20 16 h 47 - Courriel
3147452 - Addenda 4
2019-06-21 14 h 23 - Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

-
- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Organisme public.

Dossier # : 1197754001

Unité administrative responsable :

Service de l'Espace pour la vie , Biodôme , -

Objet :

Accorder un contrat à La bande à Paul pour les services professionnels de design, de plans et devis et de suivi de fabrication pour l'exposition permanente Zone Nature du Biodôme, pour un montant de 160 965,00\$ taxes incluses + 24 144,75\$ de contingences (15%), soit un total incluant les taxes de 185 109,75\$. Appel d'offres public #19-17641 (3 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1197754001 - Plan de suivi Zone Nature du Biodôme.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohamed OUALI
Préposé au budget
Tél : (514) 872-4254

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-30

Laura VALCOURT
Conseillère budgétaire
Tél : (514) 872-0984
Division : Service des finances, Direction du conseil et soutien financier



Dossier # : 1198421002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels , Bureau des projets et programmes d'immobilisations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder deux (2) contrats de services professionnels à CGA architectes INC. (Lot 1) et à SBTA INC. (Lot 2) pour la réalisation de deux études de potentiel de reconversion en lien avec les acquisitions potentielles de l'Hôpital de la Miséricorde et de l'Institut des Sourdes-muettes. Dépense totale pour le Lot 1 de 110 865,80 \$, taxes incluses (Contrat: 100 787,09 \$, taxes incluses + contingences: 10 078,71 \$, taxes incluses) et pour le Lot 2 de 177 061,50 \$, taxes incluses (Contrat: 160 965 \$, taxes incluses + contingences: 16 096,50 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 19-17820 (1 seul soumissionnaire conforme pour chacun des lots).

Il est recommandé:

1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, ayant obtenues le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis pour chacun des lots, les contrats pour la réalisation de deux études de potentiel de reconversion en lien avec les acquisitions potentielles de l'Hôpital de la Miséricorde et de l'Institut des Sourdes-muettes, aux prix de leurs soumissions, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17820;

CGA ARCHITECTES INC (équipe A) - Lot 1 : 100 787,09 \$, taxes incluses
SBTA INC - Lot 2 : 160 965,00 \$, taxes incluses

2. d'autoriser une dépense de 26 175,21 \$ (total pour le lot 1 et 2), taxes incluses, à titre de budget des contingences;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

Signé par Diane DRH **Le** 2019-10-04 14:40
BOUCHARD

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1198421002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels , Bureau des projets et programmes d'immobilisations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder deux (2) contrats de services professionnels à CGA architectes INC. (Lot 1) et à SBTA INC. (Lot 2) pour la réalisation de deux études de potentiel de reconversion en lien avec les acquisitions potentielles de l'Hôpital de la Miséricorde et de l'Institut des Sourdes-muettes. Dépense totale pour le Lot 1 de 110 865,80 \$, taxes incluses (Contrat: 100 787,09 \$, taxes incluses + contingences: 10 078,71 \$, taxes incluses) et pour le Lot 2 de 177 061,50 \$, taxes incluses (Contrat: 160 965 \$, taxes incluses + contingences: 16 096,50 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 19-17820 (1 seul soumissionnaire conforme pour chacun des lots).

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a été approchée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ainsi que par la Société québécoise des infrastructures (SQI), qui lui proposent l'acquisition de deux propriétés qu'ils considèrent désormais excédentaires : l'ancien Hôpital de la Miséricorde et l'ancien Institut des Sourdes-muettes. Ces deux ensembles institutionnels à caractère historique et patrimonial, dont les premiers bâtiments datent du XIXe siècle dans chacun des cas, requièrent tous deux des travaux de rénovation importants et présentent différents enjeux et défis liés à leur reconversion pour d'autres usages.

Avant de prendre une décision sur l'avenir de ces ensembles et du rôle qu'elle entend jouer dans leur mise en valeur éventuelle, la Direction générale de la Ville de Montréal a confié au Bureau des projets stratégiques et prioritaires le mandat de réaliser l'analyse d'opportunité de reconversion des deux projets. Dans un premier temps, son mandat consiste à compléter les études techniques sur l'état de chacun des bâtiments et la réalisation d'un énoncé des orientations patrimoniales (dans le cas de l'ancien Hôpital de la Miséricorde). Enfin, elle doit réaliser une étude du potentiel de reconversion des deux sites, qui est l'objet du présent Sommaire décisionnel. Le Bureau sera ensuite responsable de proposer différents scénarios de reconversion et d'effectuer des recommandations aux instances sur le type de reconversion possible et le rôle que pourrait éventuellement jouer la Ville dans la réalisation de ces projets.

Les recommandations suivantes ont été adoptées suite à l'approbation du DAP A le 9 avril 2019, au Comité de coordination des projets / programmes d'envergure (CCPE) :

- Approuver le point de passage de la phase justification à la phase démarrage pour l'étude des projets de reconversion;

- Confirmer l'intérêt de la Ville de Montréal pour évaluer les différents scénarios de reconversion et d'acquisition des sites;
- Confirmer la volonté de débiter des discussions avec la Société Québécoise des Infrastructures et avec le Gouvernement du Québec pour un éventuel partenariat dans ces projets, incluant une participation financière importante.

Ainsi, une enveloppe de 800 000\$ (400 000\$ par projet) a été approuvée afin de réaliser diverses études de pré-faisabilité.

À l'heure actuelle, en plus des analyses techniques réalisées à l'interne, plusieurs mandats ont été ou seront accordés sous peu pour finaliser l'audit des bâtiments et des sites:

Institut des Sourdes-muettes

- Économiste en construction - Estimation des coûts de rénovation et de construction
- Estimation des coûts en décontamination de matériaux préoccupants
- Évaluation environnementale de site phase 1
- Évaluation de la capacité portante des sols
- Étude de potentiel archéologique

Hôpital de la Miséricorde:

- Expertise structurale de l'état actuel de l'ensemble des pavillons
- Économiste en construction - Estimation des coûts de rénovation et de construction
- Estimation des coûts en décontamination de matériaux préoccupants
- Évaluation environnementale de site phase 1
- Évaluation de la capacité portante des sols
- Étude de potentiel archéologique

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Une résolution du Conseil municipal du 17 juin 2019 (GDD 1195205001) a approuvé l'affectation de 800 000 \$ des surplus de 2018 aux études d'avant projet de l'Hôpital de la Miséricorde et de l'Institut des Sourdes-muettes afin de couvrir les coûts en honoraires professionnels pour la phase de démarrage des projets.

DESCRIPTION

Les mandats consistent à documenter et analyser des scénarios de reconversion de l'ancien Hôpital de la Miséricorde et de l'Institut des Sourdes-muettes. Les firmes devront répondre aux objectifs suivants :

1. Identifier et analyser des projets comparables, à Montréal ou ailleurs, en matière de reconversion d'ensembles patrimoniaux d'importance;

2. Effectuer une analyse urbaine des secteurs et dégager les principaux enjeux et paramètres pour un redéveloppement éventuel, en tenant compte :

a. Des caractéristiques et des besoins du secteur en lien, notamment, avec la réflexion liée à la réalisation du programme particulier d'urbanisme (PPU) du Secteur des Faubourgs;

b. Du cadre bâti environnant : hauteur, densité, trame de rues, organisation spatiale, mode d'implantation, caractéristiques architecturales, bâtiments significatifs, services de proximité, équipements collectifs, développement résidentiel, etc.

- c. Des potentiels et contraintes, notamment en ce qui concerne les possibilités de verdissement et de densification sur les espaces vacants.
- 3. Effectuer une description et une analyse architecturale des bâtiments existants, de leurs différentes composantes, structures et matériaux, parements extérieurs, revêtement et éléments décoratifs intérieurs;
- 4. Qualifier le potentiel de reconversion des ensembles institutionnels, en termes :
 - o De facilité de transformation, en fonction des caractéristiques propres à la construction, à l'architecture, ainsi qu'en regard de l'état général des différentes composantes des bâtiments;
 - o D'adaptabilité, en fonction des diverses fonctions envisageables pour une reconversion.
- 5. Étudier la reconfiguration des sites et des bâtiments existants en fonction de trois scénarios d'occupation préétablis;
- 6. Effectuer une estimation des coûts de rénovation/construction (classe D) pour chacun des scénarios préétablis;
- 7. Effectuer une analyse comparative des différents scénarios en fonction de différentes variables (coûts, respect/valorisation du patrimoine, facilité de transformation, adaptabilité, intégration urbaine, appréciation sur la faisabilité, etc.).

Voici les livrables pour les deux projets:

- o Un plan des aménagements existants permettant de bien comprendre les composantes de chaque ensemble : constructions actuelles (superficies de plancher), hauteurs (en étages et en mètres), densités (densité de construction (rapport superficie totale de plancher/terrain) et taux d'implantation (rapport bâtiment/terrain), etc.);
- o Plan d'implantation et vues 3D des trois scénarios accompagnés d'un texte explicatif décrivant les lignes directrices appuyant le projet d'ensemble (ex. : localisation des usages, circulations piétonne et véhiculaire, accès, liens avec les bâtiments voisins, etc.);
- o Plans schématiques et/ou esquisses des étages pouvant être exprimés en 3D, sous forme de blocage d'espaces selon les usages, avec les principaux accès privés et publics etc.;
- o Tableau-synthèse des principales superficies en fonction des usages, en fonction des scénarios retenus;
- o Élévation et/ou coupes schématiques, vues en 3D accompagnées d'un montage photos permettant de saisir l'intégration, la densité et l'organisation du projet d'ensemble dans son environnement existant;
- o Fiche de zonage actuel et énoncés des modifications requises selon les scénarios;
- o Estimation sommaire selon un coût unitaire de travaux de construction/rénovation au mètre carré en fonction des scénarios retenus;
- o Documents de présentation;
- o Rapport de mi-mandat et rapport final;

- o Tout autre service requis en lien avec les objectifs des présents mandats.

JUSTIFICATION

Pour le lot 1 - Étude de potentiel pour l'Hôpital de la Miséricorde, le nombre de preneurs des documents d'appel d'offres est de 18 et le nombre de soumissions reçues est de 3, ce qui donne un taux de réponses à l'appel d'offres de 16,67%. Le Service de l'approvisionnement a obtenu cinq (5) réponses quant aux raisons du non dépôt des soumissions par les preneurs des documents : (2) engagements dans d'autres projets, (1) qui a mentionné que la firme privilégiait d'impliquer un ou des membres d'une même équipe dans les deux projets mais que cela n'était pas possible en raison des clauses du devis, (1) n'a pas eu le temps de préparer la soumission dans le délai alloué, et (1) mentionne que son carnet de commande est complet.

Pour le lot 2 - Étude de potentiel pour l'Institut des Sourdes-muettes, le nombre de preneurs des documents d'appel d'offres est de 18 et le nombre de soumissions reçues est de 4, ce qui donne un taux de réponses à l'appel d'offres de 22,22%.

Le comité de sélection s'est réuni le 23 septembre 2019. Dans chacun des deux lots en question, un seul soumissionnaire s'est avéré conforme.

Vous trouverez les tableaux normalisés ci-dessous, et en pièce jointe en format excel.

Lot 1 - Hôpital de la Miséricorde					
SOUSSIONS CONFORMES	NOTE INTÉRIM	NOTE FINALE	PRIX DE BASE (taxes incluses)	AUTRES (Contingences)	TOTAL (taxes incluses)
CGA Architectes Équipe A	80,0%	12,9	100 787,09 \$	10 078,71 \$	110 865,80 \$
CGA Architectes Équipe B	66,0%				
Nadeau Nadeau Blondin Architectes	57,8%				
Dernière estimation réalisée			100 000 \$	10 000 \$	110 000 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)					865,80 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)					0,79%
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (\$)					
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%)					

Lot 2 - Institut Sourdes-muettes

SOUSSIONS CONFORMES	NOTE INTÉRIM	NOTE FINALE	PRIX DE BASE (taxes incluses)	AUTRES (Contingences)	TOTAL (taxes incluses)
SBTA INC	78,7%	7,99	160 965,00 \$	16 096,50 \$	177 061,50 \$
CGA Architectes Équipe A - a obtenu le lot 1	80,0%				
CGA Architectes Équipe B	66,0%				
Nadeau Nadeau Blondin Architectes	57,8%				
Dernière estimation réalisée			100 000 \$	10 000 \$	110 000 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)					67 061,50 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)					60,97%
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (\$)					
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%)					

Concernant le lot 2 - Institut des Sourdes-muettes, l'écart entre la dernière estimation des professionnels internes et le prix de l'adjudicataire, qui est de 61%, peut s'expliquer par les conditions de marché particulières à l'heure actuelle. En effet, le marché des services professionnels, notamment dans le domaine de l'architecture, est actuellement sollicité de toutes parts et comme dans plusieurs autres domaines d'emploi, peine à recruter la main d'oeuvre suffisante pour répondre aux besoins des clients. Les faibles taux de réponses à l'appel d'offres témoignent de cette conjoncture particulière. De plus, les cinq (5) soumissions qui n'ont pas été conformes en raison d'une note inférieure à 70% l'ont été en grande partie parce que l'expérience et la qualification des chargés de projets étaient insuffisantes, ce qui peut être le symptôme de la sur-sollicitation des firmes en général. Les cinq (5) réponses quant aux raisons du non dépôt des soumissions par les preneurs des documents viennent également confirmer la conjoncture actuelle du marché.

Puisque les conditions de marché ne changeront vraisemblablement pas dans un avenir prévisible, il est recommandé d'octroyer les contrats de l'appel d'offres 19-17820 à CGA Architectes équipe A pour le lot 1 et à SBTA INC pour le lot 2, soit aux deux soumissionnaires conformes.

Vérifications

- Les adjudicataires ne sont pas inscrits au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA). Ceci a été confirmé par le Service de l'approvisionnement (voir en pièces jointes).
- Puisque les deux contrats de services professionnels du présent appel d'offres sont inférieurs à 1 million de dollars, les adjudicataires n'ont pas à obtenir une attestation car ils ne sont pas visés par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.
- Le service de l'approvisionnement a procédé à une vérification de la conformité administrative des adjudicataires et confirme que ces firmes ne sont pas inscrites comme étant non conformes en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville et ne se trouvent pas inscrites dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total brut des contrats à octroyer est de 100 787,09 \$, taxes incluses à CGA architectes INC (Lot 1) et de 160 965,00 \$, taxes incluses à SBTA INC (Lot 2).

Les montants des contingences sont de 10 078,41 \$, taxes incluses pour le lot 1, et de 16 096,50 \$, taxes incluses pour le lot 2.

Les crédits nécessaires à ces dépenses sont prévus au Bureau des projets et programmes d'immobilisations. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

Ces dépenses seront assumées à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les analyses réalisées dans le cadre des mandats devront éclairer la prise de décision des élus et responsables de la Ville, et éventuellement permettre d'identifier un scénario privilégié afin d'en explorer plus finement la faisabilité technique et financière. Elles permettront au comité de pilotage et au comité directeur de formuler des recommandations à la Ville quant à l'acquisition du ou des sites, les conditions, ainsi quant au rôle que la Ville entend jouer.

Les activités reliées à ces deux contrats se situent sur le chemin critique des deux projets. L'annulation et la reprise de cet appel d'offres auraient un impact direct sur la date butoir de la recommandation que le Bureau des projets stratégiques et prioritaires (BPSP) devra faire aux instances, se traduisant par un report de trois (3) mois par rapport au 31 mars 2020.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera élaboré. Certains partenaires potentiels ont déjà été rencontrés.

Selon les recommandations qui seront formulées, les projets feront éventuellement l'objet de consultations publiques.

Tout projet extérieur de transformation, rénovation, construction ou modification devra également faire l'objet d'une approbation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) et du Conseil du patrimoine de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi des contrats : 22 octobre 2019

Dépôt des rapports préliminaires: 9 décembre 2019

Remises des rapports finaux : 10 février 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Élisa RODRIGUEZ)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis DRZYMALA
Contrôleur de projets (PCO)

Tél : 514-872-6919
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-25

Isabelle BONNEAU
Chef, Bureau des projets stratégiques et
prioritaires

Tél : 514-872-7853
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Guy L LAROCHE
Directeur - Bureau des projets d'immobilisations
Tél : 514 872-9086
Approuvé le : 2019-09-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Diane DRH BOUCHARD
Directrice générale adjointe
Tél : 514 872-5410
Approuvé le : 2019-09-26

Dossier # : 1198421002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels , Bureau des projets et programmes d'immobilisations
Objet :	Accorder deux (2) contrats de services professionnels à CGA architectes INC. (Lot 1) et à SBTA INC. (Lot 2) pour la réalisation de deux études de potentiel de reconversion en lien avec les acquisitions potentielles de l'Hôpital de la Miséricorde et de l'Institut des Sourdes-muettes. Dépense totale pour le Lot 1 de 110 865,80 \$, taxes incluses (Contrat: 100 787,09 \$, taxes incluses + contingences: 10 078,71 \$, taxes incluses) et pour le Lot 2 de 177 061,50 \$, taxes incluses (Contrat: 160 965 \$, taxes incluses + contingences: 16 096,50 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 19-17820 (1 seul soumissionnaire conforme pour chacun des lots).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



19-17820 Tableau final Lot 1.pdf19-17820 Tableau final Lot 2.pdf



19-17820 Intervention Lot 1.pdf19-17820 Intervention lot 2.pdf



SEAO Liste des commandes.pdf19-17820 PV.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Élisa RODRIGUEZ
Agente d'approvisionnement
Tél : 514-872-5506

ENDOSSÉ PAR

Denis LECLERC
Chef de Section
Tél : 514-872-5241
Division :

Le : 2019-10-03

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) : Motif de rejet: administratif et / ou technique
 Note inférieur a 70 %

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
CGA ARCHITECTES INC (EQUIPE A)	100 787,09 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Suite à une relance, seulement 5 soumissionnaires ont répondu en donnant les réponses suivantes: (2) engagements dans d'autres projets, (1) le partenaire privilégié pour projets semblables, déjà impliqué dans le projet, (1) n'a pas eu le temps de préparer la soumission dans le délai alloué, (1) carnet de commande est complet.

Préparé par : Le - -

19-17820 - Étude de potentiel de reconversion de l'Institut des Sourdes-muettes et de l'Hôpital des Soeurs de la Miséricorde LOT 1

	<i>Présentation de l'offre de services</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Méthodologie proposée</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté au mandat</i>	<i>Qualification et expérience du chargé de projet</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		Comité	
FIRME	5%	10%	10%	20%	30%	25%	100%	\$		Rang	Date	
CGA Architectes Equipe A	3,67	8,00	6,67	14,00	24,33	23,33	80,0	100 787,09 \$	12,90	1	Heure	lundi 23-09-2019 13h30
CGA Architectes Equipe B	3,67	8,00	6,67	14,00	24,00	9,67	66,0			Non conforme	Lieu	255 boul. Crémazie Est/4e étage/Salle 411 gré à gré
Nadeau Nadeau Blondin Architectes	3,83	6,33	6,00	11,00	21,00	9,67	57,8			Non conforme		
0							-		-			
0							-		-			
Agent d'approvisionnement	Elisa Rodriguez											
											Multiplicateur d'ajustement	
												10000

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) Motif de rejet: administratif et / ou technique

<input type="text" value="CGA ARCHITECTES (EQUIPE A)"/>	<input type="text" value="A obtenu le lot 1"/>
<input type="text" value="CGA ARCHITECTES (EQUIPE b)"/>	<input type="text" value="Note inférieure a 70 %"/>
<input type="text" value="NADEAU NADEAU BLONDIN"/>	<input type="text" value="Note inférieure a 70 %"/>

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
<input type="text" value="SBTA INC"/>	<input type="text" value="160 965,00"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Suite à une relance, seulement 5 soumissionnaires ont répondu en donnant les réponses suivantes: (2) engagements dans d'autres projets, (1) le partenaire privilégié pour projets semblables, déjà impliqué dans le projet, (1) n'a pas eu le temps de préparer la soumission dans le délai alloué, (1) carnet de commande est complet.

Préparé par : Le - -



19-17820 - Étude de potentiel de reconversion de l'Institut des Sourdes-muettes et de l'Hôpital des Soeurs de la Miséricorde LOT 2

	<i>Présentation de l'offre de services</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Méthodologie proposée</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Qualification et expérience du personnel affecté au mandat</i>	<i>Qualification et expérience du chargé de projet</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>
FIRME	5%	10%	10%	20%	30%	25%	100%	\$		Rang	Date
CGA Architectes Equipe A	3,67	8,00	6,67	14,00	24,33	23,33	80,0		-	A obtenu le lot 1	lundi 23-09-2019
CGA Architectes Equipe B	3,67	8,00	6,67	14,00	24,00	9,67	66,0			Non conforme	13h30
Nadeau Nadeau Blondin Architectes	3,83	6,33	6,00	11,00	21,00	9,67	57,8			Non conforme	255 boul. Crémazie Est/4e étage/Salle 411 gré à gré
SBTA INC	4,00	6,00	7,00	17,00	22,33	22,33	78,7	160 965,00 \$	7,99	1	
0							-		-		
Agent d'approvisionnement	Elisa Rodriguez										
											Multiplicateur d'ajustement
											10000



Liste des commandes

Numéro : 19-17820

Numéro de référence : 1299298

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Étude de potentiel de reconversion de l'Institut des Sourdes-muettes et de l'Hôpital des Sœurs de la Miséricorde

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Ædifica Architecture + Design 606, rue Cathcart bureau 800 Montréal, QC, H3B 1K9 http://www.aedifica.com	Madame Josée Marchand Téléphone : 514 844-6611 Télécopieur : 514 844-7646	Commande : (1634815) 2019-08-28 16 h 42 Transmission : 2019-08-28 16 h 42	3182887 - 19-17820 Addenda 1 2019-09-11 16 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Affleck de la Riva architectes 1450 City Councillors Suite 230 Montréal, QC, H3A 2E6 http://www.affleckdelariva.com	Monsieur Richard de la Riva Téléphone : 514 861-0133 Télécopieur : 514 861-5776	Commande : (1633795) 2019-08-26 17 h 31 Transmission : 2019-08-26 17 h 31	3182887 - 19-17820 Addenda 1 2019-09-11 16 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Architecture 49 Inc. 1244 rue Ste-Catherine Ouest 3e étage Montréal, QC, H3G 1P1 http://a49montreal.com/	Madame Sophie Lafrenière Téléphone : 438 844-2395 Télécopieur : 514 866-3780	Commande : (1634929) 2019-08-29 8 h 46 Transmission : 2019-08-29 8 h 46	3182887 - 19-17820 Addenda 1 2019-09-11 16 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Blouin / Lupien+Matteau 5520, rue Chabot, Atelier 310, Montréal, QC, H2H 2S7	Monsieur Philippe Lupien Téléphone : 514 750-6303 Télécopieur : 514 750-6305	Commande : (1636373) 2019-09-03 16 h 39 Transmission : 2019-09-03 16 h 39	3182887 - 19-17820 Addenda 1 2019-09-11 16 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Brodeur Frenette S.A. 1255 boul. Robert-Bourassa Bureau 1204 Montréal, QC, H3B 3W9 http://www.brodeurfrenette.ca	Monsieur André Brodeur Téléphone : 514 219-9033 Télécopieur :	Commande : (1634087) 2019-08-27 12 h 07 Transmission : 2019-08-27 12 h 07	3182887 - 19-17820 Addenda 1 2019-09-11 16 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS) 7401, rue Hochelaga Pavillon Lahaise, 5e étage, aile 505, bureau LA-505-19 Montréal, QC, H1N 3M5 http://www.ciusss-estmtl.gouv.qc.ca	Madame Caroline Lapointe Téléphone : 514 252-3400 Télécopieur :	Commande : (1634115) 2019-08-27 13 h 23 Transmission : 2019-08-27 13 h 23	Mode privilégié : Ne pas recevoir
CGA Architectes inc 5605 rue De Gaspé, Suite 502 Montréal, QC, H2T 2A4	Monsieur Alexandre Brisson Téléphone : 514 277-7876 Télécopieur : 514 277-1876	Commande : (1633615) 2019-08-26 13 h 47 Transmission : 2019-08-26 13 h 47	3182887 - 19-17820 Addenda 1 2019-09-11 16 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
CIM - Conseil 2001, ave McGill College, bureau 2100 Montréal, QC, H3A1G1 http://www.cim-conseil.qc.ca	Madame Andrée Champagne Téléphone : 514 393-4563 Télécopieur :	Commande : (1638424) 2019-09-09 15 h 11 Transmission : 2019-09-09 15 h 11	3182887 - 19-17820 Addenda 1 2019-09-11 16 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
DMA architectes s.e.n.c.r.l. 204-655 rue Desnoyers Montréal, QC, H4C 3E1 http://www.dmaarchitectes.com	Monsieur François Hogue Téléphone : 514 288-4251 Télécopieur : 514 849-7230	Commande : (1634106) 2019-08-27 13 h 01 Transmission : 2019-08-27 13 h 01	3182887 - 19-17820 Addenda 1 2019-09-11 16 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Lemay CO inc. 3500, rue Saint-Jacques Montréal, QC, H4C 1H2 http://www.lemay.com	Monsieur Jean Vachon Téléphone : 514 316-7936 Télécopieur : 514 935-8137	Commande : (1634120) 2019-08-27 13 h 36 Transmission : 2019-08-27 13 h 36	3182887 - 19-17820 Addenda 1 2019-09-11 16 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Marie-Josée Deschênes, architecte 217, rue des Écureuils Saint-Henri, QC, G0R 3E0 http://www.mjdarchitecte.com/	Madame Marie-Josée Deschênes Téléphone : 418 997-3374 Télécopieur :	Commande : (1636959) 2019-09-05 8 h 07 Transmission : 2019-09-05 8 h 07	3182887 - 19-17820 Addenda 1 2019-09-11 16 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
mda architectes 305-2030 boul. Pie-IX Montréal, QC, H1V 2C8	Monsieur Michel Dallaire Téléphone : 514 664-5595 Télécopieur : 514 664-5594	Commande : (1639773) 2019-09-12 10 h 54 Transmission : 2019-09-12 10 h 54	3182887 - 19-17820 Addenda 1 2019-09-12 10 h 54 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Nadeau Nadeau Blondin architectes inc. 184 rue Sainte-Marie La Prairie, QC, J5R 1E8 http://www.nnb-architectes.ca	Monsieur Keven Blondin Téléphone : 450 907-3765 Télécopieur : 450 907-3166	Commande : (1634609) 2019-08-28 13 h 03 Transmission : 2019-08-28 13 h 03	3182887 - 19-17820 Addenda 1 2019-09-11 16 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Passerelles Coopérative de travail 5605, Avenue de Gaspé bureau 106 Montréal, QC, h2t2a4 https://passerellescoop.ca/	Madame Hélène Santoni Téléphone : 438 497-4862 Télécopieur :	Commande : (1635724) 2019-08-30 15 h 02 Transmission : 2019-08-30 15 h 02	3182887 - 19-17820 Addenda 1 2019-09-11 16 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Provencher Roy + Associés architectes 700-276 rue Saint-Jacques Montréal, QC, H2Y1N3	Madame Suzanne Mélançon Téléphone : 514 844-3938 Télécopieur : 514 844-6526	Commande : (1634118) 2019-08-27 13 h 29 Transmission : 2019-08-27 13 h 29	3182887 - 19-17820 Addenda 1 2019-09-11 16 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
SBTA Inc. 5605 avenue de Gaspé, #504 Montréal, QC, H2T2A4	Monsieur Dino Barbarese Téléphone : 514 866-2085 Télécopieur : 514 874-0233	Commande : (1634382) 2019-08-28 8 h 48 Transmission : 2019-08-28 8 h 48	3182887 - 19-17820 Addenda 1 2019-09-11 16 h 26 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
SID LEE architecture inc. 2050-1 Place Ville Marie Montréal, QC, H3B2C4 http://www.sidleearchitecture.com	Monsieur Samuel Courtemanche Téléphone : 514 754-6047 Télécopieur :	Commande : (1636574) 2019-09-04 10 h 19 Transmission : 2019-09-04 10 h 19	3182887 - 19-17820 Addenda 1 2019-09-11 16 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Tetra Tech QI Inc. 7400, boulevard des Galeries-d'Anjou bureau 500 Montréal, QC, H1M 3M2	Madame Chantal Doucet Téléphone : 514 257-0707 Télécopieur :	Commande : (1633983) 2019-08-27 10 h 16 Transmission : 2019-08-27 10 h 16	3182887 - 19-17820 Addenda 1 2019-09-11 16 h 26 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Organisme public.

Dossier # : 1198421002

Unité administrative responsable :

Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels , Bureau des projets et programmes d'immobilisations

Objet :

Accorder deux (2) contrats de services professionnels à CGA architectes INC. (Lot 1) et à SBTA INC. (Lot 2) pour la réalisation de deux études de potentiel de reconversion en lien avec les acquisitions potentielles de l'Hôpital de la Miséricorde et de l'Institut des Sourdes-muettes. Dépense totale pour le Lot 1 de 110 865,80 \$, taxes incluses (Contrat: 100 787,09 \$, taxes incluses + contingences: 10 078,71 \$, taxes incluses) et pour le Lot 2 de 177 061,50 \$, taxes incluses (Contrat: 160 965 \$, taxes incluses + contingences: 16 096,50 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 19-17820 (1 seul soumissionnaire conforme pour chacun des lots).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1198421002.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Judith BOISCLAIR
Préposée au budget
Tél : 514 872-2598

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-26

Arianne ALLARD
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-4785
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1198405001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale , Direction , Division des relations interculturelles et lutte aux discriminations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet d'entente de recherche de gré à gré par lequel L'Institution royale pour l'avancement des sciences s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'un projet de recherche concernant la mise en oeuvre des cinq axes d'intervention de la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence » pour une somme maximale de 117 441,20 \$, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet d'entente de recherche de gré à gré par lequel L'Institution royale pour l'avancement des sciences s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'un projet de recherche concernant la mise en oeuvre des cinq axes d'intervention de la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence » pour une somme maximale de 117 441,20 \$, taxes incluses, conformément et selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente de recherche;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-10-03 13:03

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1198405001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale , Direction , Division des relations interculturelles et lutte aux discriminations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet d'entente de recherche de gré à gré par lequel L'Institution royale pour l'avancement des sciences s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'un projet de recherche concernant la mise en oeuvre des cinq axes d'intervention de la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence » pour une somme maximale de 117 441,20 \$, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal, par le biais de la Politique de l'enfant, souhaite renforcer son action et son soutien dans toutes les sphères où elle peut, directement ou indirectement, contribuer au développement du plein potentiel des enfants. Pour y parvenir, tous les acteurs municipaux et leurs partenaires sont invités à intensifier leurs actions, en concertation, et à adapter celles-ci aux besoins et réalités des enfants de la métropole.

Les axes d'intervention de la Politique sont les suivants :

1. La sécurité et l'accessibilité des environnements urbains
2. La sécurité alimentaire et la saine alimentation
3. La persévérance scolaire et la réussite éducative
4. L'accès à la culture, aux sports et aux loisirs
5. Les familles et les communautés

Afin que cette Politique puisse profiter à chaque enfant montréalais, la Ville de Montréal souhaite développer des partenariats et une étroite collaboration avec des institutions de recherche pour aider à une mise en œuvre éclairée et efficace de la Politique. À cette fin, L'Institution royale pour l'avancement des sciences de l'Université McGill collabore avec le Centre de recherches interdisciplinaires en études montréalaises (CRIEM), dont le mandat est de stimuler la recherche émergente en études montréalaises et de fédérer celle qui se fait au sein des différentes disciplines et universités.

Le CRIEM a aussi été approché afin de mettre sur pied un comité consultatif, formé pour une période de cinq ans, pour contribuer à l'atteinte des objectifs généraux et particuliers de la Ville à l'égard des enfants. Le mandat du comité englobe toute question, sujet ou thématique en lien avec la Politique de l'enfant et ses différents axes d'intervention afin d'alimenter les réflexions de la Ville. À titre d'exemple, en lien avec les cinq axes d'intervention de la Politique de l'enfant, le comité consultatif pourrait appuyer la Ville dans le cadre d'actions comme les suivantes :

- la validation des objectifs globaux et spécifiques aux axes de la Politique;
- la réalisation d'études sur les effets ou l'application d'initiatives;
- la cueillette des connaissances utiles au développement et à l'application de la politique (par exemple, sur des pratiques inspirantes, des données probantes);
- la conception de stratégies d'évaluation évolutive, formative ou sommative;
- l'organisation d'événements de transfert de connaissances (journées d'études, ateliers ou autres).

La présente entente s'inscrit dans l'axe 3 du Plan d'action en développement social 2019-2020 - Renforcer l'expertise municipale et la stratégie *Développement, partage et utilisation des connaissances*. Les données issues des différentes recherches nous permettront de mieux cerner et comprendre les enjeux sociaux sur lesquels la Ville travaille et de renforcer notre capacité à prioriser et soutenir des actions structurantes en faveur du développement et du bien-être des enfants et des familles montréalaises. Ces nouvelles connaissances pourront être partagées auprès des arrondissements et des différents partenaires concernés par le sujet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0166 du 20 février 2017

Approuver le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant « Naître, grandir et s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence » / Mandater le Service de la diversité sociale et des sports d'en effectuer le suivi

CM16 0785 du 20 juin 2016

Adopter la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence » / Mandater le Service de la diversité sociale et des sports d'effectuer le suivi des engagements de la Politique tels que spécifiés au dossier décisionnel

DESCRIPTION

Au terme de l'entente, le CRIEM produira pour la Ville cinq rapports d'étude, soit un pour chaque axe. Chaque rapport présentera la problématique, la méthode et les résultats. De plus, le CRIEM produira cinq fiches synthèses proposant également des pistes de réflexion et d'action.

Les résultats attendus sont les suivants :

1. Qu'un portrait de situation des interventions municipales, communautaires et institutionnelles soit réalisé pour chacun des cinq axes d'intervention.
2. Que des données pertinentes, documentées et probantes servant d'outils d'aide à la prise de décision soient produites pour chacun des cinq axes d'intervention.
2. Que les capacités d'action de la Ville par rapport au développement du plein potentiel des enfants et leur famille soient renforcées.

JUSTIFICATION

Le projet de recherche vise à améliorer les visées, les impacts et l'efficacité de la Politique de l'enfant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 117 441,20 \$, est prévu au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale réservé pour la Politique de l'enfant. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera assumée entièrement par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet de recherche permettra d'évaluer et de mesurer les effets de certaines actions réalisées dans le cadre des cinq axes de la Politique de l'enfant et de mieux orienter l'aide financière et les actions futures qui seront mises en place dans le cadre de ces axes. Ce, afin de permettre une mise en oeuvre éclairée et efficace de la Politique de l'enfant et ainsi de favoriser le plein potentiel des enfants montréalais.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communications n'est prévue

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octobre 2019 Présentation au comité exécutif

Octobre 2019 Présentation au conseil municipal pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Arianne ALLARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Chantal VILLENEUVE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-16

Marie-Eve CARPENTIER
Conseillère en planification

Tél : 514-872-6354
Télécop. :

Marie-Josée MEILLEUR
Cheffe de division - relations interculturelles et
lutte contre les discriminations

Tél : 5148723979
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne DEROME
Directrice du SDIS

Tél : 514-872-6133
Approuvé le : 2019-09-26

Dossier # : 1198405001

Unité administrative responsable : Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale , Direction , Division des relations interculturelles et lutte aux discriminations

Objet : Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet d'entente de recherche de gré à gré par lequel L'Institution royale pour l'avancement des sciences s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'un projet de recherche concernant la mise en oeuvre des cinq axes d'intervention de la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence » pour une somme maximale de 117 441,20 \$, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cette fin

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons, quant à sa validité et à sa forme, le contrat de services professionnels ci-joint.

FICHIERS JOINTS



[Entente de recherche CRIEM-Ville-McGill-RÉVISÉE 23 septembre 2019 SAJ.docx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Chantal VILLENEUVE
Avocate
Tél : 514-872-2138

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-23

Marie-Andrée SIMARD
Notaire et chef de division
Tél : 514-872-8363
Division : Droit contractuel

ENTENTE DE RECHERCHE

La présente entente (ci-après l'« entente ») est conclue le 22 octobre 2019 (la « date d'entrée en vigueur »).

ENTRE

« **L'Institution royale pour l'avancement des sciences/Université McGill** », une personne morale en vertu de la loi, dont l'adresse principale est située au 845, rue Sherbrooke Ouest, à Montréal, Québec, H3A 0G4, agissant et représentée par Olga Naiberguer, directrice, dûment autorisée aux fins des présentes, tel qu'elle le déclare; (ci-après « McGill »).

Et

« **Ville de Montréal** », personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CM03 0836; (ci-après le « Commanditaire » ou la « Ville »).

(Ci-après, McGill et le Commanditaire ou la Ville sont individuellement appelés « partie », et collectivement, « parties ».)

ATTENDU QUE le Commanditaire souhaite faire appel aux services de McGill pour mener le projet, le tout conformément aux modalités de la présente entente;

ATTENDU QUE McGill et le Commanditaire souhaitent tous deux encourager et faciliter la découverte, la diffusion et l'application de nouvelles connaissances, et que le Commanditaire souhaite appuyer ladite recherche;

ATTENDU QUE la Ville a adopté un Règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à McGill;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1 DÉFINITIONS

Aux fins de la présente entente, les termes, mots, phrases et expressions ci-dessous s'entendent comme suit, au pluriel comme au singulier :

- 1.1 « Propriété intellectuelle d'amont » s'entend de toute propriété intellectuelle conçue, développée, mise en application ou fabriquée ou acquise autrement par l'Université McGill, le chercheur principal ou des membres de l'équipe de recherche avant la date d'entrée en vigueur.
- 1.2 « Renseignements confidentiels » s'entend de tous les renseignements écrits

portant clairement la mention « Confidentiels » ou de toute information fournie oralement par une partie à l'autre, et définie comme étant confidentielle au moment de la divulgation.

- 1.3 « Divulgation » s'entend de la publication de ces articles, travaux savants, des présentations orales ou écrites effectuées au cours de conférences ou de séminaires;
- 1.4 « Propriété intellectuelle d'aval » s'entend de toute propriété intellectuelle susceptible d'être brevetée ou protégée autrement par la loi, conçue, développée, mise en application ou fabriquée par l'Université McGill, le chercheur principal ou des membres de l'équipe de recherche dans le cadre de leurs fonctions en vertu de la présente entente, et incluse dans les rapports décrits à la section 4.1 de la présente entente.
- 1.5 « Propriété intellectuelle » s'entend des formules scientifiques, données, découvertes, inventions, idées, logiciels, modèles, prototypes, caractéristiques techniques, dispositifs, dessins, algorithmes, concepts, produits, compositions, processus et protocoles, méthodes, essais et améliorations, savoir-faire, machines, outils et programmes informatiques, et inclut tous les brevets, droits et applications liés aux brevets qui constituent, imitent ou utilisent une partie des éléments susmentionnés.
- 1.6 « Chercheur principal » s'entend de l'employé de McGill identifié à la section 2.2.
- 1.7 « Produit(s) » s'entend de tout produit, appareil, toute méthode ou tout service, toute production, fabrication, vente, location, utilisation ou pratique qui incorpore ou utilise l'un des éléments de la propriété intellectuelle d'aval ou une partie de celle-ci.
- 1.8 « Projet » s'entend du projet de recherche décrit dans l'annexe « A » (Description du projet de recherche) que McGill accepte de réaliser conformément aux modalités de la présente entente.

2 **PROJET DE RECHERCHE**

- 2.1 **Description du projet de recherche** McGill déploiera des efforts raisonnables pour mener le projet de recherche. Il est possible que le projet soit modifié de temps à autre avec le consentement mutuel des parties. Toute modification proposée au projet décrit dans la présente sera discutée avec le chercheur principal et entraînera la modification de l'entente conformément à l'article 13.9.
- 2.2 **Chercheur principal** L'équipe de recherche menant le projet sera dirigée par Pascal Brissette, Professeur agrégé au Département de langue et littérature française, avec l'appui de Stéphan Gervais, coordonnateur scientifique du Centre de recherches interdisciplinaires en études montréalaises (CRIEM) et de Daniel Weinstock, Professeur titulaire à la Faculté de droit. Le chercheur principal sera responsable du contenu technique et scientifique du projet, du respect du budget et de l'échéancier.
- 2.3 **Équipe de recherche** McGill fait appel aux services de professionnels de la recherche, d'assistants et des techniciens de recherche nécessaires à la

réalisation du projet. Des étudiants peuvent également faire partie de l'équipe de recherche. Tous les membres de l'équipe de recherche rempliront leurs fonctions au mieux de leurs capacités et consacreront le temps et l'attention nécessaires à la réalisation du projet.

- 2.4 **Aucune recherche non financée** McGill ne sera pas tenue d'effectuer un autre travail de recherche que celui décrit dans l'annexe « A », qui n'est pas spécialement financé par le Commanditaire.
- 2.5 **Sous-traitance** McGill déclare que des parties du projet seront sous-traitées et que toutes les conditions pertinentes de la présente entente seront décrites au sous-traitants et acceptées par ces derniers.

3 CONTRIBUTION ET PAIEMENT

- 3.1 **Contribution** En contrepartie du projet mené par McGill, le Commanditaire versera à McGill une somme fixe de **CENT DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT QUARANTE ET UN DOLLARS ET VINGT CENTS (117 441,20 \$)** (les « fonds ») couvrant tous les honoraires et toutes taxes applicables, décrite plus en détail dans le budget présenté à l'annexe « B ». McGill entend utiliser le financement pour réaliser le projet en respectant le budget.
- 3.2 **Limite** L'obligation financière totale du Commanditaire se limite à la somme indiquée à l'article 3.1. Cette somme ne devra pas être dépassée sans l'autorisation écrite du Commanditaire comme indiqué à l'article 13.9.
- 3.3 **Méthode de paiement** Le Commanditaire versera les fonds par chèque à l'ordre de l'Université McGill, conformément aux conditions de l'annexe « B ». Chaque versement est conditionnel à ce que McGill ait respecté les termes et conditions de la présente entente. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.
- 3.4 La prétention de McGill selon laquelle ses services ne sont pas taxables n'engage aucunement la responsabilité de la Ville. Aucune somme additionnelle ne sera versée à titre de taxes à McGill. Cette dernière doit prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne, en capital, intérêts et frais, de toute réclamation formulée ou de toute décision prise par les autorités fiscales à cet égard.

4 PRODUITS LIVRABLES

- 4.1 **Rapports** Conformément aux conditions de l'annexe « A », McGill remettra au Commanditaire des rapports indiquant la progression du projet et les résultats obtenus. Toutefois, McGill n'offre aucune garantie concernant l'obtention d'un résultat particulier.
- 4.2 **Acceptation** Les rapports seront réputés acceptés tels quels par le Commanditaire, conformément aux modalités de la présente entente, sauf avis contraire de ce dernier à McGill dans les trente (30) jours suivant la réception des dits rapports.
- 4.3 **Utilisation des résultats du projet de recherche** Le Commanditaire aura le droit d'utiliser sans réserve les résultats du projet de recherche pour ses besoins (excepté pour un produit commercial ou en lien avec un service commercial), et

comme indiqué à l'article 8.2 ci-dessous.

5 DURÉE ET RÉSILIATION

- 5.1 **Durée** La présente entente entrera en vigueur le **22 octobre 2019** et s'achèvera le **22 décembre 2020** sauf si l'on y met un terme plus tôt conformément aux dispositions des articles 5.2 ou 5.3, ci-dessous.
- 5.2 **Résiliation pour manquement** Chaque partie peut résilier la présente entente immédiatement à la réception d'un avis de l'autre partie, dans les cas suivants :
- 5.2.1 manquement grave ou non-respect par l'autre partie de certaines obligations, déclarations, garanties ou certains engagements et paiements figurant dans la présente entente, si aucune solution n'est apportée à un tel manquement dans les trente (30) jours suivant la réception d'un avis écrit à cet égard;
- 5.2.2 l'autre partie déclare faillite ou est insolvable, fait l'objet d'une liquidation, cède ses actifs à ses créanciers, tire parti de toute loi en vigueur relative à la faillite ou à l'insolvabilité des débiteurs, ou met simplement fin à son activité;
- 5.2.3 manquement durant plus de six (6) mois, de la part de l'autre partie et attribuable à un cas de force majeure.
- 5.3 **Résiliation par McGill** McGill pourra également mettre fin à la présente entente, à sa discrétion, et sans pénalité ou compensation à verser au Commanditaire, au cas où le chercheur principal quitte son emploi au sein de McGill, est atteint d'un handicap définitif ou décède. Dans une telle situation, les parties tenteront d'identifier de bonne foi un autre chercheur principal au sein de McGill. Si elles ne parviennent pas à trouver un suppléant mutuellement acceptable, McGill pourra résilier la présente entente en vertu du présent article.
- 5.4 **Effet de la résiliation** À la réception par l'une des parties d'un avis de résiliation en vertu de l'article 5 ou à l'expiration du délai permettant de réparer un manquement en vertu de l'article 5.2.1, McGill déploiera tous les efforts raisonnables pour arrêter de travailler sur le projet et limiter les dépenses de fonds supplémentaires, pourvu que McGill ait le droit de déboursier toute somme d'argent engagée au moment de la résiliation. Le Commanditaire couvrira toutes les dépenses raisonnables occasionnées, engagées ou effectuées par McGill en lien avec le projet jusqu'à la date de réception d'un avis de résiliation de l'entente ou d'expiration du délai permettant de réparer un manquement en vertu de l'article 5.2.1, et paiera tous les coûts et frais liés à la résiliation de l'entente. Tout livrable complété par McGill à la date de résiliation et payé par le Commanditaire sera remis au Commanditaire.

6 CONFIDENTIALITÉ

- 6.1 **Protection** Chaque partie protégera les renseignements confidentiels reçus de l'autre partie contre toute divulgation avec autant de précautions que ceux qui lui appartiennent, et n'utilisera pas ces renseignements à des fins hors de la portée de la présente entente. L'obligation de protéger les renseignements

confidentiels sera maintenue pendant deux (2) ans à compter de la date de résiliation ou de l'expiration de la présente entente et ne s'appliquera pas aux renseignements suivants :

- 6.1.1 qui sont déjà connus de la partie auxquels ils sont divulgués sans violation des dispositions de la présente entente;
- 6.1.2 qui sont du domaine public ou le deviennent sans violation des dispositions de la présente entente;
- 6.1.3 qui sont obtenus légalement d'un tiers;
- 6.1.4 qui doivent être divulgués en vertu de la loi;
- 6.1.5 qui sont développés de façon indépendante par une partie sans mention de leur caractère confidentiel par l'autre partie.

7 **DIVULGATION ET PUBLICATION**

- 7.1 **Déclaration** Les parties reconnaissent qu'il incombe à McGill de diffuser l'information et de la rendre disponible aux fins d'études universitaires, d'enseignement, de recherche et de transfert, et que McGill n'autorise pas que la recherche soit menée en secret. Elles reconnaissent également que, bien qu'il soit impossible d'empêcher indéfiniment la publication des résultats de recherche, la publication de certains renseignements peut nuire à leur valeur commerciale.
- 7.2 **Publication** Jusqu'au terme de la deuxième année suivant l'expiration ou la résiliation de la présente entente, McGill fournira au Commanditaire une copie de tout avis de divulgation proposé (l'« avis ») en lien avec la recherche effectuée dans le cadre du projet, soit au moment de la présentation de cet avis aux fins de publication, soit trente (30) jours avant la date de la divulgation (le « préavis »). Si le Commanditaire estime que l'avis de divulgation contient des renseignements confidentiels qui lui appartiennent ou une propriété intellectuelle d'aval non protégée, et qu'il en avise McGill dans les vingt (20) jours suivant la réception de l'avis, les parties utiliseront la durée de préavis restant pour négocier de bonne foi la protection des renseignements confidentiels du Commanditaire ou permettre le dépôt des demandes de brevet, au besoin. Si les vingt (20) jours s'écoulent sans avis du Commanditaire, McGill sera libre de procéder à la divulgation. Il n'y aura aucun retard dans la soutenance de thèses ou de mémoires d'étudiants et aucun délai de publication de plus de six mois.

8 **PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

- 8.1 **Droits de propriété intellectuelle** Sans dessaisir l'une ou l'autre des parties des droits de propriété intellectuelle établis avant la présente entente, toute propriété intellectuelle d'aval sera détenue par McGill.
- 8.2 **Licence** McGill octroie au Commanditaire une licence non exclusive, non transférable afin qu'il puisse reproduire, publier, communiquer au public ou traduire les fiches synthèses produites dans le cadre de cette entente. Dans le

cadre de la licence prévue au présent article, il est entendu que le Commanditaire respectera les droits moraux des auteurs en mentionnant leur nom. Tout transfert de cette licence par le Commanditaire à un tiers doit faire objet d'une approbation préalable écrite d'un représentant autorisé de McGill.

- 8.3 **Propriété intellectuelle d'amont** Le Commanditaire ne possède aucun droit en matière de propriété intellectuelle d'amont, excepté ceux décrits dans les éventuelles ententes relatives aux licences conclues par les parties.
- 8.4 **Droits réservés** Le Commanditaire reconnaît que McGill, et s'il y a lieu, le chercheur principal et les membres de l'équipe de recherche, conservent indéfiniment le droit d'utiliser la propriété intellectuelle d'aval à des fins académiques, y compris l'enseignement et la recherche et que le Commanditaire conserve indéfiniment les droits d'utilisation indiqués à l'article 4.3.

9 DÉCLARATIONS ET GARANTIES

- 9.1 **Déclarations** Chacune des parties déclare et garantit à l'autre ce qui suit :

- 9.1.1 elles disposent chacune du pouvoir nécessaire pour conclure la présente entente;
- 9.1.2 leur représentant signataire dispose du pouvoir nécessaire pour signer la présente entente en leur nom;
- 9.1.3 l'exécution de leurs obligations respectives en vertu de la présente entente n'enfreindra pas les modalités d'une autre entente ou d'un autre contrat qu'elles ont conclus.

- 9.2 **Exclusion de garantie** McGill n'offre aucune garantie explicite et nie toute garantie implicite concernant un objet de la présente entente, y compris et sans réserve l'exécution ou les résultats du projet, la disponibilité d'une protection juridique pour tout résultat de recherche, toute invention, tout travail soumis à droit d'auteur, ou tout autre produit du travail effectué en vertu de la présente entente. **Il n'existe aucune garantie explicite ou implicite de convenance à une utilisation particulière, ou de non-violation des droits de propriété intellectuelle ou autres droits de propriété des tiers.**

10 INDEMNISATION ET RESPONSABILITÉ

- 10.1 **Indemnisation par McGill** Pendant la durée de la présente entente, excepté s'ils résultent, entièrement ou en partie, d'une négligence ou d'une inconduite volontaire du Commanditaire, McGill devra indemniser ce dernier et le dégager de toute poursuite, réclamation ou tous dommages-intérêts pour des blessures (y compris la mort) occasionnées au chercheur principal, aux membres de l'équipe de recherche et à toute autre personne en raison de sa négligence ou de celle de ses employés, agents et représentants. McGill devra également dégager le Commanditaire de tout dommage occasionné à un bien de McGill, excepté lorsqu'il résulte, entièrement ou en partie, de la négligence même du Commanditaire.
- 10.2 **Indemnisation par le Commanditaire** Pendant la durée de la présente entente, et excepté s'ils résultent, entièrement ou en partie, d'une négligence ou d'une

inconduite volontaire de McGill, le Commanditaire devra indemniser McGill, le chercheur principal et les membres de l'équipe de recherche, et les dégager de tous coûts, toute poursuite, réclamation, ou dommage causés par sa négligence ou celle de ses employés, agents ou représentants.

- 10.3 **Responsabilité** Aucune des parties ne sera tenue responsable de dommages indirects ou consécutifs occasionnés à l'autre.

11 PUBLICITÉ ET UTILISATION DES NOMS

- 11.1 **Utilisation du nom** Aucune des parties ne doit utiliser le nom ou la marque de commerce de l'autre partie, ou toute adaptation de ceux-ci, sans le consentement écrit préalable de son représentant dûment autorisé. Le Commanditaire n'est clairement pas autorisé à utiliser le nom du chercheur principal ou de membres de l'équipe de recherche, sans la permission écrite d'un représentant autorisé de McGill.

- 11.2 **Publicité** Aucune des parties ne publiera de communiqué de presse ou de publicité concernant la présente entente ou le projet et son objet, excepté avec le Consentement écrit préalable du représentant autorisé de l'autre partie, lequel ne peut nier son consentement sans motifs raisonnables. Un consentement accordé par l'une des parties concernant une publicité ou un communiqué de presse en particulier ne sera pas considéré comme un consentement pour toute autre publicité ou tout autre communiqué. Malgré ce qui précède, les Parties ont le droit de divulguer l'existence de la présente entente (titre, fonds, chercheur principal et Commanditaire) dans un prospectus, une notice d'offre ou un autre document ou dépôt requis par la loi ou les règlements sur les valeurs mobilières.

- 11.3 **Déclaration** Les parties conviennent que toute divulgation, tout communiqué de presse ou toute publicité représentera de façon juste les contributions de chaque partie, et du chercheur principal ou des autres membres de l'équipe de recherche, s'il y a lieu, au projet.

12 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

- 12.1 **Coopération** Chaque partie de la présente entente convient de coopérer avec l'autre pour s'assurer que chacune d'elles puisse bénéficier de tous les droits conférés par une telle entente.

- 12.2 **Médiation** Les parties doivent tenter de résoudre à l'amiable tout différend, toute controverse ou réclamation concernant la présente entente par le truchement de négociations de bonne foi. Au cas où les parties ne parviennent pas à résoudre leur différend, l'objet de celui-ci doit être soumis à un médiateur mutuellement acceptable, formé, qualifié et chevronné pour examiner l'objet du différend. Les parties assumeront les coûts qu'elles engageront et se partageront les honoraires et dépenses du médiateur.

- 12.3 **Arbitrage** Si le processus de médiation ne permet pas de résoudre le différend à la satisfaction des deux parties dans les trente (30) jours suivant la rencontre du médiateur, les parties devront soumettre le différend à l'arbitrage face à un seul arbitre, conformément aux dispositions des articles 940 et suivants du Code de

procédure civile du Québec. La décision arbitrale sera définitive et exécutoire pour les parties. Chaque partie à l'arbitrage devra payer les dépenses engagées, y compris les dépenses et les frais occasionnés par une représentation légale au cours de l'arbitrage.

13 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 13.1 **Force majeure** Aucune des parties ne sera tenue responsable par l'autre partie d'un manquement ou d'un retard concernant l'exécution de ses obligations en raison de circonstances hors de son contrôle. Sans limiter le caractère général de ce qui précède, une catastrophe naturelle, une grève, un incendie, une guerre, une insurrection et une mesure gouvernementale ou les organismes de réglementation, qui empêche une partie d'exécuter l'entente seront considérés comme des cas de force majeure, pourvu, toutefois, que la partie dispensée de l'exécution de ses obligations prenne toutes les mesures nécessaires pour prévenir, contrôler ou limiter les répercussions du cas de force majeure de sorte que l'exécution puisse reprendre au plus vite.
- 13.2 **Avis** Tous les avis, rapports, consentements, ainsi que toutes autres communications entre les parties touchant à des questions en lien avec la présente entente (excepté les paiements à l'article 3) seront remis par écrit ou en mains propres, et renverront précisément à cette entente. Ils seront estimés dûment reçus en cas d'envoi par courrier, par courrier recommandé ou certifié, de remise en mains propres au destinataire, ou lorsqu'ils sont transmis par courriel à l'adresse ci-dessous, ou à toute autre adresse indiquée par la suite par l'une des parties.

Institution royale pour l'avancement des sciences/Université McGill

Bureau de la recherche
Pavillon James (administration),
2^e étage
845, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H3A 0G4

Destinataire :

Madame Olga Naiberguer
Directrice, Bureau de la recherche

Tél. : 514 398-3488
Courriel :
olga.naiberguer@mcgill.ca

Le Commanditaire

Ville de Montréal

801, rue Brennan, 4^e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

Destinataire :

Johanne Derôme, directrice
Service de la diversité sociale et des
sports
Téléphone : 514 872-6133
Courriel :
jderome@ville.montreal.qc.ca

- 13.3 **Renonciation aux droits** Aucune renonciation ou incapacité des parties à appliquer leurs droits ou à veiller à l'exécution rigoureuse de la présente entente

n'aura pour effet d'empêcher les parties de les faire appliquer ultérieurement ou de veiller à la bonne exécution de cette entente. Aucune renonciation ou incapacité à appliquer rigoureusement des droits n'aura de répercussion sur la validité de la présente entente.

- 13.4 **Dissociabilité** L'invalidité d'une disposition de la présente entente ou son caractère inapplicable n'aura pas de répercussion sur la validité ou l'applicabilité de l'entente elle-même ou de ses autres dispositions.
- 13.5 **Survie** Les dispositions des articles 6 (Confidentialité), 7.2 (Publication), 8.4 (Droits réservés) et 11 (Publicité) survivront à l'expiration de la présente entente.
- 13.6 **Entrepreneur indépendant** Aux fins de la présente entente et de tous les services fournis en vertu de celle-ci, chaque partie est considérée comme un entrepreneur indépendant et non comme un agent ou un employé de l'autre partie.
- 13.7 **Cession** Aucune des parties ne peut céder la présente entente sans le consentement écrit de l'autre partie. Ce consentement ne peut être refusé sans motif raisonnable.
- 13.8 **Titres** Les titres figurant dans la présente entente sont utilisés à des fins pratiques et de référence seulement. Ils n'en définissent et n'en limitent pas la portée, et n'ont pas non plus de répercussions sur l'interprétation de ses dispositions.
- 13.9 **Exhaustivité de l'entente** La présente entente constitue l'intégralité de l'entente et de la compréhension qu'en ont McGill et le Commanditaire en ce qui a trait au projet. McGill et le Commanditaire ne s'engagent pas, ne formulent aucune déclaration et n'offrent aucune garantie à l'égard du projet, excepté ce qui figure expressément dans la présente entente. Toute modification de la présente entente doit être acceptée par écrit et approuvée par un représentant autorisé du Commanditaire et par le Bureau de la recherche de McGill.
- 13.10 **Exemplaires supplémentaires** La présente entente peut être signée en un certain nombre d'exemplaires par les parties. Chacun des exemplaires ainsi produits sera considéré comme un original. Ensemble, ils forment une seule et même entente. L'envoi d'un exemplaire signé de la présente entente par télécopieur ou par voie électronique en format de document portable (PDF) équivaut à la remise en mains propres d'un exemplaire original signé.
- 13.11 **Devise** Sauf indication contraire, toutes les sommes indiquées dans la présente entente sont exprimées en dollars canadiens.
- 13.12 **Loi applicable** La présente entente est régie par les lois du Québec, et les lois applicables du Canada, quelles que soient leurs dispositions en matière de conflit des lois.

La présente entente a été signée par les parties aux dates indiquées ci-après :

Institution royale pour l'avancement des sciences/Université McGill

Ville de Montréal

Signature

Signature

Olga Naiberguer, directrice

Me Yves Saindon, greffier

Date : _____

Date : _____

Déclaration

Je, soussigné, Professeur Pascal Brissette, déclare, après avoir lu la présente entente, accepter d'en respecter toutes les conditions et veiller à ce que tous les participants de McGill soient informés de leurs obligations en vertu de ces conditions.

Professeur **Pascal Brissette**

Annexe « A »
Description du projet de recherche et produits livrables
Comité consultatif-Politique de l'enfant

Contexte

Avec l'intention avouée de créer un mouvement en faveur de l'enfance, la Ville de Montréal a annoncé **le 16 juin 2016**, le dévoilement à l'hôtel de Ville de Montréal, des principes directeurs et des axes d'intervention de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal intitulée *Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence*. Cette nouvelle politique est dotée d'un budget annuel de 5 millions \$. La Ville annonce par la Politique de l'enfant sa détermination à renforcer son action et son soutien dans toutes les sphères où elle peut, directement ou indirectement, contribuer à l'épanouissement des enfants.

Afin que cette politique puisse profiter à chaque enfant montréalais, la Ville de Montréal souhaite développer des partenariats et une étroite concertation avec des institutions pour aider à une mise en œuvre éclairée et efficace de la politique.

À cette fin, le Centre de recherches interdisciplinaires en études montréalaises (CRIEM) dont le mandat est de stimuler la recherche émergente en études montréalaises et fédérer celle qui se fait au sein des différentes disciplines et universités et également de développer des partenariats, des thématiques et des projets de recherche fondamentale et appliquée avec les milieux économiques, sociaux, culturels et gouvernementaux de Montréal a été approché afin de mettre sur pied un comité consultatif.

Mandat

Le comité consultatif est un comité temporaire formé pour une période de 5 ans (ou selon l'évolution de la politique) pour contribuer à l'atteinte des objectifs généraux et particuliers de la Ville à l'égard des enfants. Le mandat du comité englobe toute question, ou thématique en lien avec la Politique de l'enfant et ses différents axes d'intervention. Comme son appellation l'indique, il agit à titre aviseur.

À titre d'exemple, en lien avec les 5 axes d'intervention de la Politique de l'enfant, le comité consultatif pourrait appuyer la Ville dans le cadre d'actions comme les suivantes :

- la validation des objectifs globaux et spécifiques aux axes de la politique;
- la réalisation d'études sur les effets ou l'application d'initiatives;
- la cueillette des connaissances utiles au développement et à l'application de la politique (par exemple sur des pratiques inspirantes, des données probantes)
- la conception de stratégies d'évaluation évolutive, formative ou sommative;
- l'organisation d'événements de transfert de connaissances (journées d'étude, ateliers, etc.).

La question générale suivante : Quels sont les rôles possibles de la Ville de Montréal en matière de la Politique de l'enfant?

Composition

Le comité est composé des personnes suivantes :

Axe Sécurité et accessibilité des environnements urbains : Juan Torres (UdeM)

Axe Sécurité alimentaire et la saine alimentation : Anna-Liisa Aunio (Collège Dawson)

Axe Persévérance scolaire et la réussite éducative : Michel Janosz (UdeM)

Axe Accès à la culture, aux sports et aux loisirs : A-Volet culture, Jean-Marie Lafortune (UQAM) et B- Volet activités physiques et sports, Suzanne Laberge (UdM)

Axe Familles et les communautés : Sarah Dufour (UdeM)

Sous la direction de Pascal Brissette, Directeur du Centre de recherches interdisciplinaires en études montréalaises, CRIEM, et avec l'appui de Daniel Weinstock, directeur de l'Institut for Health and Social Policy, McGill et du Coordonnateur scientifique du CRIEM, Stéphan Gervais.

Langue

Les livrables (rapports d'étude, fiches synthèses et rapport final) seront uniquement produits en français.

Livrables

Les cinq **rapports d'étude** (un pour chaque axe) présenteront la problématique, la méthode et les résultats.

Les cinq **fiches synthèses** (un pour chaque axe) résumeront chacun de ces rapports et proposeront des pistes de réflexion ou d'action.

Axe 1 : La sécurité et l'accessibilité des environnements urbains

Livrable : Un rapport d'étude du groupe de travail et une fiche synthèse (d'une à trois pages) avant le 15 décembre 2020.

Axe 2 : La sécurité alimentaire et la saine alimentation

Livrable : Un rapport d'étude du groupe de travail et une fiche synthèse (d'une à trois pages) avant le 15 décembre 2020.

Axe 3 : Persévérance scolaire et réussite éducative

Livrable : Un rapport d'étude du groupe de travail et une fiche synthèse (d'une à trois pages) avant le 15 décembre 2020.

Axe 4 : L'accès à la culture, aux sports et aux loisirs

Livable : Un rapport d'étude du groupe de travail et une fiche synthèse (d'une à trois pages) avant le 15 décembre 2020.

Axe 5 : Familles et Communautés

Livable : Un rapport d'étude du groupe de travail et une fiche synthèse (d'une à trois pages) avant le 15 décembre 2020.

Rapport final

Livable : Un rapport final sera remis avant le 15 décembre 2020 avec présentation du mandat, du contexte, des rapports d'études, des fiches synthèses et une conclusion générale.

Sauf avis contraire écrit du Commanditaire à l'Université dans les trente (30) jours suivant la réception des produits livrables, ces derniers seront estimés acceptés par le Commanditaire conformément aux modalités de la présente entente.

Annexe « B »
Budget et mode paiement

Mode de paiement

La somme indiquée à l'article 3 de la présente entente sera versée par le Commanditaire par chèque à l'ordre de l'Université McGill, dans les 30 jours suivant la date d'échéance, conformément à l'échéancier ci-dessous :

Paiement et échéances :

- i. 58 720,60 \$ à la signature
- ii. 29 360,30 \$ le 1^{er} mai 2020
- iii. 29 360,30 \$ à réception du rapport final

Les factures seront envoyées à l'adresse suivante :

Madame Johanne Derôme, directrice
Service de la diversité sociale et des sports
801, rue Brennan, 4^e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4
Téléphone : 514 872-6133
Télécopieur : 514 872-9255
Courriel : jderome@ville.montreal.qc.ca

Les chèques portant la référence n° « PT78848 » seront adressés à :

Madame Elvie Coletta
Directrice principale, Services financiers
Service de gestion financière liée à la recherche
3465, rue Durocher, salle 308
Montréal (Québec) H2X 0A

Dossier # : 1198405001

Unité administrative responsable :

Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale , Direction , Division des relations interculturelles et lutte aux discriminations

Objet :

Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet d'entente de recherche de gré à gré par lequel L'Institution royale pour l'avancement des sciences s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'un projet de recherche concernant la mise en oeuvre des cinq axes d'intervention de la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence » pour une somme maximale de 117 441,20 \$, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cette fin

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1198405001.xlsm](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Arianne ALLARD
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-4785

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-20

Michelle DE GRAND-MAISON
Professionnel(le)(domaine d expertise)-Chef d équipe

Tél : 514 872-7512

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1190805005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente cadre avec Groupe Marchand Architecture et Design et Les services EXP inc. d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour divers projets dans la Division de la Sécurité publique et d'Espace pour la vie (lot #1 - Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)) de la Direction de la gestion des projets immobiliers. Dépense totale de 5 215 855,35 \$ (contrat: 4 535 526,39 \$ + contingences : 680 328,95 \$), taxes incluses. Appel d'offres public #19-17253 - 1 soumissionnaire.

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

1. de conclure une entente cadre d'une durée de 48 mois avec une option de prolongation de 12 mois, avec la firme Groupe Marchand Architecture et Design, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en architecture et en ingénierie pour divers projets dans la Division des projets de sécurité publique de la Direction de la gestion des projets immobiliers, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17253;

Lot 1 4 535 526,39 \$ (taxes incluses)

2. d'autoriser un montant total de 680 328,95 \$, à titre de budget de contingences (taxes incluses);

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des villes liées selon l'imputation des projets immobiliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-09-16 17:11

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1190805005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente cadre avec Groupe Marchand Architecture et Design et Les services EXP inc. d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour divers projets dans la Division de la Sécurité publique et d'Espace pour la vie (lot #1 - Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)) de la Direction de la gestion des projets immobiliers. Dépense totale de 5 215 855,35 \$ (contrat: 4 535 526,39 \$ + contingences : 680 328,95 \$), taxes incluses. Appel d'offres public #19-17253 - 1 soumissionnaire.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est propriétaire de plus de 1 800 bâtiments répartis dans diverses catégories d'actifs: commercial, culturel, administratif, protection et sécurité, loisirs et communautaires, industriel et sportif. Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) gère le parc immobilier de la Ville de Montréal. Il exploite, entretien et assure le maintien d'actifs des bâtiments.

Les services centraux et les arrondissements sont aussi des requérants de projets de maintien d'actifs et de développement. Les projets immobiliers sont exécutés par la Direction de la gestion et de la planification des projets immobiliers (DGPI) du SGPI.

Certaines propriétés de la Ville ont été rénovées au fil du temps, mais plusieurs présentent encore des déficiences importantes et même un état de désuétude avancée. La rétention de services professionnels permettra de mettre en œuvre divers projets afin de faire la mise aux normes, ainsi que la mise à niveau et d'effectuer une réfection importante des composantes afin d'assurer l'intégrité des bâtiments et la pérennité du parc immobilier.

L'appel d'offres public 19-17253 pour huit lots de services professionnels en architecture et ingénierie, publié dans le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) et dans le journal Le Devoir le 18 avril 2019, a offert aux soumissionnaires un délai de 43 jours afin d'obtenir les documents nécessaires et de déposer leurs soumissions. La validité des soumissions est d'une période de 180 jours à partir de la date de dépôt des soumissions, soit le 30 mai 2019.

Six (6) addenda ont été émis :

Addenda 1 30-04-2019 Modification de la durée du contrat;

Addenda 2 03-05-2019 Modification de l'un des mandats du lot #2;

Addenda 3 07-05-2019 Réponses à trois questions mineures des soumissionnaires afin de préciser les documents d'appel d'offres;

Addenda 4 14-05-2019 Réponses à cinq questions mineures des soumissionnaires afin de préciser les documents d'appel d'offres.

Addenda 5 21-05-2019 Réponses à cinq questions mineures des soumissionnaires afin de préciser les documents d'appel d'offres;

Addenda 6 23-05-2019 Réponses à deux questions mineures des soumissionnaires afin de préciser les documents d'appel d'offres.

La grille d'analyse pour cet appel d'offres est conforme à la Division des critères d'évaluation et des pourcentages de la grille pré approuvé par le Comité exécutif, par la résolution CE 12 1261.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0404 - 19 septembre 2019 - Conclure une entente cadre avec Archipel architecture, d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que l'accompagnement durant les chantiers pour divers projets dans la Division de la Sécurité publique et d'Espace pour la vie (lot 3 - Projets du Service des incendies) de la Direction de la gestion des projets immobiliers - Dépense totale de 5 441 543,07 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17253 (3 soum.)

CG19 0436 - 19 septembre 2019 - Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente cadre avec Groupe Marchand Architecture et Design et Les services EXP inc., d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que l'accompagnement durant les chantiers pour divers projets à la Division de la Sécurité publique et d'Espace pour la vie (lot 4 - Projets du Service des incendies) de la Direction de la gestion des projets immobiliers - Dépense totale de 5 489 071,92 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17253 (2 soum.)

DESCRIPTION

L'adjudicataire aura comme mission de prendre en charge la fourniture des services professionnels en architecture et ingénierie (mécanique et électricité, structure et génie civil). Le présent contrat nécessite le regroupement de firmes professionnelles en vue de former une équipe multidisciplinaire capable de travailler à la fois dans le domaine de l'architecture et de l'ingénierie. La responsabilité de la coordination technique et administrative des professionnels du présent contrat appartiendra à la firme d'architectes. Les firmes auront à rendre pour leur discipline respective, les services professionnels sommairement décrits ci-dessous :

- les relevés et les études préliminaires;
- l'estimation des coûts des travaux selon l'avancement des plans et devis;
- les plans et devis;
- les documents de présentation du projet au comité consultatif d'urbanisme et de la demande de permis;
- les documents d'appel d'offres;

- la surveillance des travaux;
- les suivis durant la période de garantie.

La liste prévisionnelle de projets incluse au devis à titre indicatif n'incluait qu'une envelopure de coût des travaux. Cette liste représente les priorités de la DGPI au moment de la préparation du présent appel d'offres. Le choix ou non d'aller de l'avant avec l'un ou l'autre des projets ou de substituer un ou plusieurs projets par d'autre d'envergure comparable appartient à la DGPI. Les choix et précisions seront effectués en début de mandat. Les projets pourront être répartis sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal.

Plus particulièrement, les lots 1 à 8 portent sur la fourniture des services professionnels en architecture et ingénierie pour des projets selon les secteurs suivants :

Lot 1 : Bâtiments du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) - Présent dossier;

Lot 2 : Bâtiments du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) - Aucun soumissionnaire conforme;

Lot 3 : Bâtiments de la Sécurité Incendie de Montréal (SIM) - dossier décisionnel 1190805003;

Lot 4 : Bâtiments de la Sécurité Incendie de Montréal (SIM) - dossier décisionnel 1190805004;

Lots 5 et 6 : Bâtiments d'Espace pour la Vie (EPLV) - Aucun soumissionnaire conforme;

Lots 7 et 8 : Bâtiments industriels - Aucun soumissionnaire conforme.

Dans le cadre de cet appel d'offres, l'attribution des contrats s'est faite selon le principe suivant :

Une même firme peut soumettre plus d'une proposition et pourrait donc se voir attribuer un maximum de deux lots. Deux conditions doivent être remplies pour qu'un soumissionnaire se voie attribuer deux lots :

- la firme doit proposer une équipe différente pour chacun des lots;
- les lots attribués doivent viser deux occupants différents.

Par conséquent, un soumissionnaire qui se voie attribuer deux lots devient automatiquement non conforme pour les autres lots.

Ce principe d'attribution a été établi en collaboration avec le Service de l'approvisionnement, responsable de cet appel d'offres.

La rémunération des professionnels est mixte, c'est-à-dire que les services de base sont à pourcentage, selon les modalités prévues aux documents contractuels, tandis que les services additionnels sont à taux horaire.

JUSTIFICATION

Le comité de sélection recommande de retenir les services des firmes qui ont obtenu le plus haut pointage après la deuxième étape, selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires.

Lors de l'appel d'offres, il y a eu onze preneurs de cahier des charges, dont sept firmes d'architecture et quatre firmes d'ingénierie. Sur ce nombre trois ont remis des soumissions (27,3 %). Une seule firme a retourné le formulaire sur l'explication de son désistement et mentionne que son carnet de commandes est déjà rempli pour les années à venir.

Un seul preneur de cahier des charges a remis une soumission pour le lot #1 (projets du SPVM) soit : Groupe Marchand architecture et design (GMAD).

Selon l'article 573.3.3. « Loi sur les Cités et Villes » dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumissions, reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité. Le SGPI et le Service de l'Approvisionnement ont donc rencontré la firme, qui suite à une négociation, a diminué les pourcentages en ingénierie, faisant passer l'écart entre l'estimation de SGPI et l'adjudicataire de 32,6 % à 28,59 %. Ceci représente une économie de 123 587 \$.

Cette offre a été jugée conforme. Groupe Marchand architecture et design inc. a obtenu des pointages supérieurs à 70 %.

Soumissionnaire conforme LOT 1	Pointage intérimaire	Pointage final	Prix de base (taxes incluses)	Services additionnels (taxes incluses)	Contingences (15%) (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Groupe Marchand architecture et Design	75,3 %	0,27	3 478 057,85 \$	1 057 468,54 \$	680 328,95 \$	5 215 855,35 \$
Estimation du SGPI			2 688 878,65 \$	838 221,04 \$	529 064,95 \$	4 056 164,64 \$
Écart entre l'estimation SGPI et l'adjudicataire (\$) <i>(adjudicataire - estimation)</i>						1 159 690,71 \$
Écart entre l'estimation SGPI et l'adjudicataire (%) <i>((adjudicataire - estimation)/estimation) x 100</i>						28,59 %

Une allocation pour des services additionnels a été ajoutée à chaque soumission. L'allocation servira à couvrir des services que l'équipe pourrait s'adjoindre, tels que le soutien technique spécialisé, la participation à des réunions post mortem ou de coordination ou l'ajout de projets.

Il est recommandé de prévoir une enveloppe budgétaire de contingences pour répondre aux imprévus. La somme demandée à ces fins pour le lot 1 est de 680 328,95 \$ incluant les taxes, correspondant à 15 % du montant du contrat.

En 2018, le Service la Performance Organisationnelle a refait les documents d'appel d'offre. En 2019, le devis technique a été complètement revu. Le but de cette refonte était de diminuer les imprévus au chantier.

L'estimation par le SGPI des pourcentages par discipline a été réalisé sur la base des derniers contrats octroyés en 2018. À ce moment, l'ancien devis était toujours applicable. L'écart entre l'estimation et les prix du soumissionnaire conforme s'explique donc par les raisons suivantes :

- Les conditions actuelles du marché font que plusieurs firmes ont un carnet de commandes déjà saturé;

- Dans le devis soumis lors de cet appel d'offres, les exigences pour les services de base sont plus élevées que dans les contrats précédemment octroyés, notamment:
 - la présence des professionnels au chantier a été établie à un minimum d'une visite par semaine par discipline pour les chantiers allant jusqu'à 1 600 000,00 \$ et à deux visites par semaine pour les chantiers de 1 600 000,00 \$ à 20 000 000,00 \$. Dans les devis précédents, cette exigence n'était pas quantifiée;
 - la phase de planification est très détaillée et son importance est accrue afin de diminuer les risques d'imprévus;
 - des réunions techniques sont exigées pour aux étapes de validation des données et selon l'évolution des dépôts des dossiers (esquisses, préliminaires, 50%, 90% et 100%) et des rencontre périodiques avec les partie prenantes aux projets, afin de s'assurer que tous les besoins sont pris en compte et de minimiser le risque d'imprévus lors du chantier.
- Les livrables exigibles sont beaucoup plus exhaustifs que dans les devis précédents. Ils sont décrits avec précision et détaillés à chacune des phases des projets;
- Le rôle du coordonnateur est mieux défini et sa responsabilité est accrue.

Le bordereau se découpe en trois parties :

- Services de base (taux en pourcentage par discipline);
- Services additionnels (taux horaire);
- Dépenses admissibles (de type administratif).

Le SGPI a réalisé l'estimation basée sur la moyenne des taux des deux derniers contrats de services professionnels octroyés en 2018. Ces contrats ont été octroyés sur la base d'un devis différent.

Les membres du comité de sélection tenu le 17 juin 2019 recommandent de retenir l'offre de Groupe Marchand architecture et design pour le lot #1.

Ce dossier doit être soumis à la Commission permanente d'examen des contrats, car il répond aux critères suivants relatifs aux contrats de service professionnels de plus de 1 M\$:

- une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;
- écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Groupe Marchand architecture et design détient une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (voir pièce jointe).

Les services EXP inc. détient une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (voir pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie pour divers projets du SGPI. Les mandats seront attribués sur demande en fonction des besoins et de la planification du plan triennal d'immobilisation (PTI). Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédits. Cette entente-cadre est limitée aux projets réalisés par le SGPI.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et les villes, la Direction de la gestion des projets immobiliers (DGPI) a effectué un estimé préalable de la dépense du lot #1

s'élevant à 4 056 164,64 \$ taxes et contingences incluses, sur 48 mois avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie. C'est-à-dire qu'après quatre ans, la Ville se réserve le droit de poursuivre le contrat, selon les besoins et l'état d'avancement des projets . Il s'agit d'une option sans frais additionnels.

L'estimation est basée sur une liste prévisionnelle de projets inscrits au PTI et aux carnets de commandes des clients.

Dans l'ensemble, les pourcentages et les taux horaires soumis sont plus élevés que l'estimation réalisée par le SGPI.

La présente entente permet au SGPI de réduire ses délais de réalisation des projets et augmente l'efficacité globale de réalisation de ceux-ci, et ce tout en assurant une stabilité des taux pour une période de cinq ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tous les projets qui seront réalisés dans le cadre de ce contrat viseront une certification LEED conformément à la politique de développement durable de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces services en obligeant des appels d'offres et des négociations à la pièce. Ceci aurait pour effet d'augmenter les délais et d'augmenter la charge de travail des chargés de projets du SGPI.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue. Par contre, une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion de l'entente et des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE : 2 octobre 2019
CEC : 9 octobre 2019
CE : 16 octobre 2019
CM : 22 octobre 2019
CG : 24 octobre 2019

Émission de l'entente-cadre suite à l'adoption de la présente résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Élisa RODRIGUEZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie CÔTÉ
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 895-4787
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-05

Erlend LAMBERT
Chef de division
En remplacement de Jean Bouvrette

Tél : 514 872-8634
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2019-09-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice

Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-09-16

Le 13 mars 2017

GRUPE MARCHAND ARCHITECTURE & DESIGN INC.
A/S MONSIEUR FRANÇOIS LEMAY
606, CATHCART
600
MONTRÉAL (QC) H3B 1K9

N° de décision : 2017-CPSM-1016189

N° de client : 3000971734

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

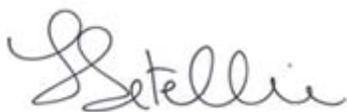
Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous A + SM ARCHITECTURE & DESIGN, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). GROUPE MARCHAND ARCHITECTURE & DESIGN INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **12 mars 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 27 juillet 2017

LES SERVICES EXP INC.
A/S MADAME AHN HAE-JIN
56, QUEEN ST E
SUITE 301
BRAMPTON (ON) L6V 4M8

N° de décision : 2017-CPSM-1041269

N° de client : 2700027173

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- DELSAER-GESTIONNAIRES DE PROJETS
- DELSAER-PROJECT MANAGERS
- EXP SERVICES INC.
- GÉODÉFOR
- LABORATOIRE DE CONSTRUCTION 2000
- LES CONSULTANTS L.B.C.D.
- LES LABORATOIRES SHERMONT
- PROCD TECHNOLOGIES
- PROJI-CONTROLE
- TEKNIKA HBA

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). LES SERVICES EXP INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **13 mars 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

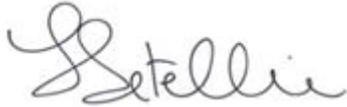
Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Letellier', written in a cursive style.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Dossier # : 1190805005

Unité administrative responsable : Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique

Objet : Conclure une entente cadre avec Groupe Marchand Architecture et Design et Les services EXP inc. d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour divers projets dans la Division de la Sécurité publique et d'Espace pour la vie (lot #1 - Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)) de la Direction de la gestion des projets immobiliers. Dépense totale de 5 215 855,35 \$ (contrat: 4 535 526,39 \$ + contingences : 680 328,95 \$), taxes incluses. Appel d'offres public #19-17253 - 1 soumissionnaire.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



Intervention Lot 1..pdf19-17253 PV.pdfTableau final 19-17253 Lot 1 .pdf



SEAO Liste des commandes.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Élisa RODRIGUEZ
Agente d'approvisionnement
Tél : 514-872-5506

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-09

Denis LECLERC
Chef de Section
Tél : 514-872-5241
Division :

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Groupe Marchand architecture & design inc. (prix négocié)	\$ 4 535 526,39	<input checked="" type="checkbox"/>	1

Information additionnelle

Selon l'article 573.3.3. « Loi sur les Cités et Villes » dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumissions, reçu une seule soumission conforme, on peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité. (Écart entre votre prix et l'estimé de la Ville + 30% lot # 1) **Prix initial était de 4 677 620,51 \$ et le prix négocié est de 4 535 526,39 \$.**

Parmi les firmes s'étant procurés les documents et n'ayant pas déposé de proposition pour le lot 1, on retrouve trois firmes d'ingénierie ayant déposé à titre de sous-traitant et deux firmes ayant soumissionné pour d'autres lots. Au moment de l'intervention, un (1) avis de désistement était reçu à cause de carnet de commandes complet.

Préparé par :

Patricia Teullet

Le

9 - 9 - 2019



19-17253 - services professionnels en architecture et ingénierie pour la construction, la réfection, la restauration et la mise aux normes de bâtiments - Lot 1

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et la problématique</i>	<i>approche proposée</i>	<i>capacité de production et échéancier</i>	<i>expérience de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>	<i>Rang</i>	<i>Comité</i>	
FIRME	5%	15%	30%	20%	10%	20%	100%	\$			Date	
Groupe Marchand architecture & design inc.	4,00	11,00	24,00	11,67	7,67	17,00	75,3	4 773 106,01 \$	0,26	1	Lieu	255 Crémazie Est bureau 400
0							-		-			
							-		-			
							-		-			
Agent d'approvisionnement	Patricia Teullet-Febres											

Multiplicateur d'ajustement
10000



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17253

Numéro de référence : 1260112

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Services professionnels en architecture et ingénierie pour la construction, la réfection, la restauration et la mise au normes de bâtiments

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Archipel Architecture 24 Mont-Royal ouest bureau 804 Montréal, QC, H2T 2S2 http://www.archipel-architecture.ca	Madame Mathilde Petibon Téléphone : 514 286-7557 Télécopieur :	Commande : (1586549) 2019-04-30 10 h 08 Transmission : 2019-04-30 10 h 08	3112077 - addenda 1 (devis) 2019-04-30 10 h 08 - Téléchargement 3112078 - addenda 1 (plan) 2019-04-30 10 h 08 - Téléchargement 3120402 - addenda2 (devis) 2019-05-03 13 h 40 - Courriel 3120403 - addenda2 (bordereau) 2019-05-03 13 h 40 - Téléchargement 3122887 - addenda 3 2019-05-08 8 h 19 - Courriel 3126726 - addenda 4 2019-05-14 14 h 07 - Courriel 3130185 - addenda 5 2019-05-21 10 h 32 - Courriel 3132226 - addenda 6 2019-05-23 14 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Architectes Labonté Marcil 202- 2100 Rue Fleury Est Montréal, QC, H2B 1J5	Madame Florianne Leclercq Téléphone : 514 374-9656 Télécopieur :	Commande : (1581806) 2019-04-18 15 h 33 Transmission : 2019-04-18 15 h 33	3112077 - addenda 1 (devis) 2019-04-18 21 h 54 - Courriel 3112078 - addenda 1 (plan) 2019-04-18 21 h 54 - Courriel 3120402 - addenda2 (devis) 2019-05-03 13 h 40 - Courriel 3120403 - addenda2 (bordereau) 2019-05-03 13 h 40 - Téléchargement 3122887 - addenda 3 2019-05-08 8 h 19 - Courriel 3126726 - addenda 4 2019-05-14 14 h 07 - Courriel 3130185 - addenda 5 2019-05-21 10 h 32 - Courriel 3132226 - addenda 6 2019-05-23 14 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
DMA architectes s.e.n.c.r.l. 204-655 rue Desnoyers Montréal, QC, H4C 3E1 http://www.dmaarchitectes.com	Madame Carine Lobo Téléphone : 514 288-4251 Télécopieur :	Commande : (1582841) 2019-04-23 12 h 08 Transmission : 2019-04-23 12 h 08	3112077 - addenda 1 (devis) 2019-04-23 12 h 08 - Téléchargement 3112078 - addenda 1 (plan) 2019-04-23 12 h 08 - Téléchargement 3120402 - addenda2 (devis) 2019-05-03 13 h 40 - Courriel 3120403 - addenda2 (bordereau) 2019-05-03 13 h 40 - Téléchargement 3122887 - addenda 3 2019-05-08 8 h 19 - Courriel 3126726 - addenda 4 2019-05-14 14 h 07 - Courriel 3130185 - addenda 5 2019-05-21 10 h 32 - Courriel 3132226 - addenda 6 2019-05-23 14 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
FNX-INNOV inc. 433, rue Chabanel Ouest, 12e étage Montréal, QC, H2N 2J8	Madame Cinthia Fournier Téléphone : 450 651-0981 Télécopieur : 450 651-9542	Commande : (1590526) 2019-05-07 11 h 47 Transmission : 2019-05-07 11 h 47	3112077 - addenda 1 (devis) 2019-05-07 11 h 47 - Téléchargement 3112078 - addenda 1 (plan) 2019-05-07 11 h 47 - Téléchargement 3120402 - addenda2 (devis) 2019-05-07 11 h 47 - Téléchargement 3120403 - addenda2 (bordereau) 2019-05-07 11 h 47 - Téléchargement 3122887 - addenda 3 2019-05-08 8 h 19 - Courriel 3126726 - addenda 4 2019-05-14 14 h 07 - Courriel 3130185 - addenda 5 2019-05-21 10 h 32 - Courriel 3132226 - addenda 6 2019-05-23 14 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe Marchand Architecture & Design 1700-555 boul René-Lévesque Ouest	Monsieur Francois Lemay Téléphone : 514 904-2878	Commande : (1588134) 2019-05-02 10 h 07	3112077 - addenda 1 (devis) 2019-05-02 10 h 07 - Téléchargement

Montréal, QC, H2Z 1B1
<http://www.gmad.ca>

Télécopieur :

Transmission :
 2019-05-02 10 h 07

3112078 - addenda 1 (plan)
 2019-05-02 10 h 07 - Téléchargement
 3120402 - addenda2 (devis)
 2019-05-03 13 h 40 - Courriel
 3120403 - addenda2 (bordereau)
 2019-05-03 13 h 40 - Téléchargement
 3122887 - addenda 3
 2019-05-08 8 h 19 - Courriel
 3126726 - addenda 4
 2019-05-14 14 h 07 - Courriel
 3130185 - addenda 5
 2019-05-21 10 h 32 - Courriel
 3132226 - addenda 6
 2019-05-23 14 h 40 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Groupe Régis Côté inc
 682, rue William
 Montréal, QC, H3C 1N9
<http://www.regiscote.com>

[Madame Stéphanie Cote](#)
 Téléphone : 514 871-8595
 Télécopieur : 514 871-2279

Commande : (1582875)
 2019-04-23 12 h 57
Transmission :
 2019-04-23 12 h 59

3112077 - addenda 1 (devis)
 2019-04-23 12 h 57 - Téléchargement
 3112078 - addenda 1 (plan)
 2019-04-23 12 h 57 - Messagerie
 3120402 - addenda2 (devis)
 2019-05-03 13 h 40 - Courriel
 3120403 - addenda2 (bordereau)
 2019-05-03 13 h 40 - Téléchargement
 3122887 - addenda 3
 2019-05-08 8 h 19 - Courriel
 3126726 - addenda 4
 2019-05-14 14 h 07 - Courriel
 3130185 - addenda 5
 2019-05-21 10 h 32 - Courriel
 3132226 - addenda 6
 2019-05-23 14 h 40 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Héloïse Thibodeau Architecte Inc.
 395, avenue Beaumont
 Montréal, QC, H3N 1T5

[Madame Eve de Grosbois](#)
 Téléphone : 514 334-0831
 Télécopieur : 514 334-2475

Commande : (1582929)
 2019-04-23 13 h 36
Transmission :
 2019-04-23 13 h 36

3112077 - addenda 1 (devis)
 2019-04-23 13 h 36 - Téléchargement
 3112078 - addenda 1 (plan)
 2019-04-23 13 h 36 - Téléchargement
 3120402 - addenda2 (devis)
 2019-05-03 13 h 40 - Courriel
 3120403 - addenda2 (bordereau)
 2019-05-03 13 h 40 - Téléchargement
 3122887 - addenda 3
 2019-05-08 8 h 19 - Courriel
 3126726 - addenda 4
 2019-05-14 14 h 07 - Courriel
 3130185 - addenda 5
 2019-05-21 10 h 32 - Courriel
 3132226 - addenda 6
 2019-05-23 14 h 40 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Les Services EXP Inc
 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest
 Bureau 800-B
 Montréal, QC, H3A 3C8

[Madame Ginette Laplante](#)
 Téléphone : 819 478-8191
 Télécopieur : 819 478-2994

Commande : (1581854)
 2019-04-18 16 h 06
Transmission :
 2019-04-18 16 h 06

3112077 - addenda 1 (devis)
 2019-04-18 21 h 54 - Courriel
 3112078 - addenda 1 (plan)
 2019-04-18 21 h 54 - Courriel
 3120402 - addenda2 (devis)
 2019-05-03 13 h 40 - Courriel
 3120403 - addenda2 (bordereau)
 2019-05-03 13 h 40 - Téléchargement
 3122887 - addenda 3
 2019-05-08 8 h 19 - Courriel
 3126726 - addenda 4
 2019-05-14 14 h 07 - Courriel
 3130185 - addenda 5
 2019-05-21 10 h 32 - Courriel
 3132226 - addenda 6
 2019-05-23 14 h 40 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Martin Roy et Associés.
 1601, Chemin d'Oka
 Deux-Montagnes, QC, J7R 1N1

[Madame Réjeanne Duchaine](#)
 Téléphone : 450 623-0340
 Télécopieur : 450 623-9302

Commande : (1591860)
 2019-05-09 10 h 47
Transmission :
 2019-05-09 10 h 47

3112077 - addenda 1 (devis)
 2019-05-09 10 h 47 - Téléchargement
 3112078 - addenda 1 (plan)
 2019-05-09 10 h 47 - Téléchargement
 3120402 - addenda2 (devis)
 2019-05-09 10 h 47 - Téléchargement
 3120403 - addenda2 (bordereau)
 2019-05-09 10 h 47 - Téléchargement
 3122887 - addenda 3
 2019-05-09 10 h 47 - Téléchargement
 3126726 - addenda 4
 2019-05-14 14 h 07 - Courriel
 3130185 - addenda 5
 2019-05-21 10 h 32 - Courriel
 3132226 - addenda 6
 2019-05-23 14 h 40 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

TLÀ Architectes inc.
 2372, boul. St-Martin est ,2e étage

[Monsieur Benoît Lalonde](#)
 Téléphone : 450 629-9992
 Télécopieur : 450 629-9994

Commande : (1587021)
 2019-04-30 16 h 37

3112077 - addenda 1 (devis)
 2019-04-30 16 h 37 - Téléchargement

Laval, QC, H7E 5A4
<http://www.tla-architectes.com>

Transmission :
 2019-04-30 16 h 37

3112078 - addenda 1 (plan)
 2019-04-30 16 h 37 - Téléchargement
 3120402 - addenda2 (devis)
 2019-05-03 13 h 40 - Courriel
 3120403 - addenda2 (bordereau)
 2019-05-03 13 h 40 - Téléchargement
 3122887 - addenda 3
 2019-05-08 8 h 19 - Courriel
 3126726 - addenda 4
 2019-05-14 14 h 07 - Courriel
 3130185 - addenda 5
 2019-05-21 10 h 32 - Courriel
 3132226 - addenda 6
 2019-05-23 14 h 40 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec)
 1135, boulevard Lebourgneuf
 Québec
 Québec, QC, G2K 0M5
<http://www.wspgroup.com>

[Madame Martine Gagnon](#)
 Téléphone : 418 623-2254
 Télécopieur : 418 624-1857

Commande : (1582661)
 2019-04-23 10 h 30
Transmission :
 2019-04-23 10 h 30

3112077 - addenda 1 (devis)
 2019-04-23 10 h 30 - Téléchargement
 3112078 - addenda 1 (plan)
 2019-04-23 10 h 30 - Téléchargement
 3120402 - addenda2 (devis)
 2019-05-03 13 h 40 - Courriel
 3120403 - addenda2 (bordereau)
 2019-05-03 13 h 40 - Téléchargement
 3122887 - addenda 3
 2019-05-08 8 h 19 - Courriel
 3126726 - addenda 4
 2019-05-14 14 h 07 - Courriel
 3130185 - addenda 5
 2019-05-21 10 h 32 - Courriel
 3132226 - addenda 6
 2019-05-23 14 h 40 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Organisme public.

Dossier # : 1190805005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Conclure une entente cadre avec Groupe Marchand Architecture et Design et Les services EXP inc. d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour divers projets dans la Division de la Sécurité publique et d'Espace pour la vie (lot #1 - Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)) de la Direction de la gestion des projets immobiliers. Dépense totale de 5 215 855,35 \$ (contrat: 4 535 526,39 \$ + contingences : 680 328,95 \$), taxes incluses. Appel d'offres public #19-17253 - 1 soumissionnaire.



Rapport - mandat SMCE190805005.pdf

Dossier # :1190805005

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidences

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève*

*M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 24 octobre 2019

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE190805005**

Conclure une entente cadre avec Groupe Marchand Architecture et Design et Les services EXP inc. d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour divers projets dans la Division de la Sécurité publique et d'Espace pour la vie (lot #1 - Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)) de la Direction de la gestion des projets immobiliers. Dépense totale de 5 215 855,35 \$ (contrat: 4 535 526,39 \$ + contingences : 680 328,95 \$), taxes incluses. Appel d'offres public #19-17253 - 1 soumissionnaire.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE190805005

Conclure une entente cadre avec Groupe Marchand Architecture et Design et Les services EXP inc. d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour divers projets dans la Division de la Sécurité publique et d'Espace pour la vie (lot #1 - Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)) de la Direction de la gestion des projets immobiliers. Dépense totale de 5 215 855,35 \$ (contrat: 4 535 526,39 \$ + contingences : 680 328,95 \$), taxes incluses. Appel d'offres public #19-17253 – 1 soumissionnaire.

À sa séance du 2 octobre 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrats de service professionnels de plus de 1 M\$, pour lequel :*
 - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres;*
 - *l'écart est de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 9 octobre 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission comprennent que le contexte de saturation du marché des services professionnels en ingénierie et en architecture, jumelé à l'introduction d'un devis plus détaillé et comportant davantage d'exigences contractuelles, notamment la nécessité de vérifications des antécédents des ressources, tel qu'exposé par le Service, a résulté en la réception d'un moins grand nombre de soumissions.

Les commissaires comprennent également que c'est le système d'attribution de l'entente-cadre en différents lots (qui permet aux firmes de soumissionner sur chacun des lots, tout en empêchant une même firme d'obtenir un maximum de deux lots, à condition d'avoir suffisamment de ressources pour former deux équipes distinctes) qui explique la non-conformité des autres soumissionnaires. Les commissaires ont

également pu apprendre que le Service a mené une négociation du prix avec le seul soumissionnaire conforme, qui a accepté de réviser son prix à la baisse, faisant ainsi diminuer l'écart de prix de 32% à 28%.

De plus, les membres de la Commission ont questionné l'efficacité de la méthode d'attribution des lots parmi les soumissionnaires conformes, puisque les firmes doivent identifier des ressources et les attirer en nombre suffisant à chaque lot de l'entente-cadre.

En outre, les commissaires ont jugé bon de questionner l'efficacité de la stratégie visant à conclure des ententes-cadres, ce qui a permis aux responsables du Service de préciser que cette méthode assure à la Ville d'obtenir des services sur demande, ce qui permet définitivement d'accélérer les travaux dans ce marché extrêmement saturé. Les firmes déjà sous contrat peuvent entreprendre les projets au fur et à mesure de la prise de décisions des instances décisionnelles, sans davantage de délais pour débiter les plans et devis en vue de réaliser les travaux sur les différents bâtiments visés, notamment plusieurs immeubles techniques du SPVM.

Finalement, les questions des commissaires ont permis au Service d'expliquer que le coût de ces services professionnels est établi en pourcentage de la valeur des travaux à réaliser. Ceci est équivalent, que les contrats soient attribués à la pièce ou en lots.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrats de service professionnels de plus de 1 M\$, pour lequel :*
 - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres;*
 - *l'écart est de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie faite par la Commission des nombreux aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE190805005 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1195364001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Groupe Marchand Architecture & Design inc. (GMAD) et FNX-INNOV inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture et génie du bâtiment pour le réaménagement de la cour de services Dickson lot 2, située au 2150 rue Dickson dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (MHM) pour une somme maximale de 2 139 000,66 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17566 - (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat de services professionnels aux firmes Groupe Marchand Architecture & Design inc. (GMAD) et FNX-INNOV inc., ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour la fourniture de services professionnels en architecture et génie du bâtiment pour le réaménagement de la cour de services Dickson lot 2, située au 2150 rue Dickson dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (MHM), pour une somme maximale de 1 744 055,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17566;
2. d'autoriser une dépense de 348 811,16 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 46 133,72 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-09-16 16:06

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1195364001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Groupe Marchand Architecture & Design inc. (GMAD) et FNX-INNOV inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture et génie du bâtiment pour le réaménagement de la cour de services Dickson lot 2, située au 2150 rue Dickson dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (MHM) pour une somme maximale de 2 139 000,66 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17566 - (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet de regroupement des cours de services Honoré-Beaugrand et Dickson, l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (MHM) a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour réunir ces deux (2) cours sur un seul et même site situé au 2150 Dickson. Ce projet intègre à la fois les fonctions de parcs et horticulture, ainsi que de cours de voirie et la mise à niveau des installations du site Dickson. Ce projet s'inscrit dans le Plan de restructuration des cours de voirie de la Ville. Il vise une certification LEED NC Argent tel qu'indiqué dans la *Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal* pour tout immeuble municipal faisant l'objet de rénovations majeures.

Le projet de regroupement des deux cours de services a été divisé en deux (2) lots de construction, le lot 1 visant principalement une rénovation majeure du bâtiment existant et ses abords, tandis que le lot 2, qui sera réalisé dans le cadre d'un contrat de construction ultérieur et distinct, regroupe les travaux portant sur les installations et infrastructures extérieures.

Trois (3) appels d'offres publics pour des services professionnels ont été publiés entre 2017 et 2019 sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO), ainsi que dans le journal *Le Devoir*.

Un premier appel d'offres pour le lot 2 a été publié le 28 juin 2017 et les offres ont été reçues le 9 août 2017. Ce contrat n'a toutefois pas été octroyé considérant les surcoûts liés au chantier du lot 1 à l'automne 2017. Le chantier de construction du lot 1 a été arrêté en décembre 2017 avec un avancement de près de 60 % des travaux complétés. Le SGPI a donc décidé en décembre 2017 de revoir la stratégie du projet dans son ensemble.

Un second appel d'offres visant l'octroi d'un contrat de services professionnels pour la cour de services Dickson a été lancé en septembre 2018, et regroupait les services professionnels requis pour la fin d'étape chantier du lot 1, ainsi que pour l'ensemble des

services professionnels du lot 2 (conception et chantier). Une seule soumission a été déposée et celle-ci s'est avérée non conforme. N'étant pas en mesure d'octroyer le contrat et considérant le manque d'intérêt des preneurs de cahier des charges, le SGPI et le Service de l'approvisionnement ont rédigé de nouveaux documents d'appels d'offres portant uniquement sur les services professionnels du lot 2. Les services professionnels pour la suite du chantier du lot 1 se poursuivront avec les mêmes professionnels qui ont fait la conception du lot 1.

Un troisième appel d'offres pour la cour de services Dickson a été publié le 15 avril 2019 pour une durée de 36 jours et les offres ont été reçues le 23 mai 2019. Trois (3) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres. L'émission de ces addenda n'a eu aucun impact sur l'estimation des coûts des services professionnels émis au début du processus d'appel d'offres.

Addenda	Date d'émission	Description	Impact sur le dépôt des soumissions
No. 1	2019-05-01	Réponses aux questions des soumissionnaires	Non
No. 2	2019-05-07	Réponses aux questions des soumissionnaires et report de date jusqu'au 23 mai 2019	Non
No. 3	2019-05-13	Réponses aux questions des soumissionnaires	Non

Le délai de validité des soumissions est de cent quatre-vingts (180) jours. Le contrat doit être octroyé avant le 18 novembre 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0135 - 20 février 2017

Accorder un contrat à Axe construction inc. pour la rénovation de la cour de services Dickson (bâtiment 0435), lot 1, située au 2150 rue Dickson, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (MHM) - Dépense totale de 8 889 602,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5881 (6 soum.)

CM16 0750 - 21 juin 2016

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Jalbec inc., un espace d'une superficie de 28 600 pieds carrés, situé au 2350, rue Dickson, pour les besoins de la cour de services Dickson, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour une période de 4 ans, du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2020 - Dépense totale de 4 273 824,56 \$, taxes incluses.

CM14 0399 - 28 avril 2014

Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Régis Côté et associés, SDK et associés inc. Bouthillette Parizeau et Vinci Consultants, pour la fourniture de services professionnels en architecture, ingénierie et accompagnement LEED pour le projet de rénovation majeure de la cour de services Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, site Dickson - Dépense totale de 1 902 502,83 \$, taxes incluses.

CM13 0591 - 28 juin 2013

Approuver le projet de convention de collaboration entre la Ville de Montréal, l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et la Société d'habitation et de développement de Montréal par lequel les parties s'engagent à collaborer au développement, à des fins résidentielles et commerciales, du terrain de l'ancienne cour de voirie Honoré-Beaugrand.

CM12 0312 - 16 avril 2012

Accepter le mandat de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour la gestion globale du projet de relocalisation sur le territoire de l'arrondissement de la cour de voirie Honoré-Beaugrand au complexe Dickson, de la vente à son juste prix du terrain de la cour de voirie Honoré-Beaugrand afin d'en assurer le développement selon les critères de développement approuvés par l'arrondissement.

CA11 27 0577 - 6 décembre 2011

Mandater la DSTI pour de la vente du site Honoré-Beaugrand et pour la gestion globale du projet de relocalisation de la cour de voirie au complexe Dickson.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels aux firmes Groupe Marchand Architecture & Design inc. (GMAD) et FNX-INNOV inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour le projet de la cour de services Dickson - Travaux lot 2.

Les travaux lot 2 débuteront à la fin des travaux du lot 1. Ce deuxième lot de travaux comprend :

1. La réhabilitation des sols;
2. Les travaux d'infrastructure;
3. Le drainage;
4. Le remblayage;
5. Le revêtement de surface;
6. La démolition et la reconstruction des enclos et des abris de la cour de services.

Le projet de la cour de services Dickson a été divisé en deux (2) lots afin d'optimiser le calendrier des travaux et compte tenu des délais importants occasionnés par les approbations requises de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour la réhabilitation des sols. De plus, le fait de diviser les lots selon les spécialités de réalisation de travaux (travaux lot 1 étant spécialités de bâtiment, travaux lot 2 spécialités de site) permet d'obtenir des prix plus représentatifs du marché de la construction.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public, il y a eu huit (8) preneurs du cahier des charges :

1. Architecture 49 inc.
2. Bouthillette Parizeau inc.
3. Groupe Marchand Architecture & Design inc. (GMAD)
4. GBI
5. Groupe SCP Environnement inc.
6. Les Services EXP inc.
7. Stantec Experts-conseils Itée
8. Groupe Régis Côté inc.

Deux (2) soumissions ont été déposées, l'une par Groupe Marchand Architecture & Design inc. (GMAD) et l'autre par Groupe Régis Côté inc., ce qui représente 25 % des preneurs du cahier des charges. Tous les preneurs du cahier des charges ont été contactés, mais tous n'ont pas été rejoints.

Les motifs suivants ont été évoqués par les preneurs du cahier n'ayant pas soumissionné :

- formation d'une équipe multidisciplinaire avec firme d'architecture;
- pas en mesure de faire équipe avec une firme d'architecture;
- carnet de commandes complet (manque de capacité).

Le tableau suivant présente la soumission considérée et l'analyse des écarts de prix.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Montant forfaitaire incluant taxes	Contingence incluant taxes	Total
Groupe Marchand Architecture & Design Inc. (GMAD) et FNX-INNOV. inc.	72,00 %	0,70	1 744 055,78 \$	348 811,16 \$	2 092 866,94 \$
Groupe Régis Côté inc.	85,33 %	0,50	2 695 496,90 \$	539 099,38 \$	3 234 596,28 \$
Dernière estimation réalisée par le SGPI (avril 2019)			2 549 570,63 \$	509 914,13 \$	3 059 484,76 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					- 966 617,82 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation x 100</i>)					- 31,59 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)					1 141 729,34 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire x 100</i>)					54,55 %

Le prix de la soumission retenue est 31,59 % (805 514,85 \$) plus bas que l'estimé du SGPI qui était de 2 549 570,63 \$ (incluant les taxes, excluant les contingences). Cet écart s'explique par le fait que l'estimation était basée sur les dernières offres reçues pour des services professionnels similaires et des projets de même nature et de même ampleur. Cette estimation a été établie sur un pourcentage des honoraires de base de 10 % de la valeur totale des travaux. La soumission déposée par la firme Groupe Marchand Architecture & Design Inc. (GMAD) équivaut à 5,4 % pour l'ensemble des disciplines. Nous pouvons conclure que le Groupe Marchand Architecture & Design Inc. (GMAD) s'est montré plus compétitif que le prix courant pour des soumissions d'honoraires présents dans le marché. La lecture de l'offre de services de la firme indique que celle-ci a bien compris la nature et l'ampleur de la mission.

L'écart de 54,55 % entre la deuxième meilleure note finale (Groupe Régis Côté inc.) et l'adjudicataire (Groupe Marchand Architecture & Design inc.) s'explique par le fait que la soumission déposée par le Groupe Marchand Architecture & Design inc. a été établie sur un pourcentage des honoraires de base de 5,4 % de la valeur des travaux, tandis que le Groupe Régis Côté inc. a présenté une offre qui représente plus que le double, soit 12 % de la valeur des travaux. Le prix du Groupe Régis Côté inc. est plus proche de l'estimation de la Ville, qui est en soi basée sur des offres similaires reçues pour des projets de même nature et amplitudes. Ainsi, nous pouvons conclure que le Groupe Marchand Architecture &

Design inc. (GMAD) s'est montré très compétitif sur le prix des honoraires de base.

Les soumissions déposées regroupent une firme d'architecture et plusieurs firmes d'ingénierie. Ces soumissions ont été analysées selon une grille d'évaluation préautorisée (voir intervention du Service de l'approvisionnement). Les soumissions ont été analysées en première étape, soit l'Évaluation de la conformité et qualification de l'offre de services professionnels sans les honoraires - enveloppe no 1 et ont obtenus un pointage bien au-dessus du pointage minimal, les rendant admissibles à la deuxième étape du processus, soit l'évaluation de l'offre de services professionnels incluant les honoraires - enveloppe no 2. L'évaluation qualitative des offres a donc permis au SGPI d'être confiant et satisfait que l'équipe de professionnels du Groupe Marchand Architecture & Design inc. (GMAD) a la capacité de répondre aux exigences de la Ville pour ce projet.

Suite à la seconde étape, la soumission a été jugée conforme au Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle.

Le comité de sélection recommande de retenir la soumission déposée par Groupe Marchand Architecture & Design inc. (GMAD) (se référer à la pièce jointe no 1 : Analyse et évaluation des soumissions et services professionnels).

Groupe Marchand Architecture & Design inc. (GMAD) et FNX-INNOV inc. ne figurent pas sur la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni sur le registre des entreprises non admissibles (RENA) et détiennent une attestation de l'Autorité des marchés financiers. Ces vérifications ont été faites par les responsables du Service de l'approvisionnement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 1 744 055,78 \$ incluant les taxes. De plus, un montant de 348 811,16 \$ taxes incluses est prévu pour les contingences et un montant de 46 133,72 \$ taxes incluses est prévu pour les incidences. Le montant à autoriser totalise 2 139 000,66\$, incluant les contingences, les incidences et les taxes (se référer à la pièce jointe no 3 : Calcul des coûts SGPI).

La dépense est prévue au Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2019-2021 du SGPI et est assumée à 100 % par la Ville centre (voir l'intervention du Service des finances).

Les décaissements au PTI prévus sont de 428 000 \$ en 2019, de 1 283 000 \$ en 2020, et de 428 000 \$ en 2021 (voir pièce jointe no. 3 - Calcul des coûts SGPI).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le réaménagement du bâtiment principal, sis au 2150 rue Dickson, ainsi que celui de la cour de services extérieure, sera réalisé en considération de la *Politique du développement durable de la Ville de Montréal* de même que du *Plan Montréal Durable 2016-2020*. À cet effet, une certification LEED NC Argent est visée, en lien avec la priorité de réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles. Le SGPI rénove les bâtiments et infrastructures de manière durable pour l'ensemble de la cour de services Dickson.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans la mise en œuvre de ce projet implique la prolongation de la relocalisation temporaire de la cour de services sur un site locatif ainsi que la suspension temporaire de la rénovation de l'ensemble du site (cour de services Dickson - Travaux lot 2 et possiblement le projet d'un nouvel écocentre à l'emplacement de l'ancien incinérateur).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

2019-10-02 - Comité exécutif - Recommandation à la Commission permanente sur l'examen des contrats
2019-10-09 - Commission permanente sur l'examen des contrats
2019-10-16 - Comité exécutif - Recommandation au conseil municipal
2019-10-22 - Conseil municipal
2019-10-28 - Début du contrat
2021-07-31 - Fin du contrat

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En considération des critères du guide d'information de la Commission permanente sur l'examen des contrats de février 2018, le présent dossier sera soumis à ladite commission pour étude puisque ce contrat de services professionnels est d'une valeur supérieure à un million de dollars (1M\$), avec un écart de 20 % entre l'estimation interne effectuée avant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire, en plus d'un prix de plus de 20% entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme suite à l'appel d'offres.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Eddy DUTELLY)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Françoise TURGEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre MORISSETTE, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

Pierre MORISSETTE, 23 août 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-12

Sonia GIAMPETRONE
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-6951

Télécop. :

Jabiz SHARIFIAN
c/d gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-8702

Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-2619

Approuvé le : 2019-09-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sophie LALONDE
Directrice - Gestion et planification
immobilière

Tél : 514-872-1049

Approuvé le : 2019-09-16

Le 13 mars 2017

GRUPE MARCHAND ARCHITECTURE & DESIGN INC.
A/S MONSIEUR FRANÇOIS LEMAY
606, CATHCART
600
MONTRÉAL (QC) H3B 1K9

N° de décision : 2017-CPSM-1016189

N° de client : 3000971734

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

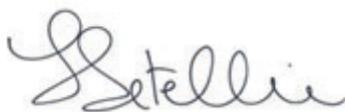
Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous A + SM ARCHITECTURE & DESIGN, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). GROUPE MARCHAND ARCHITECTURE & DESIGN INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **12 mars 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 8 novembre 2018

11017870 CANADA INC.
A/S MONSIEUR FRANÇOIS GAUDREAU
2425, BOUL PITFIELD
SAINT-LAURENT (QC) H4S 1W8

N° de décision : 2018-CPSM-1060483

N° de client : 3001642376

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). 11017870 CANADA INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **7 novembre 2021** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Directrice des contrats publics par intérim

Québec

Place de la Cité, tour Continar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 26 novembre 2018

FNX-INNOV INC.
2425, BOUL PITFIELD
SAINT-LAURENT (QC) H4S 1W8

N° de client : 3001642376
N° de référence : 1831973192

Objet : Changement de nom de 11017870 CANADA INC. à FNX-INNOV INC.

Monsieur François Gaudreau,

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a été informée du changement de nom de l'entreprise 11017870 CANADA INC. au Registraire des entreprises du Québec.

Ainsi, le nouveau nom de l'entreprise est dorénavant FNX-INNOV INC. Nous comprenons que le numéro de NEQ « 1174002437 » demeure inchangé et qu'aucun autre changement, hormis le nom de l'entreprise, n'a été apporté à l'entreprise 11017870 CANADA INC. autorisée le 1^{ER} MAI 2013.

Ce faisant, nous vous confirmons par la présente que le nom de l'entreprise a été modifié au Registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec Amélie Bergevin au 1 877 525-0337, poste 4852.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur Gaudreau, nos salutations distinguées.

Direction des contrats publics

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Tableau de calcul des coûts - SGPI

Projet:	Services professionnels en architecture et génie du bâtiment pour le réaménagement de la cour de services Dickson lot 2		
Contrat:	AO- 19-7566	Coûts Groupe Marchand & Design inc. (gmad) et FNX-INNOV inc	

Calcul du coût des honoraires			TPS 5,0%	TVQ 9,975%	Total
Contrat					
	%	\$			
Coût estimé des travaux					
Services professionnels de base		802 500,00 \$	40 125,00 \$	80 049,38 \$	922 674,38 \$
Services professionnels supplémentaires		714 400,00 \$	35 720,00 \$	71 261,400 \$	821 381,40 \$
21.2.2.1 Relevé des bâtiments existants		11 000,00 \$			
21.2.2.2 Suivi LEED		13 500,00 \$			
21.2.2.3 Arpentage		10 000,00 \$			
21.2.2.4 Circulation et stationnement		17 600,00 \$			
21.2.2.5 Relocalisation du poste d'essence		33 900,00 \$			
21.2.2.6 Architecture de paysage		115 000,00 \$			
21.2.2.7 Signalisation extérieure		10 000,00 \$			
21.2.2.8 Géotechnique et géo-environnement		462 000,00 \$			
21.2.2.9 Aides financières		8 000,00 \$			
21.2.2.10 Coordination du déménagement		18 500,00 \$			
21.2.2.11 Signalisation intérieure		14 900,00 \$			
Sous-total		1 516 900,00 \$	75 845,00 \$	151 310,78 \$	1 744 055,78 \$
Contingences	20,0%	303 380,00 \$	15 169,00 \$	30 262,16 \$	348 811,16 \$
Total contrat		1 820 280,00 \$	91 014,00 \$	181 572,94 \$	2 092 866,94 \$
Dépenses incidentes					
Incidences générales		40 125,00 \$	2 006,25 \$	4 002,47 \$	46 133,72 \$
Coût des travaux (montant à autoriser)		1 860 405,00 \$	93 020,25 \$	185 575,41 \$	2 139 000,66 \$
Calcul du coût après la ristourne					
Ristourne TPS	100,00%		93 020,25 \$		
Ristourne TVQ	62,80%			103 656,00 \$	
Coût des travaux (montant à emprunter)		1 860 405,00 \$		81 919,41 \$	1 942 324,41 \$

Décaissements au PTI

	2019	2020	2021	total
Total (taxes incluses) en milliers de dollars	428	1 283	428	2 139

Dossier # : 1195364001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Groupe Marchand Architecture & Design inc. (GMAD) et FNX-INNOV inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture et génie du bâtiment pour le réaménagement de la cour de services Dickson lot 2, située au 2150 rue Dickson dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (MHM) pour une somme maximale de 2 139 000,66 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17566 - (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



19-17566 PV.pdf19-17566 SEO Liste des commandes.pdf



19-17566 TABLEAU RÉSULTAT GLOBAL FINAL.pdf19-17566 Intervention Appel D'offres.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Eddy DUTELLY
Agent d'approvisionnement, niv 2
Tél : 514 872-5253

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-29

Denis LECLERC
Chef de Section, division acquisition
Tél : 514 872-5241
Division : Acquisition



19-17566 - Services professionnels en architecture et génie du bâtiment pour le réaménagement de la cour de services Dickson lot 2

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Capacité de production et échéancier</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe</i>	<i>Pointage intermédiaire</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>	
FIRME	5%	10%	30%	25%	30%	100%	\$		Rang	Date	mercredi 12-06-2019
Groupe Marchand Architecture & Design Inc.	4,17	7,67	20,67	18,50	21,00	72,00	1 744 055,78 \$	0,70	1	Heure	14 h 00
Groupe Régis Côté Inc.	4,00	9,00	26,00	21,67	24,67	85,33	2 695 496,90 \$	0,50	2	Lieu	Service de l'approvisionnement, 255 boulevard Crémazie Est, 4e
0						-		-			
0						-		-			
0						-		-			
Agent d'approvisionnement	Eddy Dutelly										
										Multiplicateur d'ajustement	
											10000

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Groupe Marchand, architecture & Design Inc. (GMAD)	1 744 055,78 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	
Groupe Régis Côté Inc.	2 695 496,90 \$	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Il est recommandé d'octroyer le contrat à la firme : Groupe Marchand, architecture et Design Inc. ayant obtenu le plus haut pointage. Des six (6) autres firmes détentrices du cahier des charges, certaines n'avaient pas la capacité, les prérequis, le temps ou trouvaient certaines exigences restrictives; 2 pas de réponse.

Préparé par : Le - -



Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

[Avis du jour](#) | [Service à la clientèle](#) | [Aide](#) | [Recherche avancée](#)

[Mon SEAO](#) | [Mes avis](#) | [Rapports](#) | [Profil](#) | [Organisation](#)

[COMMANDES](#) | [PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

[Information](#)

[Description](#)

[Classification](#)

[Conditions](#)

[Documents](#)

[Modalités](#)

[Résumé](#)

[Addenda](#)

[Plaintes](#)

› Liste des commandes

[Résultats d'ouverture](#)

[Contrat conclu](#)

Liste des commandes



Numéro : 19-17566

Numéro de référence : 1259022

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Services professionnels en architecture et génie du bâtiment pour le réaménagement de la cour de services Dickson lot 2



Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Architecture 49 Inc. 1244 rue Ste-Catherine Ouest 3e étage Montréal, QC, H3G 1P1 http://a49montreal.com/	Madame Sophie Lafrenière Téléphone : 438 844-2395 Télécopieur : 514 866-3780	Commande : (1579963) 2019-04-16 12 h 13 Transmission : 2019-04-16 12 h 13	3119018 - 19-17566 ADDENDA NO 1 Q ET R, ANNEXE 7 (devis) 2019-05-01 17 h 33 - Courriel 3119019 - 19-17566 ADDENDA NO 1 Q ET R, ANNEXE 7 (plan) 2019-05-01 17 h 49 - Messagerie 3122031 - 19-17566 ADDENDA NO 2 Q ET R REPORT 2019-05-07 9 h 24 - Courriel 3125634 - 19-17566 ADDENDA NO 3 Q ET R 2019-05-13 10 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Bouthillette Parizeau Inc. 9825 rue Verville Montréal, QC, H3L 3E1 http://www.bpa.ca	Madame Milena Toffolo Téléphone : 514 383-3747 Télécopieur : 514 383-8760	Commande : (1584928) 2019-04-26 9 h 43 Transmission : 2019-04-26 9 h 43	3119018 - 19-17566 ADDENDA NO 1 Q ET R, ANNEXE 7 (devis) 2019-05-01 17 h 33 - Courriel 3119019 - 19-17566 ADDENDA NO 1 Q ET R, ANNEXE 7 (plan) 2019-05-01 17 h 48 - Messagerie 3122031 - 19-17566 ADDENDA NO 2 Q ET R REPORT 2019-05-07 9 h 24 - Courriel 3125634 - 19-17566 ADDENDA NO

			3 Q ET R 2019-05-13 10 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GBi 13200, boul. Métropolitain Est Montréal, QC, H1A5K8 http://www.gbi.ca	Madame Karine Thibault Téléphone : 514 384-4220 Télécopieur : 514 383-6017	Commande : (1586547) 2019-04-30 10 h 07 Transmission : 2019-04-30 10 h 07	3119018 - 19-17566 ADDENDA NO 1 Q ET R, ANNEXE 7 (devis) 2019-05-01 17 h 33 - Courriel 3119019 - 19-17566 ADDENDA NO 1 Q ET R, ANNEXE 7 (plan) 2019-05-01 17 h 41 - Messagerie 3122031 - 19-17566 ADDENDA NO 2 Q ET R REPORT 2019-05-07 9 h 24 - Courriel 3125634 - 19-17566 ADDENDA NO 3 Q ET R 2019-05-13 10 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe Marchand Architecture & Design 1700-555 boul René-Lévesque Ouest Montréal, QC, H2Z 1B1 http://www.gmad.ca	Monsieur François Lemay Téléphone : 514 904-2878 Télécopieur :	Commande : (1580231) 2019-04-16 16 h 33 Transmission : 2019-04-16 16 h 33	3119018 - 19-17566 ADDENDA NO 1 Q ET R, ANNEXE 7 (devis) 2019-05-01 17 h 33 - Courriel 3119019 - 19-17566 ADDENDA NO 1 Q ET R, ANNEXE 7 (plan) 2019-05-01 17 h 36 - Messagerie 3122031 - 19-17566 ADDENDA NO 2 Q ET R REPORT 2019-05-07 9 h 24 - Courriel 3125634 - 19-17566 ADDENDA NO 3 Q ET R 2019-05-13 10 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe Régis Côté inc 682, rue William Montréal, QC, H3C 1N9 http://www.regiscote.com	Madame Stéphanie Cote Téléphone : 514 871-8595 Télécopieur : 514 871-2279	Commande : (1583034) 2019-04-23 14 h 53 Transmission : 2019-04-23 14 h 53	3119018 - 19-17566 ADDENDA NO 1 Q ET R, ANNEXE 7 (devis) 2019-05-01 17 h 33 - Courriel 3119019 - 19-17566 ADDENDA NO 1 Q ET R, ANNEXE 7 (plan) 2019-05-01 17 h 46 - Messagerie 3122031 - 19-17566 ADDENDA NO 2 Q ET R REPORT 2019-05-07 9 h 24 - Courriel 3125634 - 19-17566 ADDENDA NO 3 Q ET R 2019-05-13 10 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

			Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe SCP Environnement inc. 4567 rue Beaubien est bureau #1 Montréal, QC, H1T 1T5	Monsieur Daniel Perreault Téléphone : 514 722-1451 Télécopieur :	Commande : (1580584) 2019-04-17 10 h 08 Transmission : 2019-04-17 10 h 08	3119018 - 19-17566 ADDENDA NO 1 Q ET R, ANNEXE 7 (devis) 2019-05-01 17 h 33 - Courriel 3119019 - 19-17566 ADDENDA NO 1 Q ET R, ANNEXE 7 (plan) 2019-05-01 17 h 37 - Messagerie 3122031 - 19-17566 ADDENDA NO 2 Q ET R REPORT 2019-05-07 9 h 24 - Courriel 3125634 - 19-17566 ADDENDA NO 3 Q ET R 2019-05-13 10 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Services EXP Inc 1001, boulevard de Maisonnette Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	Commande : (1580111) 2019-04-16 14 h 37 Transmission : 2019-04-16 14 h 37	3119018 - 19-17566 ADDENDA NO 1 Q ET R, ANNEXE 7 (devis) 2019-05-01 17 h 33 - Courriel 3119019 - 19-17566 ADDENDA NO 1 Q ET R, ANNEXE 7 (plan) 2019-05-01 17 h 36 - Messagerie 3122031 - 19-17566 ADDENDA NO 2 Q ET R REPORT 2019-05-07 9 h 24 - Courriel 3125634 - 19-17566 ADDENDA NO 3 Q ET R 2019-05-13 10 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Stantec Experts-conseils Itée 600-1060 boulevard Robert-Bourassa Montréal, QC, H3B 4V3	Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur :	Commande : (1579741) 2019-04-16 9 h 36 Transmission : 2019-04-16 9 h 36	3119018 - 19-17566 ADDENDA NO 1 Q ET R, ANNEXE 7 (devis) 2019-05-01 17 h 33 - Courriel 3119019 - 19-17566 ADDENDA NO 1 Q ET R, ANNEXE 7 (plan) 2019-05-01 17 h 48 - Messagerie 3122031 - 19-17566 ADDENDA NO 2 Q ET R REPORT 2019-05-07 9 h 24 - Courriel 3125634 - 19-17566 ADDENDA NO 3 Q ET R 2019-05-13 10 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la

liste des commandes.

Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

Organisme public.

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

[Aide en ligne](#) 

[Formation en ligne](#)

[Glossaire](#)

[Plan du site](#)

[Accessibilité](#)

[UPAC-Signaler un acte répréhensible](#) 

Service clientèle

[Grille des tarifs](#)

[Contactez-nous](#)

[Nouvelles](#)

[Marchés publics hors](#)

[Québec](#) 

[Registre des entreprises non admissibles](#) 

[Autorité des marchés publics](#) 

[Autorité des marchés financiers](#) 

À propos

[À propos de SEAO](#)

[Info et publicité sur](#)

[Constructo](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Polices supportées](#)

Partenaires

Secrétariat
du Conseil du Trésor
Québec 

CGI

tc • MEDIA

© 2003-2019 Tous droits réservés

Dossier # : 1195364001

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets

Objet :

Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Groupe Marchand Architecture & Design inc. (GMAD) et FNX-INNOV inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture et génie du bâtiment pour le réaménagement de la cour de services Dickson lot 2, située au 2150 rue Dickson dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (MHM) pour une somme maximale de 2 139 000,66 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17566 - (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1195364001 - Cour de service Dickson réaménagement-SP.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0946

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-23

Cathy GADBOIS
C/S conseil et soutien financiers
Tél : 514-872-1443
Division : Service des finances - Point de service HDV

Dossier # : 1195364001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Groupe Marchand Architecture & Design inc. (GMAD) et FNX-INNOV inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture et génie du bâtiment pour le réaménagement de la cour de services Dickson lot 2, située au 2150 rue Dickson dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (MHM) pour une somme maximale de 2 139 000,66 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17566 - (2 soumissionnaires)



Rapport - mandat SMCE195364001.pdf

Dossier # :1195364001

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Le 21 octobre 2019

Présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE195364001**

Vice-président

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce*

Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Groupe Marchand Architecture & Design inc. (GMAD) et FNX-INNOV inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture et génie du bâtiment pour le réaménagement de la cour de services Dickson lot 2, située au 2150 rue Dickson dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (MHM) pour une somme maximale de 2 139 000,66 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17566 - (2 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin.

Membres

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE195364001

Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Groupe Marchand Architecture & Design inc. (GMAD) et FNX-INNOV inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture et génie du bâtiment pour le réaménagement de la cour de services Dickson lot 2, située au 2150 rue Dickson dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (MHM) pour une somme maximale de 2 139 000,66 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17566 - (2 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin.

À sa séance du 2 octobre 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1M\$, dont :*
 - *l'écart est de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée avant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*
 - *l'écart est de plus de 20% entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme suite à l'appel d'offres.*

Le 9 octobre 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les commissaires ont bien compris les explications des responsables du dossier du Service, en ce qui a trait à l'écart favorable à la Ville. D'une part, le coût des services d'ingénierie aurait été surestimé à l'estimation interne en raison du fait que l'équipe est plus au fait du coût des services professionnels en architecture et qu'elle a basé ses calculs sur les prix historiques pour fixer les honoraires.

Quant à l'écart entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire, le Service l'a justifié par le fait que l'adjudicataire a pratiqué une stratégie de prix des plus agressives pour obtenir le contrat et entrer sur le marché. Dans ce contexte, le Service prévoit que les contingences incluses au contrat seront fort probablement toutes utilisées.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1M\$, dont :*
 - *l'écart est de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée avant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*
 - *l'écart est de plus de 20% entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme suite à l'appel d'offres.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie faite par la Commission des différents aspects de ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE195364001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1190649010

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de 3 ans, avec la firme Groupe Geninov inc, pour des services de surveillance de travaux pour la somme maximale de 1 586 042,38 \$ (taxes incluses) Appel d'offres public 1689 (3 soumissionnaires). Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

- 1- de conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de trois années, pour la fourniture, sur demande, de services de surveillance de travaux ;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel la firme Groupe Geninov inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 586 042,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1689 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville ;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2019-09-16 09:29

Signataire :

Serge A BOILEAU

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

IDENTIFICATION

Dossier # :1190649010

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de 3 ans, avec la firme Groupe Geninov inc, pour des services de surveillance de travaux pour la somme maximale de 1 586 042,38 \$ (taxes incluses) Appel d'offres public 1689 (3 soumissionnaires). Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Afin de procéder à la construction de nouveaux réseaux et à l'enfouissement des fils aériens dans différents arrondissements, la Commission des services électriques de Montréal réalise différents travaux d'immobilisation. Ces travaux visent le maintien et le prolongement du réseau. La surveillance des travaux est faite par l'équipe interne de 19 agents techniques, majorés de personnel externe selon le volume des travaux. Il n'y a pas assez de membres réguliers pour répondre au volume de travaux de surveillance.

Principaux éléments	
Date de parution (SEAO + Constructo)	2019-07-04
Disponibilité des documents	2019-07-04
Date de fin de la période d'appel d'offres	2019-08-08
Durée de l'appel d'offres	34 jours
Preneur d'un cahier de charges :	5 entreprises
Preneur d'un cahier de charges et addenda :	3 entreprises
N'ayant pas soumissionné	0
Ayant soumissionné	3 entreprises

La validité des soumission est de 90 jours. L'appel d'offres est ouvert aux fournisseurs et entrepreneurs canadiens et européens.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM 18 1499 - 17 décembre 2018 de conclure une entente-cadre d'une durée de 3 ans, pour, les services de surveillance de travaux, avec la firme Groupe ABS inc., pour une somme maximale de 1 815 685,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public **1681** (CE 18 1973- 5 décembre 2018)

CM 18 1498 - 17 décembre 2018 de conclure une entente-cadre d'une durée 3 ans, pour, les services de surveillance de travaux, avec la firme Infrastructel inc., pour une somme maximale de 1 691 512,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public **1675** (CE 18 1971 - 5 décembre 2018)

CE 18 0386 - 14 mars 2018 de conclure une entente-cadre d'une durée de 18 mois, pour, les services de surveillance de travaux, avec la firme Groupe ABS inc., pour une somme maximale de 314 312,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public **1662**

CE 18 0385 - 14 mars 2018 de conclure une entente-cadre d'une durée de 18 mois, pour, les services de surveillance de travaux, avec la firme Transit arpenteurs-géomètres inc., pour une somme maximale de 286 172.77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public **1661**

CE 18 0331 - 7 mars 2018 de conclure une entente-cadre d'une durée de 18 mois, pour, les services de surveillance de travaux, avec la firme Transit arpenteurs-géomètres inc., pour une somme maximale de 289 449.56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public **1660**

CM 18 0233 - 19 février 2018 d'exercer la **2^e et dernière option de prolongation** du contrat avec Transit arpenteurs-géomètres inc., pour une somme maximale de 202 068,56 \$, taxes incluses et avec Le Groupe Géninov inc., pour une somme maximale de 197 527,05 \$, taxes incluses, chacune multipliée par le taux d'inflation, tel que publié par Statistiques Canada (12 derniers mois) (**CE16 0482**);

CM 18 0232 - 19 février 2018 d'exercer la **2^e et dernière option de prolongation** de 3 contrats avec Le Groupe Geninov inc. (lots 1 et 2), pour une somme maximale de 197 527,05 \$, taxes incluses, pour chacun des lots, et Transit arpenteurs-géomètres inc. (lot 3), pour une somme maximale de 219 544,76 \$, taxes incluses, (**CM16 0943**);

CE 18 0255 - 14 février 2018 de conclure une entente-cadre d'une durée de 18 mois, pour les services de surveillance de travaux à la firme Groupe Géninov inc, pour une somme maximale de 298 197,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public **1659**

CE 18 0254 - 14 février 2018 de conclure une entente-cadre d'une durée de 18 mois, pour les services de surveillance de travaux à la firme Groupe Géninov inc, pour une somme maximale de 298 197,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public **1658**

CE 18 0196 - 7 février 2018 1 d'exercer la **1^{ère} option de prolongation** du contrat pour la surveillance de chantier avec la firme Transit arpenteur-géomètre inc., pour une somme maximale de 193 330,46 \$, taxes incluses, multipliée par l'indice des prix à la consommation, tel que publié par Statistique Canada (12 derniers mois) (**CE17 0347**).

Le conseil d'administration de la CSEM a entériné la recommandation du comité de sélection le 26 août 2019 (séance 48.T.01)

DESCRIPTION

Le présent rapport vise à conclure une entente- cadre de services professionnels pour la surveillance de chantier pour une période de trois années avec la firme Groupe Geninov Inc 1 586 042,38 \$ (taxes incluses) .

La période de trois années permet de continuer avec les mêmes techniciens sur plusieurs années avec une main d'oeuvre formée et expérimentée.

Cette approche vise à favoriser l'ouverture des marchés et la concurrence entre les fournisseurs. Un plus large éventail de firmes qualifiées permet aussi de renforcer l'obligation de performance. Le nombre de contrats de ce type est en hausse cette année dû à l'augmentation substantielle du carnet de commandes de travaux de la Ville auxquels la CSEM se joint.

Le plus bas soumissionnaire recommandé présente un taux horaire de 47.00 \$ / heure pour 9 600 heures/année (2e année à 47.56\$/h et 3e année à 48.13\$/h) durant les trois années et 82.78 \$ moyenne/ heure sur 40 heures pour le chargé de projets occasionnel à l'administration et la discipline de contrat.

JUSTIFICATION

Compte tenu du nombre de chantiers sous la responsabilité de la CSEM, soit environ 90 par année, les 19 agents techniques à l'emploi de la CSEM ne peuvent réaliser l'ensemble des activités de surveillance de chantiers, notamment en période estivale. Ainsi, le recours à une entente- cadre de services professionnels pour la surveillance de chantier, en appui à l'équipe en place, contribuera à réaliser l'ensemble des projets.

A la suite de l'appel d'offres public, 3 firmes ont soumis des offres. Les 3 propositions reçues ont été jugées recevables et analysées par le comité de sélection.

Soumissions conformes	Note interm.	Note finale			Total (avec taxes)
Le Groupe Geninov	79,33	0,82			1 568 042,38 \$
Transit Arpenteurs-Géomètres	82,5	0,77			1 719 382,14 \$
Infrastructel	76,5	0,72			1 752 908,85 \$
Coût moyen des soumissions reçues					1 680 111,12 \$
Dernière estimation réalisée					1 719 382,14 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)					(151 339,76) \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)					-9%
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (\$)					(112 068,74) \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)					-7%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)					184 866,47 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)					12%
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (\$)					(151 339,76) \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%)					-10%
L'estimation est basée sur les prix des appels d'offres précédents (c1675, 1681 et 1687)					

Les validations requises à l'effet que le soumissionnaire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites.

L'adjudicataire recommandé, Le Groupe Geninov inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 23 mars 2018. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

En vertu du Règlement sur la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats (CM11 0170), le dossier doit être soumis pour examen par ladite commission puisque le contrat de services professionnels est supérieur à 1 M\$ et l'adjudicataire en est à son quatrième contrat consécutif pour un contrat récurrent.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La CSEM répartit les honoraires des surveillants de travaux à chacun des chantiers demandés par ses usagers durant toute la période du contrat.

La présente dépense est remboursée à l'aide de redevances payées par les usagers et utilisateurs du réseau CSEM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi du contrat de services professionnels permettra d'offrir une surveillance continue de tous nos travaux et d'éviter des délais de grands projets de modernisation et d'addition au réseau souterrain.

Plusieurs grands chantiers, comme l'échangeur Turcot, le boulevard Pie IX, Griffintown, Ste-Catherine, Plaza St-Hubert ou les projets du PRR, ont des calendriers très serrés et entrelacés entre les intervenants.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission permanente sur l'examen des contrats : Octobre 2019

Octroi du contrat au CM : Octobre 2019

Début des travaux vers le 15 novembre 2019

Fin des travaux vers le 24 décembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le processus d'appel d'offres et d'analyse des soumissions a été réalisé en conformité avec les politiques, règlements et encadrements administratifs concernés. Le dossier respecte le règlement contractuel de la Ville de Montréal.

Gestion des ordres du jour

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières (Candy Yu WU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie - Ext DAGENAIS
Adjointe administrative au président

Tél : 514 384-6840
Télécop. : 514 384-7298

ENDOSSÉ PAR

Serge A BOILEAU
Président

Tél : 514-384-6840
Télécop. : 514 384-7298

Le : 2019-09-16



CONVENTION DE SERVICES

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec), H2Y 1C6, agissant et représentée par Monsieur Serge Boileau, ing., président de la Commission des services électriques de Montréal, autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution _____ adoptée par le Conseil municipal à sa séance du _____ 2019.

No d'inscription TPS : 121364749 RT0001

No d'inscription TVQ : 1006001374 TQ0002

(la "Ville")

ET : **Groupe Geninov inc.**, personne morale ayant une place d'affaires au **10 000, rue Lajeunesse, bureau 150, Montréal QC H3L 2E1** agissant et représentée par **Monsieur Wilner Morisseau, autorisé aux fins des présentes;**

(le "Contractant")

No d'inscription T.P.S. 841719750

No d'inscription T.V.Q. 1213745502

Relative à L'OBJET suivant :

Services professionnels de la firme **Groupe Geninov inc** jusqu'à concurrence d'une dépense de 1 586 042,38 \$ incluant les taxes, les frais de déplacement, frais administratifs et les profits, pour **la surveillance de chantier dans le cadre de projets de construction de réseaux de conduits souterrains.**

L'appel d'offres # 1689 est partie intégrante de la présente convention.

Les parties, ayant élu domicile aux adresses indiquées à la présente convention, conviennent de ce qui suit:

1. LE CONTRACTANT:

- 1.1 rend avec diligence les services professionnels ci-haut décrits et plus amplement détaillés, s'il y a lieu, à l'annexe ci-jointe ;
- 1.2 réalise les objectifs de la convention en respectant l'échéancier prévu à cette fin ;
- 1.3 n'entreprend aucuns travaux susceptibles d'entraîner un dépassement de la somme maximale ci-dessous mentionnée sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la Ville;

- 1.4 assume tous les frais relatifs à l'exécution de la présente convention ;
- 1.5 cède à la Ville tous ses droits d'auteur sur les documents réalisés dans le cadre de la présente convention, renonce à ses droits moraux à l'égard de ceux-ci et garantit être le titulaire ou l'utilisateur autorisé des droits d'auteur dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention ;
- 1.6 soumet à la Ville, selon la fréquence déterminée par celle-ci, une ou des factures détaillées décrivant les services rendus et précisant le taux et le montant des taxes applicables à ceux-ci, de même que son numéro d'inscription auprès de Revenu Canada aux fins de la TPS et auprès de Revenu Québec aux fins de la TVQ. ;
- 1.7 le contractant déclare qu'il a pris connaissance du Règlement de gestion contractuelle, tel que décrit à l'appel d'offres, qu'il en comprend les termes et la portée et fait toutes les affirmations solennelles requises en application du Règlement comme si elles étaient reproduites au long à la présente convention et prend l'engagement de respecter intégralement le Règlement sur la gestion contractuelle (18-038).
- 1.8 le contractant peut mettre fin à cette convention, suite à un avis écrit, en cas de défaut de la Ville.

2. LA VILLE :

- 2.1 verse une somme maximale d'un million cinq cent quatre-vingt-six mille quarante-deux DOLLARS et trente-huit sous (1 586 042,38 \$), en paiement de tous les services rendus et incluant toutes les taxes applicables à ceux-ci, selon les modalités prévues à l'article 2.2; la responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention étant strictement limitée à cette somme maximale
- 2.2 acquitte la ou les facture(s) visée(s) à l'article 1.6 dans les trente (30) jours de leur réception pourvu qu'elles comportent toutes les informations requises par l'article 1.6; aucun paiement ne constituant cependant une reconnaissance que les services rendus sont satisfaisants ou conformes ;
- 2.3 **peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus, sans indemnité ou dommages pour le Contractant.**

3. LOIS APPLICABLES :

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

POUR LA VILLE DE MONTRÉAL

POUR LE CONTRACTANT

Serge A. Boileau, ing.
Président, CSEM

Wilner Morisseau, Vice-président génie civil
Groupe Geninov inc.

Date : _____

Date _____



Le 23 mars 2018

LE GROUPE GÉNINOV INC.
A/S MONSIEUR YVES ANDRÉ MARTHONE
10000, RUE LAJEUNESSE, BUR. 150
MONTRÉAL (QC) H3L 2E1

N° de décision : 2018-CPSM-1020250
N° de client : 3000237048

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous GENINOV GROUP INC., le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). LE GROUPE GÉNINOV INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **9 septembre 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca



Liste des commandes

Numéro : 1689

Numéro de référence : 1285580

Statut : En attente de conclusion du contrat

Titre : Service professionnels relatifs à la surveillance des travaux (Génie civil) des projets de construction ou modifications au réseau de conduits souterrains (électriques et télécommunications) dans les limites de la ville de Montréal.

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
HEC Montréal 5255, avenue Decelles Montréal, QC, H3T 1v6 http://www.hec.ca	Monsieur Denys Bussieres Téléphone : 514 340-6243 Télécopieur :	Commande : (1615535) 2019-07-07 19 h 51 Transmission : 2019-07-07 19 h 51	Mode privilégié : Ne pas recevoir
INFRASTRUCTEL 2405, boul. Fernand-Lafontaine suite 200 Longueuil, QC, J4N1N7 http://www.infrastructel.com	Monsieur Etienne Rivard Téléphone : 450 679-4141 Télécopieur : 450 679-4848	Commande : (1617837) 2019-07-11 15 h 38 Transmission : 2019-07-11 15 h 38	3165077 - Addenda No. 1 2019-08-02 10 h 43 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Le Groupe GENINOV 10000 rue Lajeunesse Montréal, QC, H3L 2E1 http://www.geninov.com	Monsieur Pierre-Klébert Charles Téléphone : 514 374-2999 Télécopieur : 514 722-3793	Commande : (1614836) 2019-07-04 14 h 29 Transmission : 2019-07-04 14 h 29	3165077 - Addenda No. 1 2019-08-02 10 h 43 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Société d'habitation et de développement de Montréal 800, boul. de Maisonneuve Est bureau 2200 Montréal, QC, H2L 4L8 http://www.shdm.org	Madame Nassima Mahmoudi Téléphone : 514 380-2116 Télécopieur :	Commande : (1623970) 2019-08-02 9 h 17 Transmission : 2019-08-02 9 h 17	Mode privilégié : Ne pas recevoir
Transit Arpenteurs-Géomètres inc. 13665, boulevard Curé-Labelle Bureau 219 Mirabel, QC, J7J 1L2	Monsieur André Larouche Téléphone : 450 818-4883 Télécopieur : 450 665-8840	Commande : (1614772) 2019-07-04 13 h 28 Transmission : 2019-07-04 13 h 28	3165077 - Addenda No. 1 2019-08-02 10 h 44 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

Organisme public.

Dossier # : 1190649010

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de 3 ans, avec la firme Groupe Geninov inc, pour des services de surveillance de travaux pour la somme maximale de 1 586 042,38 \$ (taxes incluses) Appel d'offres public 1689 (3 soumissionnaires). Approuver un projet de convention à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Certificat de fonds CR1689 GDD1190649010-serv prof \(surveillance de chantier\).xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Candy Yu WU
Chef comptable
Tél : 514 384-7298

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-17

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514 384-7298
Division :

Dossier # : 1190649010

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de 3 ans, avec la firme Groupe Geninov inc, pour des services de surveillance de travaux pour la somme maximale de 1 586 042,38 \$ (taxes incluses) Appel d'offres public 1689 (3 soumissionnaires). Approuver un projet de convention à cette fin.



Rapport - mandat SMCE190649010.pdf

Dossier # :1190649010

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Le 21 octobre 2019

Présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE190649010**

Vice-président

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce*

Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de 3 ans, avec la firme Groupe Geninov inc, pour des services de surveillance de travaux pour la somme maximale de 1 586 042,38 \$ (taxes incluses) Appel d'offres public 1689 (3 soumissionnaires). Approuver un projet de convention à cette fin.

Membres

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE190649010

Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de 3 ans, avec la firme Groupe Geninov inc, pour des services de surveillance de travaux pour la somme maximale de 1 586 042,38 \$ (taxes incluses) Appel d'offres public 1689 (3 soumissionnaires). Approuver un projet de convention à cette fin.

À sa séance du 2 octobre 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels de plus de 1M\$, dont :*
 - *l'adjudicataire en est à son quatrième contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 9 octobre 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Le président de la CSEM a exposé le contexte de ce marché très spécialisé, où les équipes recherchées doivent être composées de quatre ressources diplômées comptant au moins cinq années d'expérience, en plus de la qualification requise pour travailler dans les conduits souterrains en manipulant du filage alimenté en électricité. Dans ce contexte exigeant, les commissaires voient de façon très positive la réception de trois soumissions. De surcroît, dans ce contexte où très peu de ressources professionnelles sont disponibles, les commissaires apprécient particulièrement que la CSEM opte pour une approche mixte, incluant ses ressources internes et des ressources externes qui lui permettent de compléter ses projets, et ce, dans le respect du cadre des contrats de travail de son personnel syndiqué.

Du point de vue de la Commission, l'écart favorable de 16% avec une firme avec laquelle la CSEM a l'habitude de travailler, en plus d'avoir la possibilité de résilier le contrat sans pénalité à tout moment en cas de non-satisfaction, représentent deux éléments particulièrement à l'avantage de la Ville de Montréal.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de services professionnels de plus de 1M\$, dont :*
 - *l'adjudicataire en est à son quatrième contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie faite par la Commission des différents aspects de ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE190649010 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1193438023

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de trente-six (36) mois à Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour les services d'experts conseils avec le logiciel Maximo au Service de l'eau, pour une somme maximale de 1 089 963 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17664 - (2 soumissions conformes)

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, laquelle s'engage à fournir les services professionnels d'experts conseils avec le logiciel Maximo au Service de l'eau, pour une durée de trente-six (36) mois, pour une somme maximale de 1 089 963 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17664;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-09-20 12:22

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1193438023

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de trente-six (36) mois à Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour les services d'experts conseils avec le logiciel Maximo au Service de l'eau, pour une somme maximale de 1 089 963 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17664 - (2 soumissions conformes)

CONTENU

CONTEXTE

Le progiciel Maximo est le principal outil de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) utilisé par le Service de l'eau, le centre d'enfouissement St-Michel et certains arrondissements pour la gestion des actifs. Cet outil est utilisé pour comptabiliser les coûts par activité, par secteur et par équipement ainsi que pour la planification de travaux d'entretien à la station d'épuration des eaux usées Jean-R Marcotte de la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU), aux usines de la Direction de l'eau Potable (DEP) et à la Direction des réseaux d'eau (DRE).

Ce progiciel est également utilisé dans les étapes initiales du processus d'approvisionnement, notamment pour l'émission des bons de commande et de certaines demandes d'achat vers le système Simon (Oracle) ainsi que pour la gestion des inventaires.

Le Service de l'eau (DEP, DEEU et DRE) de la Ville de Montréal compte aujourd'hui plus de 600 utilisateurs du progiciel IBM Maximo version 7.6. Pour l'accompagner dans la mise en place de nouvelles fonctionnalités, l'intégration de nouvelles composantes et de nouveaux modules, le Service de l'eau souhaite obtenir les services d'une firme d'experts conseils dans le domaine de la gestion des actifs, de la maintenance et de l'approvisionnement, ainsi que dans l'amélioration continue des processus d'affaires.

Cet appel d'offres couvre les besoins opérationnels du Service de l'eau en relation avec le progiciel Maximo.

Un des deux autres appels d'offres actuellement en cours est relié au projet Maxim'eau (19-17803) qui consiste à intégrer de nouvelles fonctionnalités requises pour les

arrondissements telles que la mobilité, les données spatiales et les interfaces avec Oracle. Ces deux appels d'offres sont complémentaires.

Le troisième appel d'offres (19-17720) consiste à ajouter des actifs au progiciel Maximo existant au Service de l'eau et ne nécessite aucun changement à la structure du progiciel.

Un appel d'offres public a été publié le 15 mai 2019 sur le site SEAO et le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions s'est effectuée le 13 août 2019. La période de validité des soumissions est de 180 jours.

Six (6) addenda ont été émis :

- Addenda no. 1 en date du 4 juillet 2019 : réponses aux questions.
- Addenda no. 2 en date du 16 juillet 2019 : réponses aux questions.
- Addenda no. 3 en date du 22 juillet 2019 : réponses aux questions.
- Addenda no. 4 en date du 24 juillet 2019 : réponses aux questions.
- Addenda no. 5 en date du 25 juillet 2019 : report de date.
- Addenda no.6 en date du 5 août 2019 : réponses aux questions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0482 - 25 août 2016 - Accorder deux contrats de services professionnels à STI-Maintenance Inc. pour la paramétrisation et l'implantation de modules Maximo au Service de l'eau pour la production d'eau potable et l'épuration des eaux usées, pour une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 275 940,00 \$ et 569 126,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15138 - (1 soumissionnaire) / Approuver les projets de convention à cette fin

CE07 1312 - 15 août 2007 - Accorder à STI Maintenance inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final, le contrat pour la réalisation de la migration du logiciel Maximo vers la version MXES à la Station d'épuration des eaux usées, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 804 942,80 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, conformément aux documents de l'appel d'offres public 4003-AE

DESCRIPTION

Ce mandat de services professionnels de trente-six (36) mois consiste à travailler en étroite collaboration avec l'équipe de développement de Maximo du Service des technologies de l'information (Service des TI) et les pilotes du Service de l'eau. Le mandataire devra les assister en leur offrant sur demande et dans un délai raisonnable des services professionnels dans des domaines tels que l'architecture de solutions Maximo, l'installation de nouveaux modules (Actifs Linéaires, Maximo Spatial, Actifs tournants, Gestion des contrats, DB2, Calibration, Maximo health, safety and environment manager, Anywhere/Everyplace, Scheduler et d'autres), l'élaboration de processus d'affaires avec Maximo, les tests lors de mises à jour du progiciel, l'analyse, la programmation et la formation de l'équipe TI pour les nouveaux modules.

Les experts conseils Maximo recherchés sont:

- architecte de solution
- analyste/programmeur sénior
- analyste-programmeur

- formateur pour les différents modules Maximo.

JUSTIFICATION

Onze (11) firmes se sont procuré les documents d'appel d'offres et trois d'entre elles ont déposé une soumission. Comme mentionné dans l'intervention du Service de l'approvisionnement, un soumissionnaire a été rejeté pour ne pas avoir utilisé un bordereau de prix valide. La liste des preneurs du cahier des charges et les motifs de désistement des entreprises sont aussi inclus dans cette intervention.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (référence 1110573002) et de la résolution numéro CG11 0131, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude puisque le montant de ce contrat de services professionnels est d'une valeur de plus de un (1) million de dollars et qu'il présente un écart de plus de 20% entre l'estimation interne et la soumission de l'adjudicataire.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Contingences	Total
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	73,67	1,13	1 089 963,00 \$	--	1 089 963,00 \$
STI Maintenance inc.	85	1,06	1 271 048,63 \$	--	1 271 048,63 \$
Dernière estimation réalisée			1 518 000,00 \$	--	1 518 000,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					(428 037,00 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>)					(28,2 %)
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)					181 085,63 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>)					16,61 %

L'écart de -28,2 % entre l'adjudicataire et la dernière estimation s'explique principalement par des écarts favorables dans les taux horaires de l'architecte de solution (43%) et des analystes-programmeurs (22-24%). Ces taux sont inférieurs à ceux obtenus en 2016 pour des services similaires (résolution: CG16 0482).

Compte tenu de l'écart important, le Service de l'approvisionnement s'est assuré que l'adjudicataire a bien compris la portée des travaux.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises du RENA ont été faites. CGI n'est pas inscrit au registre des personnes inadmissibles en vertu du règlement de gestion contractuelle ni dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la ville de Montréal.

Les firmes devaient détenir une attestation de l'Autorité des Marchés Publics (AMP) pour soumissionner dans le cadre de cet appel d'offres et Conseillers en gestion et informatique CGI inc. possède une telle attestation valide jusqu'au 16 janvier 2020.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Conseillers en gestion et informatique CGI inc. au prix de sa soumission; soit: 1 089 963 \$ taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour les services professionnels d'experts conseils avec le logiciel Maximo sont de 1 089 963 \$ taxes incluses.

Ceci représente un montant de 995 281,50 \$ net de ristournes de taxes.

Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'évolution du progiciel Maximo est requise pour assurer la continuité des services de gestion et d'entretien des actifs du Service de l'eau. La mise à niveau de Maximo et l'utilisation de nouveaux modules permettront d'améliorer les opérations d'entretien, d'éviter des interruptions de services et d'optimiser la performance des employés responsables de l'entretien des actifs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: 24 octobre 2019

Début du contrat: 28 octobre 2019

Fin du contrat: 27 octobre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Robert NORMANDEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Conseiller analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 280-6559
Télécop. : 514 280-6779

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-16

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

Tél : 514-280-4364
Télécop. : 514-280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Patrice LANGEVIN
Surintendant - ingenierie d'usine & procedes
(service eau)

Tél : 514 280-6642
Approuvé le : 2019-09-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-09-20

Le 19 avril 2018

CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.
A/S MONSIEUR BENOIT DUBÉ
1350, BOUL RENÉ-LÉVESQUE O
25 ÈME ÉTAGE
MONTRÉAL (QC) H3G 1T4

N° de décision : 2018-CPSM-1026489

N° de client : 2700035725

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- CENTRE DE SANTÉ OXYGÈNE
- CGI MC
- CGO
- CONSEIL ET GESTION D'ORGANISATION C.G.O.
- CONSEILLERS CGI
- GROUPE IST
- IST
- OPTEL
- OPTEL P.M.L. CONSEILLERS EN TÉLÉCOMMUNICATION
- OSC
- OXYGEN CORPORATE HEALTH
- OXYGEN HEALTH CENTER
- OXYGÈNE SANTÉ CORPORATIVE

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **16 janvier 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier

Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Dossier # : 1193438023

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat de trente-six (36) mois à Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour les services d'experts conseils avec le logiciel Maximo au Service de l'eau, pour une somme maximale de 1 089 963 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17664 - (2 soumissions conformes)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



SEAO Liste des commandes.pdf19-17664 pv.pdf19-17664 Tableau comité.pdf



19-17664 intervention.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Robert NORMANDEAU
Agent(e) d approvisionnement niveau 2
Tél : 514-868-3709

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-19

Lina PICHE
C/S app.strat.en biens
Tél : 514-8685740
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

**APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT**

Identification	
No de l'appel d'offres :	19-17664
No du GDD :	1193438023
Titre de l'appel d'offres :	SERVICES PROFESSIONNELS POUR EXPERTS-CONSEILS AVEC LE LOGICIEL MAXIMO
Type d'adjudication :	Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres			
Lancement effectué le :	26 - 6 - 2019	Nombre d'addenda émis durant la période :	6
Ouverture originalement prévue le :	30 - 7 - 2019	Date du dernier addenda émis :	5 - 8 - 2019
Ouverture faite le :	13 - 8 - 2019	Délai total accordé aux soumissionnaires :	47 jrs
Date du comité de sélection :	3 - 9 - 2019		

Analyse des soumissions			
Nbre de preneurs :	11	Nbre de soumissions reçues :	3
		% de réponses :	27,27
		Nbre de soumissions rejetées :	1
		% de rejets :	33,33
<u>Soumission(s) rejetée(s) (nom)</u>		<u>Motif de rejet: administratif et / ou technique</u>	
636222 CANADA INC. (CREATECH)		Bordereau de prix non conforme	
Durée de la validité initiale de la soumission :	180 jrs	Date d'échéance initiale :	9 - 2 - 2020
Prolongation de la validité de la soumission de :	0 jrs	Date d'échéance révisée :	9 - 2 - 2020

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi			
Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées <input checked="" type="checkbox"/> et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples			
Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	1 089 963,00 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	
STI Maintenance inc.	1 271 048,63 \$	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle
Un suivi auprès des preneurs du cahiers des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique que : Trois preneurs se sont procuré les document pour leur information. Deux firmes n'ont pas leur certification AMP. Une firme ne peut répondre à l'exigence de partenariat Maximo bronze. Une firme estime que les exigences sont restrictives. Un soumissionnaire s'est procuré le cahier des charges sous deux NEQ et a déposé une soumission. Le bordereau de prix a été modifié à l'addenda 2 et le soumissionnaire rejeté n'a pas utilisé cette version du bordereau de prix

Préparé par : Robert Normandeau

Le 9 - 10 - 2019

19-17664 - SERVICES
PROFESSIONNELS POUR
EXPERTS-CONSEILS AVEC LE
LOGICIEL MAXIMO

	<i>Présentation de l'offre de service</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Capacité de production et échéancier</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux similaires</i>	<i>Expérience et expertise des ressources affectées au projet</i>	<i>Pointage intérimaire</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		Comité	
FIRME	5%	10%	30%	30%	25%	100%	\$		Rang	Date	
Conseillers en gestion et informatique CGI inc	4,00	7,67	22,33	22,00	17,67	73,67	1 089 963,00 \$	1,13	1	Heure	3-09-2019 13 h 30
Createch (6362222 CANADA INC.)	2,83	8,33	23,00	23,33	14,00	71,50	Bordereau non conforme		2	Lieu	255 boulevard Crémazie Est, 4e étage, Salle 436 / Sollicitation
STI Maintenance inc.	4,00	7,67	25,33	25,67	22,33	85,00	1 271 048,63 \$	1,06			
						-		-			
						-		-			
Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau										
										Multiplicateur d'ajustement	
										10000	



Liste des commandes

Numéro : 19-17664

Numéro de référence : 1282662

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : SERVICES PROFESSIONNELS POUR EXPERTS-CONSEILS AVEC LE LOGICIEL MAXIMO

<input type="checkbox"/> <u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
<input type="checkbox"/> CiM Maintenance 6300 boulevard Auteuil, suite 201 Brossard, QC, J4Z 3P2 NEQ : 1146828703	Madame Josée Gagnier Téléphone : 450 678-8337 Télécopieur : 450 678-8558	Commande : (1612403) 2019-06-27 11 h 52 Transmission : 2019-06-27 11 h 52	3152488 - 19-17664 addenda 1 2019-07-04 15 h 25 - Courriel 3157894 - 19-17664 addenda 2 2019-07-16 16 h 19 - Courriel 3160126 - 19-17664 addenda 3 2019-07-22 9 h 45 - Courriel 3161264 - 19-17664 addenda 4 2019-07-24 11 h 49 - Courriel 3161951 - 19-17664 addenda 5 2019-07-25 14 h 18 - Courriel 3165804 - 19-17664 addenda 6 2019-08-05 15 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Cofomo inc. 1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 1500 Montréal, QC, H3B 4W5 http://www.cofomo.com NEQ : 1142126664	Monsieur Gaston Jalbert Téléphone : 514 866-0039 Télécopieur : 514 866-0900	Commande : (1612392) 2019-06-27 11 h 48 Transmission : 2019-06-27 11 h 48	3152488 - 19-17664 addenda 1 2019-07-04 15 h 25 - Courriel 3157894 - 19-17664 addenda 2 2019-07-16 16 h 19 - Courriel 3160126 - 19-17664 addenda 3 2019-07-22 9 h 45 - Courriel 3161264 - 19-17664 addenda 4 2019-07-24 11 h 49 - Courriel

3161951 - 19-17664
addenda 5
2019-07-25 14 h 18 -
Courriel

3165804 - 19-17664
addenda 6
2019-08-05 15 h 30 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

Conseillers en Gestion et Informatique
CGI inc.
1350, boul. René-Lévesque Ouest, 23e
étage
Montréal, QC, H3G 1T4
<http://www.cgi.com> NEQ : 1160358728

[Monsieur Michel Blain](#)
Téléphone : 514 415-3000
Télécopieur : 514 415-
3999

Commande
: **(1612719)**
2019-06-28 8 h 06
Transmission :
2019-06-28 8 h 06

3152488 - 19-17664
addenda 1
2019-07-04 15 h 25 -
Courriel
3157894 - 19-17664
addenda 2
2019-07-16 16 h 19 -
Courriel
3160126 - 19-17664
addenda 3
2019-07-22 9 h 45 - Courriel

3161264 - 19-17664
addenda 4
2019-07-24 11 h 49 -
Courriel

3161951 - 19-17664
addenda 5
2019-07-25 14 h 18 -
Courriel

3165804 - 19-17664
addenda 6
2019-08-05 15 h 30 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

Le Groupe Créatech, une société de Bell
Canada
1 carrefour Alexandre-Graham-Bell
édifice E4
Montréal, QC, H3E 3B3
<http://www.groupecreatech.com> NEQ :
1163216592

[Monsieur Sil Zoratti](#)
Téléphone : 905 777-5728
Télécopieur :

Commande
: **(1616334)**
2019-07-09 10 h 23
Transmission :
2019-07-09 10 h 23

3152488 - 19-17664
addenda 1
2019-07-09 10 h 23 -
Téléchargement

3157894 - 19-17664
addenda 2
2019-07-16 16 h 19 -
Courriel

3160126 - 19-17664
addenda 3
2019-07-22 9 h 45 - Courriel

3161264 - 19-17664
addenda 4
2019-07-24 11 h 49 -
Courriel

3161951 - 19-17664
addenda 5
2019-07-25 14 h 18 -
Courriel

3165804 - 19-17664
addenda 6
2019-08-05 15 h 30 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/>	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale 425, rue Jacques-Parizeau RC-195 Québec, QC, G1R 4Z1 NEQ :	Madame Geneviève Lapointe Téléphone : 418 646-0425 Télécopieur : 418 643-5188	Commande : (1615263) 2019-07-05 11 h 41 Transmission : 2019-07-05 11 h 41	3152488 - 19-17664 addenda 1 2019-07-05 11 h 41 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
<input type="checkbox"/>	mohamax implementation services 5742 Plantagenet Montréal, QC, H3S2K3 NEQ : 1163825715	Monsieur Mohamed skandaji Téléphone : 514 670-5173 Télécopieur :	Commande : (1613271) 2019-07-02 8 h 03 Transmission : 2019-07-02 8 h 03	3152488 - 19-17664 addenda 1 2019-07-04 15 h 25 - Courriel 3157894 - 19-17664 addenda 2 2019-07-16 16 h 19 - Courriel 3160126 - 19-17664 addenda 3 2019-07-22 9 h 45 - Courriel 3161264 - 19-17664 addenda 4 2019-07-24 11 h 49 - Courriel 3161951 - 19-17664 addenda 5 2019-07-25 14 h 18 - Courriel 3165804 - 19-17664 addenda 6 2019-08-05 15 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	STI Maintenance inc. 1946, rue Davis Jonquière, QC, G7S 3B6 http://www.stimaintenance.com NEQ : 1140181042	Monsieur Dominique Privé Téléphone : 418 699-5101 Télécopieur : 418 699-0909	Commande : (1612111) 2019-06-27 8 h 14 Transmission : 2019-06-27 8 h 14	3152488 - 19-17664 addenda 1 2019-07-04 15 h 25 - Courriel 3157894 - 19-17664 addenda 2 2019-07-16 16 h 19 - Courriel 3160126 - 19-17664 addenda 3 2019-07-22 9 h 45 - Courriel 3161264 - 19-17664 addenda 4 2019-07-24 11 h 49 - Courriel 3161951 - 19-17664 addenda 5

2019-07-25 14 h 18 -
Courriel

3165804 - 19-17664
addenda 6

2019-08-05 15 h 30 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique

Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

STI Maintenance inc.
1946, rue Davis
Jonquière, QC, G7S 3B6
<http://www.stimaintenance.com> NEQ :
1174002486

[Monsieur Dominique Privé](#)
Téléphone : 418 699-5101
Télécopieur : 418 699-
0909

Commande
: (1613629)
2019-07-02 13 h 58
Transmission :
2019-07-02 13 h 58

3152488 - 19-17664
addenda 1
2019-07-04 15 h 25 -
Courriel
3157894 - 19-17664
addenda 2
2019-07-16 16 h 19 -
Courriel
3160126 - 19-17664
addenda 3
2019-07-22 9 h 45 - Courriel

3161264 - 19-17664
addenda 4
2019-07-24 11 h 49 -
Courriel

3161951 - 19-17664
addenda 5
2019-07-25 14 h 18 -
Courriel

3165804 - 19-17664
addenda 6
2019-08-05 15 h 30 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique

Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

TriNmax inc
26, Taschereau
Bureau 300
La Prairie, QC, J5R0R9
<http://www.TriNmax.com> NEQ :
1170644919

[Monsieur Jean-Francois](#)
[Désilets](#)
Téléphone : 438 874-6629
Télécopieur :

Commande
: (1620344)
2019-07-19 9 h 03
Transmission :
2019-07-19 9 h 03

3152488 - 19-17664
addenda 1
2019-07-19 9 h 03 -
Téléchargement
3157894 - 19-17664
addenda 2
2019-07-19 9 h 03 -
Téléchargement
3160126 - 19-17664
addenda 3
2019-07-22 9 h 45 - Courriel

3161264 - 19-17664
addenda 4
2019-07-24 11 h 49 -
Courriel

3161951 - 19-17664
addenda 5
2019-07-25 14 h 18 -
Courriel

3165804 - 19-17664
addenda 6

2019-08-05 15 h 30 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

<input type="checkbox"/>	Ville de Montréal - Arrondissement Lasalle 275 rue Notre-Dame Est Montréal, QC, H2Y 1C6 NEQ :	Madame Luce Doyon Téléphone : 514 367-6000 Télécopieur : 514 367- 6607	Commande : (1613083) 2019-06-28 15 h 14 Transmission : 2019-06-28 15 h 14	Mode privilégié : Ne pas recevoir
--------------------------	--	---	--	--------------------------------------

<input type="checkbox"/>	Ville de Trois-Rivières 1325, place de l'Hotel-de-Ville C.P. 368 Trois-Rivières, QC, G9A 5H3 NEQ :	Madame Secrétaire Approvisionnement Téléphone : 819 379-3735 Télécopieur : 819 379- 4057	Commande : (1616863) 2019-07-10 9 h 55 Transmission : 2019-07-10 9 h 55	3152488 - 19-17664 addenda 1 2019-07-10 9 h 55 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
--------------------------	--	--	--	--

-
- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Organisme public.

Dossier # : 1193438023

Unité administrative responsable :

Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation

Objet :

Accorder un contrat de trente-six (36) mois à Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour les services d'experts conseils avec le logiciel Maximo au Service de l'eau, pour une somme maximale de 1 089 963 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17664 - (2 soumissions conformes)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1193438023 InfoCompt DEEU.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-17

Iva STOILOVA-DINEVA
Conseillère budgétaire
Tél : 514 280-4195

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1193438023

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat de trente-six (36) mois à Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour les services d'experts conseils avec le logiciel Maximo au Service de l'eau, pour une somme maximale de 1 089 963 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17664 - (2 soumissions conformes)



Rapport - mandat SMCE193438023.pdf

Dossier # :1193438023

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidences

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève*

*M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 24 octobre 2019

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE193438023**

**Accorder un contrat de trente-six (36) mois à
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.
pour les services d'experts conseils avec le
logiciel Maximo au Service de l'eau, pour une
somme maximale de 1 089 963 \$, taxes incluses -
Appel d'offres public 19-17664 - (2 soumissions
conformes).**

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE193438023

Accorder un contrat de trente-six (36) mois à Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour les services d'experts conseils avec le logiciel Maximo au Service de l'eau, pour une somme maximale de 1 089 963 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17664 - (2 soumissions conformes).

À sa séance du 2 octobre 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$, pour lequel :*
 - *l'écart est de plus de 20% entre l'estimation interne et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 9 octobre 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'eau et du Service des technologies de l'information ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les questions des commissaires leur ont permis d'obtenir toutes les réponses à leurs questions concernant l'écart de 28,2%, favorable à la Ville. Les membres en déduisent que cet écart est le résultat de la combinaison de deux éléments : 1) la base de calcul utilisée pour établir les taux horaires dans l'estimé interne était élevée et 2) les soumissionnaires de ce marché ont actuellement tendance à pratiquer des prix à la baisse, notamment l'adjudicataire dont la stratégie de prix, des plus agressives, lui a permis d'obtenir le contrat.

En outre, les commissaires ont questionné le lien entre ce contrat et les deux autres contrats pour le projet Maximo. Le Service des technologies de l'information a expliqué qu'un projet en est un de maintenance industrielle, qui vise à faire évoluer l'application en tant que telle, et que l'autre projet vise du développement en vue de permettre le déploiement de Maximo dans les arrondissements. En conclusion, la Commission est rassurée d'apprendre qu'une ressource TI assure l'arrimage des trois volets du développement de Maximo.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau et du Service des technologies de l'information pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel :*
 - *l'écart est de plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie faite par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE193438023 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1187251001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 1 024 793.41 \$, taxes incluses, pour des services d'ingénierie relatifs à la mise en place d'un écran d'étanchéité, d'un réseau de captage et d'un procédé de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles/ Approuver un addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme SNC-Lavalin Inc., CM16 0940 majorant ainsi le montant total du contrat de 3 996 385,09 \$ à 5 021 178.50 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 1 024 793,41 \$, taxes incluses, pour les travaux d'ingénierie relatifs à la mise en place d'un écran d'étanchéité, d'un système de captage et d'un procédé de traitement des eaux souterraines au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles;
2. d'approuver un projet **d'addenda no 2** modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et SNC-Lavalin inc. CM16 0940, majorant ainsi le montant total du contrat de 3 996 385,09 \$ à 5 021 178,5 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	Le 2019-09-30 13:06
------------------	-----------------------	----------------------------

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1187251001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 1 024 793.41 \$, taxes incluses, pour des services d'ingénierie relatifs à la mise en place d'un écran d'étanchéité, d'un réseau de captage et d'un procédé de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles/ Approuver un addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme SNC-Lavalin Inc., CM16 0940 majorant ainsi le montant total du contrat de 3 996 385,09 \$ à 5 021 178.50 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet de réhabilitation du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC) visant à stopper l'écoulement des hydrocarbures dans le fleuve Saint-Laurent, la firme d'ingénierie SNC-Lavalin Inc. a été mandatée le 15 avril 2015 au montant de 2 932 892,96 \$, taxes incluses afin de réaliser la conception et la surveillance des travaux d'un procédé de traitement à installer dans une nouvelle usine de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants ainsi que la conception, les plans et devis et la surveillance des travaux d'un écran d'étanchéité et d'un réseau de captage à relier à l'usine (deux lots de travaux distincts).

Ce contrat de services professionnels comprend six (6) mandats d'ingénierie requis pour la réalisation des deux lots de construction répartis comme suit:

- Mandat 1 - Les études d'avant-projet (**réalisé à 100%**):
 - a) Travaux d'investigation complémentaires;
 - b) Supervision de l'essai pilote pour l'usine de traitement (optionnel).
- Mandat 2 - La conception de l'écran d'étanchéité et de ses composantes, du système de captage et du procédé de traitement (**réalisé à 100%**).
- Mandat 3 - Les estimations de coûts des travaux (**réalisé à 100%**).
- Mandat 4 - La préparation du devis technique pour la réalisation de l'écran d'étanchéité et du système de captage (**réalisé à 100%**).
- Mandat 5 - La surveillance des travaux de construction (**en cours de réalisation et sujet à la présente demande d'augmentation**).
 - a) Surveillance des travaux de réalisation de l'écran d'étanchéité et du système de captage.
 - b) Contrôle de la mise en place du procédé de traitement.
- Mandat 6 - Le rodage de l'usine, la formation et le soutien technique pendant 2 années suivant la construction (**à venir**).

Suite aux processus d'appels d'offres 5903 et 5904 associés respectivement aux mandats d'exécution des travaux des lots 1 et 2, le projet de Réhabilitation environnementale des terrains du PEPSC a été revu par le CCGPE puis par le CE le 17 octobre 2018 afin d'obtenir l'approbation de certaines modifications au mandat d'exécution SMCE 1185330006, en ce qui a trait notamment aux échéanciers de réalisation et aux budgets. Par la suite, au CM du 19 novembre 2018, un contrat associé aux travaux du lot 1 (construction de l'écran d'étanchéité et du système de captage) a été octroyé à Pomerleau inc. au montant de 30 846 841,34 \$, taxes incluses et contingences, et un contrat associé aux travaux du lot 2 (construction de l'usine et du procédé) a été octroyé à Groupe Unigesco inc. au montant de 18 657 965,5 \$, taxes incluses et contingences.

Le contrat de services professionnels a fait l'objet d'une première autorisation de dépense additionnelle de 1 063 492,13 \$, taxes incluses en août 2016 majorant le contrat de 2 932 892,96 \$ à 3 996 385,09 \$, taxes incluses. Cette dépense était en grande partie reliée au mandat 1 du contrat, soit la réalisation d'investigations complémentaires additionnelles au niveau notamment d'un relevé géophysique, d'une caractérisation environnementale et géotechnique, d'essais de pompage, d'une caractérisation de l'eau souterraine, d'une modélisation hydrogéologique complémentaire et d'essais de traitabilité. L'investissement dans ces travaux préliminaires a permis d'établir un portrait complet du site et de réviser les paramètres de conception du projet. En outre, dans le cadre du même avenant 1 et au niveau du mandat 5, les heures dédiées à la surveillance des travaux ont été révisées à la baisse.

Il est à noter que les mandats 1, 2, 3 et 4 ont déjà été complétés à 100% et que le mandat 5 est présentement en cours de réalisation. À la phase actuelle d'exécution des travaux du mandat 5 (30 % d'avancement pour le lot 1 et 20 % pour le lot 2), il s'avère nécessaire d'augmenter les honoraires professionnels du mandat 5 de SNC-Lavalin inc. au niveau des heures de surveillance et des efforts supplémentaires non prévus à l'étape de l'avenant 1 afin d'assurer, tel que prévu, une continuité tout au long du projet et par conséquent, ne pas briser la chaîne de responsabilité qui incombe à la firme retenue relativement à leur obligation de résultat. Il est d'ailleurs primordial que l'exécution des travaux des lots 1 et 2 soit parfaitement coordonnée pour implanter adéquatement la solution conçue par les professionnels, garantir le maintien de l'équilibre hydrogéologique du site et atteindre les objectifs du projet.

Puisque le projet de réhabilitation environnementale des terrains du PEPSC comporte des enjeux importants relatifs à la gestion des impacts notamment au niveau du respect de la réglementation fédérale, à la complexité des techniques de construction innovantes et de traitement des eaux sélectionnées (mise en place d'un écran en ciment-bentonite ancré au roc à une profondeur maximale de 15 mètres sur une distance de 1,9 kilomètre, conception d'un procédé de traitement physicochimique des eaux souterraines contaminées), au site (travaux chez des tiers et en présence de plusieurs chantiers en parallèle) et à l'échéancier visé pour la réalisation des travaux (engagement de la Ville de Montréal envers Environnement Canada à terminer les travaux en 2020), il est logique de croire que l'option de partir en appel d'offres de nouveau ne garantit pas nécessairement un meilleur coût mais engendre certainement une perte importante de la connaissance du projet. Ceci entraînant des risques financiers et techniques majeurs surtout que ces coûts additionnels durant les travaux auraient été les mêmes s'ils avaient été inclus initialement au contrat puisque les taux unitaires utilisés sont ceux du bordereau de soumission.

À noter que cette demande d'augmentation des honoraires professionnels de SNC-Lavalin inc. n'a d'impact ni sur l'échéancier global, ni sur le budget global du projet, ni sur la valeur du contrat d'exécution des travaux en cours par le Groupe Unigesco inc.

Le présent dossier vise donc à augmenter, pour une seconde fois, le montant du contrat des services professionnels de la firme SNC-Lavalin inc. pour les travaux d'ingénierie relatifs à la

mise en place d'un écran d'étanchéité, d'un système de captage et d'un procédé de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures en phases flottantes au Parc d'entreprises de la pointe Saint-Charles (PEPSC). La livraison, correspondant à l'achèvement substantiel des travaux du lot 1 (écran / système de captage) et à la mise en service de l'usine (lot 2), est prévue pour le début de l'été 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1369 - 19 novembre 2018 - Accorder un contrat à Groupe Unigesco inc. pour la construction de l'usine de traitement des eaux souterraines au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC) - Dépense totale de 19 635 253,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5904 (4 soum.)

CM18 1368 - 19 novembre 2018 - Accorder un contrat à Pomerleau inc. pour la construction d'un écran d'étanchéité et d'un système de captage dans le cadre du projet de réhabilitation environnementale du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, Lot 1 - Contrat d'une valeur maximale de 30 846 841,34 \$, taxes incluses et contingences et pour une dépense totale de 33 491 023,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5903 (6 soum.)

CM16 0940 - 23 août 2016 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 063 492,13 \$, taxes incluses, pour les travaux d'ingénierie relatifs à la mise en place d'un écran d'étanchéité, d'un réseau de captage et d'un procédé de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, dans le cadre du contrat accordé à SNC-Lavalin inc. (CM15 0324), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 932 892,96 \$ à 3 996 385,09 \$, taxes incluses.

CM15 0324 - 24 mars 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin, pour les travaux d'ingénierie relatifs à la mise en place d'un écran d'étanchéité, d'un réseau de captage et d'un procédé de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, pour une somme maximale de 2 932 892,96 \$, taxes incluses.

CE14 1692 - 12 novembre 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir des services professionnels pour les travaux d'ingénierie relatifs à la mise en place d'un écran d'étanchéité, d'un réseau de captage et d'un procédé de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles.

DESCRIPTION

Le contrat initial de la firme SNC-Lavallin comprend six (6) mandats de services professionnels requis pour la réalisation du projet de Réhabilitation environnementale des terrains du PEPSC, répartis selon les deux lots de travaux suivants: le Lot 1 : construction de l'écran d'étanchéité et du système de captage et le Lot 2 : construction de l'usine de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures en phase flottante (mise au point du procédé de traitement).

Le présent avenant concerne l'augmentation des honoraires professionnels de la firme SNC-Lavalin inc. relativement au mandat 5 qui consiste à la surveillance des travaux de réalisation de l'écran d'étanchéité et du système de captage ainsi qu'au contrôle de la mise en place du procédé de traitement. Cette augmentation de la valeur du contrat découle d'un ensemble d'éléments reliés à la nature du projet et à sa complexité, plus spécifiquement :

- L'augmentation des heures initialement prévues en surveillance en fonction d'une révision de la durée de chantier de construction du projet plus longue que prévu en début de mandat (extension de la durée des travaux du lot 1 de 8 à 16 mois et du lot 2 de 12 à 17 mois);

- L'ajout des heures correspondant à un ingénieur résident et un technicien surveillant tout au long de la durée révisée du chantier en plus du technicien superviseur initialement prévu au niveau du lot 1;
- La réintégration des heures révisées à la baisse au niveau de la surveillance des travaux de construction;
- Les demandes de la direction des eaux usées de la Ville de Montréal pour ajouter des équipements d'instrumentation et contrôle non prévus dans le concept initial (augmentation significative des prestations requises pour les disciplines d'électricité et d'automatisation) impliquant la révision de la conception des plans et devis ainsi que l'ajout de services de surveillance lors du chantier;
- La réalisation d'une coordination non prévue des plans en lien avec la venue de plusieurs chantiers dans le secteur du PEPSC qui n'étaient pas initialement prévus impliquant des mesures de mitigation au niveau de l'emplacement du chantier ainsi que la coordination et la surveillance des travaux, tels que les travaux de construction du nouveau train électrique REM, les travaux de réfection de la chaussée de l'autoroute Bonaventure et de ses rampes d'accès réalisés par les PJCCI, les travaux de déplacement d'une ligne moyenne tension de Hydro Québec, les travaux de rehaussement de la ligne haute tension de Hydro Québec. Tous ces éléments nécessitent d'adapter une partie de la conception et de fournir des efforts supplémentaires par SNC-Lavalin inc. pour la coordination requise dans le cadre de la réalisation des travaux des deux lots du projet;
- Le transfert de l'opération de l'usine de la DEEU vers le SENV nécessitant des ajustement pour l'accès à distance du CSM.

JUSTIFICATION

Le projet de réhabilitation du PEPSC est un projet unique, par son envergure, la spécificité du terrain et la technologie adoptée pour sa réalisation. De plus, il se réalise dans un contexte de proximité et de coordination avec plusieurs travaux et chantiers réalisés par différents partenaires et entités. L'estimation initiale des coûts de services professionnels a été établie en fonction d'un nombre d'heures estimées par la Ville en 2013 selon un contexte de projet qui a beaucoup évolué depuis. A l'étape actuelle d'avancement des travaux, il n'est pas possible de retrancher des activités pour limiter la majoration du contrat. De ce fait, les heures du contrat s'avèrent insuffisantes de sorte que celles-ci doivent être révisées à la hausse entraînant une augmentation du montant autorisé. À noter que la majoration du présent contrat n'affecte pas l'échéancier, n'engendre pas d'augmentation des contrats d'exécution des travaux des lots 1 et 2 associés et permettra d'assurer le niveau de surveillance recommandé pour un projet d'une telle envergure.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent avenant représente une demande d'augmentation du contrat de la firme SNC-Lavalin inc. de 1 024 793.41 \$, taxes incluses majorant ainsi le montant total du contrat de 3 996 385,09 \$ à 5 021 178.5 \$, taxes incluses pour répondre aux besoins exprimés aux paragraphes *Description* et *Justification*.

La dépense additionnelle de 1 024 793.41 \$, taxes incluses présente :

- Une augmentation d'un montant de 520 745.01 \$ taxes incluses pour le lot 1;
- Une augmentation d'un montant de 504 048.4 \$ taxes incluses pour le lot 2.

Cette augmentation est répartie comme suit:

a) Un montant de 408 742 \$, taxes incluses pour les services de surveillance additionnels

liés directement à la prolongation du chantier de construction de l'usine de traitement;

b) Un montant de 37 381 \$, taxes incluses pour les services de surveillance liés à l'installation d'équipements spécialisés non prévus aux documents d'appel d'offres mais requis par la direction des eaux usées (principalement au niveau de l'automatisation et de la mécanique de procédé du lot 2);

c) Un montant de 279 111.01 \$, taxes incluses pour les services de surveillance en résidence d'un ingénieur sénior pour une durée approximative de 14 mois;

d) Un montant de 236 011.5 \$, taxes incluses pour les services additionnels de surveillance spécialisée (technicien spécialisé pour la surveillance du mur écran (lot 1), le contrôle de qualité (essais in-situ) et la prise d'échantillons pour une durée approximative de 13 mois;

e) Un montant de 63 547.9 \$, taxes incluses pour les services additionnels de coordination et d'administration découlant de circonstances imprévues (demandes spécifiques de la direction des eaux usées, prolongation du chantier, appui aux permis, maintien de la circulation, besoins en opération à intégrer aux travaux, coordination de projets avoisinants tels que REM, Pont Chanplain, etc.).

Le montant de 1 024 793.41 \$, taxes incluses de l'augmentation demandée représente une augmentation de 25,6 % par rapport à la valeur du contrat actuel (intégrant l'avenant 1) et une augmentation de 70 % par rapport au contrat initial. Toutefois, ce montant inclut un montant de 45 011,58 \$ correspondant à l'indexation des taux horaires prévue au contrat initial.

Tout retard au niveau du paiement des honoraires professionnels de SNC-Lavalin inc. engendre la démobilisation de leur personnel et l'arrêt de leurs services requis pour les 2 lots de construction; ce qui impliquerait l'arrêt potentiel des travaux, le non-respect de l'échéancier ainsi que tous les dommages qui découleraient en termes d'engagement pris par la Ville dans le cadre d'un projet aussi complexe et d'une telle envergure.

Les services professionnels en ingénierie seront financés dans le budget de fonctionnement au centre de responsabilité du PEPSC, lequel a été doté d'un budget de fonctionnement du Service de l'environnement qui est constitué d'un montant de 29 155 200.00 \$ financé par la réserve « *Passif environnemental* ».

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Par ailleurs, une contribution financière du MELCC viendrait par le biais de programme de subvention. À cet égard, le 9 mai 2017, le MELCC a confirmé le report de la date limite pour l'admissibilité au programme Revi-sol au 31 décembre 2020, et la date limite pour la présentation d'une demande de paiement au 30 septembre 2021. Ainsi, cette dépense pourrait être admissible à une subvention jusqu'à concurrence de 451 360.79 \$ réservée pour des services professionnels.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent contrat des services professionnels assure la conception et la surveillance de réalisation du contrat de construction de l'écran d'étanchéité, système de captage et l'usine de traitement des eaux. Ce projet vise une protection accrue de l'environnement répondant à l'avis émis par Environnement Canada, en date du 26 août 2011, ayant pour objectif de se conformer à la Loi sur les pêches du gouvernement fédéral. Plus particulièrement, la réalisation du présent contrat permettra de :

- Protéger des eaux poissonneuses du fleuve Saint-Laurent en arrêtant le déversement des eaux contaminées dans le fleuve;
- Empêcher la migration des hydrocarbures en phase flottante (HPF) et des eaux souterraines contaminées dans le fleuve Saint-Laurent;
- Favoriser l'utilisation de technologies propres dans le procédé de traitement;
- Limiter les impacts sur l'environnement occasionnés par les travaux et activités liées aux aménagements et la période d'opération;
- Identifier et atténuer les inconvénients occasionnés par les travaux de construction et activités d'opération et d'entretien sur les citoyens, les entreprises et les organismes publics.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le présent projet s'inscrit dans le cadre d'un projet d'envergure et suite à une exigence légale d'Environnement Canada. Le présent contrat est la pierre angulaire du projet, car SNC Lavalin inc. a réalisé la conception du réseau du captage et le procédé de traitement. Le retard de cette augmentation de contrat aura un impact direct sur l'échéancier de réalisation du projet, l'engagement pris par la Ville de Montréal vis-à-vis d'Environnement Canada et la subvention Révi-sol.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation de la dépense et de l'avenant 2 : CM du 22 octobre 2019.
Réalisation des travaux lot 1 et lot 2 : Février 2019 à mi-septembre 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Rasha HOJEIGE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jonathan BEZEAU
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-7249
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-09-23

Vincent LEBLANC
Gestionnaire immobilier C/é

Tél : 514 872-2283
Télécop. : 514 280-3597

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2019-09-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-09-30

Dossier # : 1187251001

Unité administrative responsable : Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels

Objet : Autoriser une dépense additionnelle de 1 024 793.41 \$, taxes incluses, pour des services d'ingénierie relatifs à la mise en place d'un écran d'étanchéité, d'un réseau de captage et d'un procédé de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles/
Approuver un addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme SNC-Lavalin Inc., CM16 0940 majorant ainsi le montant total du contrat de 3 996 385,09 \$ à 5 021 178.50 \$, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Sur la base des informations fournies par le service et les circonstances particulières du dossier, nous approuvons quant à sa validité et à sa forme le document juridique suivant:

FICHIERS JOINTS



[2019-09-26 Avenant visé.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Rasha HOJEIGE
Avocate
Tél : 514-280-2609

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-26

Marie-Andrée SIMARD
Avocate
Tél : 514-280-2609
Division : Droit contractuel

CONVENTION DE MODIFICATION numéro2
(Convention initiale approuvée par Résolution CM15 0324)



ENTRE : **Ville de Montréal**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 ;

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **SNC-LAVALIN INC.**, personne morale légalement constituée ayant sa principale place d'affaires au 455, boui René-Levesque Ouest, Montréal, Québec, H2Z 1 Z3, agissant et représentée par _____, dûment autorisé(e) aux fins des présente, tel qu'il le déclare;

N° d'inscription T.P.S. : 13429 8132 RT0001

N° d'inscription T.V.Q. : 101485 1123 TQ001

Ci-après appelée « **Cocontractant** »

tous les signataires ci-après collectivement appelées les « **Parties** »

ATTENDU QUE la Ville a approuvé, par la résolution CM 15 0324, le 24 mars 2015, une convention de services professionnels avec le Contractant pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie dans le cadre de la construction d'un écran d'étanchéité et d'un système de captage des eaux souterraines au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles de Montréal (PEPSC) ainsi que du procédé de traitement subséquent (ci-après la « **Convention initiale** »);

ATTENDU QUE la Convention initiale a été modifiée en date du 10 août 2016 par résolution du conseil municipal portant le numéro CM16 0940 (Avenant no 1), afin d'augmenter le montant maximal d'honoraires professionnels qui y était prévu initialement;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'augmenter à nouveau le montant maximal d'honoraires professionnels prévu;

CONSIDÉRANT le *Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle* (RCG 18-024)

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

Le préambule fait partie intégrante des présentes.

Dossier # : 1187251001

Unité administrative responsable : Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels

Objet : Autoriser une dépense additionnelle de 1 024 793.41 \$, taxes incluses, pour des services d'ingénierie relatifs à la mise en place d'un écran d'étanchéité, d'un réseau de captage et d'un procédé de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles/
Approuver un addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme SNC-Lavalin Inc., CM16 0940 majorant ainsi le montant total du contrat de 3 996 385,09 \$ à 5 021 178.50 \$, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Info_comptable_1187251001.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposée au budget
Tél : 514-872-5916

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-26

Marie-Claude JOLY
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-6052
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

CE : 20.022
2019/10/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1195372001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de LES IMMEUBLES MITELMAN INC, pour un terme de cinq (5) ans, soit du 1er mars 2020 au 28 février 2025, des locaux au 4e étage, situés au 4115, rue Ontario Est, d'une superficie approximative de 13 661 pi ² à des fins de bibliothèque temporaire et de bureaux administratifs, pour une dépense totale de 2 395 959,98 \$, incluant les taxes. Bâtiment 8786-001

Il est recommandé :

D'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de l'entreprise Les Immeubles Mitelman inc., des locaux situés au 4^e étage de l'immeuble situé au 4115, rue Ontario Est, d'une superficie approximative de 13 661 pi², pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} mars 2020, à des fins bibliothèque temporaire et de bureaux administratifs pour l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour un loyer total de 1 617 793,68 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au bail.

D'autoriser la dépense de 411 211,20 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et les contingences payables au locateur Les immeubles Mitelman inc.

D'autoriser la dépense de 131 354,07 \$, taxes incluses, en incidences.

D'autoriser la dépense de 235 601,02 \$, taxes incluses, en énergie.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, section « Aspects financiers ».

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-10-09 09:29

Signataire : Alain DUFORT

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 7 octobre 2019

Résolution: CA19 27 0303

Demander au conseil municipal d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de l'entreprise LES IMMEUBLES MITELMAN INC, pour un terme de cinq ans, soit du 1er mars 2020 au 28 février 2025, des locaux au 4e étage, situés au 4115, rue Ontario Est, d'une superficie approximative de 13 661 pi² à des fins de bibliothèque temporaire et de bureaux administratifs, pour une dépense totale de 2 395 959,98 \$, incluant les taxes.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

De demander au conseil municipal :

D'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de l'entreprise Les Immeubles Mitelman inc., des locaux situés au 4^e étage de l'immeuble situé au 4115, rue Ontario Est, d'une superficie approximative de 13 661 pi², pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} mars 2020, à des fins bibliothèque temporaire et de bureaux administratifs pour l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour un loyer total de 1 617 793,68 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au bail.

D'autoriser la dépense de 411 211,20 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et les contingences payables au locateur Les immeubles Mitelman inc.

D'autoriser la dépense de 131 354,07 \$, taxes incluses, en incidences.

D'autoriser la dépense de 235 601,02 \$, taxes incluses, en énergie.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1195372001

Dina TOCHEVA

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 8 octobre 2019



Dossier # : 1195372001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de LES IMMEUBLES MITELMAN INC, pour un terme de cinq (5) ans, soit du 1er mars 2020 au 28 février 2025, des locaux au 4e étage, situés au 4115, rue Ontario Est, d'une superficie approximative de 13 661 pi ² à des fins de bibliothèque temporaire et de bureaux administratifs, pour une dépense totale de 2 395 959,98 \$, incluant les taxes. Bâtiment 8786-001

Je recommande,

- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Les Immeubles Mitelman inc., des locaux situés au 4e étage de l'immeuble situé au 4115, rue Ontario Est, d'une superficie approximative de 13 661 pi², pour une période de 5 ans à compter du 1er mars 2020, à des fins bibliothèque temporaire et de bureaux administratifs pour l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour un loyer total de 1 617 793,68 \$, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au bail ;
- d'autoriser la dépense de 411 211,20 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et les contingences payables au locateur Les immeubles Mitelman inc ;
- d'autoriser la dépense de 131 354,07 \$, taxes incluses, en incidences;
- d'autoriser la dépense de 235 601,02 \$, taxes incluses, en énergie;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Serge VILLANDRÉ **Le** 2019-09-30 13:31

Signataire : Serge VILLANDRÉ

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1195372001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de LES IMMEUBLES MITELMAN INC, pour un terme de cinq (5) ans, soit du 1er mars 2020 au 28 février 2025, des locaux au 4e étage, situés au 4115, rue Ontario Est, d'une superficie approximative de 13 661 pi ² à des fins de bibliothèque temporaire et de bureaux administratifs, pour une dépense totale de 2 395 959,98 \$, incluant les taxes. Bâtiment 8786-001

CONTENU

CONTEXTE

Des travaux de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque Maisonneuve, située au 4120, rue Ontario Est, auront lieu en 2020 pour une période minimale de 20 mois. L'appel d'offres du projet d'agrandissement et de construction de la bibliothèque Maisonneuve a été lancé le 26 août 2019 et l'octroi du contrat est prévu en décembre 2019. Selon l'échéancier, les travaux débiteront au début de 2020.

Par ailleurs, entre 2020 et 2024, des travaux sont aussi prévus à la maison de la culture Maisonneuve (MC Maisonneuve), au Bain Morgan, au centre communautaire culturel social et éducatif Maisonneuve (CCSE), ainsi qu'au centre communautaire Hochelaga (CCH). Les bureaux administratifs des employés de la Ville de Montréal et des organismes qui sont actuellement logés dans ces locaux devront être relocalisés temporairement durant la durée des travaux pour une période de cinq ans.

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) a été mandaté pour trouver un emplacement temporaire afin de maintenir l'accès aux services de base de la bibliothèque pour les citoyens durant l'exécution des travaux pour relocaliser les bureaux administratifs des employés et des organismes de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (MHM).

Localisés en face de la bibliothèque Maisonneuve actuelle et très proche de la MC Maisonneuve et du CCSE, les locaux proposés ont une superficie d'environ 13 661 pi² et seront partagés par toutes les entités touchées par les travaux de rénovation.

Le bail a été négocié de gré à gré avec le locateur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

SMCE198074005 - 16 janvier 2019 : Approbation du mandat d'exécution pour le projet

de la bibliothèque Maisonneuve/ Programme RAC.

CE16 1668 - 19 octobre 2016 : 1- Autoriser la poursuite du projet de construction de la bibliothèque Maisonneuve dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve au coût de 23 260 696 \$, taxes incluses, (soit 21 240 116 \$ au net); 2- Autoriser la tenue du concours d'architecture pluridisciplinaire en deux étapes pour la bibliothèque Maisonneuve à la suite de l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), la rémunération des finalistes et membres du jury et toutes autres dépenses connexes; 3- Mandater la directrice du Service de la gestion et planification immobilière à signer les conventions des finalistes dans le cadre du concours d'architecture pluridisciplinaire en deux étapes pour la bibliothèque Maisonneuve; 4 - Autoriser les crédits pour un montant maximal de 514 000 \$, taxes incluses, pour la réalisation du concours d'architecture pluridisciplinaire en deux étapes pour la bibliothèque Maisonneuve; 5 - Imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise à faire approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Les immeubles Mitelman inc., pour un terme de cinq (5) ans, soit du 1^{er} mars 2020 au 28 février 2025, des locaux au sis 4^e étage, du 4115, rue Ontario Est, d'une superficie approximative de 13 661 pi² à des fins de bibliothèque temporaire et de bureaux administratifs, pour les besoins de l'arrondissement MHM, pour un loyer total de 1 617 793,68 \$, incluant les taxes.

Le présent dossier recommande également d'approuver le coût des travaux, selon un projet clé en main, pour l'aménagement de la bibliothèque et des bureaux administratifs, représentant un montant de 327 581,48 \$ auxquels s'ajoutent des incidences et des contingences, totalisant 542 565,28 \$, taxes incluses.

JUSTIFICATION

La recherche de sites a débuté en 2018. Le SGPI a ratissé le secteur dans un rayon de ±1 km de la bibliothèque Maisonneuve afin de repérer tous les sites potentiels disponibles. Après plusieurs mois de recherches, quatre sites ont été analysés en 2018 et 2019. Trois des quatre propriétaires se sont désistés en cours de négociation.

Le site retenu offre une situation géographique idéale et le meilleur rapport qualité/prix. Le loyer brut proposé de 20 \$/pi² est avantageux considérant qu'il est situé dans un immeuble en excellent état. Le taux de location pour un espace commercial de ce type dans ce secteur se situe entre 20 \$/pi² et 25 \$/pi².

La relocalisation temporaire de la bibliothèque Maisonneuve et des organismes qui logent dans la MC Maisonneuve et au CCSE est nécessaire afin de poursuivre les services à la population du quartier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Loyer total pour la superficie totale

	du 1^{er} mars 2020 au 28 février 2025 (5 ans)
--	---

Superficie (pi ²)	13 661 pi ²
Loyer et frais d'exploitation	1 045 066,50 \$
Taxes foncières	362 016,50 \$
Total avant taxes	1 407 083,00 \$
TPS (5 %)	70 354,15 \$
TVQ (9,975 %)	140 356,53 \$
Total incluant taxes	1 617 793,68 \$
Ristourne de TPS	(70 354,15) \$
Ristourne de TVQ (50 %)	(70 178,26) \$
Coût total net	1 477 261,27 \$

Taux unitaire

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Loyer semi brut (\$/pi ²)	14,70 \$	15,00 \$	15,30 \$	15,60 \$	15,90 \$
Taxes foncières (\$/pi ²) / Provision	5,30 \$	5,30 \$	5,30 \$	5,30 \$	5,30 \$
Total	20,00 \$	20,30 \$	20,60 \$	20,90 \$	21,20 \$

Coût d'énergie payable directement au fournisseur par l'arrondissement

	Loyer annuel (année 1)	1 ^{er} mars 2020 au 28 février 2025 (5 ans)
Énergie (estimé) 3 \$/pi ²	40 983,00 \$	204 915,00 \$
TPS (5 %)	2 049,15 \$	10 245,75 \$
TVQ (9,975 %)	4 088,05 \$	20 440,27 \$
Total incluant taxes	47 120,20 \$	235 601,02 \$
Ristourne de TPS	(2 049,15) \$	(10 245,75) \$
Ristourne de TVQ (50 %)	(2 044,03) \$	(10 220,14) \$
Coût total net	43 027,03 \$	215 135,14 \$

Pour le loyer détaillé, voir pièce jointe.

DÉPENSES DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

Le tableau suivant représente les dépenses reliées aux travaux d'aménagement pour cette location :

Coût des travaux d'aménagement clé en main	284 915,40 \$
Contingences spécifiques (honoraires professionnels, mécanisme ouverture de porte automatique, branchement et débranchement des portiques RFID, enseigne extérieure)	30 000,00 \$
Contingences (15 %)	42 737,31 \$
Sous-total travaux	357 652,71 \$
TPS (5 %)	17 882,64 \$
TVQ (9,975 %)	37 459,65 \$

Coût total maximal des travaux à remettre au locateur	411 211,20 \$
Incidences générales (5 %)	14 245,77 \$
Incidences pour le déménagement	<u>100 000,00 \$</u>
Sous-total Incidences	114 245,77 \$
TPS (5 %)	5 712,29 \$
TVQ (9,975 %)	<u>11 396,01 \$</u>
Total Incidences	131 354,07 \$
TOTAL	542 565,28 \$
Recouvrement TPS (100 %)	(23 594,92) \$
Recouvrement TVQ (50 %)	(23 535,94) \$
Coût net des travaux	495 434,42 \$

Les travaux d'aménagement consistent à construire et aménager la bibliothèque temporaire pour les citoyens, notamment des espaces dédiés pour des bureaux, des salles de rencontres et des bureaux d'arrondissement.

Le coût des travaux d'aménagement incluant les contingences, les incidences, la TPS et la TVQ est de 542 565,28 \$. La surveillance des travaux et l'approbation des factures seront effectuées par la Direction de la gestion des projets immobiliers du SGPI.

Le coût total maximal de 2 395 959,98 \$, taxes incluses, soit un montant de 2 187 830,82 \$, net de ristourne, sera assumé comme suit :

Portion Service de la culture :

Un montant maximal de 800 351,92 \$, net de ristourne sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence Corpo 16-071 - Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques - Programme RAC.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Le budget net au projet 36610 - Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques - Programme RAC est suffisant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	2020	2021
36610 - Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques - Programme RAC	647	153

Portion arrondissement :

Un montant maximal de 845 000,00 \$ net de ristourne sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence Locale no. RCA18-27009 afin de financer la réalisation de travaux de protection d'immeubles.

Un montant maximal de 327 343,80 \$ net de ristourne pour le loyer sera financé par le budget de fonctionnement de l'arrondissement.

Un montant maximal estimé de 215 135,55 \$ net de ristourne pour les coûts d'énergie sera aussi financé par le budget de fonctionnement de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier n'est pas en lien avec la politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La relocalisation de la bibliothèque Maisonneuve permettra la poursuite des activités au bénéfice de la clientèle. Un retard dans la signature du bail entraînerait un retard des travaux de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque Maisonneuve.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est prévue par l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, en collaboration avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications, afin de faire connaître aux citoyens la date de la relocalisation et le nouvel emplacement temporaire de la bibliothèque.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du bail : CA 7 octobre 2019

Approbation du bail : CM 22 octobre 2019

La prise de possession des locaux est prévue après la réalisation des travaux, soit à partir du 1^{er} mars 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Certification de fonds :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement (Mélanie BRISSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Myrith YASSA, Service de la gestion et de la planification immobilière

Julie LECLAIR, Saint-Léonard

Karine DAGENAIS LANGLOIS, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Louise L DESJARDINS, Service de la gestion et de la planification immobilière

Patricia PLANTE, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Amélie HARBEC, Service de la culture
Daniel SAVARD, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Ivan FILION, Service de la culture

Lecture :

Amélie HARBEC, 30 septembre 2019
Ivan FILION, 26 septembre 2019
Daniel SAVARD, 25 septembre 2019
Patricia PLANTE, 25 septembre 2019
Myrith YASSA, 23 septembre 2019
Karine DAGENAIS LANGLOIS, 6 septembre 2019
Julie LECLAIR, 3 septembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laila BENNAGHMOUCH
Conseillère en immobilier

Tél : 514-872-6948
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-23

Nicole RODIER
Chef de division

Tél : 514 872-8726
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2019-09-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-09-30

Détail annuel du loyer pour la superficie totale

4115 rue Ontario Est - 5 ans - 1 mars 2020 au 28 février 2025

		2020 (10 mois)	2021	2022	2023	2024	2025 (2 mois)	Total
Superficie (pi²)	13 661,00	13 661,00	13 661,00	13 661,00	13 661,00	13 661,00	13 661,00	13 661,00
Loyer de base et frais d'exploitation		184 081,98 \$	204 573,48 \$	208 671,78 \$	212 770,08 \$	216 868,38 \$	18 100,83 \$	1 045 066,50 \$
Taxes foncières	Provision	66 369,69 \$	72 403,30 \$	72 403,30 \$	72 403,30 \$	72 403,30 \$	6 033,61 \$	362 016,50 \$
Total avant taxes		250 451,67 \$	276 976,78 \$	281 075,08 \$	285 173,38 \$	289 271,68 \$	24 134,43 \$	1 407 083,00 \$
TPS (5%)		12 522,58 \$	13 848,84 \$	14 053,75 \$	14 258,67 \$	14 463,58 \$	1 206,72 \$	70 354,15 \$
TVQ (9,975%)		24 982,55 \$	27 628,43 \$	28 037,24 \$	28 446,04 \$	28 854,85 \$	2 407,41 \$	140 356,53 \$
Total incluant taxes		287 956,80 \$	318 454,05 \$	323 166,07 \$	327 878,09 \$	332 590,11 \$	27 748,56 \$	1 617 793,68 \$
Ristourne de TPS		(12 522,58) \$	(13 848,84) \$	(14 053,75) \$	(14 258,67) \$	(14 463,58) \$	(1 206,72) \$	(70 354,15) \$
Ristourne de TVQ (50%)		(12 491,28) \$	(13 814,22) \$	(14 018,62) \$	(14 223,02) \$	(14 427,42) \$	(1 203,70) \$	(70 178,26) \$
Coût total net		262 942,94 \$	290 790,99 \$	295 093,69 \$	299 396,40 \$	303 699,10 \$	25 338,14 \$	1 477 261,27 \$

Détail annuel du loyer pour la partie bibliothèque

Du 1er mars 2020 au 31 octobre 2021

	2020 (10 mois)	2021 (10mois)	Total
Superficie (pi²)	8 661	8 661	8 661
Loyer semi-brut	106 097,25 \$	107 829,45 \$	213 926,70 \$
Taxes foncières	38 252,75 \$	38 252,75 \$	76 505,50 \$
Total avant taxes	144 350,00 \$	146 082,20 \$	290 432,20 \$
TPS (5%)	7 217,50 \$	7 304,11 \$	14 521,61 \$
TVQ (9,975%)	14 398,91 \$	14 571,70 \$	28 970,61 \$
Total incluant taxes	165 966,41 \$	167 958,01 \$	333 924,42 \$
Ristourne de TPS	(7 217,50) \$	(7 304,11) \$	(14 521,61) \$
Ristourne de TVQ (50%)	(7 199,46) \$	(7 285,85) \$	(14 485,31) \$
Coût total net	151 549,46 \$	153 368,05 \$	304 917,51 \$

La dépense pour le loyer de la bibliothèque provient du PTI du Service de la culture.
*Si la bibliothèque ne déménage pas au 31 octobre, il y aura des virements entre le Service de la culture et l'arrondissement pour la durée concernée.

Détail annuel du loyer pour la partie arrondissement

Du 1er mars 2020 au 31 octobre 2021

Du 1er novembre 2021 au 28 février 2025

	2020 (10 mois)	2021(10mois)	2021(2mois)	2022	2023	2024	2025 (2 mois)	Total
Superficie (pi²)	5 000	5 000	13 661	13 661	13 661	13 661	13 661	13 661
Loyer semi-brut	61 250,00 \$	62 250,00 \$	34 152,50 \$	208 330,25 \$	212 428,55 \$	216 526,85 \$	36 201,65 \$	831 139,80 \$
Taxes foncières	22 083,33 \$	22 083,33 \$	12 067,22 \$	72 403,30 \$	72 403,30 \$	72 403,30 \$	12 067,22 \$	285 511,00 \$
Total avant taxes	83 333,33 \$	84 333,33 \$	46 219,72 \$	280 733,55 \$	284 831,85 \$	288 930,15 \$	48 268,87 \$	1 116 650,80 \$
TPS (5%)	4 166,67 \$	4 216,67 \$	2 310,99 \$	14 036,68 \$	14 241,59 \$	14 446,51 \$	2 413,44 \$	55 832,54 \$
TVQ (9,975%)	8 312,50 \$	8 412,25 \$	4 610,42 \$	28 003,17 \$	28 411,98 \$	28 820,78 \$	4 814,82 \$	111 385,92 \$
Total incluant taxes	95 812,50 \$	96 962,25 \$	53 141,12 \$	322 773,40 \$	327 485,42 \$	332 197,44 \$	55 497,13 \$	1 283 869,26 \$
Ristourne de TPS	(4 166,67) \$	(4 216,67) \$	(2 310,99) \$	(14 036,68) \$	(14 241,59) \$	(14 446,51) \$	(2 413,44) \$	(55 832,54) \$
Ristourne de TVQ (50%)	(4 156,25) \$	(4 206,13) \$	(2 305,21) \$	(14 001,59) \$	(14 205,99) \$	(14 410,39) \$	(2 407,41) \$	(55 692,96) \$
Coût total net	87 489,58 \$	88 539,46 \$	48 524,93 \$	294 735,14 \$	299 037,84 \$	303 340,54 \$	50 676,28 \$	1 172 343,76 \$

Coût d'énergie payable directement au fournisseur par l'arrondissement

	2020 (10 mois)	2021	2022	2023	2024	2025 (2 mois)	Total
Superficie (p²)	13661	13661	13661	13661	13661	13661	13661
Énergie (estimé) 3\$/pi²	34 152,50 \$	40 983,00 \$	40 983,00 \$	40 983,00 \$	40 983,00 \$	6 830,50 \$	204 915,00 \$
Total avant taxes	34 152,50 \$	40 983,00 \$	40 983,00 \$	40 983,00 \$	40 983,00 \$	6 830,50 \$	204 915,00 \$
TPS (5%)	1 707,63 \$	2 049,15 \$	2 049,15 \$	2 049,15 \$	2 049,15 \$	341,53 \$	10 245,75 \$
TVQ (9,975%)	3 406,71 \$	4 088,05 \$	4 088,05 \$	4 088,05 \$	4 088,05 \$	681,34 \$	20 440,27 \$
Total incluant taxes	39 266,84 \$	47 120,20 \$	47 120,20 \$	47 120,20 \$	47 120,20 \$	7 853,37 \$	235 601,02 \$
Ristourne de TPS	(1 707,63) \$	(2 049,15) \$	(2 049,15) \$	(2 049,15) \$	(2 049,15) \$	(341,53) \$	(10 245,75) \$
Ristourne de TVQ (50%)	(1 703,36) \$	(2 044,03) \$	(2 044,03) \$	(2 044,03) \$	(2 044,03) \$	(340,67) \$	(10 220,14) \$
Coût total net	35 855,86 \$	43 027,03 \$	43 027,03 \$	43 027,03 \$	43 027,03 \$	7 171,17 \$	215 135,14 \$

BAIL

8786-01

Paraphes	
Locateur	Locataire

TABLE DES MATIÈRES

ARTICLE 1 – DÉFINITIONS

- 1.1 Aires et installations communes
- 1.2 Bail
- 1.3 Dépenses de nature capitalisable
- 1.4 Édifice
- 1.5 Expert
- 1.6 Frais d'administration et de gestion
- 1.7 Frais d'exploitation
- 1.8 Immeuble
- 1.9 Lieux loués
- 1.10 Taxes foncières
- 1.11 Transformations
- 1.12 Travaux d'aménagement
- 1.13 Travaux de base

ARTICLE 2 – LIEUX LOUÉS

- 2.1 Désignation
- 2.2 Superficie locative des Lieux loués
- 2.3 Superficie locative de l'Édifice
- 2.4 Quote-part d'occupation
- 2.5 Stationnement

ARTICLE 3 – DURÉE

- 3.1 Durée
- 3.2 Renouvellement
- 3.3 Reconduction tacite

ARTICLE 4 – LOYER

- 4.1 Loyer
- 4.2 Loyer unitaire et Taxes foncières
- 4.3 Ajustement des Frais d'exploitation

ARTICLE 5 – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

- 5.1 Modalités
- 5.2 Fin des travaux
- 5.3 Acceptation provisoire
- 5.4 Acceptation définitive
- 5.5 Période d'emménagement
- 5.6 Retard
- 5.7 Pénalité
- 5.8 Paiement des Travaux d'aménagement
- 5.9 Remise en état

ARTICLE 6 – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ADDITIONNELS

- 6.1 Travaux sous la responsabilité du Locataire
- 6.2 Travaux sous la responsabilité du Locateur
- 6.3 Paiement

ARTICLE 7 – OBLIGATIONS DU LOCATEUR

- 7.1 Accès
- 7.2 Heures normales d'occupation
- 7.3 Respect des exigences

Paraphes	
Locateur	Locataire

- 7.4 Entretien ménager
- 7.5 Entretien intérieur
- 7.6 Entretien extérieur
- 7.7 Bris de vitres
- 7.8 Température
- 7.9 Air frais
- 7.10 Eau
- 7.11 Éclairage
- 7.12 Électricité
- 7.13 Assurance
- 7.14 Sécurité incendie
- 7.15 Développement durable
- 7.16 Voies d'accès
- 7.17 Drapeau et signalisation
- 7.18 Affichage
- 7.19 Désignation de responsables et remise des clés
- 7.20 Transformations
- 7.21 Stationnement et remisage
- 7.22 Peinture
- 7.23 Sous-location et cession

ARTICLE 8 – OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

- 8.1 Publication
- 8.2 Usage
- 8.3 Responsabilité et assurance
- 8.4 Avis
- 8.5 Réparations
- 8.6 Visites

ARTICLE 9 – DOMMAGES ET DESTRUCTION DES LIEUX LOUÉS

- 9.1 Destruction partielle
- 9.2 Destruction totale
- 9.3 Résiliation

ARTICLE 10 – DÉFAUT DU LOCATEUR

- 10.1 Modalités
- 10.2 Certifications
- 10.3 Résiliation

ARTICLE 11 – DÉFAUT DU LOCATAIRE

- 11.1 Modalités
- 11.2 Résiliation

ARTICLE 12 – AMIANTE

- 12.1 Déclaration
- 12.2 Test d'air
- 12.3 Correctifs
- 12.4 Défaut

ARTICLE 13 – DIVERS

- 13.1 Rubriques
- 13.2 Renonciation
- 13.3 Accord complet
- 13.4 Force majeure
- 13.5 Lois applicables

ARTICLE 14 – POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

Paraphes	
Locateur	Locataire

- 14.1 Adoption
- 14.2 Application
- 14.3 Respect

ARTICLE 15 – ANNEXES

- 15.1 Énumération
- 15.2 Interprétation

ARTICLE 16 – ÉLECTION DE DOMICILE

- 16.1 Adresses
- 16.2 Modification
- 16.3 Avis

ARTICLE 17 – DÉMÉNAGEMENT

- 17.1 Responsabilité

ARTICLE 18 – COURTIER

- 18.1 Commission

Paraphes	
Locateur	Locataire

BAIL

ENTRE : **LES IMMEUBLES MITELMAN INC.**, personne morale, étant une société constituée sous l'empire de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (L.R.C (1985), c.C-44), immatriculée sous le numéro 1160080553, ayant son siège au 4200 Boulevard Dorchester W, bureau 220, à Westmount, province de Québec, H3Z 1V4, agissant et représentée par M. Greg Mitelman, président, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare ;

TPS : 88067 6812 RT0001
TVQ : 1088007804 TQ001

Ci-après nommée le « **Locateur** »

ET : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par monsieur Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la Charte de la Ville de Montréal et des résolutions suivantes :

a) la résolution numéro CM03 0836, adoptée par le conseil municipal à sa séance du vingt-deux (22) octobre deux mille trois (2003); et

b) la résolution numéro CM19_____, adoptée par le conseil municipale à sa séance du _____ 2019;

TPS : 121364749
TVQ : 1006001374

Ci-après nommée le « **Locataire** »

LESQUELLES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Le Locateur loue, par les présentes, au Locataire, qui accepte, les Lieux loués décrits à l'article 2, le tout sujet aux clauses et conditions suivantes, savoir :

ARTICLE 1 **DÉFINITIONS**

Dans ce Bail et ses annexes, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes et expressions qui suivent prennent la signification suivante :

- 1.1 Aires et installations communes** : aires, installations, aménagements et équipements de l'Immeuble, excluant les stationnements intérieur et extérieur, qui ne sont pas loués ou désignés pour l'être et qui sont disponibles ou désignés, de temps à autre, par le Locateur pour l'usage ou le bénéfice de tous les locataires de l'Immeuble, y compris le Locataire, ainsi que leurs invités et employés.
- 1.2 Bail** : le présent Bail, incluant le préambule et les annexes.
- 1.3 Dépenses de nature capitalisable** : dépenses reliées à l'Immeuble qui concernent les travaux de remise à neuf (rénovation) ou de remplacement de tout système, structure, ouvrage ou construction, notamment de système architectural,

Paraphes	
Locateur	Locataire

structural, de fenêtres, du toit, de système mécanique ou électrique et la réfection du stationnement, dont la dépense est habituellement capitalisable selon les pratiques comptables reconnues.

- 1.4 Édifice** : le bâtiment dans lequel sont situés les Lieux loués décrit à l'article 2.
- 1.5 Expert** : tout architecte, ingénieur, comptable agréé, arpenteur-géomètre ou autre professionnel qui, dans chaque cas, sera désigné par le Locateur avec l'approbation préalable du Locataire, sauf mention contraire au Bail, comme étant qualifié pour exécuter les fonctions pour lesquelles ses services seront retenus.
- 1.6 Frais d'administration et de gestion** : dépenses du Locateur pour gérer l'Immeuble et administrer le Bail qui ne peuvent représenter plus de dix pour cent (10%) des Frais d'exploitation.
- 1.7 Frais d'exploitation** : toutes les dépenses habituellement encourues par le Locateur pour l'énergie, incluant la consommation électrique, les contrats de service généralement reconnus pour les immeubles locatifs de cette catégorie, l'entretien ménager, les primes d'assurance, la surveillance, l'entretien et les réparations mineures de l'Immeuble et des Lieux loués. Toutes les Dépenses de nature capitalisable sont exclues des Frais d'exploitation de l'Immeuble. Sont également exclues des Frais d'exploitation les Taxes foncières ainsi que toutes dépenses encourues par le Locateur pour le compte des autres locataires de l'Immeuble, incluant, sans limitation, les frais engagés pour faire respecter les baux des autres locataires et les pertes résultant des loyers impayés.
- 1.8 Immeuble** : l'Édifice, le terrain sur lequel est érigé l'Édifice ainsi que les espaces de stationnement décrits à l'article 2.5.
- 1.9 Lieux loués** : les espaces loués au Locataire décrits à l'article 2.
- 1.10 Taxes foncières** : les taxes municipales et scolaires, incluant la taxe générale ainsi que toutes taxes spéciales imposées sur la valeur ou une autre caractéristique de l'Immeuble ou partie de celui-ci (frontage, superficie, stationnements, etc.) et, s'il y a lieu, le montant tenant lieu de telles taxes que doit assumer le Locateur, selon les lois en vigueur, à l'exclusion de toute autre taxe ou impôt, notamment toute taxe sur le capital et toute taxe ou impôt sur les grandes corporations.
- 1.11 Taxes de vente** : la taxe fédérale sur les produits et services (TPS), la taxe de vente provinciale (TVQ), toutes taxes les remplaçant ou toutes nouvelles taxes payables par le Locateur ou le Locataire, selon le cas, suivant les modalités des lois applicables.
- 1.12 Transformations** : toutes modifications apportées par le Locateur à ses frais à l'Immeuble, y compris aux Lieux loués.
- 1.13 Travaux d'aménagement** : les travaux requis par le Locataire pour adapter les Lieux loués aux besoins spécifiques de l'occupant, selon les exigences décrites au document intitulé « Programme fonctionnel et technique » lequel est joint au Bail comme Annexe A, et réalisés par le Locateur ou le Locataire, ou tous autres travaux d'aménagement à être réalisés par le Locateur ou le Locataire pendant la durée du Bail.
- 1.14 Travaux de base** : les travaux requis et réalisés par le Locateur, à ses frais, excluant les Travaux d'aménagement, pour rencontrer les exigences du Programme fonctionnel et technique ou pour rendre et maintenir l'Immeuble conforme aux lois et règlements applicables, incluant, sans limitation, l'enveloppe de l'Édifice, les murs périphériques et la dalle des Lieux loués ainsi que tous les systèmes mécaniques et électriques de l'Édifice, à l'exclusion de la distribution dans les Lieux loués.

ARTICLE 2

Paraphes	
Locateur	Locataire

LIEUX LOUÉS

2.1 Désignation : Les locaux sont situés au 4^{ième} étage, du bâtiment sis au 4115, rue Ontario Est, à Montréal, province de Québec, H4N 3C5, tel que montré sur le plan joint au Bail comme Annexe B. Cet emplacement est connu et désigné comme étant le lot 2 421 066 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

2.2 Superficie locative des Lieux loués : La Superficie locative des Lieux loués est fixée à treize mille six cent soixante et un pieds carrés (13 661 pi²).

La Superficie locative des Lieux loués sera mesurée par un Expert selon la norme BOMA (ANSI-Z-65.1-1996) ou sa version la plus récente, au plus tard trois (3) mois de la date de signature du Bail et liera les parties à compter de la première journée du Bail. Le Locateur doit faire parvenir une copie certifiée de ce rapport de mesurage au Locataire dans les cinq (5) jours de son obtention. Les parties conviennent que nonobstant le mesurage des Lieux loués, la Superficie locative des Lieux loués ne peut excéder celle fixée ci-dessus.

2.3 Superficie locative de l'Édifice : La Superficie locative de l'Édifice est fixée à soixante-trois mille huit cent quatre-vingt-douze pieds carrés (63 892 pi²).

La superficie de tous les espaces de l'Édifice destinés à la location, qu'ils soient loués ou non, sera mesurée par un Expert selon la norme BOMA (ANSI-Z-65.1-1996) ou sa version la plus récente, au plus tard trois (3) mois de la date de signature du Bail et liera les parties à compter de la première journée du Bail. Le Locateur doit faire parvenir une copie certifiée de ce rapport de mesurage au Locataire dans les cinq (5) jours de son obtention.

2.4 Quote-part d'occupation : La Superficie locative des Lieux loués équivaut à environ vingt et un virgule quatre pour cent (21,4 %) de la Superficie locative de l'Édifice.

Cette quote-part sera ajustée à la suite du mesurage effectué conformément aux dispositions des articles 2.2 et 2.3, le cas échéant.

Par ailleurs, si la Superficie locative de l'Édifice est augmentée, le Locateur devra faire mesurer par un Expert, selon la norme BOMA (ANSI-Z-65.1-1996) ou sa version la plus récente, la superficie de tous les espaces de l'Édifice destinés à la location incluant cette augmentation de superficie, qu'ils soient loués ou non, au plus tard trois (3) mois de la fin des travaux visant toute telle augmentation de la Superficie locative de l'Édifice. Cette modification liera les parties à compter de la date de la fin des travaux et le Locateur devra faire parvenir une copie certifiée de ce rapport de mesurage au Locataire dans les cinq (5) jours de son obtention.

2.5 Stationnement : Biffé intentionnellement.

ARTICLE 3 DURÉE

3.1 Durée : Le Bail est consenti pour un terme de cinq (5) ans, commençant après la période d'emménagement prévue à l'article 5.5, soit le premier (1^{er}) mars deux mille vingt (2020) et se terminant le vingt-huit (28) février deux mille vingt-cinq (2025). Si le Bail débute à une date différente de celle indiquée ci-dessus, le Locateur confirmera par écrit au Locataire les nouvelles dates qui constitueront la première et la dernière journée du Bail, tel que prévu à l'article 5.5.

3.2 Renouvellement : Le Locateur accorde au Locataire l'option de renouveler le Bail à son échéance pour deux (2) termes additionnels et consécutifs d'un (1) an chacun, aux mêmes termes, conditions sauf quant au loyer qui sera alors à négocier selon le taux du marché, le tout sous réserve de l'approbation des autorités compétentes du Locataire au moment de ce renouvellement.

Paraphes	
Locateur	Locataire

Pour exercer une option, le Locataire devra en aviser le Locateur par écrit, à ses bureaux, au moins neuf (9) mois avant l'échéance du Bail ou de l'option en cours. Si le Locataire ne donne pas un tel avis écrit dans le délai prescrit, le Locateur devra alors demander par écrit au Locataire son intention quant à l'option de renouvellement. Le Locataire devra, dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la demande du Locateur, donner un avis écrit de son intention de se prévaloir de l'option, à défaut de quoi cette option et toutes celles restantes, le cas échéant, deviendront nulles et non avenues.

- 3.3 Reconduction tacite** : Nonobstant les dispositions de l'article 1878 du *Code civil du Québec*, le Bail ne pourra être reconduit tacitement. Ainsi, si le Locataire ne donne pas avis de son intention de se prévaloir d'une option de renouvellement dans le délai prescrit, il sera réputé ne pas vouloir exercer toute telle option de renouvellement et, dans ce cas, le Bail se terminera de plein droit à son échéance.

Si le Locataire continue néanmoins à occuper les Lieux loués après l'échéance du Bail ou de l'option de renouvellement en cours, selon le cas, tous les termes et conditions du Bail continueront de s'appliquer et auront plein effet durant cette période d'occupation prolongée par le Locataire. Sous réserve des dispositions de l'article 3.2, le Locateur pourra mettre fin à cette occupation prolongée par le Locataire sur préavis écrit de soixante (60) jours.

ARTICLE 4 **LOYER**

- 4.1 Loyer** : Pour la première années, le Bail est consenti en considération d'un loyer annuel de deux cent mille huit cent seize dollars et soixante-seize cents (**200 816,76 \$**), payable en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs de seize mille sept cent trente-quatre dollars et soixante-treize cents (**16 734,73 \$**) chacun, auxquels s'ajoutent les Taxes de vente, d'avance au début de chaque mois à compter de la première journée du Bail. Si cette date ne coïncide pas avec le premier (1^{er}) jour du mois, un ajustement du loyer devra être fait pour ce mois au prorata du nombre de jours restant dans ce mois. Il en sera de même pour le dernier mois du Bail, le cas échéant. Le loyer sera ajusté selon les modalités contenues au Bail et au prorata d'occupation tel qu'établi à l'article 2.4.
- 4.2 Loyer unitaire** : Le loyer, qui inclut les Frais d'exploitation et les Taxes foncières, se compose des coûts unitaires annuels suivants :

Pour la période du 1er mars 2020 au 28 février 2021

- | | |
|---|---------------------------|
| ▶ Loyer de base et Frais d'exploitation | 14,70 \$/pi ² |
| ▶ Taxes foncières (selon les coûts réels) | Selon l'ajustement annuel |

Pour la période du 1er mars 2021 au 28 février 2022

- | | |
|---|---------------------------|
| ▶ Loyer de base et Frais d'exploitation | 15,00 \$/pi ² |
| ▶ Taxes foncières (selon les coûts réels) | Selon l'ajustement annuel |

Pour la période du 1er mars 2022 au 28 février 2023

- | | |
|---|---------------------------|
| ▶ Loyer de base et Frais d'exploitation | 15,30 \$/pi ² |
| ▶ Taxes foncières (selon les coûts réels) | Selon l'ajustement annuel |

Pour la période du 1er mars 2023 au 29 février 2024

- | | |
|---|---------------------------|
| ▶ Loyer de base et Frais d'exploitation | 15,60 \$/pi ² |
| ▶ Taxes foncières (selon les coûts réels) | Selon l'ajustement annuel |

Pour la période du 1er mars 2024 au 28 février 2025

Paraphes	
Locateur	Locataire

- | | |
|---|---------------------------|
| ▶ Loyer de base et Frais d'exploitation | 15,90 \$/pi ² |
| ▶ Taxes foncières (selon les coûts réels) | Selon l'ajustement annuel |

Les Frais d'exploitations excluent la consommation électrique et l'entretien ménager.

Les Taxes foncières seront payées par le Locataire au Locateur dans un délai raisonnable suivant la réception d'une copie des comptes dûment acquittés, le tout calculé au prorata d'occupation établi conformément aux dispositions de l'article 2.4. À la date des présentes, les Taxes foncières représentent un montant de 5,30 \$/pi².

Les parties devront tenir compte, le cas échéant, de toute variation du montant des Taxes foncières payables pendant la durée du Bail suite à une révision de l'évaluation municipale due à une contestation devant l'organisme compétent. Le Locateur s'engage à aviser le Locataire, sans délai, de toute telle révision, et ce, même après l'expiration du Bail.

4.3 Ajustement des Frais d'exploitation : Biffé intentionnellement.

**ARTICLE 5
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT**

5.1 Modalités : Le Locateur devra effectuer, à ses frais, selon un projet clé en main et conformément aux normes et standards prévus au Programme fonctionnel et technique, les Travaux d'aménagement requis par le Locataire et livrer les Lieux loués dans un bon état de propreté générale dans les délais et selon les modalités suivantes :

- 5.1.1.** Les plans préliminaires approuvés par le Locataire serviront de base aux plans d'exécution qui devront être préparés par un Expert.
- 5.1.2.** Les plans d'exécution devront être soumis au Locataire pour approbation préalable. Ces plans, une fois approuvés par le Locataire, seront considérés comme finaux et les travaux du Locateur devront être conformes à ceux-ci. L'approbation du Locataire se limite toutefois à l'aspect architectural des Lieux loués et n'aura pas pour effet de dégager le Locateur de sa responsabilité d'effectuer les travaux conformément aux normes et standards prévus au Programme fonctionnel et technique.
- 5.1.3.** Le Locateur et le Locataire conviennent qu'aucun coût supplémentaire (extra), s'il y a lieu, ne sera payé sans avoir fait préalablement l'objet d'une approbation écrite du Locataire.
- 5.1.4.** Si le Locateur effectue des travaux non conformes au Programme fonctionnel et technique ou aux plans d'exécution, il sera responsable de tous les coûts supplémentaires résultant de tous tels travaux.
- 5.1.5.** Dans tous les cas, le Locateur sera responsable de conclure les contrats avec les architectes, ingénieurs, consultants, entrepreneurs, surveillants de travaux et autres intervenants, le tout en son nom et pour son compte. Le Locateur tiendra indemne le Locataire de toute poursuite, action ou réclamation, de quelque nature que ce soit, qui pourrait lui être adressée relativement aux Travaux d'aménagement.
- 5.1.6.** L'entrepreneur et les principaux sous-traitants devront être des entreprises connues, faisant affaires au Québec et ayant une réputation établie dans le domaine. Le Locataire pourra soumettre une liste d'entrepreneurs que le Locateur s'engage à inviter à soumissionner s'ils lui sont acceptables. Le Locateur s'engage à communiquer au Locataire, par écrit, le nom de l'entrepreneur choisi.

Paraphes	
Locateur	Locataire

5.1.7. Le Locateur devra obtenir un permis de construction et tout autre permis nécessaire dont il assumera les frais.

5.1.8. Le Locataire pourra suivre l'évolution des Travaux d'aménagement afin de s'assurer, notamment, que ceux-ci sont réalisés conformément aux dispositions des présentes. La présence du représentant du Locataire, le cas échéant, n'aura pas pour effet de dégager le Locateur de sa responsabilité quant aux Travaux d'aménagement.

5.1.9. Le Locateur s'engage à faire en sorte que l'architecte, l'entrepreneur, les sous-traitants, fournisseurs de matériaux et de services, ouvriers et tout autre intervenant coopèrent raisonnablement avec le représentant du Locataire pour permettre à ce dernier de suivre l'évolution des Travaux d'aménagement afin de s'assurer que ceux-ci sont réalisés conformément aux dispositions des présentes.

5.1.10. Le Locataire pourra désigner toute autre personne que son représentant désigné pour visiter le chantier pendant les travaux, pour prendre des mesures ou pour faire toute inspection concernant les travaux. Un tel geste ne devra pas être interprété comme étant une prise de possession de la part du Locataire, ni une renonciation à quelque droit prévu au Bail.

5.2 Fin des travaux : Les Travaux d'aménagement devront être terminés et avoir fait l'objet d'une acceptation provisoire selon les modalités prévues à l'article 5.3 au plus tard le 14 février 2020.

5.3 Acceptation provisoire : Dès que les Travaux d'aménagement seront terminés et que les Lieux loués seront prêts à l'usage auxquels ils sont destinés, un Expert accompagné du représentant du Locataire en fera l'examen en vue de leur acceptation provisoire. L'Expert attestera par écrit la conformité des Travaux d'aménagement, sous réserve de certains travaux à corriger ou à parachever dont il dressera une liste. Le certificat de parachèvement des Travaux, lequel indiquera les délais dans lesquels les déficiences devront être corrigées par le Locateur, devra être approuvé par le Locataire. Le délai maximum sera de quinze (15) jours, à moins qu'il s'agisse de travaux d'une complexité nécessitant un délai plus long.

5.4 Acceptation définitive : Lorsque tous les Travaux d'aménagement à corriger et à parachever mentionnés à la liste dressée lors de l'acceptation provisoire auront été complétés, l'Expert attestera par écrit l'acceptation définitive des Travaux d'aménagement.

Cette acceptation définitive des travaux ne couvre pas les vices ou malfaçons non apparents, de même que les travaux pour lesquels une inspection raisonnable ne peut être faite à cause d'une non-utilisation temporaire ou autre raison similaire, tel que le système de chauffage lorsque l'acceptation des travaux se fait pendant l'été ou la climatisation et l'état du stationnement lorsque l'acceptation des travaux a lieu en hiver.

5.5 Période d'emménagement : Après l'acceptation provisoire, le Locataire bénéficiera d'une période d'emménagement de quinze (15) jours pendant laquelle il ne paiera aucun loyer ni compensation de quelque nature que ce soit.

Le Bail débutera à la fin de la période d'emménagement. À cet effet, le Locateur devra confirmer par écrit au Locataire les dates qui constitueront la première et la dernière journée du Bail si celles-ci ne coïncident pas avec les dates stipulées à l'article 3.1.

5.6 Retard : Si les Travaux d'aménagement ne sont pas terminés à la date prévue à l'article 5.2, à moins que le retard soit dû à un acte ou à une faute du Locataire, auquel cas cette date sera reportée d'un nombre de jours équivalant à la période d'un tel retard, le Locataire pourra, à sa seule et entière discrétion, exercer l'une ou l'autre des options suivantes:

Paraphes	
Locateur	Locataire

- a) consentir au Locateur un délai supplémentaire pour lui permettre de terminer les Travaux d'aménagement, auquel cas les dates prévues au Bail seront reportées en conséquence; ou
- b) terminer lui-même les Travaux d'aménagement, aux entiers frais du Locateur. Le Locataire devra être remboursé pour les coûts de construction encourus (qui comprennent, entre autres, les coûts de base et les coûts accessoires), plus des frais d'administration et de gestion de cinq pour cent (5%) sur les coûts encourus. Le Locataire sera autorisé à opérer compensation, contre toute somme payable au Locateur en vertu du Bail.

5.7 Pénalité : Biffé intentionnellement

5.8 Paiement des Travaux d'aménagement : Le coût des Travaux d'aménagement, incluant les honoraires professionnels, représente un montant forfaitaire de deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille dollars (299 000,00 \$), excluant les Taxes de vente ainsi que tout coût supplémentaire (extra) ayant fait l'objet d'une approbation écrite du Locataire au préalable conformément aux dispositions de l'article 5.1.3, le cas échéant, et est payable au Locateur sur présentation d'une facture comme suit : quatre-vingt-cinq pour cent (85%) lors de l'acceptation provisoire et le solde, soit quinze pour cent (15%), lors de l'acceptation définitive.

5.9 Remise en état : À l'échéance du Bail, le Locataire pourra, à son choix, abandonner les aménagements ou les enlever, en tout ou en partie, incluant le mobilier intégré, auquel cas il devra remettre les Lieux loués dans l'état de leur réception, compte tenu de leur vieillissement ou de l'usure normale. De plus, le Locateur devra, sans frais, remettre au Locataire dans les dix (10) jours suivants la fin du Bail, toute la signalisation du Locataire et, dans la mesure où ceux-ci appartiennent au Locataire, les serrures numériques, les chemins de clés, ainsi que toutes les composantes du système d'alarme.

Tout bien appartenant au Locataire ou à toute autre personne laissé dans ou sur les Lieux loués après la résiliation ou à l'échéance du Bail est réputé avoir été abandonné au profit du Locateur et ce dernier pourra en disposer à sa guise, sans qu'il ne doive quelque compensation ni indemnité que ce soit au Locataire ou à des tiers.

ARTICLE 6 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ADDITIONNELS

6.1 Travaux sous la responsabilité du Locataire : Le Locataire pourra, à ses frais, après en avoir avisé le Locateur par écrit, effectuer des Travaux d'aménagement additionnels à ceux réalisés au début du Bail dans les Lieux loués. Dans son avis, le Locataire devra décrire la nature et l'étendue des travaux visés. Toutefois, si ces travaux influent sur la structure ou les systèmes électromécaniques des Lieux loués, le Locataire devra obtenir, préalablement à l'exécution des travaux, la permission du Locateur, laquelle ne pourra être refusée ni retardée sans motifs raisonnables.

Le Locataire retiendra les services de l'Expert de son choix.

6.2 Travaux sous la responsabilité du Locateur : Si le Locataire demande au Locateur d'effectuer ces Travaux d'aménagement additionnels, un prix pour ces travaux devra être négocié avant leur réalisation et, à cet effet, le Locateur devra fournir au Locataire les informations requises à l'établissement d'un juste prix.

À défaut d'entente sur le prix, le Locateur s'engage à remettre au Locataire, dans les meilleurs délais, des directives concernant les travaux à être réalisés et à demander pour ces travaux des prix à trois (3) entrepreneurs désignés par le Locataire. L'entrepreneur ayant soumis la plus basse soumission conforme devra être retenue par le Locateur.

Dans tous ces cas, le Locateur devra, sous sa seule et entière responsabilité, faire

Paraphes	
Locateur	Locataire

réaliser tous les travaux, soit au prix convenu et par l'entrepreneur de son choix, soit par l'entrepreneur ayant soumis la plus basse soumission conforme au prix soumis. Dans ce dernier cas, le Locateur pourra majorer d'au plus cinq pour cent (5%) ce prix, incluant les Frais d'administration et de gestion ainsi que les profits.

Le Locateur devra réaliser les travaux dans le délai convenu avec le Locataire.

- 6.3 Paiement** : Il est convenu entre les parties que le coût total des Travaux d'aménagement additionnels payé par le Locateur, incluant tous les coûts chargés par l'entrepreneur et le coût de financement, seront payés comptant par le Locataire à la fin des travaux.

ARTICLE 7 **OBLIGATIONS DU LOCATEUR**

Le Locateur s'engage à :

- 7.1 Accès** : Donner libre accès aux Lieux loués aux employés du Locataire ainsi qu'au public, en tout temps pendant la durée du Bail.
- 7.2 Heures normales d'occupation** : Les heures normales d'occupation sont 7 jours sur 7, de 8 h à 21 h.
- 7.3 Respect des exigences** : Fournir et maintenir les Lieux loués ainsi que l'Immeuble conformes aux exigences des lois, codes, règlements, ordonnances et décrets applicables ainsi qu'à celles décrites au Programme fonctionnel et technique, le cas échéant. Il produira à ses frais, sur demande du Locataire, les certificats requis (systèmes électromécaniques, protection des incendies, plans d'évacuation, etc.).
- 7.4 Entretien ménager** : Biffé intentionnellement
- 7.5 Entretien intérieur** : Maintenir, en tout temps au cours du Bail, les Lieux loués, leurs améliorations et Transformations ainsi que l'Édifice en bon état et propres à l'occupation et il devra, dès qu'il en sera requis, remédier à tout défaut et procéder aux réparations. De plus, le Locateur devra effectuer l'entretien et le remplacement, au besoin, des équipements électromécaniques et de protection tel que prévu au devis joint au Bail comme Annexe C.
- 7.6 Entretien extérieur** : maintenir l'extérieur de l'Immeuble propre et en bon état, et notamment enlever la neige et la glace sur toutes les voies d'accès, dégager les entrées, les sorties d'urgence, les trottoirs et répandre les abrasifs et du fondant lorsque requis.
- 7.7 Bris de vitres** : remplacer, en cas de bris, les vitres intérieures et extérieures nonobstant la cause (feu, vol, vandalisme ou autre).
- 7.8 Température** : chauffer, ventiler, climatiser et maintenir dans les Lieux loués, durant les heures normales d'occupation, les conditions suivantes :
- Été : température minimale de 23°C et maximale de 24°C;
Taux d'humidité relative maximum de 55%.
- Hiver : température minimale de 21°C et maximale de 23°C;
Taux d'humidité relative minimum de 30%.
- 7.9 Air frais** : Maintenir dans les Lieux loués, durant les heures normales d'occupation, une gestion d'air frais respectant les normes généralement applicables pour les immeubles locatifs de cette catégorie.
- 7.10 Eau** : Fournir le service d'eau domestique (froide et chaude) selon les besoins du Locataire.

Paraphes	
Locateur	Locataire

- 7.11 Éclairage** : Remplacer tout ballast, ampoule, fusible ou tout tube fluorescent défectueux ou grillé.
- 7.12 Électricité** : Fournir l'électricité nécessaire à l'utilisation des Lieux loués selon les besoins du Locataire, le tout aux frais du Locataire. Ce dernier, paiera directement le fournisseur d'énergie selon un compteur électrique qui lui sera dédié.
- 7.13 Assurance** : Souscrire et maintenir en vigueur, pendant la durée du Bail, à ses frais, une assurance de responsabilité civile formule générale contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile, incluant la responsabilité contractuelle découlant du Bail, que le Locateur peut encourir pour quelque raison que ce soit du fait de la propriété, de la location, de l'opération, de l'occupation ou de l'usage de l'Immeuble, accordant une protection pour une somme minimum de cinq millions de dollars (5 000 000,00 \$), limite globale, par personne et par événement, pour blessures corporelles ou dommages matériels subis par qui que ce soit, y compris le Locataire. Cette police d'assurance doit contenir un avenant à l'effet qu'elle n'est ni annulable ni modifiable sans un avis préalable de trente (30) jours adressé au Locataire et une copie de cette police et de cet avenant devra être fournie au Locataire.
- 7.14 Sécurité incendie** : Assurer la protection des occupants des Lieux loués et fournir, à ses frais, un plan d'évacuation des Lieux loués, le tout conformément aux règles en vigueur.
- 7.15 Développement durable** : Respecter les directives 01, 04 et 05 du Plan stratégique de développement durable du Locataire qui est joint au Bail comme Annexe D.
- 7.16 Voies d'accès** : Voir à ce que l'accès de la voie publique à l'Édifice soit pavé et que l'accès des piétons soit séparé de celui des véhicules motorisés.
- 7.17 Drapeau et signalisation** : Installer au frais du Locataire, l'équipement requis pour la signalisation extérieure du Locataire aux endroits qui lui seront désignés par le Locateur. De plus, le Locateur doit installer et fournir, aux frais du Locataire, à l'extérieur, dans le hall d'entrée et aux étages, une signalisation conforme aux normes du Locataire et selon les dispositions de la loi.
- 7.18 Affichage** : Voir à ce que tout affichage placé à l'intérieur des Lieux loués et des Aires et installations communes soit conforme à la *Charte de la langue française* et ses règlements.
- 7.19 Désignation de responsables et remise des clés** : Fournir au Locataire une liste complète des noms, adresses et numéros de téléphone des employés, préposés et mandataires du Locateur qui recevront les plaintes du Locataire, le cas échéant, et qui peuvent être rejoints en tout temps en cas d'urgence ou de panne de tout service qui doit être assuré par le Locateur en vertu du Bail, et ce, en vue d'effectuer les réparations qui pourraient être nécessaires au rétablissement de ces mêmes services dans les meilleurs délais. De plus, le Locateur devra remettre les clés uniquement au représentant désigné par le Locataire.
- 7.20 Transformations** : Prendre toutes les mesures requises pour minimiser les inconvénients et assurer la jouissance paisible des Lieux loués par le Locataire s'il désire effectuer, à ses frais, des Transformations ou des Travaux de base. Le Locateur devra, au préalable, avoir obtenu l'autorisation écrite du Locataire avant d'entreprendre des travaux dans les Lieux loués.
- 7.21 Stationnement et remisage** : Biffé intentionnellement.
- 7.22 Peinture** : Biffé intentionnellement.
- 7.23 Sous-location et cession** : Permettre et par les présentes, permet au Locataire de sous-louer les Lieux loués, en tout ou en partie, le tout étant sujet aux conditions suivantes :

Paraphes	
Locateur	Locataire

- a) le sous-locataire devra s'engager à respecter toutes les obligations du Locataire en vertu du Bail ;
- b) le sous-locataire devra souscrire et maintenir en vigueur, pendant la durée de la sous-location, à ses frais, une assurance de responsabilité civile formule générale contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile, que le sous-locataire peut encourir pour quelque raison que ce soit du fait de la sous-location, de l'occupation ou de l'usage des Lieux loués, accordant une protection pour une somme minimum de cinq millions de dollars (5 000 000,00 \$), limite globale, par personne et par événement, pour blessures corporelles ou dommages matériels subis par qui que ce soit, y compris le Locateur. Cette police d'assurance doit contenir un avenant à l'effet qu'elle n'est ni annulable ni modifiable sans un avis préalable de trente (30) jours adressé au Locateur et une copie de cette police et de cet avenant devra être fournie au Locateur ; et
- c) le Locataire et le sous-locataire demeureront solidairement responsables de l'accomplissement de toutes les obligations du Locataire prévues au Bail.

Par ailleurs, le Locataire ne pourra céder ses droits dans le Bail à moins d'avoir obtenu au préalable le consentement écrit du Locateur, lequel ne pourra refuser ce consentement sans motif raisonnable.

ARTICLE 8

OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Le Locataire s'engage à :

- 8.1 Publication** : Pendre à sa charge le coût de la publication du Bail, le cas échéant, sous la forme d'un avis de bail seulement.
- 8.2 Usage** : n'utiliser les Lieux loués qu'à des fins de bibliothèques, de bureaux et/ ou d'activités communautaires.
- 8.3 Responsabilité et assurance** : tenir le Locateur indemne de tous dommages, de quelque nature que ce soit, de toutes réclamations, de tous jugements y compris les frais, et prendre le fait et cause du Locateur et intervenir dans toutes actions intentées contre ce dernier résultant directement ou indirectement de cette location, sauf en cas de négligence du Locateur, de ses employés, préposés, mandataires ou représentants. De plus, le Locataire se tiendra responsable de tous dommages qu'il pourra causer aux Lieux loués résultant de ses activités ou de l'entreposage de ses produits ou matériaux. Le Locataire déclare qu'il s'auto-assure et en conséquence, il ne sera tenu de souscrire à aucune assurance de quelque nature que ce soit.
- 8.4 Avis** : aviser immédiatement le Locateur, par écrit, de toute défectuosité, fuite, de tout incendie ou dommage causé de quelque façon que ce soit aux Lieux loués ou à ses accessoires.
- 8.5 Réparations** : permettre au Locateur de faire toutes réparations urgentes et nécessaires, d'exécuter tout acte d'entretien dans l'Immeuble ou dans les Lieux loués, d'examiner ces derniers et d'y entrer à ces fins ou pour toute autre fin qu'il pourrait juger nécessaire à l'exploitation ou à l'entretien de l'Immeuble ou ses équipements, sans aucune réduction de loyer ni indemnité, pourvu que les travaux soient complétés avec une diligence raisonnable.
- 8.6 Entretien ménager** : le Locataire est responsable de l'entretien ménager dans ses Lieux Loués, le tout à ses frais.
- 8.7 Énergie** : le Locataire est responsable d'assumer le coût de sa consommation d'énergie (incluant le gaz s'il y a lieu) à l'intérieur de ses Lieux loués.

Paraphes	
Locateur	Locataire

- 8.8 Visites** : permettre, pendant les six (6) derniers mois du Bail ou de tout renouvellement de celui-ci. à toute personne intéressée à louer les Lieux loués de les visiter, les jours ouvrables entre neuf heures (9h00) et dix-sept heures (17h00).
- 8.9 Accès aux Lieux Loués** : Le Locataire autorise au Bailleur et ce, en tout temps durant les heures d'ouverture, de traverser les Lieux Loués afin de pouvoir avoir accès aux toits sur lesquels sont installées les unités de ventilation, chauffage et air climatisé. En cas d'urgence, en dehors des heures d'ouverture, le Bailleur pourra contacter une personne ressource du Locataire afin que cette personne puisse venir ouvrir les Lieux Loués afin de permettre l'accès aux toits.

ARTICLE 9

DOMMAGES ET DESTRUCTION DES LIEUX LOUÉS

Si, pendant la durée du Bail, l'Édifice ou les Lieux loués sont, en tout ou en partie, endommagés ou détruits par incendie ou par toute autre cause, et que, de l'avis du Locataire, les Lieux loués sont devenus, en tout ou en partie, impropres à l'occupation, on appliquera alors les règles suivantes :

- 9.1 Destruction partielle** : Dans le cas d'une destruction partielle des Lieux loués, le Locateur s'engage à aviser par écrit le Locataire, dans un délai de trente (30) jours, de la durée des travaux de réparation et si applicables, les modalités de relocalisation du Locataire.

Le Locateur devra procéder à la réparation des Lieux loués avec toute la diligence nécessaire. Le loyer sera alors réduit et réparti selon la partie encore utilisable des Lieux loués jusqu'à la réintégration complète du Locataire dans les Lieux loués.

Pour la partie non utilisable des Lieux loués, le Locateur devra, si des locaux dans l'Édifice sont disponibles, relocaliser, à ses frais, le Locataire dans des locaux comparables aux Lieux loués et le loyer sera ajusté en conséquence, étant entendu que le Locataire ne sera jamais appelé à payer un loyer supérieur à celui prévu au Bail. Si aucun local n'est disponible dans l'Édifice, alors le Locateur ne sera pas tenu de relocaliser le Locataire.

- 9.2 Destruction totale** : Si les Lieux loués sont devenus totalement impropres à l'occupation, le Locateur pourra, à son choix, décider de réparer ou non les Lieux loués.

S'il décide de ne pas procéder aux réparations, le Locateur en avisera le Locataire par écrit le plus tôt possible et, sans encourir aucune responsabilité envers le Locataire pour les dommages subis lors d'un tel événement, sauf faute de sa part, le Bail prendra alors fin et le Locataire devra évacuer les Lieux loués et ne sera tenu de payer son loyer que jusqu'à la date de tels dommages ou destruction.

S'il décide de procéder aux réparations, le Locateur devra le faire avec toute la diligence nécessaire, et le Locataire sera exempté du paiement du loyer pour toute la période allant de la date de tels dommages ou destruction jusqu'à la date de relocalisation prévue ci-après.

Le Locateur devra entre-temps relocaliser, à ses frais, le Locataire dans des locaux comparables aux Lieux loués et le loyer sera ajusté en conséquence, étant entendu que le Locataire ne sera jamais appelé à payer un loyer supérieur à celui prévu aux présentes.

- 9.3 Résiliation** : Nonobstant ce qui précède, le Locataire aura toujours le droit, tant dans les cas de destruction partielle que dans ceux de destruction totale, et ce, même si le Locateur décide de procéder aux réparations, de mettre fin au Bail et il sera alors tenu de ne payer que le loyer jusqu'à la date de tels dommages ou destruction, à l'exclusion de toute autre somme.

Paraphes	
Locateur	Locataire

ARTICLE 10
DÉFAUT DU LOCATEUR

10.1 Modalités : Dans le cas où le Locataire signifierait au Locateur un avis écrit de l'inexécution de l'une des obligations qui doit être assumée par ce dernier en vertu du Bail, et si le Locateur ne remédie pas à ce défaut :

- a) dans les quinze (15) jours à compter de la réception de cet avis écrit ; ou
- c) dans le délai moindre indiqué par le Locataire dans cet avis, si, en raison de la nature de cette inexécution, le Locataire est susceptible de subir une perte ou un dommage;

alors, le Locataire pourra, sans autre avis au Locateur, prendre les mesures qui peuvent selon lui s'avérer nécessaires pour remédier à ce défaut et, sous réserve de tous les autres droits et recours du Locataire, le Locateur devra assumer tous les frais engagés par le Locataire pour remédier à ce défaut et, s'il n'acquiesce pas ces frais lorsqu'il en sera requis, le Locataire est autorisé à déduire ces frais du loyer ou de tout autre montant payable par le Locataire au Locateur en vertu du Bail.

Pour les réparations jugées urgentes et nécessaires par le Locataire, pour la conservation ou l'usage des Lieux loués, le Locataire pourra y procéder, sous réserve de tous ses autres droits et recours, après en avoir informé ou tenté d'en informer le Locateur. Le Locateur devra rembourser au Locataire les dépenses raisonnables ainsi encourues. À défaut par le Locateur d'en effectuer le remboursement lorsqu'il en sera requis, le Locataire pourra déduire ces dépenses du loyer ou de tout autre montant payable par lui au Locateur en vertu du Bail.

Toute réparation effectuée par le Locataire pour le compte du Locateur demeurera néanmoins la responsabilité de ce dernier.

Par ailleurs, l'encaissement par le Locateur d'un chèque après toutes telles déductions ne constituera pas en soi une acceptation par le Locateur d'une telle déduction.

Le droit du Locataire prévu ci-dessus de procéder aux réparations jugées par lui urgentes et nécessaires ne s'appliquera pas dans les cas de « DOMMAGES ET DESTRUCTION DES LIEUX LOUÉS » prévus à l'article 9.

10.2 Certifications : Biffé intentionnellement.

10.3 Résiliation : Nonobstant ce qui précède, le Locataire aura toujours le droit, au lieu de remédier au défaut du Locateur ou de retenir une partie du loyer, de mettre fin au Bail et il sera alors tenu de ne payer que le loyer jusqu'à la date de l'inexécution de l'une des obligations qui doivent être assumées par le Locateur en vertu du Bail, à l'exclusion de toute autre somme.

ARTICLE 11
DÉFAUT DU LOCATAIRE

11.1 Modalités : Dans le cas où le Locateur signifierait au Locataire un avis écrit de l'inexécution de l'une des obligations qui doit être assumée par ce dernier en vertu du Bail, et si le Locataire ne remédie pas à ce défaut :

- a) dans les quinze (15) jours à compter de la réception de cet avis écrit ; ou
- b) dans le délai moindre indiqué dans cet avis s'il y a urgence ou si, en raison de la nature de cette inexécution, le Locateur est susceptible de subir une perte ou

Paraphes	
Locateur	Locataire

un dommage;

alors, le Locateur pourra, sans autre avis au Locataire, prendre les mesures qui peuvent selon lui s'avérer nécessaires pour remédier à ce défaut et, sous réserve de tous les autres droits et recours du Locateur, le Locataire doit assumer tous les frais raisonnables engagés par le Locateur pour remédier à ce défaut, à moins que le Locataire ait commencé à remédier avec diligence à ce défaut auquel il ne peut être remédié raisonnablement dans les délais exigés. Dans ce cas, le Locataire pourra présenter au Locateur un plan de correction accompagné d'un échéancier.

11.2 Résiliation : Nonobstant ce qui précède, le Locateur aura toujours le droit, au lieu de remédier au défaut du Locataire, de mettre fin au Bail.

ARTICLE 12 **AMIANTE**

12.1 Déclaration : Le Locateur déclare qu'il n'y a pas actuellement d'amiante friable dans l'Édifice.

12.2 Test d'air : Le Locateur s'engage, dès la découverte d'amiante friable dans l'Édifice, à en informer le Locataire. Le Locateur devra alors, à ses entiers frais, réaliser un test d'air par année, le tout selon les normes et règlements du milieu de travail (CSST). Le Locateur fournira au Locataire, sans frais, une copie des résultats de ces tests d'air.

12.3 Correctifs : Le Locateur s'engage de plus, si les résultats des tests d'air ne respectent pas les normes prescrites, à apporter les correctifs nécessaires à ses frais et à soumettre son plan d'action au Locataire dans les meilleurs délais.

12.4 Défaut : Advenant le défaut du Locateur de respecter ses engagements, le Locataire pourra, à son choix, mettre fin au Bail, sans aucun recours en dommage de quelque nature que ce soit de la part du Locateur. De plus, le Locataire pourra réclamer du Locateur tous les coûts inhérents à la relocalisation des occupants.

ARTICLE 13 **DIVERS**

13.1 Rubriques : Les rubriques précédant les clauses du Bail n'y figurent que pour la commodité de sa consultation à titre de référence seulement et ne peuvent servir à l'interpréter.

13.2 Renonciation : Le fait que le Locataire ou le Locateur n'ait pas exigé de l'autre l'exécution d'une quelconque obligation contenue au Bail ou qu'il n'ait pas exercé un droit prévu au Bail, ne peut en aucun cas être considéré comme une renonciation à l'exécution d'une obligation du Locataire ou du Locateur ou à l'exercice d'un droit d'une partie, qui garde son plein effet.

13.3 Accord complet : Les parties conviennent que le Bail constitue une entente complète et rescinde toute entente antérieure, convention, pourparler, offre de location, garantie ou autre accord intervenu entre elles antérieurement à la signature du Bail et que ce dernier ne peut être modifié que par une nouvelle convention écrite toute aussi formelle que la présente.

13.4 Force majeure : Aucune des parties ne peut être considérée en défaut dans l'exécution de ses obligations en vertu du Bail si telle exécution est retardée, retenue ou empêchée par suite de force majeure. La force majeure est toute cause ne dépendant pas de la volonté des parties, qu'elles n'ont pu raisonnablement avoir prévue et contre laquelle elles n'ont pu se protéger. La force majeure comprend, mais sans limitation, toute grève, tout arrêt partiel ou complet de travail, tout lock-out, tout incendie, toute émeute, toute intervention par les autorités civiles ou militaires, tout acquiescement aux règlements ou aux ordonnances de toutes autorités gouvernementales et tout fait de guerre, qu'elle soit déclarée ou non.

Paraphes	
Locateur	Locataire

13.5 Lois applicables : Le Bail est régi par les lois du Québec.

ARTICLE 14
POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

14.1 Remise : Le Locataire a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et il a remis une copie de ce règlement au Locateur.

ARTICLE 15
ANNEXES

15.1 Énumération : Les documents suivants sont annexés au Bail et en font partie intégrante :

- ▶ Annexe A : Programme fonctionnel et technique.
- ▶ Annexe B : Plan des Lieux loués.
- ▶ Annexe C : Devis d'entretien électromécanique.
- ▶ Annexe D : Plan stratégique de développement durable.

15.2 Interprétation : En cas de contradiction entre le texte du Bail et celui des annexes, les termes, clauses et conditions du Bail auront préséance sur ceux des annexes.

ARTICLE 16
ÉLECTION DE DOMICILE

16.1 Adresses : Chacune des parties élit domicile à son adresse ci-après mentionnée et convient que tout avis à être donné en vertu du Bail devra être soit posté par courrier recommandé, soit remis de la main à la main ou soit encore signifié par huissier aux adresses suivantes ou encore transmis par courrier électronique :

- ▶ Pour le Locateur :

LES IMMEUBLES MITELMAN INC.
M.Greg Mitelman, président
4200 Boulevard Dorchester W
Bureau 220
Westmount, Québec, H3Z 1V4
Téléphone : 514 815-3637
Courriel : greg@mitelmanproperties.com

- ▶ Pour le Locataire :

VILLE DE MONTRÉAL
Direction des stratégies et transactions immobilières
303, rue Notre Dame Est, 2^{ème} étage
Montréal, Québec, H2Y 3Y8

16.2 Modification : Les adresses ci-dessus peuvent être modifiées sur avis écrit, mais ce, uniquement à l'intérieur du district judiciaire de Montréal. Si l'une des parties négligeait d'aviser l'autre d'un changement d'adresse, cette partie sera réputée avoir élu domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal.

16.3 Avis : Tout avis transmis par courrier recommandé sera réputé avoir été reçu dans les cinq (5) jours suivant sa mise à la poste, si le service postal fonctionne normalement. Dans le cas contraire, l'avis devra être soit remis de la main à la main soit signifié par huissier ou transmis par télécopieur ou par courrier électronique. Dans le cas de remise de la main à la main de cet avis, de sa signification par huissier ou de transmission par télécopieur ou courrier électronique, l'avis sera réputé avoir été reçu le jour même de sa remise, de sa signification ou de sa transmission.

Paraphes	
Locateur	Locataire

Toute transmission d'avis par télécopieur ou courrier électronique doit être accompagnée d'un envoi par la poste, sous pli recommandé, du texte original de cet avis portant la signature manuscrite du représentant autorisé pour valoir comme avis valide aux termes du Bail.

ARTICLE 17
DÉMÉNAGEMENT

17.1 Biffé intentionnellement

ARTICLE 18
COURTIER

18.1 Commission : Toute commission ou autre rémunération de quelque nature que ce soit payable à un courtier ou agent relativement à la présente location sera assumée exclusivement par le Locateur, le tout à la complète exonération du Locataire.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, en triple exemplaire, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

Le _____ 2019

LOCATEUR

par : Greg Mitelman

Le _____ 2019

VILLE DE MONTRÉAL

par : Me Yves Saindon

Paraphes	
Locateur	Locataire

Dossier # : 1195372001

Unité administrative responsable :

Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction

Objet :

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de LES IMMEUBLES MITELMAN INC, pour un terme de cinq (5) ans, soit du 1er mars 2020 au 28 février 2025, des locaux au 4e étage, situés au 4115, rue Ontario Est, d'une superficie approximative de 13 661 pi² à des fins de bibliothèque temporaire et de bureaux administratifs, pour une dépense totale de 2 395 959,98 \$, incluant les taxes. Bâtiment 8786-001

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1195372001 Bail 2020 à 2025 onglets PTI et BF.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mélanie BRISSON
et Julien Limoges-Galarneau
Conseillers en gestion des ressources
financières

Tél : 514 872-2018 et 514 868-4876

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-26

Marie-Josée BOISSONNEAULT
Chef de division

Tél : 514 868-4109

Division : Division des ressources financières,
matérielles et informationnelles

Dossier # : 1195372001

Unité administrative responsable :

Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction

Objet :

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de LES IMMEUBLES MITELMAN INC, pour un terme de cinq (5) ans, soit du 1er mars 2020 au 28 février 2025, des locaux au 4e étage, situés au 4115, rue Ontario Est, d'une superficie approximative de 13 661 pi² à des fins de bibliothèque temporaire et de bureaux administratifs, pour une dépense totale de 2 395 959,98 \$, incluant les taxes. Bâtiment 8786-001

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Dossier décisionnel 1195372001.pdf](#)



[1195372001 Culture.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Safae LYAKHLOUFI
Préposée au budget
Tél : 514-872-5911

Co-auteur : Tassadit NAHI

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-30

Cédric AGO
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-1444

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1190498003

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et produits résidentiels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Projet :	Habitation 2015-2020 Stratégie 12 000 logements
Objet :	Accorder une contribution financière maximale à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) de 1 198 786 \$ en 2020, 1 242 875 \$ en 2021 et 1 288 650 \$ en 2022 pour la poursuite des activités du Service de référence pour les personnes sans logis et l'accompagnement des ménages vulnérables à la préparation de leur logement avant une intervention d'extermination / Autoriser une dépense annuelle maximale de 385 000 \$ pour le remboursement à l'OMHM des frais d'hébergement temporaire et des autres mesures d'urgence / Approuver une convention à cet effet.

de recommander au conseil municipal:

1- d'accorder une contribution financière maximale à l'Office municipal d'habitation de Montréal de 1 198 786 \$ en 2020, de 1 242 875 \$ en 2021 et de 1 288 650 \$ en 2019 pour la poursuite des activités du Service de référence pour les personnes sans logis et pour l'accompagnement des ménages vulnérables à la préparation de leur logement avant une extermination;

2- d'autoriser une dépense annuelle pour une somme maximale de 385 000 \$, pour les années 2020, 2021 et 2022, pour le remboursement des frais d'hébergement temporaire et autres mesures d'urgence encourus par l'Office municipal d'habitation de Montréal dans le cadre des activités du Service de référence pour les personnes sans logis;

3- d'approuver une convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de cette contribution;

4- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer ladite convention pour et au nom de la Ville;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-09-30 12:34

Signataire :

Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1190498003

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et produits résidentiels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Projet :	Habitation 2015-2020 Stratégie 12 000 logements
Objet :	Accorder une contribution financière maximale à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) de 1 198 786 \$ en 2020, 1 242 875 \$ en 2021 et 1 288 650 \$ en 2022 pour la poursuite des activités du Service de référence pour les personnes sans logis et l'accompagnement des ménages vulnérables à la préparation de leur logement avant une intervention d'extermination / Autoriser une dépense annuelle maximale de 385 000 \$ pour le remboursement à l'OMHM des frais d'hébergement temporaire et des autres mesures d'urgence / Approuver une convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de référence (le Service) pour les personnes sans logis est une activité financée par la Ville de Montréal (la Ville) dont la gestion est sous la responsabilité de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM). Sur une base continue, le Service offre depuis 2003 de l'hébergement et divers services d'aide aux ménages dans les situations suivantes:

- ménages sans logis ou en voie de le devenir, dans un contexte de resserrement du marché locatif (particulièrement pendant la période du 1^{er} juillet);
- personnes sinistrées;
- ménages visés par des évacuations reliées à la lutte à l'insalubrité;
- ménages vulnérables requérant une aide à la préparation des logements avant une intervention d'extermination de parasites.

Depuis 2008, une partie importante des interventions du Service concerne l'aide aux personnes sinistrées. En vertu d'une entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge (la Croix-Rouge), l'organisme Jeunesse au soleil et le Service de sécurité incendie de Montréal, visant à assurer la prestation d'aide aux personnes sinistrées, la Ville s'est engagée à maintenir en opération le Service pour prendre en charge les ménages à reloger après la période initiale de 48 à 72 heures assumée par la Croix-Rouge.

Depuis le début de l'année, particulièrement pour la période du 1er juillet, le Service a dû augmenter ses ressources pour faire face à un accroissement des demandes provenant de personnes sans logis confrontées au resserrement du marché locatif. L'aide aux ménages vulnérables pour la préparation de leur logement est également en croissance dû à l'augmentation des interventions de l'équipe d'inspection dans le cadre du plan d'action 2018-2021 pour des conditions de logements décentes.

La convention signée avec l'OMHM comporte deux types de coûts :

- Les premiers sont fixes et correspondent aux mandats donnés à l'OMHM : fournir les ressources humaines et matérielles pour offrir les services d'accompagnement et d'aide aux personnes sans logis, incluant la tenue d'une liste des logements disponibles;
- d'autre part, fournir l'aide aux ménages vulnérables pour la préparation de leur logement avant une extermination;
- Les seconds sont variables et concernent l'hébergement temporaire dont les coûts sont remboursés par la Ville.

La convention actuelle avec l'OMHM expirera le 31 décembre 2019, le Service de l'habitation recommande dans le présent dossier décisionnel de reconduire cette entente pour les trois prochaines années (2020-2021-2022).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 1020 -septembre 2019 : autoriser une dépense additionnelle maximale de 480 000 \$ pour l'année 2019 pour le remboursement à l'OMHM des frais encourus pour l'hébergement temporaire et autres mesures d'urgence;

CM18 1266 - octobre 2018 : autoriser une dépense additionnelle maximale de 100 000 \$ pour l'année 2018 pour le remboursement à l'OMHM des frais encourus pour l'hébergement temporaire;

CE17 1628 - septembre 2017 : autoriser une dépense additionnelle maximale de 200 000 \$ pour l'année 2017 pour le remboursement à l'OMHM des frais encourus pour l'hébergement temporaire;

CM16 1261 - novembre 2016 : accorder un soutien financier maximal de 675 000 \$ en 2017, 685 000 \$ en 2018 et 695 000 \$ en 2019 pour la poursuite des activités du Service pour les personnes sans logis et l'accompagnement des ménages vulnérables à la préparation de leur logement avant une extermination;

CM13 1134 - décembre 2013 : approuver l'entente avec l'OMHM pour la poursuite en 2014, 2015 et 2016 des activités du Service de référence pour les personnes sans logis. Contribution financière annuelle de 331 102 \$ et de 200 000 \$ pour le remboursement des frais d'hébergement temporaire et autres mesures d'urgence.

DESCRIPTION

Dans le cadre de cette nouvelle entente, le Service de référence continuera à intervenir auprès des clientèles suivantes :

1. Les ménages sans logis ou en voie de le devenir de façon prioritaire, les ménages avec un ou plusieurs enfants qui sont locataires d'un logement situé à Montréal;
2. Les ménages sans logis à la suite d'un sinistre;

3. Les ménages évacués à la suite à un avis d'évacuation émis par un inspecteur de la Ville ou d'un arrondissement dans le cadre de l'application du Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096);

4. Les ménages vulnérables, soit une personne ou groupe de personnes habitant dans la même unité de logement qui, pour des contraintes financières ou médicales, ou parce qu'ils se retrouvent dans un contexte difficile et sans ressources, ne peuvent mener à terme, de façon efficace, la préparation de leur logement avant une intervention d'extermination.

Trois nouvelles clientèles seront rejointes :

5. Les ménages vulnérables en raison de contraintes financières ou médicales, se trouvant dans un contexte difficile et sans ressources, dont le logement encombré contrevient au Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096). Cette clientèle était déjà visée dans la précédente convention mais elle a pris davantage d'importance;

6. Les ménages relogés temporairement durant les travaux majeurs effectués dans leur logement à la suite de l'acquisition d'immeubles par la Ville pour le développement de logements sociaux;

7. Les organismes mandatés par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) du gouvernement du Québec pour aider les nouveaux arrivants dans leur recherche de logements (financement non assumé par le Service de l'habitation).

Les services offerts se déclinent en cinq volets :

Volet 1 : Accompagnement et suivi des ménages sans logis ou en voie de le devenir

Par le biais notamment de :

- l'offre d'un service téléphonique pour recevoir, analyser et traiter toutes les demandes des ménages sans logis ou en voie de le devenir;
 - la tenue de rencontres individuelles de ces ménages au besoin et la constitution d'un dossier afin d'assurer un suivi adéquat;
 - l'accompagnement des requérants dans les démarches qu'ils doivent effectuer pour se trouver un logement;
 - le suivi régulier des ménages pris en charge par le Service de référence;
 - la tenue d'une liste de logements disponibles sur le marché, notamment par le recensement des offres de logement sur le marché locatif montréalais.

Volet 2 : Intensification des services d'aide au relogement à l'approche du 1^{er} juillet

Par le biais notamment de :

- la mise en place des ressources humaines et matérielles nécessaires à l'intensification des services pour l'opération d'aide au relogement durant la période du 1^{er} juillet;
- l'élargissement des services aux personnes seules tout en répondant en priorité des ménages avec enfant;
- les recherches quotidiennes afin de maintenir à jour une banque de logements à louer;
- l'offre de services d'hébergement temporaire, de transport et d'entreposage de biens.

Volet 3 : Accompagnement des ménages vulnérables pour la préparation du logement en vue de le rendre conforme

L'offre de services est adaptée selon les besoins des ménages vulnérables et peut viser une ou plusieurs des actions suivantes :

- la coordination des interventions avec les partenaires impliqués (Service de l'habitation, arrondissements, propriétaires, locataires, CIUSSS, exterminateur, etc.);
- l'accompagnement du ménage par un intervenant social possédant les aptitudes pour agir auprès d'une clientèle vulnérable;
- la planification et l'organisation des services nécessaires à la bonne marche des travaux correctifs, notamment :
 - le désencombrement d'un logement;
 - la préparation du logement avant l'extermination;
 - les interventions psychosociales;
- la coordination des travaux d'extermination (logements, biens meubles ou effets personnels);
 - le défraiement des coûts, dans certains cas particuliers, de la préparation du logement, des travaux de désencombrement, du déménagement des biens, de l'entreposage des biens, de l'extermination et autres fournitures nécessaires pour favoriser une intervention efficace.

Volet 4: Soutien aux organismes qui aident les clientèles migrantes dans leur recherche de logement

Sous réserves de l'obtention du financement annuel par la Ville et la confirmation à l'OMHM du montant autorisé, offrir un soutien logistique aux organismes du MIDI désignés pour offrir des services d'accueil, d'intégration et d'installation aux clientèles migrantes.

Volet 5: Hébergement temporaire

L'offre, lorsque requis dans le cadre des services des volets précédents d'un hébergement temporaire des ménages dans une résidence ou un hôtel ou motel.

À l'exception du volet 4, la convention avec l'OMHM proposée est de même nature que pour les années précédentes et vise à soutenir financièrement l'opération en continu du Service de référence.

Pour fournir l'ensemble des cinq volets de l'entente, l'OMHM requiert une contribution financière maximale de 1 198 786 \$ pour 2020, 1 242 875 \$ pour 2021 et 1 288 650 \$ en 2022 pour payer les ressources humaines et matérielles nécessaires.

De plus, la convention prévoit le remboursement des frais d'hébergement temporaire sur présentation de factures jusqu'à concurrence de 385 000 \$ par année (volet 5).

JUSTIFICATION

La nouvelle convention comporte des hausses importantes par rapport à la précédente. Pour la première année, les coûts passent de 675 000 \$ à 1 198 786 \$ pour les ressources humaines et matérielles et le budget des frais d'hébergement augmentera de 250 000 \$ à 385 000 \$.

Les facteurs justifiant ces hausses sont les suivants :

- à la suite du renouvellement de la convention collective, l'OMHM doit faire face à des coûts accrus de main-d'oeuvre;
- l'élargissement des clientèles entraînera de nouvelles dépenses;
- les activités du volet 3 reliées à la salubrité ont connu une hausse importante;
- l'intensification des services à mettre en place pour le 1er juillet devrait se maintenir au niveau de 2019;
- le budget du remboursement des frais d'hébergement s'est avéré insuffisant tout au long de la présente convention. Un ajustement est nécessaire.

Pour l'année 2019, dernière année de l'entente de trois ans, deux facteurs ont entraîné des coûts additionnels de 480 000 \$:

- l'ampleur des moyens qui ont dû être mis en place pour venir en aide aux personnes sans logis pour la période du 1er juillet;
- l'accroissement des demandes d'accompagnement pour le volet salubrité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale prévue pour les trois années de la convention est de 4 885 311 \$ dont 1 155 000 \$ pour les remboursements des frais d'hébergement. Pour l'année 2020, le budget est de 1 198 786 \$ pour les services courants et un montant maximal de 385 000 \$ pour l'hébergement. Pour les années 2021 et 2022, les montants sont respectivement de 1 242 875 \$ et 1 288 650 \$ pour les services courants et 385 000 \$ à chaque année pour l'hébergement. Il s'agit de dépenses maximales qui seront payées sur présentation mensuelle de factures réelles. Le financement de cette dépense sera pris à même le budget de fonctionnement du Service de l'habitation. Il s'agit d'une dépense assumée par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Venir en aide aux ménages sans logis ou sinistrés est un geste de solidarité qui contribue concrètement au maintien du caractère inclusif de Montréal, une dimension importante du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption de ce budget supplémentaire permettra d'assurer le maintien des activités du Service de référence, notamment les services d'hébergement d'urgence à des ménages démunis ou sinistrés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de la convention.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc LEBEL, Service du greffe

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Claude GIRARD
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

Tél : 2-3323
Télécop. : 2.3883

ENDOSSÉ PAR

Stéphanie AUGY
c/d Salubrité

Tél : 514.872.2187
Télécop. : 000-0000

Le : 2019-08-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation

Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2019-09-30

Dossier # : 1190498003

Unité administrative responsable : Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et produits résidentiels

Objet : Accorder une contribution financière maximale à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) de 1 198 786 \$ en 2020, 1 242 875 \$ en 2021 et 1 288 650 \$ en 2022 pour la poursuite des activités du Service de référence pour les personnes sans logis et l'accompagnement des ménages vulnérables à la préparation de leur logement avant une intervention d'extermination / Autoriser une dépense annuelle maximale de 385 000 \$ pour le remboursement à l'OMHM des frais d'hébergement temporaire et des autres mesures d'urgence / Approuver une convention à cet effet.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons quant à sa forme et à son contenu la convention de contribution financière à intervenir entre la Ville de Montréal et l'Office municipal d'habitation de Montréal.

FICHIERS JOINTS



[2019-10-04 VERSION FINALE Projet de convention OMHM 2020-2022.rtf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie DOYON
Avocate
Tél : 514-872-6873

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-10-07

Julie DOYON
Avocate
Tél : 514-872-6873
Division : Droit contractuel

CONVENTION

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par madame Marianne Cloutier, directrice du Service de l'habitation, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu de la résolution CM.....;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTRÉAL**, personne morale ayant sa principale place d'affaires au 415, rue Saint-Antoine Ouest, 2^e étage, Montréal, Québec, H2Z 1H8, agissant et représentée par madame Danielle Juteau, directrice de la gestion des demandes, des logements abordables et des suppléments au loyer et madame Danielle Cécile, directrice générale, dûment autorisées tel qu'elles le déclarent;

Numéro d'inscription TPS :
Numéro d'inscription TVQ :

ci après appelée l'« **Office** »

L'Office et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignées dans la présente convention comme une « Partie » ou « les Parties ».

ATTENDU QUE l'Office a développé une expertise en matière de services de référence, d'accompagnement, de suivi et d'hébergement temporaire des personnes devenues sans logis ou des personnes sinistrées et qu'il œuvre en ce domaine depuis mars 2003;

ATTENDU QUE l'Office entend, dans la poursuite de sa mission, consolider et poursuivre ses efforts en matière de services de référence en raison du resserrement du marché locatif;

ATTENDU QUE l'Office a développé une expertise en salubrité des logements;

ATTENDU QUE l'Office sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 1.1 et à l'Annexe A de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire appuyer la réalisation du Projet au moyen d'une contribution financière devant être affectée exclusivement aux fins mentionnées dans la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Office.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **DÉFINITIONS**

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

- 1.1 « Annexe A » :** la description du Projet;
- 1.2 « Annexe B » :** le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;
- 1.3 « Projet » :** le projet de l'Office pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe A;
- 1.4 « Directeur » :** la directrice du Service de l'habitation ou son représentant autorisé;
- 1.5 « Reddition de compte » :** les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Directeur dans le cadre du Projet.

ARTICLE 2 **INTERPRÉTATION**

- 2.1** Le préambule, l'Annexe A et l'Annexe B font partie intégrante de la présente convention;
- 2.2** Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe A et de l'Annexe B qui serait inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 3

OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Office afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4

OBLIGATIONS DE L'OFFICE

En considération des sommes versées par la Ville, l'Office s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

- 4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet.
- 4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention.

4.2 Autorisations et permis

- 4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente convention;
- 4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées.

4.3 Respect des lois

Se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville.

4.4 Promotion et publicité

- 4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente convention à l'Annexe B, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres

personnes qui auraient contribué au Projet.

La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Directeur;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet.

4.5 **Collaboration avec la Ville**

Collaborer avec la Ville et son Directeur, de même qu'avec les personnes à qui ils auraient confié certains aspects de la présente convention.

4.6 **Confidentialité des données**

Assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion de l'exécution du Projet faisant l'objet des présentes et obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin, le cas échéant.

4.7 **Conservation des pièces justificatives**

Conserver pendant six (6) ans après la date de la fin de la présente convention toutes les pièces justificatives originales et les registres afférents au Projet.

4.8 **Mise en place et réalisation des activités décrites à l'Annexe A**

Mettre en place et réaliser les activités décrites au *Volet d'intensification des services d'aide au relogement* à l'approche du 1^{er} juillet prévu à l'Annexe A.

4.9 **Aspects financiers**

4.9.1 déposer la Reddition de compte auprès du Directeur. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Directeur lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Directeur.

Cette Reddition de compte doit être remise au Directeur au plus tard le 1^{er} mars de chaque année et doit couvrir la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année précédente.

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée du terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Directeur dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la Date de terminaison;

4.9.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Office pour les sommes versées par la Ville

aux fins de la présente convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels; cette comptabilité sera aussi faite distinctement pour le groupe de personnes évacuées dans le cadre de l'application du *Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements* (03-096) et pour le groupe de personnes accompagnées pour la préparation de leur logement avant une extermination par rapport à l'hébergement et aux services décrits à l'Annexe A;

- 4.9.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Office, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Office accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente convention;
- 4.9.4 soumettre mensuellement au Directeur un rapport détaillé faisant état des dépenses encourues pour l'exécution du Projet, de même que toute autre information que pourrait requérir le Directeur aux fins de l'exécution des obligations prévues par la présente convention;
- 4.9.5 fournir, à la demande du Directeur, les pièces justificatives attestant des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention;
- 4.9.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Office au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente convention, au Directeur, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard cent vingt (120) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.9.7 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Office au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 \$), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente convention au Directeur ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier.

4.10 Conseil d'administration

- 4.10.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Directeur dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention, une copie des règlements généraux de l'Office ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;
- 4.10.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Office et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Office.

4.11 Responsabilité

- 4.11.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente convention. L'Office s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;
- 4.11.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente convention.

4.12 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

Lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et dans la mesure où le Directeur en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente convention.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Office de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention, la Ville convient de lui verser

la somme maximale de trois millions sept cent trente mille trois cent onze dollars (3 730 311 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

5.2.1 La somme sera remise à l'Office de cette façon :

- a) pour l'année 2020, une somme maximale de un million cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent quatre-vingt-six dollars (1 198 786 \$), incluant toutes les taxes applicables. La Ville versera un montant mensuel correspondant aux dépenses encourues par l'Office dans les trente (30) jours de l'approbation de chaque rapport détaillé qui doit être soumis au Directeur conformément à l'article 4.9.4 de la présente convention, et ce, jusqu'à concurrence de la somme maximale de un million cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent quatre-vingt-six dollars (1 198 786 \$);
- b) pour l'année 2021, une somme maximale de un million deux cent quarante-deux mille huit cent soixante-quinze dollars (1 242 875 \$), incluant toutes les taxes applicables. La Ville versera un montant mensuel correspondant aux dépenses encourues par l'Office dans les trente (30) jours de l'approbation de chaque rapport détaillé qui doit être soumis au Directeur conformément à l'article 4.9.4 de la présente convention, et ce, jusqu'à concurrence de la somme maximale de un million deux cent quarante-deux mille huit cent soixante-quinze dollars (1 242 875 \$);
- c) pour l'année 2022, une somme maximale de un million deux cent quatre-vingt-huit mille six cent cinquante dollars (1 288 650 \$), incluant toutes les taxes applicables. La Ville versera un montant mensuel correspondant aux dépenses encourues par l'Office dans les trente (30) jours de l'approbation de chaque rapport détaillé qui doit être soumis au Directeur conformément à l'article 4.9.4 de la présente convention, et ce jusqu'à concurrence de la somme maximale de un million deux cent quatre-vingt-huit mille six cent cinquante dollars (1 288 650 \$);
- d) pour chacune des années couvertes par la présente convention (soit 2020, 2021 et 2022), une somme maximale annuelle de trois cent quatre-vingt-cinq mille dollars (385 000 \$) est versée pour rembourser des frais d'hébergement encourus par l'Office pour offrir l'hébergement temporaire prévu au Projet. La Ville versera ce montant dans les trente (30) jours de l'approbation de chaque demande de remboursement qui doit être soumise au Directeur, sur présentation de pièces justificatives. L'Office peut inclure, dans chacune de ses demandes de remboursement, un montant maximal de huit pour cent (8 %) à titre de frais de gestion et les taxes applicables à ces frais;

5.2.2 L'Office ne peut utiliser la contribution financière de la Ville pour payer des frais de gestion qui excèdent douze pour cent (12 %) de la somme maximale annuelle versée par la Ville en vertu des paragraphes a), b) et c) de l'article 5.2.1 de la présente convention.

5.2.3 Chaque versement est conditionnel à ce que l'Office ait respecté les termes et conditions de la présente convention. De plus, tous les versements prévus à l'article 5.2.1 incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.2.4 Aucun montant versé à l'Office ne constitue une reconnaissance du fait qu'il respecte les modalités et les conditions de la présente convention.

5.3 Fichiers électroniques

La Ville doit remettre à l'Office les fichiers électroniques contenant le logo de la Ville, en application de l'article 4.6 de la présente convention.

5.4 Ajustements de la contribution financière

5.4.1 La Ville peut suspendre, réduire ou annuler sa contribution financière si l'Office refuse ou néglige d'exécuter en tout ou en partie ses obligations ou si l'Office ne requiert plus le versement de la somme maximale de sa contribution financière.

5.4.2 Le Directeur peut exiger la remise par l'Office de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet.

5.5 Aucun intérêt

L'Office ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6 **DURÉE DE LA CONVENTION**

6.1 La présente convention prend effet le 1^{er} janvier 2020 et se termine, sous réserve notamment des articles 8 et 9, le 31 décembre 2022.

6.2 Nonobstant la fin de la présente convention prévue à l'article 6.1, il est entendu que les articles 4.9.1, 4.9.3, 4.9.4, 4.9.5, 4.9.6, 4.9.7, 4.11, 4.12 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 7

GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

- 7.1 L'Office doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.
- 7.2 L'Office doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Directeur à cet égard.

L'Office doit notamment informer le Directeur, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Office.

- 7.3 L'Office doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente convention aux fins qui y sont prévues, cette aide ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Office.

ARTICLE 8

DÉFAUT

- 8.1 Il y a défaut :
- 8.1.1 si l'Office n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;
 - 8.1.2 si l'Office fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
 - 8.1.3 si l'administration de l'Office passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Office pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;
 - 8.1.4 si l'Office perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.
- 8.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 8.1.1, le Directeur avise par écrit l'Office du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Directeur peut retenir tout versement tant que l'Office n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Office refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.
- 8.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphe 8.1.2, 8.1.3 et 8.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de

l'événement.

- 8.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des articles 8.2 ou 8.3, toute somme non versée à l'Office cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Office.

ARTICLE 9 **RÉSILIATION**

- 9.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Office, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.
- 9.2 L'Office convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente convention.
- 9.3 Toute somme non versée à l'Office cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 10 **ASSURANCES**

- 10.1 L'Office doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 \$) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.
- 10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Office ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.
- 10.3 L'Office s'engage à remettre au Directeur, dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Office doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11 **LICENCE**

L'Office concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Office, ses employés ou ses sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 12 **DÉCLARATIONS ET GARANTIES**

12.1 L'Office déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13 **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

13.1 Entente complète

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Office

L'Office n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente convention

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Office ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Office

L'Office fait élection de domicile à l'adresse qui apparaît à la première page de la convention et tout avis doit être adressé à l'attention de Madame Danielle Juteau, directrice, Direction de la gestion des demandes, des logements abordables et des suppléments de loyer. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Office fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile à l'adresse qui apparaît à la première page de la convention. Tout avis doit être adressé à l'attention du Directeur, Direction de l'habitation, Service de l'habitation.

13.10 Exemple ayant valeur d'original

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ LA PRÉSENTE CONVENTION, EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ____^e jour de _____ 201__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Marianne Cloutier, directrice
Service de l'habitation

Le ____^e jour de _____ 201__

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTRÉAL

Par : _____
Danielle Juteau, directrice
Direction de la gestion des demandes, des logements abordables et des suppléments au loyer

Par : _____
Danielle Cécile, directrice générale

Cette convention a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le.....^e jour de201__ (Résolution CM.....)

ANNEXE A

Service de référence

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Objectif

Éviter que les ménages locataires montréalais se retrouvent à la rue à cause de la perte de leur logement.

2. Clientèles visées

- 2.1 Les ménages sans logis ou en voie de le devenir. Les services offerts seront prioritairement réservés aux ménages répondant aux critères suivants :
 - avoir un ou des enfants à charge;
 - être sans logis ou sur le point de le devenir;
 - avoir été locataire d'un logement situé dans la Ville de Montréal avant d'être sans logis dans les douze mois précédents;
- 2.2 Les ménages sans logis à la suite d'un sinistre tel que défini dans le *Protocole d'entente pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées après une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal sur le territoire de l'Agglomération de Montréal* intervenu en 2008 entre la Société canadienne de la Croix-Rouge, l'Organisation Jeunesse au Soleil Inc. et la Ville;
- 2.3 Les ménages évacués résultant d'un avis d'évacuation émis par un inspecteur de la Ville ou d'un arrondissement dans le cadre de l'application du Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096);
- 2.4 Les ménages relogés temporairement durant les travaux majeurs effectués dans leur logement à la suite de l'acquisition d'immeubles par la Ville pour le développement de logements sociaux;
- 2.5 Les ménages vulnérables, soit une personne ou groupe de personnes habitant dans la même unité de logement qui, pour des contraintes financières ou médicales parce qu'ils se retrouvent dans un contexte difficile et sans ressources, ne peuvent mener à terme, de façon efficace, la préparation de leur logement avant une intervention d'extermination;
- 2.6 Les ménages vulnérables ayant des contraintes financières ou médicales, se trouvant dans un contexte difficile et sans ressources, dont le logement encombré contrevient au Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096);
- 2.7 Les organismes mandatés par le ministère de l'Immigration de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) du gouvernement du Québec pour aider les nouveaux arrivants dans leur recherche de logements.

3. Services offerts

3.1 Volet 1 : Accompagnement et suivi des ménages sans logis ou en voie de le devenir

Clientèles

Les services offerts s'adressent aux clientèles visées aux articles 2.1 ,2.2, 2.3 et 2.4.

Services

3.1.1 Réception des demandes :

- offrir un service téléphonique pour recevoir, analyser et traiter toutes les demandes des ménages sans logis ou en voie de le devenir;
- rencontrer individuellement les ménages répondant aux critères du Service de référence et constituer un dossier afin d'assurer un suivi adéquat;
- diriger vers d'autres ressources les ménages qui ne forment pas la clientèle visée par le Service de référence.

3.1.2 Soutien à la recherche d'un logement :

- accompagner les requérants dans les démarches qu'ils doivent effectuer pour se trouver un logement;
- assurer un suivi régulier des ménages pris en charge par le Service de référence;
- référer, le cas échéant, les ménages sans logis ayant épuisé les ressources de leur réseau personnel vers des organismes œuvrant dans le domaine de l'hébergement temporaire.

3.1.3 Tenue d'une liste de logements disponibles :

- recenser les offres de logement sur le marché locatif montréalais par le biais du web, des journaux, des babillards, de recherches sur le terrain et dans les milieux de vie;
- contacter les partenaires gestionnaires ou propriétaires d'immeubles à logement pour connaître leur mises en location;
- effectuer la mise à jour des offres de logement répertoriées sur le marché locatif montréalais;
- fournir des listes d'offres de logement selon les besoins et demandes formulés par un ménage ou un organisme partenaire;
- au besoin, être en mesure de fournir des statistiques sur ces offres par typologie, par prix et par arrondissement;

3.2 Volet 2 : Intensification des services d'aide au relogement à l'approche du 1^{er} juillet

Clientèles

Les services qui suivent s'adressent aux clientèles visées à l'article 2.1 élargis aux personnes seules.

Services

- 3.2.1 mettre en place les ressources humaines et matérielles nécessaires à l'intensification des services pour l'opération aide au relogement durant la période du 1^{er} juillet;
- 3.2.2 assurer une prise d'appel systématique et adapter les heures de service aux besoins de la clientèle;
- 3.2.3 élargir la dispensation des services aux personnes seules tout en priorisant les ménages avec enfant, clientèles habituellement visées;
- 3.2.4 rencontrer les ménages afin d'évaluer leurs besoins, assurer un suivi et les accompagner dans leur recherche de logement, si nécessaire;
- 3.2.5 effectuer des recherches quotidiennes afin de constituer une banque de logements à louer et la maintenir à jour;
- 3.2.6 être en mesure d'offrir des services d'hébergement temporaire, de transport et d'entreposage de biens;
- 3.2.7 apporter une attention particulière aux besoins personnels et biopsychosociaux des ménages afin de les référer aux ressources appropriées.

3.3 Volet 3 : Accompagnement des ménages vulnérables pour la préparation du logement afin de le rendre conforme

Objectif spécifique

Le volet 3 vise à venir en aide aux ménages vulnérables pour la préparation de leur logement lors d'infestation, soit par les punaises de lit ou autres types de vermines, ou lorsque le désencombrement est requis pour le rendre conforme.

Clientèles

Les services s'adressent spécifiquement à la clientèle visée aux articles 2.5, 2.6 et 2.7 et identifiée par le Service de l'habitation ou par le Service de référence.

Services

- Coordonner les interventions avec les partenaires impliqués (Service, direction, arrondissements, propriétaires, locataires, CIUSSS, exterminateur, organismes communautaires, etc.);
- Accompagner le ménage par un intervenant social possédant les aptitudes pour agir auprès d'une clientèle vulnérable;
- Planifier et organiser les services nécessaires à la bonne marche des travaux correctifs:
 - désencombrement d'un logement;
 - la préparation du logement avant l'extermination;
 - interventions biopsychosociales;
- Coordonner des travaux d'extermination (logements, biens meubles ou effets personnels):
 - exterminateur du propriétaire (incluant l'appréciation du travail);
 - exterminateurs de l'OMHM;
 - congélation;
 - vapeur;
- Défrayer les coûts, dans certains cas particuliers, de la préparation du logement, des travaux de désencombrement, du déménagement des biens, de l'entreposage des biens, de l'extermination et autres fournitures nécessaires pour favoriser une intervention efficace.

Cas référés par la Ville – clientèle vulnérable issue du parc locatif privé

- Le Service de l'habitation doit cibler, dans le cadre des dossiers de salubrité qu'elle traite ou que les arrondissements endossent, les ménages vulnérables qui pourraient bénéficier de l'accompagnement offert;
- Pour chacun des ménages ciblés, le Service de l'habitation transmet à l'Office l'historique du dossier;
- Au besoin, une rencontre entre un représentant du Service de l'habitation et un représentant de l'Office doit être tenue afin d'arrimer les interventions des deux partenaires.

Cas référés par l'Office – clientèle vulnérable issue du parc locatif privé qui emménage un logement subventionné par l'Office

- L'Office identifie les ménages locataires du marché privé sur le point d'intégrer un logement subventionné par l'Office afin qu'une inspection du logement (marché privé) confirme l'absence ou la présence d'insectes nuisibles ou de vermines. Les ménages dont le logement est

infesté ou encombré pourront bénéficier des services du présent volet et d'un suivi après leur déménagement.

3.4 Volet 4 : Soutien aux organismes qui aident les clientèles migrantes dans leur recherche de logement

Clientèles

Les services qui suivent s'adressent aux clientèles visées à l'article 2.7.

Services

Sous réserves de l'obtention du financement annuel par la Ville et de la confirmation à l'Office du montant autorisé, offrir un soutien logistique aux organismes du MIDI désignés pour offrir des services d'accueil, d'intégration et d'installation aux clientèles immigrantes :

- Fournir hebdomadairement des listes d'offres de logements disponibles sur le marché privé. Intensifier le niveau de rendement de cette activité prévue au point 3.1.3;
- Effectuer des recherches ciblées en fonction de besoins particuliers;
- Assurer un partage de connaissances et d'expertise auprès des gestionnaires responsables de la supervision d'intervenants et de bénévoles;
- Participer à des rencontres d'informations ou à tout autre événement regroupant les intervenants concernés dans le but de faciliter les démarches de recherches de logements;
- Participer à des rencontres pour informer et sensibiliser les chefs de division des arrondissements sur les enjeux et le contexte entourant l'arrivée des migrants en vue de faciliter leur intégration en logement;

Le Service de référence ne fera aucun accompagnement direct ni suivi auprès des ménages migrants, les clientèles soutenues étant les organismes locaux.

3.5 Volet 5 : Hébergement temporaire

Service

Assurer dans le cadre des services offerts dans les volets 1, 2 et 3 de la présente Annexe A, lorsque requis, les frais encourus et reliés à l'hébergement temporaire des ménages et ce, conformément à l'article 5.1.2 de la présente convention.

4. Partenariat et réseau de répondants

L'Office verra à maintenir un réseau de répondants élargi formé de partenaires actifs en habitation, de certains intervenants gouvernementaux et municipaux (santé, services sociaux, employabilité, etc.) et d'organismes communautaires et humanitaires actifs dans les quartiers distincts.

5. Comité permanent

L'Office verra à poursuivre la coordination des activités du Comité permanent mis en place dans la foulée du Service de référence. Ce comité vise à :

- conseiller l'Office dans ses activités d'accompagnement et de suivi des ménages sans logis;
- faciliter la mise en place du réseau de répondants;
- valider périodiquement les procédures d'intervention, de contrôle et de suivi des ménages sans logis.

En plus d'un représentant de l'Office, le Comité permanent est formé d'un représentant du Service de la mise en valeur du territoire de la Ville, de la Société Canadienne de la Croix-Rouge ainsi que de l'organisme Jeunesse au Soleil. La composition du Comité permanent pourra, cependant, évoluer au gré des besoins.

6. Ressources humaines et matérielles

L'Office doit constituer une équipe de personnes affectées à temps complet, à temps partiel ou à titre de ressources occasionnelles au Service de référence afin de fournir les services de la présente entente. La contribution financière de la Ville couvrira, également, les frais suivants : la téléphonie, l'informatique, la papeterie et les fournitures de bureau, les déplacements et les frais de représentation, le loyer, la formation ainsi que les autres frais reliés au personnel.

ANNEXE B

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole de visibilité vise à préciser les principes et les modalités de communication qui guideront l'organisme subventionné dans la mise en œuvre du protocole d'entente préalablement convenu.

1. Visibilité

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité.

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. Communications

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au Projet.
- Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville pour son soutien.
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan de ce dernier.
- Apposer les logos de la Ville sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux web, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, etc.
Les logos de Montréal devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule. Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'organisme doit ajouter le libellé suivant : ***Fier partenaire de la Ville de Montréal.***
- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins **10 jours ouvrables** avant leur diffusion.
- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaire principal, il devra être mis en évidence.
- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville:
 - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
 - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le projet;
 - Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance.

Note : Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@ville.montreal.qc.ca

2.3. Normes graphiques et linguistiques

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo).
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

2.4. Publicité et promotion

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média. Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du projet ou de l'événement.
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville.

- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité.
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.
- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et alimenté en électricité.
- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse.
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le protocole de visibilité, vous pouvez joindre la Ville de Montréal à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée à l'adresse suivante : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

Dossier # : 1190498003

Unité administrative responsable : Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et produits résidentiels

Objet : Accorder une contribution financière maximale à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) de 1 198 786 \$ en 2020, 1 242 875 \$ en 2021 et 1 288 650 \$ en 2022 pour la poursuite des activités du Service de référence pour les personnes sans logis et l'accompagnement des ménages vulnérables à la préparation de leur logement avant une intervention d'extermination / Autoriser une dépense annuelle maximale de 385 000 \$ pour le remboursement à l'OMHM des frais d'hébergement temporaire et des autres mesures d'urgence / Approuver une convention à cet effet.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1190498003 Habitation.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Safae LYAKHLOUFI
Préposée au budget
Tél : 514-872-5911

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-08-29

Christian BORYS
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5676
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1197608004

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 b) prendre des mesures adéquates, avec l'appui de ses partenaires, pour que soit fourni aux personnes itinérantes, dans la mesure où elles en expriment le besoin et dès qu'elles le font, un gîte provisoire et sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 78 715 \$ à Foyer pour femmes autochtones de Montréal afin de réaliser le projet « Centre de jour Résilience Montréal », pour l'année 2019, dans le cadre du Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020 du Service de la diversité et de l'inclusion sociale et des objectifs de réconciliation avec les peuples autochtones portés par le Bureau des relations gouvernementales et municipales / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 78 715 \$ à Foyer pour femmes autochtones de Montréal afin de réaliser le projet « Centre de jour Résilience Montréal », pour l'année 2019, dans le cadre du Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020 du Service de la diversité et de l'inclusion sociale et des objectifs de réconciliation avec les peuples autochtones portés par le Bureau des relations gouvernementales et municipales;
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 49 % par l'agglomération et à 51 % par la Ville centre.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-10-11 07:56

Signataire :

Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1197608004

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 b) prendre des mesures adéquates, avec l'appui de ses partenaires, pour que soit fourni aux personnes itinérantes, dans la mesure où elles en expriment le besoin et dès qu'elles le font, un gîte provisoire et sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 78 715 \$ à Foyer pour femmes autochtones de Montréal afin de réaliser le projet « Centre de jour Résilience Montréal », pour l'année 2019, dans le cadre du Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020 du Service de la diversité et de l'inclusion sociale et des objectifs de réconciliation avec les peuples autochtones portés par le Bureau des relations gouvernementales et municipales / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En mars 2018, la Ville a adopté le Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020 « Parce que la rue a différents visages » qui vise à répondre aux défis actuels de l'itinérance : la pauvreté et l'isolement, la diversité des personnes et de leurs besoins et la cohésion des actions. Ce Plan comprend quatre axes d'intervention spécifiques :

- Axe 1 : Accompagner et cohabiter dans l'espace public
- Axe 2 : Sécuriser et stabiliser dans des espaces d'accueil
- Axe 3 : Loger pour sortir de la rue et prévenir l'itinérance
- Axe 4 : Agir ensemble pour l'inclusion sociale

Ce nouveau projet s'inscrit dans l'Axe 2 de ce Plan et s'efforce, par différentes approches, à sécuriser et stabiliser les personnes dans des espaces d'accueil comme des centres de jour et de soir ainsi que des ressources d'hébergement. Les activités soutenues sont celles liées à l'accueil, au soutien, à la référence et à l'accompagnement ainsi que les initiatives qui cherchent à améliorer l'accessibilité à différents groupes de personnes qui présentent des besoins spécifiques.

Dans le cadre de ses objectifs de réconciliation avec les peuples autochtones, le Bureau des relations gouvernementales et municipales (BRGM) s'engage à favoriser l'appui aux projets

portés par des organismes autochtones, répondant à des besoins spécifiques exprimés par la communauté et intégrant des éléments de sécurisation culturelle. Les fonds alloués par le BRGM complètent des budgets d'autres services pour permettre la mise en place d'interventions culturellement adaptées.

Plus particulièrement, la population autochtone en situation d'itinérance a des besoins particuliers et rencontre des difficultés qui nécessitent l'établissement de services culturellement adaptés. Le manque de ressources, d'accès à de l'accompagnement et du support humain, le jour, le soir et les fins de semaine dans certains secteurs, justifient la mise en place d'un centre de jour.

Autour de la station de métro Atwater, au square Cabot et ses environs, incluant une partie de l'arrondissement du Sud-Ouest et de la Ville de Westmount, la situation de l'itinérance est devenue particulièrement préoccupante et oblige la Ville à intervenir. Le Foyer pour femmes autochtones de Montréal a pris la responsabilité de ce projet. Par ailleurs, il sera coordonné avec un comité de suivi et réalisé en collaboration avec un ensemble de partenaires des milieux. Les acteurs unissent leurs efforts pour agir conjointement et proposent la réouverture d'un centre de jour dans le quartier. Le projet vise à assurer la sécurité, stabiliser et améliorer la qualité de vie des personnes en situation d'itinérance, ainsi qu'à préserver leurs conditions de santé et de bien-être. Selon les acteurs des milieux, 40 % de la population en situation d'itinérance du secteur ciblé sont d'origines autochtone, Inuite ou métisse.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 0340 du 9 mars 2018

Adopter le Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020 « Parce que la rue a différents visages »

CM17 0918 du 21 août 2017

Endosser la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

DESCRIPTION

Organisme : Foyer pour femmes autochtones de Montréal

Projet : Centre de jour Résilience Montréal

Montant : 78 715 \$

Afin de répondre aux besoins urgents et prioritaires des populations vulnérables du square Cabot, un partenariat entre la communauté Nazareth et le Foyer pour femmes autochtones de Montréal est proposé. Ainsi, ils pourront cogérer le projet de centre de jour ouvert 7/7, de 8 h à 20 h. Ce dernier se veut une solution immédiate visant à répondre rapidement à l'urgence. Toutefois, une solution à long terme devra être envisagée. Ce projet est également soutenu par la Ville de Westmount et le Secrétariat aux affaires autochtones.

Le Centre de jour Résilience Montréal vise à soutenir l'ouverture d'un centre de jour dans le secteur du square Cabot et ses environs, incluant une partie de l'arrondissement du Sud-Ouest et de la Ville de Westmount. Ce dernier offrira à toutes les personnes en situation d'itinérance des services d'accueil, un soutien psychosocial et de l'aide aux besoins de base tel que l'accès à des toilettes, des repas, etc. L'établissement de cette ressource permettra d'assurer leur sécurité et leur bien-être.

L'implication du Foyer pour femmes autochtones de Montréal assurera que l'offre de services soit culturellement adaptée aux personnes autochtones présentes dans ce secteur, en situation précaire ou d'itinérance. Cette offre développée par un organisme autochtone, visant l'embauche de personnes autochtones et adaptant la réponse à une situation sociale

difficile de manière culturellement adaptée, répond aux principes de la réconciliation tels que développés par le BRGM depuis 2016.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal est préoccupée par la situation de crise en cours au square Cabot depuis quelques mois et par les nombreux décès rapportés. Elle a constaté que les moyens mis en place depuis le déménagement de La Porte ouverte / *The Open Door* n'étaient pas suffisants pour répondre adéquatement aux besoins de la population en situation d'itinérance et que, dans un secteur déjà en manque de services, la relocalisation de cet organisme a amplifié cette problématique. Les principaux problèmes observés sont : une recrudescence de personnes en désorganisation dans l'espace public et des enjeux quant à la sécurité des personnes et à la cohabitation sociale. On observe également une hausse de consommation (alcool et drogues) dans les lieux publics et un besoin important de services. Ce projet Centre de jour Résilience Montréal est le fruit d'un travail de concertation au sein du Comité d'actions sur la sécurité urbaine et l'amélioration de la qualité de vie au square Cabot et ses environs. Actif depuis février 2014 et coordonné par l'arrondissement de Ville-Marie, il regroupe une trentaine d'organisations, dont l'arrondissement de Ville-Marie, des organismes communautaires, le réseau de la santé et des services sociaux et le Service de police de la Ville de Montréal, qui se rencontrent régulièrement pour faire le point. Soucieux de la situation actuelle autour du square Cabot, il a mis en place un plan d'action pour une amélioration des services pour la population en situation d'itinérance dans le secteur. Celui-ci inclut de nombreuses initiatives portées par le réseau de partenaires, dont l'ouverture d'un nouveau centre de jour.

Afin de faciliter la cohabitation au square Cabot, et en partenariat avec le Foyer pour femmes autochtones, le projet Dialogue du YMCA, le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, la Ville de Montréal, l'arrondissement de Ville-Marie, l'arrondissement du Sud-Ouest et la Ville de Westmont soutiennent financièrement la création d'un service de médiation communautaire permettant de prévenir les situations de crise au square et ses alentours. L'équipe de médiateurs communautaires travaille principalement auprès des personnes en situation d'itinérance et assure la sécurité de tous à cet endroit. Des intervenants de milieu ont également établi un système de distribution de nourriture et s'assurent de distribuer de l'eau, principalement durant la saison estivale.

Par ailleurs, un dépliant informatif contenant les numéros de téléphone de l'équipe de médiation et d'intervenants sociaux a été distribué aux résidents de ce secteur par le Service des communications de l'arrondissement de Ville-Marie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit 78 715 \$, est prévu au Service de la diversité et l'inclusion sociale dans le cadre du Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020 (38 715 \$) et au Bureau des relations gouvernementales et municipales (40 000 \$) pour ses éléments liés à la réconciliation. Conséquemment, il ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Il est à noter qu'un montant de 25 000 \$ sera octroyé par l'arrondissement de Ville-Marie par l'entremise d'une décision du conseil d'arrondissement. Le budget total du projet est de 882 580,35 \$. D'autres bailleurs de fonds institutionnels y injecteront des fonds, comme l'indique l'annexe 1 de la convention.

Cette dépense sera assumée à 49 % par l'agglomération parce qu'elle concerne l'aide aux sans-abri, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, et à 51 % par la Ville centre parce qu'elle contribue à la réconciliation, dépense assumée par le BRGM. La date de

début de ce projet est antérieure à l'adoption de ce dossier par l'instance décisionnelle en raison d'un montage financier auquel s'ajoutent d'autres sources de financement.

Aucun soutien financier par la Ville n'a été accordé à cet organisme au cours des trois dernières années pour ce nouveau projet.

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé 2019	Soutien / projet global %
		2017	2018	2019		
Foyer pour femmes autochtones de Montréal	Centre de jour Résilience Montréal	-	-	-	78 715 \$	9 %

Le portrait des contributions versées par toute unité d'affaires de la Ville à cet organisme au cours des dernières années est disponible en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Par cette initiative, un lieu sécuritaire sera offert aux personnes en situation d'itinérance, permettant de sauver des vies, en particulier alors que l'hiver s'installe. Aussi des services culturellement adaptés seront offerts aux populations inuite, des Premières Nations et métisse. Une sensibilisation accrue sera effectuée auprès des ressources et des services communautaires du secteur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications. Un protocole de visibilité est en vigueur, Annexe 2 du projet de convention et dit être appliqué par l'organisme partenaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octobre 2019 : Présentation au comité exécutif pour approbation
Conforme au calendrier de réalisation du projet, le projet fera l'objet d'un suivi de la part de la Division de la lutte contre la pauvreté et l'itinérance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale. Un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin du projet et l'organisme s'engage à le fournir à la date prévue à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Aurelie ARNAUD, Direction générale
Annie GAUTHIER, Ville-Marie

Lecture :

Annie GAUTHIER, 9 octobre 2019
Aurelie ARNAUD, 3 octobre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie L LEPAGE
Conseillère en développement communautaire

Tél : 514 872-9655
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-10-09

Agathe LALANDE
Cheffe de division - Lutte contre la pauvreté
et l'itinérance

Tél : 514 872-7879
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice - Service de la diversité et de
l'inclusion sociale

Tél : 514-872-6133
Approuvé le : 2019-10-10

Contributions financières versées depuis 2016

Date du jour

2019-10-03

NOM_FOURNISSEUR Foyer pour Femmes Autochtones de Montréal
 NUMÉRO_FOURNISSEUR (Tous)
 REP_STATUT_RENV (Plusieurs éléments)

REP_MONTANT		REP_EXERCICE_FINANCIER				Total général
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2016	2017	2018	2019	
Direction générale	CE17 1866		9 000,00 \$			9 000,00 \$
	CE18 1661				23 500,00 \$	23 500,00 \$
Total Direction générale			9 000,00 \$	23 500,00 \$		32 500,00 \$
Diversité sociale et des sports	CA16 240023	67 885,00 \$	11 076,00 \$			78 961,00 \$
	CA17 240020		78 961,00 \$			78 961,00 \$
	CA18 240239				75 000,00 \$	75 000,00 \$
	CE16 1556	12 600,00 \$	1 400,00 \$			14 000,00 \$
	CE17 1510		10 000,00 \$		2 500,00 \$	12 500,00 \$
	CE17 1866				18 000,00 \$	18 000,00 \$
	CE18 1661				12 500,00 \$	12 500,00 \$
	CA19 240154					57 983,00 \$
Total Diversité sociale et des sports		80 485,00 \$	101 437,00 \$	108 000,00 \$	57 983,00 \$	347 905,00 \$
Ville-Marie	CA16 240023	31 800,00 \$				31 800,00 \$
	CA16 240170	6 000,00 \$	1 500,00 \$			7 500,00 \$
	CA17 240241		6 000,00 \$	1 500,00 \$		7 500,00 \$
	ca18 240026		20 724,00 \$	38 766,00 \$		59 490,00 \$
	CA18 240239			29 369,40 \$	11 596,60 \$	40 966,00 \$
	CA18 240249			6 000,00 \$	1 500,00 \$	7 500,00 \$
	CA19 240207				6 000,00 \$	6 000,00 \$
Total Ville-Marie		37 800,00 \$	28 224,00 \$	75 635,40 \$	19 096,60 \$	160 756,00 \$
Total général		118 285,00 \$	138 661,00 \$	207 135,40 \$	77 079,60 \$	541 161,00 \$

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020
GDD 119 7608 004

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par M^e Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du règlement RCE 02-004, article 6;

N^o d'inscription TPS : 121364749
N^o d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **FOYER POUR FEMMES AUTOCHTONES DE MONTRÉAL**, personne morale constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), ayant sa place d'affaires au 1377, rue Saint-Jacques, Montréal, Québec, H3C 1H2, agissant et représentée par Mme Marci Shapiro (Nakuset), directrice exécutive, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

N^o d'inscription T.P.S. : S. O.
N^o d'inscription T.V.Q. : S. O.

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme refuge pour les femmes d'origine autochtone, métisses et Inuit;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal s'est engagée à mettre en œuvre une stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones, pour laquelle la communauté autochtone urbaine est un partenaire important;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujéti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2 DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Annexe 1 » :** la description du Projet;
- 2.2 « Annexe 2 » :** le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;
- 2.3 « Projet » :** le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
- 2.4 « Rapport annuel » :** le document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;
- 2.5 « Reddition de compte » :** les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;
- 2.6 « Responsable » :** la directrice de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;
- 2.7 « Unité administrative » :** le Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville.

ARTICLE 3 **OBJET**

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4 **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

- 4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;
- 4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

- 4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;
- 4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

- 4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;
- 4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

- 4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

- 4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;
- 4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;
- 4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;
- 4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 \$), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale

de **SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE SEPT CENT QUINZE** dollars (**78 715 \$**), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de **SOIXANTE-CINQ MILLE** dollars (**65 000 \$**) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,
- un deuxième versement au montant de **TREIZE MILLE SEPT CENT QUINZE** dollars (**13 715 \$**), après l'approbation par le Responsable du rapport final comportant les informations demandées par ce dernier et qui doit être remis au plus tard le 31 janvier 2020.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6 **GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE**

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas

servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7 **DÉFAUT**

7.1 Il y a défaut :

- 7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;
- 7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
- 7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;
- 7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphe 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

- 8.3** Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9 **DURÉE**

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2019.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10 **ASSURANCES**

- 10.1** L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de **DEUX MILLIONS** dollars (**2 000 000 \$**) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.
- 10.2** De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.
- 10.3** L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11 **LICENCE**

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 12 **DÉCLARATIONS ET GARANTIES**

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

- 12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;
- 12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;
- 12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;
- 12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13 **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 1377, rue Saint-Jacques, Montréal, Québec, H3C 1H2, et tout avis doit être adressé à l'attention de la directrice exécutive. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 4^e étage, Montréal, Québec, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemple ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Le^e jour de 2019

**FOYER POUR FEMMES AUTOCHTONES
DE MONTRÉAL**

Par : _____
Marci Shapiro (Nakuset), directrice exécutive

Cette convention a été approuvée par le comité exécutif de la Ville de Montréal, le ^e jour de 2019 (Résolution CE19).

Project proposal for *Resilience Montreal* day centre close to Cabot Square

Project summary

In order to meet the urgent and crucial needs of the vulnerable Cabot Square population, a partnership is proposed between the Native Women's Shelter of Montreal the Nazareth Community and a 3rd affiliated Organization to co-manage a project to open a "wellness" centre, to be open 7 days a week from 8 a.m. to 8 p.m. The site of the former Miso Restaurant at the corner of Sainte-Catherine Street and Atwater Avenue is available for short-term rental. Its proximity to Cabot Square makes it an ideal location for such a project. This project is an immediate solution to provide a rapid response to the current health crisis; until a long-term solution is found. Partners of the project are the City of Westmount and the Ville-Marie and Sud-Ouest Boroughs.

Background:

The departure of The Open Door raised many concerns among the users, partners and the neighbourhood, as it deprived the vulnerable users of Cabot Square of almost all services. In particular, persons living in Cabot Square no longer have access to basic support services. Partners in the health and homelessness sectors say that a day centre located close to Cabot Square is essential to help this vulnerable population, which suffers from trauma, substance abuse, mental and physical health problems, and many of whose members are of Indigenous origin.

Project details

Management:

The Native Women's Shelter of Montreal will spearhead the project, each organization will oversee three intervention workers, (total 9) The clinical and project coordination staff needs will be determined by NWS and Nazareth community. This co-management structure will bring a broader range of expertise into the centre.

Funding:

All levels of government are involved to deal with this situation of extreme vulnerability. Discussions have begun with the private sector: McConnell Foundation within its Reconciliation Initiative, Foundation of Greater Montréal, J.A. DeSève Foundation, Plus1.org.

Co-ordinators;

Two Co-ordinators will collaborate; 35 hrs per week each; supervising day-to-day operations and the intervention team.

Program Coordinator

1) Charge of financial viability, reporting and fundraising. Staff and volunteer scheduling. He/she will also maintain harmonious relations with the City of Westmount and the City of Montreal.

MSY/JA
at 10, 20/25

Financement du 1er octobre 2019 au 31 décembre 2019

Montant	Source	Dates	Dépenses admissibles
450 000,00 \$	Ville/CCSMTL/MSSS (entente en cours d'approbation)	De novembre 2019 à septembre 2020	Loyer, administration, frais courant, dépenses diverses, partie des salaires
100 000,00 \$	SAA (complément de financement, entente en cours d'analyse)	D'octobre 2019 à mars 2019	Contribution au financement du salaire des intervenants
38 715,00 \$	Ville-SDIS (entente en cours d'approbation)	D'octobre 2019 à décembre 2019	dépenses diverses, partie des salaires
40 000,00 \$	Ville (réconciliation) (entente en cours d'approbation)	D'octobre 2019 à décembre 2019	dépenses diverses, partie des salaires, coordo pour recherche autre loyer
25 000,00 \$	Ville-Marie (entente en cours d'approbation)	De novembre 2019 à mars 2020	dépenses diverses, partie des salaires
40 000,00 \$	Westmount (demande sera déposée en novembre 2019 pour une approbation prévue au 1er avril 2020)	D'avril 2020 à septembre 2020	dépenses diverses, partie des salaires
30 000,00 \$	Ministre MSSS (déscriptionnaire coordo médiation sociale) en cours d'approbation	D'octobre 2019 à mars 2020	Partie des salaires, coordination
723 715,00 \$	Centre de jour et coordo clinique en lien avec médiateurs		
16 000,00 \$	Arr. Sud-Ouest (médiation) en cours d'analyse	du 1er janvier au 31 mars 2020	Médiateurs dans le Square Cabot
16 000,00 \$	Westmount (médiation) approuvé	du 1er avril au 30 sept 2020	Médiateurs dans le Square Cabot
16 000,00 \$	Arr. Ville-Marie (médiation) en cours d'approbation	1er juillet au 30 sept 2020	Médiateurs dans le Square Cabot
16 000,00 \$	Ville - SDIS (médiation) approuvé	1er octobre au 31 décembre 2020	Médiateurs dans le Square Cabot
64 000,00 \$	Médiation sociale dans le Square Cabot		
787 715,00 \$	Total financement public		
94 865,35 \$	Financement privé ou autres sources (en cours de demande)	1er octobre 2019 au 25 septembre 2020	Nourritures, complément aux dépenses diverses, administration

Ajout possible au projet

105 134,65 \$	Financement privé ou autres sources (en cours de demande)	1er octobre 2019 au 25 septembre 2020	Les organismes recherchent auprès de fondations privées du financement qui optimiserait les services proposés. Ce montant serait en ajout au budget de fonctionnement de démarrage.
---------------	---	---------------------------------------	---

M. S. Whit
Oct 10, 2019

Montage financier projet centre de jour Square Cabot (12 mois)

Version 2019 10 01

Du 30 septembre 2019 au 25 septembre 2020 (52 semaines) Ouverture prévue au public le 4 novembre 2019, 7/7 Jrs, 8 AM à 8 PM
 Volet additionnel du projet de centre de jours: des médiateurs sociaux dans le Square Cabot du 1er janvier au 31 décembre 2020

Centre de jour Resilience Montreal	Total	Financement public	Privé	Notes
Salaires				
6 intervenants (au démarrage)				Ou personnel écriture divers
Du 21 octobre 2019 au 25 septembre 2020				6 intervenants débutent 2 semaines avant l'ouverture
6 x 19,50\$/h * 35 heures * 49 sem. X 14% av. sociaux	228 746,70 \$	228 746,70 \$		
3 intervenants (par la suite)				
Du 2 décembre 2019 au 25 septembre 2020				3 intervenants débutent un mois après l'ouverture
3 x 19,50\$/h * 35 heures * 43 sem. X 14% av. sociaux	100 368,45 \$	85 503,10 \$	14 865,35 \$	
Coordonnateur des opérations				
Du 30 sept. 2019 au 25 septembre 2020				Coordination débute un mois avant l'ouverture
1 x 24,50\$/h * 35 heures * 52 sem. X 14% av. sociaux	50 832,60 \$	50 832,60 \$		
Coordonnateur clinique				
Du 30 sept. 2019 au 25 septembre 2020				Coordination débute un mois avant l'ouverture
1 x 24,50\$/h * 35 heures * 52 sem. X 14% av. sociaux	50 832,60 \$	50 832,60 \$		Le coordonnateur clinique supervise aussi les médiateurs sociaux, d'où financement de 30 000 \$ du MSSS)
Sous total coord. et intervenants	430 780,35 \$	415 915,00 \$	14 865,35 \$	
Médiateurs dans le Square Cabot				
1er janvier 2020 au 31 décembre 2020	64 000,00 \$	64 000,00 \$		
TOTAL SALAIRES	694 780,35 \$	479 915,00 \$	14 865,35 \$	
Opérations				
Conciergerie	18 000,00 \$		18 000,00 \$	Soutien ponctuel
Exterminateur	5 000,00 \$	5 000,00 \$		
Loyer (15 000\$ x 12 mois +15% taxes)	207 000,00 \$	207 000,00 \$		
Énergie (1000\$ x 12 mois)	12 000,00 \$	12 000,00 \$		
Assurances (400\$ x 12 mois)	4 800,00 \$	4 800,00 \$		
Téléphonie	5 000,00 \$	5 000,00 \$		
Nettoyage, produits matériel	10 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	Fondation grand Montréal ou autre
Matériel de bureau	5 000,00 \$	1 000,00 \$	4 000,00 \$	CIUSSS pourrait fournir ordinateurs
Nourriture	15 000,00 \$	2 000,00 \$	13 000,00 \$	Fondations
Matériel divers	8 000,00 \$	3 000,00 \$	5 000,00 \$	Fondations
Imprévus	8 000,00 \$	3 000,00 \$	5 000,00 \$	Fondations
Frais administratifs (9,29 %)	75 000,00 \$	50 000,00 \$	25 000,00 \$	
Frais aménagement réparation	15 000,00 \$	7 500,00 \$	7 500,00 \$	
TOTAL OPÉRATION	387 800,00 \$	205 800,00 \$	57 500,00 \$	
TOTAL DU PROJET	882 580,35 \$	785 215,00 \$	97 365,35 \$	

M. L. (Ashurst)

Oct 10, 2019

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. LE CONTEXTE

Ce protocole de communication publique vise à préciser les principes et les modalités de communication qui guideront les partenaires dans la mise en œuvre de la présente Convention.

2. LES PRINCIPES DIRECTEURS

2.1 Tous les Projets réalisés dans le cadre de la présente Convention doivent faire l'objet d'une communication auprès du public et des clientèles concernées, à moins d'une entente à l'effet contraire entre la Ville et le MTESS.

2.2 Afin d'assurer le partage de la visibilité entre le MTESS et la Ville ainsi que la cohérence de la visibilité gouvernementale et l'impact auprès du public, les partenaires de l'Entente mentionnée ci-haut conviennent du présent protocole de communication publique.

2.3 Tous les moyens de communication utilisés doivent faire connaître au minimum :

- Le titre du programme.
- La contribution financière des partenaires.
- La nature du Projet.
- Les partenaires de l'Entente mentionnée ci-haut (Ville et MTESS).

Dans le cas où des partenaires d'importance se joindraient au MTESS et à la Ville pour un Projet donné, leur visibilité serait assurée selon leur implication, sur accord des deux parties de l'Entente.

3. SIGNATURE COMMUNE

Tous les outils de communication relatifs à la présente Convention (communiqués, lettres d'annonces, bannières, panneaux, etc.) doivent porter la même signature.

Logo Ville Logo MTESS



Logos 2016 Ville +
MTESS

4. LES MODALITÉS DE COMMUNICATION

4.1 Annonce publique

L'annonce des Projets réalisés par l'Organisme de la présente Convention est effectuée de façon conjointe par la Ville et le MTESS.

Les annonces ont lieu à l'occasion de cérémonies officielles ou de conférences de presse organisées conjointement et/ou par voie de communiqués de presse conjoints, selon les modalités fixées au préalable entre les parties au moins dix (10) jours avant la tenue de l'événement.

4.2 Programmes conjoints

Tous les programmes conjoints doivent être annoncés et promus comme tels auprès des organismes et individus visés conformément à la clause de visibilité prévue au point 6. Tous les documents d'information produits dans ce contexte doivent porter la signature commune.

5. STRATÉGIE DE COMMUNICATION

Certaines réalisations de l'Entente mentionnée ci-haut peuvent être extrêmement riches et porteuses de retombées nationales et internationales. À cet égard, les partenaires concernés conviennent d'accorder une attention particulière et des budgets spécifiques aux projets les plus prometteurs et de développer des stratégies de communication adaptées leur assurant une plus large visibilité.

6. CLAUSE DE VISIBILITÉ LIANT LES ORGANISMES SUBVENTIONNÉS

6.1 Les lettres d'entente, les contrats ou les protocoles relatifs à des subventions accordées à l'Organisme dans le cadre de cette Entente doivent comporter une clause de visibilité, agréée par les partenaires. La Ville est responsable d'insérer cette clause de visibilité à l'intérieur des lettres d'ententes, des contrats ou des protocoles qu'elle signe avec l'Organisme subventionné dans le cadre de cette Entente.

6.2 Le libellé de la clause de visibilité reprendra les éléments suivants :

Lorsqu'ils produisent des documents, quel qu'en soit le support, l'Organisme subventionné dans le cadre de cette Entente, ou rémunéré à la suite d'un contrat réalisé pour le compte des partenaires, doit mentionner sur le document que celui-ci, ou le Projet auquel il se réfère, a été réalisé grâce au partenariat entre le MTESS et la Ville et faire mention des partenaires.

De plus, lorsqu'il s'agit de documents promotionnels (affiche, dépliant, brochure, publicité, stand, site Web, etc.), de documents d'information ou de rapports de recherche, la référence au partenariat entre le MTESS et la Ville doit également être accompagnée de la signature commune.

Par ailleurs, si le projet d'un Organisme donne lieu à un événement public, l'Organisme doit convier la Ville et le MTESS à y participer, et ce, au moins dix (10) jours à l'avance.

La visibilité accordée aux partenaires de l'Entente mentionnée ci-haut n'exclut pas qu'une visibilité soit consentie à tout autre partenaire au Projet subventionné, sur accord du gouvernement du Québec et de la Ville.

Dossier # : 1197608004

Unité administrative responsable : Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance

Objet : Accorder un soutien financier de 78 715 \$ à Foyer pour femmes autochtones de Montréal afin de réaliser le projet « Centre de jour Résilience Montréal », pour l'année 2019, dans le cadre du Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020 du Service de la diversité et de l'inclusion sociale et des objectifs de réconciliation avec les peuples autochtones portés par le Bureau des relations gouvernementales et municipales / Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1197608004 Foyer femmes autochtones.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Judith BOISCLAIR
Préposée au budget
Tél : 514 872-2598

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-10-09

Arianne ALLARD
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-4785
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

CE : 20.026
2019/10/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.027
2019/10/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1190843009

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense de 1 597,02 \$ relative au déplacement de Mme Valérie Plante, mairesse de Montréal, les 22 et 23 septembre 2019, à New York City (États-Unis), dans le cadre du Sommet des Nations Unies pour le climat.

Il est recommandé :

1. de ratifier la dépense de 1 597,02 \$ relative au déplacement de Mme Valérie Plante, mairesse de Montréal, les 22 et 23 septembre 2019, à New York City (États-Unis), dans le cadre du Sommet des Nations Unies pour le climat;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Diane DRH BOUCHARD	Le 2019-10-04 08:40
------------------	-----------------------	----------------------------

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1190843009**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Ratifier la dépense de 1 597,02 \$ relative au déplacement de Mme Valérie Plante, mairesse de Montréal, les 22 et 23 septembre 2019, à New York City (États-Unis), dans le cadre du Sommet des Nations Unies pour le climat.

CONTENU

CONTEXTE

L'Organisation des Nations Unies a invité la mairesse Valérie Plante à participer au panel de la séance d'ouverture de la Semaine du climat, qui s'est déroulé sous le thème Plans pour un monde carboneutre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à ratifier la dépense relative au déplacement de Mme Valérie Plante, mairesse de Montréal, les 22 et 23 septembre 2019, à New York City, dans le cadre du Sommet des Nations Unies pour le climat. Seule représentante des Villes à cette prestigieuse tribune, la mairesse de Montréal s'est adressé aux grands leaders politiques du monde et aux autres acteurs engagés dans l'action climat pour rappeler l'urgence d'agir dans la lutte contre les changements climatiques.

Le panel a ensuite discuté des engagements des gouvernements, de la société civile et du secteur privé en vue de devenir carboneutre en 2050.

JUSTIFICATION

Réaffirmer le rôle des villes et de Montréal en matière de lutte contre les changements climatiques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement :

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2019
--	------

2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000 Division Soutien aux élus Frais de déplacement et hébergement Non admissible loi 90	1 597,02 \$
---	-------------

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Engagée dans la lutte contre les changements climatiques et l'atteinte de la carboneutralité, la Ville de Montréal compensera les GES générés lors de ce déplacement en vertu du *Programme d'achat de crédits carbone pour les déplacements aériens des activités municipale*.

La mairesse a dévoilé, sur la tribune des Nations Unies, la cible plancher pour 2030 de la Ville de Montréal en matière de réduction des GES afin d'atteindre la carboneutralité de la collectivité en 2050. Par le fait même, la mairesse a fait rayonner à l'international les nombreuses actions que prend Montréal afin d'assurer sa transition écologique face à l'urgence climatique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-10-02

Brigitte MCSWEEN
Responsable du soutien aux élus

Tél : 514 872-2798
Télécop. : 514 872-4059

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction
du greffe (ce)

Tél : 514-872-1063
Télécop. : 514 872-4059

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2019-10-02


DEMANDE D'AUTORISATION ET DE REMBOURSEMENT
 Absence, voyage et frais

NOM DU VOYAGEUR (employé)	FOURNISSEUR EXTERNE (s'il y a lieu)
NOM : Mme Valérie Plante #1190843009	NOM :
UNITÉ D'AFFAIRES : Cabinet de la mairesse et du comité exécutif	# FOURNISSEUR :
# MATRICULE : 100108967	# BON DE COMMANDE :
OBJET DU DÉPLACEMENT : Sommet sur le climat	OU # ENGAGEMENT DE GESTION : n/a
LIEU DU DÉPLACEMENT : New York City	Québec <input type="checkbox"/> Hors Québec <input checked="" type="checkbox"/>
DATE(S) DU DÉPLACEMENT : 22 et 23 septembre 2019	

PARTIE 1 ESTIMÉ DES DÉPENSES			PARTIE 2 DÉPENSES RÉELLES	
	Employé	Fournisseur ou carte corporative	Employé	Fournisseur ou carte corporative
Frais de transport				
Transport en commun				
Avion - Train				986.13 \$
Taxi				
Stationnement				
Transport km (compléter et joindre le formulaire «Déplacements ponctuels - Suivi du kilométrage»)				
Frais de repas				
Déplacement Amérique du Nord (selon maximum prévu à l'Annexe C du Conseil national mixte)			80.61 \$	
Déplacement extérieur Amérique du Nord (selon maximum prévu à l'Annexe D du Conseil national mixte)				
Frais d'hébergement				
Établissement hôtelier - logements commerciaux				530.28 \$
Hébergement dans un logement non commercial (forfaitaire 50 \$/nuit)				
Frais médicaux				
Autres frais				
Frais d'inscription - colloque/congrès				
Faux frais : téléphone personnel; nettoyage de vêtements, utilisation d'Internet, etc. (forfaitaire prévu à l'Annexe C du Conseil national mixte seulement si un coucher dans un établissement hôtelier)				
Divers (visa, téléphone affaires, chèques de voyage, etc.)				
Frais de représentation (selon les dépenses admissibles à la directive «Frais de réunion de travail, d'accueil et de réception et frais de représentation» - compléter et joindre le formulaire)				
Sous-total (incluant taxes)	0.00 \$	0.00 \$	80.61 \$	1 516.41 \$
TOTAL DES COÛTS	0.00 \$		1 597.02 \$	
AVANCE À L'EMPLOYÉ				
Avance versée incluant tous les frais payés à des tiers (à noter que l'avance ne peut dépasser le total estimé en frais de transport, de repas, d'hébergement et de faux frais)			0.00 \$	

IMPUTATION BUDGÉTAIRE											
ENTITÉ	SOURCE	CENTRE RESP.	ACTIVITÉ	OBJET	SOUS-OBJET	INTER-OPÉR.	PROJET	AUTRE	CAT. ACTIFS	FUTUR	MONTANT BRUT
						0000	000000	000000	000000	000000	- \$
						0000	000000	000000	000000	000000	- \$

IMPUTATION COMPTABLE POUR L'AVANCE											
ENTITÉ	SOURCE	CENTRE RESP.	ACTIVITÉ	OBJET	SOUS-OBJET	INTER-OPÉR.	PROJET	AUTRE	CAT. ACTIFS	FUTUR	MONTANT BRUT
2101	0000000	000000	00000	16000	000000	0000	000000	000000	000000	000000	- \$
Solde à rembourser ou à recevoir de l'employé :										80.61 \$	

Remise de l'employé : 0 \$	Remboursement réclamé : 80,61 \$	Facture à payer :
# reçu général :	Guillaume Cloutier	Visa corpo_Division : 1 516,41 \$

Requérant :	Date :
Nom (en lettres moulées) : Mme Valérie Plante	Signature :

APPROBATION PRÉALABLE AU DÉPLACEMENT	
Responsable :	Date :
Nom (en lettres moulées) :	Signature :

APPROBATION DU PAIEMENT FINAL	
Responsable :	Date :
Nom (en lettres moulées) : Brigitte McSween	Signature :

CE : 30.002
2019/10/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1191114003

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de la production horticulture et collections
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter une contribution de 10 000 \$ en provenance des Amis du Jardin botanique de Montréal pour permettre l'envoi de deux bonsaïs du Jardin botanique de Montréal au US National Arboretum à Washington dans le cadre d'une exposition des œuvres de Nick Lenz ; autoriser un budget additionnel équivalent de dépenses de 10 000 \$.

Il est recommandé :

1. D'accepter une somme de 10 000 \$ en provenance de la Société des Amis du Jardin botanique pour permettre l'envoi de deux bonsaïs du Jardin botanique de Montréal au US National Arboretum à Washington dans le cadre d'une exposition des oeuvres de Nick Lenz.
2. D'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au montant de la contribution financière;
3. D'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-09-30 14:42

Signataire :

Peggy BACHMAN

Directrice
Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales

IDENTIFICATION

Dossier # :1191114003

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de la production horticulture et collections
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter une contribution de 10 000 \$ en provenance des Amis du Jardin botanique de Montréal pour permettre l'envoi de deux bonsaïs du Jardin botanique de Montréal au US National Arboretum à Washington dans le cadre d'une exposition des œuvres de Nick Lenz ; autoriser un budget additionnel équivalent de dépenses de 10 000 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre d'une exposition rétrospective des œuvres de Nick Lenz, un bonsaïste de renom (<http://artofbonsai.org/galleries/lenz.php>), le Jardin botanique de Montréal a été invité par le US National Arboretum à Washington à prêter deux deux arbres miniatures, créés par M. Lenz de ses collections de bonsaïs et de penjing. C'est l'équivalent d'un prêt d'œuvres d'art entre musées, pour une exposition d'envergure. Le US National Arboretum de Washington possède l'une des plus belles collections d'arbres miniatures au monde, à l'extérieur du Japon et de la Chine.

Les oeuvres, dont nos bonsaïs, seront exposés pendant toute la durée de l'exposition, soit du 26 octobre au 17 novembre, une superbe vitrine de rayonnement pour le Jardin botanique.

Afin de permettre le transport des arbres vers Washington, le Jardin botanique souhaite accepter une contribution des Amis du Jardin botanique, dont la mission est de:

- Promouvoir la culture scientifique en sciences de la nature;
- Présenter au public les différentes collections du Jardin botanique de Montréal;
- Valoriser la flore indigène et non indigène afin de soutenir la conservation de la nature;
- Contribuer au rayonnement du Jardin botanique de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 1487 (25 septembre 2019) : Autoriser la réception d'une contribution financière de 75 000 \$ en provenance de la Société des Amis du Jardin botanique pour la réalisation de la Zone d'invention de l'exposition Les Plantes étranges de MZ (1192912001)
CE19 0482 (20 mars 2019) : Accepter une contribution de 10 820 \$ de la de la Société des Amis du Jardin botanique pour bonifier les activités des Jardins-jeunes

DESCRIPTION

Afin d'assurer le transport et la manipulation sécuritaire de ces deux œuvres (voir photos en pièces jointes), nos deux horticulteurs spécialisés des collections de bonsaïs et de penjings devront accompagner les arbres miniatures jusqu'à Washington.

Les œuvres sont assez volumineuses, malgré leur format d'arbre miniature, et doivent être manipulées et transportées avec beaucoup de soin, dans des conditions particulières de température ambiante et d'arrosage fréquent. Elles doivent être attachées de façon à éviter tout mouvement pendant le voyage pour ne pas briser leurs branches ou les pots de collections dans lesquels ceux-ci sont plantés.

Par ailleurs, dans une perspective de développement professionnel, nos deux horticulteurs spécialisés participeront à l'ouverture de l'exposition pour rencontrer les experts de l'art des arbres miniatures du musée de Washington et échanger avec eux.

Leur séjour durerait du 24 au 28 octobre, incluant les déplacements.

À la fin de l'exposition, le 17 novembre, les experts du US National Arboretum ramèneront les arbres miniatures au Jardin botanique de Montréal, où ils passeront quelques jours avec nos experts à échanger au sujet de leurs pratiques et à travailler sur des arbres en formation de nos collections d'arbres miniatures.

JUSTIFICATION

Ce genre de prêts de végétaux de collection et d'échange d'expertise est extrêmement bénéfique pour le Jardin botanique de Montréal et ses experts parce qu'ils auront l'opportunité d'échanger avec des experts internationaux de l'art des arbres miniatures qui exposeront ou qui seront présents à Washington pendant leur séjour. Ils auront un accès privilégié aux experts du US National Arboretum qui possède l'une des plus belles collections d'arbres miniatures en Amérique du Nord et pourront visiter leur site de production, leurs ateliers de travail et en apprendre plus sur leurs techniques de taille des branches, des racines, le ligaturage, etc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un budget additionnel de dépenses de fonctionnement de 10 000 \$ est requis, couvert par la contribution de 10 000 \$ des Amis du Jardin botanique. Ces dépenses seront assumées par la ville centrale.

Cette dépense additionnelle provenant de la contribution des Amis du Jardin botanique couvrira différentes dépenses de fonctionnement pour le transport des bonsaïs jusqu'à Washington par nos horticulteurs spécialisés (frais de séjour, location du véhicule adapté au transport des arbres miniatures avec contrôle des conditions ambiantes).

Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville, compte tenu que les revenus additionnels couvrent les dépenses additionnelles. Ce montant devra par conséquent être transféré au budget de fonctionnement du Service de l'Espace pour la vie.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette exposition est une opportunité qui n'était pas prévue aux activités planifiées de la division horticulture du Jardin botanique. Sans ce soutien financier, nous ne pourrions participer à cette exposition.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Départ pour Washington, DC : 24 octobre

- Participation à l'installation des œuvres, à l'exposition : 25 octobre
- Vernissage de l'exposition : 26 octobre
- Retour des horticulteurs : 28 octobre

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Flavia SALAJAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude LIMOGES
Chef de division de l'horticulture du Jardin
botanique de Montréal

Tél : 514 872-1406
Télécop. : 514 872-1402

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-26

Anne CHARPENTIER
Directrice du Jardin botanique

Tél : 514-872-1452
Télécop. : 514 872-1455

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450
Approuvé le : 2019-09-30



134-Larix laricina _25/05/17



Dossier # : 1191114003

Unité administrative responsable :

Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de la production horticulture et collections

Objet :

Accepter une contribution de 10 000 \$ en provenance des Amis du Jardin botanique de Montréal pour permettre l'envoi de deux bonsaïs du Jardin botanique de Montréal au US National Arboretum à Washington dans le cadre d'une exposition des œuvres de Nick Lenz ; autoriser un budget additionnel équivalent de dépenses de 10 000 \$.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Certification des fonds - GDD 1191114003_BF_v2.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Flavia SALAJAN
Préposé au Budget
Tél : 514 872-8914

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-09-30

Laura VALCOURT
conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514 872-0984
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1186157004

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter un bon d'achat valide pour 5 billets d'avion de Aeromexico dans le cadre du concours Suivez le monarque!; autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 5 000 \$.

Il est recommandé :

1. d'accepter un bon d'achat valide pour 5 billets d'avion de Aeromexico dans le cadre du concours Suivez le monarque
2. d'autoriser un budget additionnel de revenus et un budget additionnel de dépenses de 5 000 \$ chacun.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-10-02 12:26

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1186157004

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter un bon d'achat valide pour 5 billets d'avion de Aeromexico dans le cadre du concours Suivez le monarque!; autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 5 000 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Le concours *Suivez le monarque!* , organisé par Espace pour la vie en collaboration avec Télé-Québec, invitait les citoyens à poser jusqu'à dix gestes pour protéger cette espèce. Entre le 22 février et le 22 août 2019, les participants inscrits étaient éligibles à un tirage pour aller visiter un sanctuaire de monarques au Mexique, au printemps 2020. Les gagnants seront accompagnés d'un spécialiste de l'Insectarium pour un séjour de 5 jours. Aeromexico s'associe à l'initiative en offrant les billets d'avion pour réaliser ce déplacement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 190074 (16 JANVIER 2019): approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Télé-Québec pour l'achat d'espaces publicitaires au montant de 68 985 \$ et pour un échange visibilité-espaces publicitaires d'une valeur estimée de 82 322,10 \$ (1186157003).

DESCRIPTION

Aeromexico a émis un certificat échangeable contre 5 billets d'avion aller-retour à destination de Mexico. Le voyage aura lieu en fonction de la période la plus appropriée pour la visite du sanctuaire et de la migration du monarque, au printemps 2020. La valeur de la visibilité accordée à Aeromexico en échange de sa contribution se détaille comme suit :

- Logo sur bannière promotionnelle du concours;
- Logo sur la promotion du concours dans la programmation saisonnière d'Espace pour la vie;
- Logo sur la promotion du concours dans une infolettre d'Espace pour la vie;
- Logo sur la page du site web d'Espace pour la vie dédiée au concours;
- 30 laissez-passer pour le Jardin botanique.

JUSTIFICATION

Pour atteindre son objectif de sensibilisation et d'éducation à la protection du monarque, Espace pour la vie a opté pour une stratégie basée sur l'engagement. Le prix offert devait correspondre à l'exigence que le concours demande aux participants et être en lien avec le sujet. Le séjour dans le sanctuaire sera pour la famille gagnante l'occasion d'une formation immersive sur le papillon monarque et sur les menaces à ses population. Elle pourra saisir de manière tangible les enjeux de concertation entre les pays impliqués et les impacts sur les différentes communautés le long du parcours migratoire. Notre souhait est que les participants deviennent des ambassadeurs pour la protection du monarque, par le biais de leurs échanges avec des spécialistes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur des billets offerts par Aeromexico est évaluée à 5000,00 \$, taxes incluses. La valeur de la visibilité offerte par Espace pour la vie s'élève à 5 000 \$. Il s'agit d'une écriture comptable qui n'implique aucune transaction financière.

Sur le plan budgétaire, le dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Évaluée à 7,182T, l'émission de carbone inhérente au transport aérien sera compensée par l'achat de crédits carbone.

Les émissions de ses voyages seront compensées auprès de l'organisme La bourse du carbone Scol'ere. L'achat de Crédits carbone éducatifsMD finance un programme scolaire ludique de 10 heures pour les élèves de 9 à 12 ans au Québec, pour découvrir et créer des solutions pour réduire leurs émissions de GES en famille.

En conformité avec les politiques de la Ville, Espace pour la vie achètera une compensation d'émission de carbone pour 20 000 km effectués en avion couvrant ainsi les 18 700 km parcourus en avion par 5 personnes effectuant un voyage de 3 740 km. Cet achat représente une compensation pour 140 640 kg de CO₂, au montant total de 152,32 \$. Les sommes seront prises à même le budget de la division.

En achetant des crédits carbone éducatifs, Espace pour la vie poursuit sa mission de sensibilisation et d'éducation, en continuité aussi avec un des objectifs du concours Suivez le monarque.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans cette contribution d'Aeromexico, Espace pour la vie ne pourra honorer son engagement envers les gagnants du concours.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune communication spécifique à ce volet du concours n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Printemps 2020 : mission au Mexique.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Cédric AGO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Josée BÉDARD, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie ROCHETTE
Agent(e) de marketing

Tél : 514 868-3008
Télécop. : 514 868-3096

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-05-23

Albane LE NAY
C/D Rayonnement et relations avec les publics

Tél : 514 872-4321
Télécop. : 514 872-4917

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450
Approuvé le : 2019-10-02

Dossier # : 1186157004

Unité administrative responsable :

Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , -

Objet :

Accepter un bon d'achat valide pour 5 billets d'avion de Aeromexico dans le cadre du concours Suivez le monarque!; autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 5 000 \$.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD_1186157004_billets_Aeromexico_2.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Cédric AGO
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-1444

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-05-31

Laura VALCOURT
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0984
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier
Point de service Brennan

CE : 30.005
2019/10/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.006
2019/10/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.007
2019/10/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1194521015

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer l'auditorium de Verdun dans l'arrondissement de Verdun

Il est recommandé :
de nommer « auditorium de Verdun » le bâtiment situé au 4110, boulevard LaSalle, dans l'arrondissement de Verdun.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-10-01 18:12

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1194521015

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer l'auditorium de Verdun dans l'arrondissement de Verdun

CONTENU

CONTEXTE

L'auditorium de Verdun compte parmi les lieux mythiques de l'arrondissement et fait partie de la mémoire de plus d'un Verdunois. Les travaux de transformation du bâtiment ont débuté en mai 2018. Ces travaux sont planifiés en deux phases afin de permettre la réouverture au préalable de la nouvelle patinoire. Le patrimoine architectural et la mémoire du lieu seront restaurés et respectés. La construction d'un espace mitoyen entre l'aréna Denis-Savard et l'auditorium constituera un véritable pont entre le passé et l'avenir de ce bâtiment, qui formera un bâtiment unique dont il convient de confirmer le nom.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Nommer « auditorium de Verdun » le bâtiment situé au 4110, boulevard LaSalle, dans l'arrondissement de Verdun.

JUSTIFICATION

L'auditorium de Verdun présente une grande importance pour les citoyens de Verdun, parmi lesquels plusieurs s'identifient à ce bâtiment emblématique qu'ils ont fréquenté dans leur jeunesse. Sa monumentalité et son emplacement en bordure du fleuve, dans l'axe de la rue de l'Église et au centre historique de l'arrondissement, en font l'un des plus importants repères visuels de Verdun.

L'auditorium de Verdun a été construit en 1938-1939 dans le cadre des mesures de secours direct mises en place pendant la Grande Dépression des années 1930. À ce bâtiment initial s'est ajouté l'agrandissement nommé « aréna Denis-Savard » en 1977. Avec les travaux en cours, les deux bâtiments sont réunis sous la seule dénomination « auditorium de Verdun ».

Sources :

- *Auditorium de Verdun, 4110, boulevard LaSalle, arrondissement de Verdun* . Énoncé de l'intérêt patrimonial, Division du patrimoine, Direction de l'urbanisme, Service de l'urbanisme et de la mobilité, Ville de Montréal, 8 p.
- VILLE DE MONTRÉAL, arrondissement de Verdun. *Arénas, Auditorium de Verdun* , [En ligne], [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8637,95911645&_dad=portal&_schema=PORTAL] (Consulté le 21 août 2019).

Ce projet de dénomination se conforme aux discussions tenues par le comité de toponymie de la Ville de Montréal lors de sa séance du 26 septembre 2018.

L'arrondissement appuie la recommandation.

Cette démarche est conforme aux règles reconnues en matière de toponymie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette action permet de mettre en valeur un équipement public majeur pour la population de Verdun.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'attribution officielle de noms aux lieux publics a pour objectif d'en assurer un repérage rapide et sécuritaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications, en collaboration avec l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- L'adoption d'une résolution par le conseil municipal entraînera la transmission des informations toponymiques aux différents fournisseurs de services publics.
- L'affichage toponymique pourra être effectué par l'arrondissement lorsqu'une résolution aura été adoptée par le conseil municipal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nancy RAYMOND, Verdun

Lecture :

Nancy RAYMOND, 23 septembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic DUFORD
Conseiller en aménagement

Tél : 514 872-5309
Télécop. : 514 872-0049

ENDOSSÉ PAR

Sonia VIBERT
Chef de division

Tél : 514-872-0352
Télécop. : 514 872-0049

Le : 2019-08-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lucie CAREAU
directrice de l'urbanisme

Tél : 514 872-7978
Approuvé le : 2019-10-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service

Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2019-10-01



ENTREE
DES
CAMIONS



CE : 50.001
2019/10/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS